Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

REGION BRETAGNE

24_0302_05

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

8 juillet 2024

DELIBERATION

Programme 0302 – Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 28 juin 2024, s'est réunie le 8 juillet 2024 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

(Le groupe Rassemblement national vote contre les soutiens suivants : Le FRAC, le Fourneau - Brest, La Grande Boutique – Langonnet, La Passerelle - St Brieuc, La Carene – Brest, Polarite(s) - Quimper, L'antipode MJC – Rennes, Terranova - St Malo, L'aire Libre - St Jacques de la Lande)

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle 2024-2027 passée entre le Festival Interceltique de Lorient, la ville de Lorient, le Département du Morbihan, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 passée l'association Le Fourneau, la ville de Brest, Quimperlé Communauté, le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne). présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 passée entre l'association Antipode MJC, la ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 passée entre la REMA, Brest Métropole, le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la modification des statuts de l'EPCC FRAC Bretagne et la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 passée entre l'EPCC FRAC Bretagne, la ville de Rennes, la Région Bretagne et

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) présentée en annexe ;

En section d'investissement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 73 951 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

En section de fonctionnement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 2 235 127 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 08 juillet 2024
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles
Chapitre : 903

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
ASSOCIATION CINEMA L ALLIANCE DE GUIPRY MESSAC 35480 GUIPRY MESSAC	24003465	Modernisation des équipements des cinémas régionaux. Aide à l'équipement du cinéma l'Alliance à Guipry Messac dont acquisition du projecteur numérique de la salle 2. Prise en compte des factures au 31 janvier 2024.	219 903,00	20,00	43 980,00
LOCOPROD 29360 CLOHARS CARNOET	24001793	Acquisition de matériel scénique - Prise en compte des factures au 12 février 2024	55 704,05	20,00	11 141,00
COMMUNE DE LOUDEAC 22600 LOUDEAC	24003523	Aide au renouvellement de l'équipement numérique des salles de cinéma indépendantes bretonnes. Aide au remplacement de l'équipement numérique des salles Jeanne Moreau et Philippe Noiret du cinéma "Quai des images" à Loudéac.	34 152,00	20,00	6 830,00
ASSOCIATION CINEMA L ALLIANCE DE GUIPRY MESSAC 35480 GUIPRY MESSAC	24003464	Aide au renouvellement de l'équipement numérique des salles de cinéma indépendantes bretonnes - Aide au remplacement de l'équipement numérique de la salle 1 du cinéma "l'Alliance" à Guipry Messac- Prise en compte des factures à partir du 31 janvier 2024	40 000,00	15,00	6 000,00
THEATRE NATIONAL BRETAGNE 35040 RENNES	24002177	Aide au renouvellement de l'équipement numérique des salles de cinéma indépendantes bretonnes. Modernisation de la salle de cinéma PICCOLI : Aide au remplacment du projecteur et serveur du Ciné-TNB" à Rennes.	55 029,00	10,90	6 000,00

Total : 73 951,00

Nombre d'opérations : 5

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 24_0302_05

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 08 juillet 2024
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles
Chapitre : 933

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
SONERIEN AN ORIANT 56100 LORIENT	24003421	Déplacement en Chine (Shangaï Tourism Festival)	12 000,00	50,00	6 000,00
ASS EOSTIGED AR MENE 29550 PLOMODIERN	24003366	Déplacement en Italie (Busto Arsizio)	10 450,00	50,00	5 225,00
GLAZIKED POULDERGAT 29100 POULDERGAT	24003425	Déplacement au pays de Galles (Lliandovery)	7 804,00	50,00	3 902,00

Total : 15 127,00

Nombre d'opérations : 3

Délibération n° : 24_0302_05

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 08 juillet 2024
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles
Chapitre : 933

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
SENIPROD 29000 QUIMPER	24002831	Projet de création "ENEZ - Il est une île..." de Gwennyn au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	8 000,00
PILOT FISHES 22150 PLOUGUENAST	24002956	Projet de création "En Haut En Bas" au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	5 000,00
FESTIVAL DU CHANT DE MARIN 22500 PAIMPOL	23007525	Edition 2025 du Festival du Chant de Marin à Paimpol - 1ère attribution	Subvention forfaitaire	40 000,00
ASSOCIATION LA NEF D FOUS 22520 ETABLES-SUR-MER	24003396	Edition 2024 du "Binic Folks Blues Festival"	Subvention forfaitaire	20 000,00
LA FISELERIE 22110 ROSTRENEN	24003012	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dont le festival Fisel	Subvention forfaitaire	20 000,00
Association pour le développement des arts d'oralité 29200 BREST	24003043	Edition 2024 des festivals "PETITE MAREE" & "GRANDE MAREE"	Subvention forfaitaire	18 000,00
ASSOCIATION FESTIVAL D'ARVOR 56000 VANNES	24002967	Edition 2024 du Festival d'Arvor	Subvention forfaitaire	15 000,00
PHARE OUEST 35260 CANCALE	24003393	Edition 2024 des "Bordées de Cancale"	Subvention forfaitaire	15 000,00
FESTIVAL THEATRE RIRE PAYS DE MATIGNON 22550 MATIGNON	24002957	Edition 2024 du festival de Théâtre pour Rire de Matignon	Subvention forfaitaire	12 000,00
OEUVRE DES FILETS BLEUS 29185 CONCARNEAU	24003394	Edition 2024 du festival des Filets Bleus	Subvention forfaitaire	12 000,00
L'ILOPHONE 29242 OUESSANT	24002975	Edition 2024 du festival Ilophone	Subvention forfaitaire	10 000,00
ASSOCIATION RUE DELL ARTE 22510 MONCONTOUR	24002655	Edition 2024 du festival Rue Dell Arte	Subvention forfaitaire	7 000,00
LE BON SCEN'ART 35500 POCE LES BOIS	24002972	Edition 2024 du festival "Les Fanfarfelues"	Subvention forfaitaire	5 000,00
LES MUSICALES DE QUIBERON 56170 QUIBERON	24002954	Edition 2024 des Musicales de Quiberon	Subvention forfaitaire	5 000,00
CELTOMANIA 44190 GETIGNE	24003059	Edition 2024 du Festival Celtomania	Subvention forfaitaire	4 000,00
CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE 29410 PLOUNEOUR-MENEZ	24002976	Edition 2024 du festival Arrée Voce	Subvention forfaitaire	4 000,00
LES SONS D AUTOMNE 22120 QUESSOY	24002661	Edition 2024 du festival Les Sons d'Automne	Subvention forfaitaire	4 000,00
MORBIHANNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE 56000 VANNES	24002974	Edition 2024 des Musicales du Golfe	Subvention forfaitaire	3 000,00
VARMA 56670 RIANTEC	24002996	Edition 2024 du festival "Varma !"	Subvention forfaitaire	3 000,00
TERRE D EXPRESSION 56000 VANNES	24002977	Edition 2024 de "l'Eté des potiers"	Subvention forfaitaire	1 000,00
EPCC FONDS REGIONAL D ART CONTEMPORAIN BRETAGNE 35011 RENNES	23006075	Contribution au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention plurianuelle d'objectifs 2024-2027 (2ème attribution)	Participation	420 000,00

Délibération n° : 24_0302_05

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
LE FOURNEAU 29200 BREST	24001914	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2027	Subvention forfaitaire	255 000,00
CENTRE NATIONAL POUR LA CREATION ADAPTEE 29600 MORLAIX	24003504	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dont 20 000 euros sur les postes mutualisés avec le SEW dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024	Subvention forfaitaire	120 000,00
LA GRANDE BOUTIQUE 56630 LANGONNET	24003014	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025	Subvention forfaitaire	110 000,00
ANTIPODE MJC RENNES 35000 RENNES	24002126	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dont 10 000 euros pour les actions de valorisation de la scène régionale dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027	Subvention forfaitaire	70 000,00
LA PASSERELLE 22041 SAINT-BRIEUC	24002970	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	70 000,00
REGIE EQUIPEMENT MUSIQUES ACTUELLES DE BREST - REMA - LA CARENE 29200 BREST	24003015	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027	Subvention forfaitaire	55 000,00
POLARITE[S] 29000 QUIMPER	24002973	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026	Subvention forfaitaire	50 000,00
TERRANOVA 35400 SAINT-MALO	24002962	Projet culturel et artistique de la Nouvelle Vague au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	45 000,00
THEATRE L'AIRE LIBRE 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	24001780	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	40 000,00
SUPERFLUX, VOIR L'ART SE FAIRE 35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE	24002279	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	38 000,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE 35000 RENNES	24003020	Mise en oeuvre d'actions et de promotions de l'Architecture et de diffusion de la culture architecturale de la Bretagne au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	30 000,00
AU BOUT DU PLONGEOIR 35235 THORIGNE-FOUILLARD	24003018	Coopération Rennes/Nantes/Brest/Rouen/Le Mans "Itinéraires d'artiste(s)" au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	20 000,00
IMAGERIE 22300 LANNION	24002122	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	20 000,00
ASSOCIATION LA STATION-THEATRE 35520 LA MEZIERE	24002966	Accompagnement des équipes artistiques régionales au titre de la saison 2024-2025	Subvention forfaitaire	9 000,00
RESERVOIR DANSE 35000 RENNES	24003030	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	7 000,00
CAPSULE ARTISTIQUE EN MOUVEMENT PERMANENT 56100 LORIENT	24002834	Projet culturel et artistique de la Maison Germaine Tillion au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	6 000,00
LE FOURNEAU 29200 BREST	24003027	Soutien à la production mutualisée du Réseau RADAR au titre des années 2024-2025 : Cies Galapiat, Tranx, Arenthan, C'hoari, Collectif Tranx, la Débordante compagnie	Subvention forfaitaire	20 000,00
CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES 56110 GOURIN	24003391	Edition 2024 du championnat de Bretagne de danse et de musiques traditionnelles	Subvention forfaitaire	21 000,00
BODADEG AR SONERION 56270 PLOEMEUR	24002968	Projet associatif au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	415 000,00
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE 75013 PARIS	24003227	Contribution au titre de l'année 2024 dans le cadre de la convention de partenariat 2023-2026 CNM - REGION BRETAGNE - MINISTERE DE LA CULTURE (Drac Bretagne)	Subvention forfaitaire	80 000,00
FEDERATION DES FESTIVALS DE MUSIQUES CLASSIQUES EN BRETAGNE 35000 RENNES	24003016	Projet associatif au titre de l'année 2024	Subvention forfaitaire	8 000,00

Total : 2 120 000,00

Délibération n° : 24_0302_05

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 08 juillet 2024
Complément(s) d'affectation
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles
Chapitre : 933

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Vote précédent			Montant proposé (en euros)	Total (en euros)
				N° délib	Date de CP	Montant affecté (en euros)		
FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT 56100 LORIENT	24001423	Edition 2024 du festival Interceltique de Lorient dans le cadre d'une convention plurianuelle d'objectif 2024-2027 - 2ème attribution	Subvention forfaitaire	24_0302_03	06/05/24	300 000,00	100 000,00	400 000,00

Total 100 000,00

Nombre d'opérations : 1

Délibération n° : 24_0302_05

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Information relative aux annexes aux délibérations n° 24_0302_05

Étant volumineuses, les annexes suivantes ne seront pas reprographiées et sont accessibles sur le Portail des élu.e.s en cliquant sur « consulter en ligne » :

- 04_AD_01_0302_05_CPO_FIL_2024-2027
- 04_AD_02_0302_05_CPO_LE_FOURNEAU_2024-2027
- 04_AD_03_0302_05_CPO_ANTIPODE_2024-2027
- 04_AD_04_0302_05_CPO_REMA_La_Carène_2024-2027
- 04_AD_05_0302_05_CPO_FRAC_2024-2027
- 04_AD_06_0302_05_Modification_statuts_FRAC
- 04_AD_07_0302_05_Délibération_modification_statuts_FRAC

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Association Festival Interceltique de Lorient
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2024 – 2025 – 2026 - 2027

Ville de Lorient
Lorient Agglomération
Département du Morbihan
Région Bretagne
Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2313-1 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Morbihan en date du 22 décembre 2023 approuvant les dispositifs d'aide départementale en matière culturelle ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Entre d'une part :

- La Ville de Lorient, représentée par son Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme, Madame Sophie PALANT-LE HEGARAT, et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2024
- Lorient Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LOHER et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024.
- Le Département du Morbihan, représenté par son président Monsieur David LAPPARTIENT, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 5 juillet 2024 ,
- La Région Bretagne, représentée par son Président, Monsieur Loïg Chesnais-Girard, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24_0302_05 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 8 juillet 2024,
- L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

Ci-après désignés, « **les partenaires publics** »

Et d'autre part :

L'association Festival Interceltique de Lorient, représentée par son président M. Jean Paul KIHL, association déclarée au Journal Officiel en date du 22 janvier 1992, ayant son siège social rue Pierre Guergadic 56100 LORIENT.
N° de SIRET : 304 308 083 00043
Code APE : 9001Z

Ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Festival Interceltique de Lorient est né en 1971 à l'occasion de l'accueil du Championnat national des bagadoù à Lorient et de la volonté de ses fondateurs de contribuer au développement de la culture bretonne. En s'ouvrant vers les nations d'implantation celte des îles britanniques (Écosse, pays de Galles, Cornouailles, île de Man, Irlande) puis du nord de l'Espagne (Galice et Asturies), le festival a contribué à forger un nouveau concept porteur d'échanges : l'interceltisme.
Le Fil a également investi des régions d'implantation de « Diasporas Celtiques », mettant ainsi à l'honneur la richesse de la diversité celtique de tous horizons mais également la ville de Lorient en tant que capitale mondiale de la « celtitude » cosmopolite du 21ème siècle.
Le Fil a célébré sa 50ème édition en 2021 et s'oriente depuis 2022 vers de nouvelles perspectives de mise en œuvre et de programmation, coïncidant avec l'arrivée d'un nouveau directeur artistique.

L'association Festival Interceltique est aujourd'hui une structure forte de ses 1600 membres dont l'objet est de :

- Organiser annuellement le Festival Interceltique de Lorient et assurer une permanence culturelle à l'année
- Contribuer à la promotion de la culture bretonne et celtique, et ainsi promouvoir, tant sur le plan national, qu'international, l'image du Pays de Lorient, du Morbihan, de la Bretagne et des Pays celtiques,
- Participer au développement des échanges avec les pays celtes et tous les pays et régions intéressés par ces cultures.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Depuis plusieurs années, un dialogue constructif s'est instauré entre le FIL et ses partenaires institutionnels qui a permis de conforter une reconnaissance et un soutien conjoint de l'Etat et des collectivités territoriales formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qu'il convient aujourd'hui de renouveler.

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association Festival Interceltique de Lorient s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en **annexe 1**, et dont la direction artistique est assurée par Monsieur Jean-Philippe MAURAS.

I- LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL (2024-2027)

A Le Festival Interceltique de Lorient s'inscrit dans une démarche renouvelée :

a) Un festival ancré dans son époque

- Augmenter et pérenniser la fréquentation d'un public jeune (Kleub) au festival ;
- Renforcer le partenariat avec la SMAC du territoire (Hydrophone) ;
- Développer la part des femmes artistes dans la programmation ;
- Enrichir la coopération avec les confédérations (Kenleur, Sonerion) et contribuer au développement des projets qu'elles portent ;
- Mettre en place un nouvel espace pluridisciplinaire à destination des 4-12 ans (le jardin pour celtes en devenir).

b) Un festival urbain en phase avec son territoire

- Améliorer l'habillage, la signalétique et travailler à la piétonisation des sites permettant une déambulation cohérente des festivaliers ;
- Poursuivre la réflexion autour du développement des mobilités responsables en vue d'assurer un accès facilité et responsable au festival ;
- Sensibiliser les festivaliers aux enjeux de la transition écologique et au soutien à l'économie locale (valorisation des produits locaux).

c) Un festival pluridisciplinaire

- Promouvoir et valoriser la pluridisciplinarité du festival en valorisant les actions portées par des artistes amateurs ou professionnels, par des associations et acteurs du territoire autour d'une multiplicité d'activités : musique, danse, conte, cinéma, littérature, gastronomie, sports… **L'interceltisme au cœur du projet**
- Remettre l'interceltisme au cœur des thématiques proposées lors du festival et de la programmation : nouvelles propositions ou collaborations artistiques mettant en avant l'interceltisme (Celtic Odyssée, Horizons celtes, défilé textile, Interceltic Music Camp.).

d) Les nouveaux talents et la création artistique, éléments essentiels des programmations de demain

-Enrichir la programmation du festival en encourageant les projets portés par les confédérations, les bagads, les associations, en accompagnant les créations et coproductions, qu'elles soient dans les champs du spectacle vivant ou des arts visuels.

e) Les pratiques amateurs

-Poursuivre les collaborations avec l'ensemble des structures de pratiques amateurs et notamment en direction des nouvelles générations.

f) Le développement des publics, sources de pérennité de l'évènement

-Renforcer et développer une politique de conquête et de fidélisation des publics et notamment des jeunes, des groupes, en provenance de nouveaux territoires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

g) Lorient, capitale interceltique

-Inscrire la présence du festival tout au long de l'année en confortant la mise en œuvre de partenariats (CDN, CRD.) ou de projets et rendez-vous hors calendrier FIL.

B- Le projet associatif 2024-2027 se veut transversal, tenant compte des évolutions environnementales, sociétales et sociales

a) La transition écologique

- Développer les actions du festival relevant de son engagement dans la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. Ces actions porteront notamment sur la restauration, le bar, la gestion des déchets, la consommation énergétique, la dématérialisation des pratiques, les transports, la politique RH et la logistique.

b) La transition sociale

- Œuvrer pour la parité et l'égalité hommes femmes depuis la mise en œuvre de groupes de réflexion au déploiement d'actions dédiées et leurs évaluations systématiques ;
- Lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (application stricte des 5 engagements du plan de lutte contre les VHSS et formations du personnel du FIL) ;
- Agir en faveur d'une meilleure accessibilité du festival à un public en situation de handicap et contribuer grâce à des actions d'animations, de prévention, à contenir les risques festivaliers et professionnels sur les différents sites du festival.

c) Les actions culturelles

- Mettre en place un poste de chargée d'actions culturelles pour mener à bien les actions mises en œuvre et développer les axes médiation en faveur d'un public scolaire (master class et spectacle CRD, expositions itinérantes, établissements scolaires, actions de médiation dans les communes de l'Agglomération et les structures sociales..).

d) L'enseignement artistique

- Permettre à un public large et varié de découvrir les musiques et danses traditionnelles du monde celte en continuant à proposer des ateliers master class et en organisant une nouvelle initiative : les stages d'été ou Interceltique Music Camp à partir de 2024.

e) La langue bretonne

- Continuer à promouvoir la langue bretonne en maintenant des actions de traduction français-bretons (supports de communication, signalétique, présentation de la programmation, diffusion radio Bro Gwened, formations et ateliers d'initiation à la langue bretonne).

C- Le FIL 2024-2027 s'inscrit au cœur d'un réseau du local à l'international

- Le festival inscrit dans ses priorités le développement des partenariats et collaborations à l'échelle régionale, nationale (ex : parrainage et accueil d'adhérents d'autres événements) et internationale (programmations et collaborations artistiques communes) au cœur de l'Arc Atlantique européen.

L'association a défini une feuille de route sur les 3 prochaines années, contribuant au renouvellement et à la poursuite de la structuration du festival. En tant que contributeur à la richesse de l'écosystème artistique et culturel, le festival interceltique de Lorient réitère la demande de reconnaissance et le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales sur les axes de politique culturelle qui les concerne :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

II- LES AXES DE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

La Ville de Lorient

La Ville de Lorient met en œuvre une politique globale de soutien à la culture bretonne et contribue ainsi au développement d'une culture régionale vivante.
Ainsi elle accompagne les projets et événements culturels qui prennent en compte cette diversité culturelle à travers :
- le soutien à la création, aux artistes bretons et aux jeunes talents,
- le développement d'actions spécifiques visant à conquérir de nouveaux publics et notamment en direction des plus jeunes,
- la mise en place d'actions artistiques et culturelles croisées favorisant l'éducation artistique,
- la promotion de la langue bretonne,
- l'accès aux pratiques amateurs qui rallient tous les âges et qui encouragent la participation de tous, public, bénévoles, acteurs locaux,
- l'animation de l'espace public et l'attractivité du centre-ville,
- la mobilisation de partenaires locaux au service d'une dynamique de territoire associant acteurs culturels et acteurs économiques,
- le développement d'une identité bretonne qui favorise le rayonnement et l'attractivité du territoire

Lorient Agglomération

Lorient Agglomération valorise les projets participants à l'attractivité du territoire de l'agglomération. Dans la cadre de son projet de territoire (Axe 2 : Rayonner), elle soutient le projet artistique et culturel du Festival Interceltique en raison du rôle essentiel qu'il joue pour la notoriété, l'image et la promotion du Pays de Lorient à l'échelle nationale et internationale. Cette notoriété apportée au territoire devra se retrouver dans la visibilité donnée à Lorient Agglomération et à la toute nouvelle marque de territoire, Lorient Bretagne Sud au sens large sur le site du festival et dans sa communication. Lorient Agglomération souhaite par ailleurs s'affirmer comme un territoire phare de la culture celtique, un rayonnement qui doit profiter également aux communes du territoire (Axe 1 du Projet de territoire Vivre Ensemble). Enfin Lorient Agglomération attend du Festival Interceltique qu'il développe des actions en faveurs des transitions écologiques, en particulier dans le domaine de la prévention et du tri des déchets, conforme à la démarche communautaire « Territoire zéro déchet ».

Le Département du Morbihan

La politique culturelle du **département du Morbihan** s'articule autour de quatre grands domaines d'intervention : la protection et la valorisation du patrimoine, la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle et le soutien à la création, à la diffusion des œuvres et aux acteurs de la vie culturelle. Échelon de la solidarité territoriale, la politique départementale a comme ambition l'accès à une offre culturelle de qualité pour tous les Morbihannais sur l'ensemble du territoire. Le département du Morbihan pilote également un important programme d'actions culturelles dans le champ social. De plus, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, il porte une attention particulière au développement des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle. Dans le domaine de la culture bretonne, il se montre attentif à la valorisation de la pratique en amateur et à la transmission de la langue bretonne et du patrimoine culturel immatériel. D'une manière générale, il soutient les manifestations qui participent à la notoriété et à l'attractivité du Morbihan, tant à l'échelle départementale que nationale et internationale. Le projet proposé par le Festival interceltique de Lorient s'inscrit donc pleinement dans les axes de la politique culturelle du département du Morbihan.

La Région Bretagne

Dans le cadre de sa politique culturelle, et dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, s'est fixé pour objectifs :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région soutient les festivals qui ont une programmation laissant une large place à la découverte artistique, à la diversité culturelle et au renouvellement des formes habituelles de « consommation » culturelles ; qui portent des actions culturelles ou des démarches artistiques faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local et encourageant la participation des habitants au projet ; et qui disposent d'une dimension régionale caractérisée notamment par la fréquentation du public, la présence de professionnels régionaux voire nationaux, le soutien à la production ou à la co-production des artistes de la Région, en partenariat avec des opérateurs culturels régionaux. L'enjeu de la rencontre avec les habitant.e.s constitue un axe central des projets soutenus. Les festivals accompagnés veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel du Festival Interceltique de Lorient avec un intérêt particulier pour :

- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles et amateurs – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional, national et international ;
- La mise en œuvre d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion, et sur une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

La DRAC Bretagne

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la **DRAC Bretagne** met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

Dans ce cadre l'État contribue à la structuration du secteur culturel par le soutien à des Festivals.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, labellisé Egalité et Diversité par l'AFNOR, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle.
Les festivals, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe 4**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, le Festival Interceltique de Lorient devra s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc.) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Le projet artistique et culturel porté répond aux critères retenus par l'État en matière artistique, en matière de coopération et de structuration des filières professionnelles, d'inscription territoriale, d'accessibilité et d'ouverture aux publics.

Article 2 - Durée et renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour les exercices 2024-2025-2026-2027. Elle prend effet dès sa notification et prendra fin le 31 décembre 2027.
Au plus tard 3 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne l'arrêt ou le renouvellement du partenariat.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

Article 3 - Engagement financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les partenaires publics signataires s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Chaque collectivité territoriale établira après le vote de son budget, et pour l'Etat après inscription des crédits en loi de finances, une convention financière avec le Festival Interceltique qui précisera les modalités de versement et le montant de la subvention pour chaque exercice.

A titre d'information, les subventions versées en 2023 sont les suivantes :

- **La Ville de Lorient : 466 955€ dont 86 000€ au titre du soutien technique théâtre de Lorient et Palais des congrès**

La Ville de Lorient contribue par ailleurs chaque année à l'activité du Festival Interceltique par des prêts de matériels et des prestations techniques dont un décompte détaillé est adressé par la Ville à l'association à l'issue de la manifestation. A titre d'information, le montant de valorisation Ville de Lorient concernant l'édition 2019 (année de référence avant le Covid) est de 1 335 725€ et porte sur de la valorisation RH, de la mise à disposition de matériels, équipements et locaux et sur de la prise en charge d'achats de fournitures et de prestations de service.

- **Lorient Agglomération : 330 000€**

Lorient Agglomération contribue également chaque année à l'activité du Festival Interceltique par des prêts de matériels et des prestations techniques. Cette contribution

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

correspond aux transports bus et bateaux (211 413€), à la collecte et au traitement de déchets (59 482€), à l'organisation du « Café de la grande Parade » (4500€). La valorisation de cette contribution pour l'année 2023 s'établit donc à 275 395€ TTC.

– **Le Département du Morbihan : 200 000 €**

Le département du Morbihan contribue par ailleurs chaque année à l'activité du Festival interceltique par la mise à disposition des espaces du Collège Auguste Brizeux, situé rue Perrault à Lorient, dont la valorisation s'établit à un coût de 18 800 € (chiffre 2023).

– **La Région Bretagne : 420 000 €**

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est le suivant : 400 000 € (sous réserve du vote à la commission permanente du 8 juillet 2024).
La Région Bretagne contribue par ailleurs chaque année à l'activité du Festival interceltique par la mise à disposition de bâtiments (Lycée Dupuy de Lôme, local de stockage).

– **La DRAC : 70 000 €** ont été accordé au titre du Fonds Festival pour l'année 2023.

Pour l'année 2024, une subvention d'un montant prévisionnel de **70 000 €** (soixante-dix mille euros) est accordée au bénéficiaire par l'État sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.
L'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) verse sa contribution financière au titre de l'année 2024 au bénéficiaire en établissant une convention annuelle financière. A la notification de la convention, la subvention sera versée dans sa totalité pour cette même année sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.
Pour les exercices budgétaires 2025, 2026, 2027, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, une convention administrative sera signée entre le Festival Interceltique de Lorient et l'État (ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne). Elle précisera le montant de la subvention versée au titre des crédits déconcentrés.
La subvention est imputée sur les crédits du **Programme 131 : Action 01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant ; Sous-action 24 - Festivals et résidences ; Activité 013100040202 - Soutien aux festivals pluridisciplinaires**
L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bretagne / Préfet d'Ille-et-Vilaine, et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association Festival Interceltique de Lorient adressera une demande de subvention aux partenaires publics signataires de la présente convention en concordance avec le calendrier de dépôt des demandes de subvention de chacune des collectivités. L'engagement des collectivités territoriales est d'autre part soumis aux délibérations des assemblées délibérantes, et pour l'Etat, à l'inscription des crédits en loi de finances.

Les budgets prévisionnels annexés n'engagent pas les partenaires publics.

Article 4 - Modalités d'exécution et de suivi

Les annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet de l'association visé à l'article I **(annexe 1)** ;
- les budgets prévisionnels de l'association pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et 2027 ainsi que le plan pluriannuel d'investissements du FIL (**annexe 2**) ;
- les modalités de l'évaluation et indicateurs (**annexe 3**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe 4**)

Comité de suivi

De manière à faire vivre un dialogue régulier entre l'Association et les partenaires publics, un comité de suivi de la convention se réunit sur un rythme de deux fois par an à initiative du

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FIL. Il est constitué des personnes désignées par l'Etat et les partenaires publics et des responsables de l'Association.

Les périodes de ces réunions sont les suivantes :

- entre le 15 octobre et le 15 novembre portant sur un premier bilan de l'édition estivale précédente ainsi que des aspects budgétaires y afférents et les premiers échanges sur les perspectives de l'édition suivante,
- en mars/avril pour un bilan, notamment financier, plus affiné de l'édition précédente et un point plus approfondi sur l'édition à venir qui pourra être nourri notamment des réflexions issues des groupes de travail internes du FIL.

Évaluation
Après chaque édition, le bilan annuel fera l'objet d'une évaluation définie à partir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déclinés en annexe 3 . En outre, au regard de ses attentes spécifiques liées aux objectifs qu'il soutient, chacun des partenaires pourra solliciter des éléments de bilan particuliers, venant compléter l'évaluation.

Pour la Ville de Lorient les éléments porteront sur :
- la mise en œuvre du projet artistique et culturel en lien avec les établissements culturels et les acteurs locaux ;
- le développement et la connaissance des publics, notamment en direction des plus jeunes ;
- les actions de sensibilisation menées autour de la culture bretonne (musique, danse, langue bretonne) auprès du grand public et dans le cadre des pratiques amateurs ;
- le bilan, l'analyse et les réflexions sur les dispositifs de sécurité de la manifestation et leurs incidences financières.

Pour Lorient Agglomération, l'évaluation portera :
-sur la notoriété apportée au territoire à l'occasion de l'évènement,
-sur les retombées économiques apportées au territoire.

Pour le Département du Morbihan, l'évaluation portera plus spécifiquement sur :
- la diversité et la qualité des propositions artistiques tant dans les domaines de la musique et de la danse que dans les domaines des arts plastiques et de l'audiovisuel ;
- le développement des partenariats avec les acteurs culturels du territoire morbihannais, notamment dans le domaine de la création artistique et de l'éducation artistique et culturelle ;
- le nombre et la nature des actions permettant de promouvoir la qualité et la diversité de la pratique en amateur ;
- le nombre et la diversité des actions en faveur de la langue bretonne et du patrimoine immatériel

Pour la Région Bretagne, l'évaluation portera sur la réalisation du projet artistique et culturel, et notamment sur les points mentionnés à l'article 1-II, à savoir :

- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles et amateurs – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional, national et international ;
- La mise en œuvre d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion, et sur une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

Pour la DRAC, l'évaluation portera sur les critères d'intervention du soutien du ministère de la Culture dans le cadre du fonds festivals en matière artistique, en matière de coopération et de structuration des filières professionnelles, en matière d'inscription territoriale, et en matière d'accessibilité et d'ouverture aux publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

L'évaluation portera également sur les actions menées dans le cadre des transitions sociales et écologique.

Une comptabilité analytique par secteur d'activité facilitera la lecture des bilans et projections budgétaires.

Délais de transmission des documents aux partenaires financeurs
Le FIL adressera aux partenaires financeurs les documents relatifs à l'activité et aux finances de l'association dans un délai de 15 jours précédant chaque réunion du comité de suivi.

Article 5 - Mention du soutien des partenaires financeurs

L'association s'engage à faire mention de la participation des partenaires financeurs sur tous les supports de communication, édition et web et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention.

Article 6 - Obligations comptables et transmission des documents financiers

L'Association tient une comptabilité conforme au plan comptable des associations (en application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 par l'Autorité des Normes Comptables).

Les écritures comptables de fin d'exercice sont effectuées par un comptable qui établit le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Ces comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes lorsque l'association est tenue légalement d'en désigner (associations bénéficiant de financements publics supérieurs à 153 000€). Le bilan doit être « certifié conforme » et signé par le Commissaire aux Comptes ou, le cas échéant par le Président.

Les contributions volontaires (apports en travail, apports en biens ou autres services) effectuées à titre gratuit devront être valorisées et comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable précité.

Enfin, conformément aux dispositions du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009, l'Association s'engage, dès lors qu'elle bénéficie d'une subvention supérieure à 153 000€ à accomplir les formalités nécessaires à la publication de ses comptes et du rapport du Commissaire aux Comptes au Journal Officiel.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'Association transmettra un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ainsi qu'un état des lieux des actions mises en place en matière de transition environnementale.

Modalités de transmission des documents comptables et financiers

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité* ».
Les partenaires financeurs se réservent la possibilité de demander tout document de gestion de l'Association (prévisionnels, bilans comptables, comptes de résultat, comptabilité analytique…).

Afin de faire coïncider la procédure contractuelle issue des termes de la présente convention et les différentes obligations réglementaires et budgétaires qui s'imposent aux partenaires financeurs, les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre des mesures annuelles.

L'Association s'engage à faire connaître aux partenaires financeurs 15 jours avant le comité de suivi d'octobre/novembre une projection du compte de résultat provisoire de l'exercice en cours qui apportera une première lecture des principales données du résultat financier de l'année avec l'analyse des évolutions constatées par rapport au budget prévisionnel.

Ainsi, **l'Association s'engage à transmettre, chaque année, avant le 1er juin, aux partenaires financeurs l'ensemble des documents suivants** :

- une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat, le bilan comptable et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée,
- ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, …).

Ces documents seront accompagnés de l'attestation d'un expert-comptable établie conformément aux normes de la profession, et du rapport du Commissaire aux Compte (rapport général et rapport spécial).

En outre, l'Association produira **pour le 1er octobre dernier délai**, les documents nécessaires à la prévision budgétaire de l'exercice suivant.

A défaut pour l'Association de satisfaire aux dispositions du présent article, les partenaires financeurs se réservent le droit de suspendre le versement des aides financières ainsi que le droit de procéder aux vérifications nécessaires.

Usage des aides financières

L'Association s'engage à respecter les règles légales qui régissent la vie des associations et à gérer avec toute la rigueur nécessaire les financements publics qui lui sont attribués. Elle garantit la destination des aides financières des partenaires financeurs à l'usage prévu dans la présente convention et s'engage à produire à tout moment aux collectivités, conformément aux dispositions légales et réglementaires, toutes les pièces justifiant du bon emploi des fonds.

Limites de l'engagement des collectivités publiques

Les partenaires publics entendent limiter leurs engagements contractuels à ceux qui découlent ipso facto des différents articles de la présente convention.

En aucun cas les partenaires publics ne seront tenus de prendre à leur charge un éventuel déficit apparaissant au bilan de l'Association.
Pour des questions qui nécessitent exceptionnellement de prendre des décisions en cours d'année, l'Association sollicitera l'avis des partenaires publics par écrit. Ces derniers rendront

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

réponse par écrit dans un délai de deux mois. En aucun cas les partenaires publics ne seront responsables des charges nouvelles qui résulteraient de l'application de mesures qu'ils n'auraient pas décidé de soutenir par écrit.

Article 7 - Contrôle des partenaires publics

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des partenaires publics de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'État et les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en **annexe 1** à la présente convention, l'association en informera également les partenaires publics concernées.

Article 8 - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

Une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sera finalisée pour la réunion du comité de suivi d'octobre/novembre 2027. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs, sur la base des modalités d'évaluation décrites à l'article 4 de la présente convention. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Article 9 - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle, sans l'accord écrit des partenaires publics, des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation par le bénéficiaire de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1, 5, 6 et 8 de la présente convention.

Article 10 – Dissolution de l'association

La dissolution de l'association met automatiquement fin aux engagements respectifs des parties.
Toutefois, une dissolution ne saurait dégager l'association des obligations contractées antérieurement, notamment des dettes existantes ou générées au moment de la dissolution.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La présente convention sera alors immédiatement privée d'effet pour l'avenir, sans que les partenaires publics soient tenus de reprendre à leur compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard des tiers avant la dissolution.
La part de subvention versée par chaque partenaire public à l'association et non utilisée fera l'objet d'un reversement à chaque collectivité dès la décision de dissolution.

Article 11 - Règlement des litiges

Les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre en cas de litige ou de contestation concernant la présente convention ou son application pour parvenir à un accord.
Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, les parties s'en remettront au jugement du Tribunal administratif de Rennes, seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagés ou sollicités dans cette hypothèse.

Fait à , le en 6 exemplaires originaux.

Le Président de l'Association Festival Interceltique de Lorient, **Monsieur Jean Paul KIHL**	**Le Maire de Lorient,** **Pour le Maire, l'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme** **Madame Sophie PALANT-LE HEGARAT**
Le Président de Lorient Agglomération, **Monsieur Fabrice LOHER**	**Le Président du Conseil Départemental du Morbihan** **Monsieur David LAPPARTIENT**
Le Président du Conseil Régional de Bretagne, **Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**	**Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine** **Monsieur Philippe GUSTIN**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Annexe 1 - Projet artistique et culturel du Festival Interceltique de Lorient 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Festival
INTERCELTIQUE
Lorient

Projet artistique et culturel

de l'Association

Festival Interceltique de Lorient

2024-2027

(Projet au 25/03/2024)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Sommaire

Avant-propos

Projection de mise en œuvre du projet du FIL sur la période 2024-2027

1/ Fondamentaux du projet
- **a) Historique**
- **b) Chiffres 2022-2023**

2/ Le projet artistique et culturel du FIL
- **a) Un festival ancré dans son époque**
- **b) Un festival urbain, en phase avec son territoire**
- **c) Un festival pluridisciplinaire**
- **d) L'interceltisme au cœur du projet**
- **e) Les nouveaux talents et la création artistique, éléments essentiels des programmations de demain**
- **f) Les pratiques amateurs**
- **g) Le développement des publics, source de pérennité de l'événement**
- **h) Lorient, capitale interceltique**

3/ Les axes transversaux
- **a) La transition écologique**
- **b) La transition sociale**
- **c) Les actions culturelles**
- **d) L'éducation artistique**
- **e) La langue bretonne**

4/ Coopération et rayonnement, du local à l'international
Réseaux et export

5/ Gouvernance associative et moyens de réalisation du projet
- **a) Vie associative**
- **b) Équipe salariée et ressources humaines**
- **c) Moyens matériels**
- **d) Outils de communication**

6/ Projection financière 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Avant-propos

Au moment d'entamer une nouvelle séquence de conventionnement avec les collectivités, il convient de rappeler que les développements du projet artistique et culturel présenté dans ce document sont dépendants :

- des moyens financiers obtenus par suite de redéploiements internes ou via la recherche de nouveaux financements, notamment auprès des entreprises et des partenaires publics (État et collectivités territoriales).

- de l'évolution de la politique d'urbanisme de la Ville de Lorient.

Quelques clés de lecture :

L'**association Festival Interceltique de Lorient** est le nom de l'association qui porte le projet artistique et culturel du **Festival Interceltique de Lorient** (ou **FIL**) élaboré par le Directeur Artistique, pilote de ce projet et garant de la ligne artistique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Projection de mise en œuvre du projet du FIL sur la période 2024-2027

1/ Fondamentaux du projet

a) Historique

Le Festival Interceltique de Lorient est né en 1971 à l'occasion de l'accueil du Championnat National des Bagadoù à Lorient, de la volonté de ses fondateurs de contribuer au développement de la culture bretonne et aussi de s'ouvrir vers les nations d'implantation celte des îles britanniques (Écosse, Pays de Galles, Cornouailles, Île de Man, Irlande) puis du nord de l'Espagne (Galice et Asturies).
Cela lui a donné une place singulière en Bretagne, mais aussi à l'échelle européenne et mondiale dans la mesure où il a su forger un nouveau concept porteur d'échanges : l'interceltisme.

Après quelques décennies, fort de son succès, le FIL s'est tourné vers d'autres lieux où existe également une implantation issue des migrations des promontoires celtiques de l'Atlantique Européen. L'ouverture vers les « Diasporas Celtiques » a mis en valeur la richesse de cette diversité celtique de tous horizons, et a placé Lorient comme capitale mondiale de la « celtitude » cosmopolite du 21e siècle.

En 2021, en dépit de la période COVID le contraignant à annuler l'édition 2020, le FIL a célébré sa 50e édition, ouvrant de nouvelles perspectives et évolutions avec l'arrivée et l'impulsion d'un nouveau directeur artistique.
Les deux dernières éditions, 2022 et 2023, ont été un vrai succès, assurance d'une adhésion populaire. Elles ont montré les prémices de l'évolution entamée depuis 2022, avec la mise en place de nouveaux lieux et un changement dans la temporalité des phases de mise en œuvre.

Le FIL est sur un schéma de 10 jours depuis 1976 ; il se déroule toujours à compter du premier vendredi du mois d'août (dates fluctuantes du 01 au 07 août selon calendrier) –*A noter que 2024 reste sur un schéma exceptionnel (7 jours du lundi 12 au dimanche 18 août) compte tenu des contraintes de sécurité liées à l'organisation des Jeux Olympiques en France.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

b) Chiffres (2022 – 2023)

	2022	2023
Fréquentation		
Visiteurs (est.)	900.000	950.000
Spectateurs (Billets+badges)	130.447	177.556
Billets	74.498	77.606
Bracelets/badges	55.949	99.950
Bénévoles		
Nombre	1.439	1.621
Femmes	50%	53%
Habitant l'agglo	64%	64%
16-45 ans	44%	45%
45-65 ans	38%	36%
Plus de 65 ans	28%	30%
Salariés		
Permanents	13	13
Dont femmes	54%	54%
CDD régime général et intermittents	866	662
Dont femmes	nc	19%
Budget		
Global	7.200.000	7.500.000
Subventions publiques	22,96%	19,50%
Partenariats privés	9,57%	9,50%
Recettes propres	67,47%	71,00%
dont billetterie	37,3%%	39,46%
dont bars	27,70%	30%
dont restauration	14,80%	14,20%
dont produits dérivés	1,70%	1,71%
dont divers	12,54%	14,63%
Artistes		
Nombre	5.071	5.546
dont femmes	34%	35%
dont professionnels	nc	13,83%
dont femmes pro	nc	3,08%
dont amateurs	nc	86,17%
dont femmes amateurs	nc	31,76%
dont Bretagne	nc	86,17%

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Communication		
Accréditations	218	218
Articles/émissions tous supports	1.137	888
Retransmission TV	3.800.000	3.600.000

2/ Le projet artistique et culturel du FIL 2024-2027

a) Un festival ancré dans son époque

Faire entrer le FIL pleinement dans le XXIe siècle et donner de l'Avenir à la manifestation. Sur des fondations fortes, les éditions sont pensées pour **construire demain** ! Construire en intéressant et en impliquant les jeunes générations afin que ce festival (re)devienne le leur, qu'elles se l'approprient. C'est la garantie de la pérennité du festival.

Actions :

Le Kleub
Création du Kleub depuis 2022 (scène avec une programmation musiques actuelles celtiques). La fréquentation 2023 a montré une fréquentation importante du public jeune, toutefois l'accès se faisant par badge, nous ne pouvons avoir de données objectives pour l'instant.

Objectifs 2024-2027 :
-Développer et pérenniser la fréquentation du public jeune sur le Kleub : mettre en place des moyens avec l'ouverture de l'achat du badge au Pass Culture à compter de 2024.
-Entamer un travail de coopération avec la SMAC du territoire, l'Hydrophone, avec une résidence-création autour d'un artiste ou d'un groupe accompagné, à compter de 2025-2026.
-Développer la part de femmes artistes sur cette programmation : à l'horizon 2027, objectif 35% de groupes dont le leader est une femme ou dont le nombre de membres féminins représente au moins 50%.

Les jeunes dans les pratiques amateurs
Accompagnement par la diffusion des projets jeunes portés par les confédérations Sonerion et Kenleur : le bagad Jeunes depuis 2022, le projet des Géantes depuis 2023, , l'ensemble de jeunes Kenleur à compter de 2024.

Objectifs 2024-2027 : continuer la coopération et le développement des projets présentés par ces confédérations.

Jardin pour celtes en devenir
Refonte de l'actuel « Jardin des arts et des luthiers » vers un nouveau grand espace dédié à la jeunesse. Lieu accueillant, familial et sécurisé avec des animations diverses destinées aux 4-12 ans : jeux, initiations et ateliers, spectacles, concerts, concours de contes, coin lecture, fest-deiz, etc… en lien avec la culture bretonne et les cultures interceltiques.

Objectifs 2025-2027 : mettre en place ce nouvel espace pluridisciplinaire à destination des 4-12 ans

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

b) Un festival urbain, en phase avec son territoire

Le FIL est et restera un festival intrinsèquement urbain, intimement lié à la ville de Lorient et à sa périphérie.
Son atout principal ? **un site central** de 13 hectares allant du Stade du Moustoir à la Mer en plein cœur de ville de Lorient, avec des accès possibles par la route ou par la mer via les transports en commun.
Les festivaliers peuvent déambuler, découvrir et vivre le festival de manière piétonne.
Le FIL est aussi lié à son territoire à l'échelle de l'Agglomération, à l'échelle départementale et bien évidemment à l'échelle régionale.

Actions :

Une déambulation cohérente
Faire en sorte que les festivaliers puissent se déplacer naturellement, sans coupures et de manière renseignée et bilingue.

Objectifs 2024-2027 : Continuer l'habillage et la signalétique des différents sites du FIL, continuer à travailler avec les services de la Ville de Lorient à la piétonisation des sites FIL pendant la durée de la manifestation.

Un accès facilité et responsable
Faire en sorte que les festivaliers puissent accéder facilement au festival en développant les parkings relais et les transports en commun responsables.

Objectifs 2024-2027 : Travailler avec les services des différentes collectivités territoriales à la réflexion et au développement des mobilités responsables (Vélo, Bus, bateaux, TER, …) pendant la durée de la manifestation.

Découverte des produits locaux
Favoriser la présence des producteurs locaux sur les stands terroirs, sur le marché interceltique ainsi que sur le quai du livre.

Objectifs 2024-2027 : privilégier les circuits courts ainsi que la cohérence culturelle et locale des produits présentés. Sensibiliser les festivaliers aux enjeux de la transition écologique et au soutien de l'économie locale.

Mettre en valeur la ville
Depuis 2022, le Festival a décidé de travailler la rue différemment, de donner une place à de nouveaux moyens d'expression artistique, notamment avec des encollages avec Kenleur en 2022 ou encore l'intervention du street artiste Kaz pour l'habillage de la Place des Pays Celtes en 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Objectifs 2024-2027 : continuer de développer les collaborations avec des artistes pour des actions d'encollage ou d'arts graphiques et/ou photographiques dans le périmètre urbain du FIL.

Mettre en valeur le territoire
Participer au festival permet aussi de découvrir les autres atouts du territoire comme les structures culturelles et sportives ainsi que les atouts du littoral.

Objectifs 2024-2027 : Développer en lien avec l'Office de Tourisme de Lorient Agglomération des journées et parcours découverte à compter de 2025, étudier le projet « FIL Tour » avec les différentes communes de Lorient Agglomération pour accueillir dans chacune des groupes de musiques et de danses des nations celtes en amont du festival en intégrant leurs associations culturelles bretonnes.

c) Un festival pluridisciplinaire

Le FIL peut être perçu comme un festival uniquement de musiques et de danses ; pourtant **une diversité d'activités** (proposées par des professionnels et/ou associations liés aux pratiques amateurs) sont proposés chaque année.
Toutes ces activités sont en lien avec la ligne artistique du FIL mettant en avant l'Interceltisme, l'intergénérationnel, la diversité, la mixité, les pratiques professionnelles et amateurs et sont en phase avec le focus de l'année (une nation ou un thème transversal).
Les indicateurs prévisionnels 2024 (au 14/03/24) sont pour les artistes professionnels :
Provenance : 44% internationaux – 56% nationaux
Mixité : 72% hommes – 28% femmes

Actions :

Musique :
Concerts, festoù-noz, défilés, concours de musique, master classes, stages, initiations, …

Objectifs 2024-2027 : poursuivre sur la ligne artistique mise en place depuis 2022 en accentuant la part d'artistes musiciennes pour arriver à un objectif minima de 35% pour 2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Danse :
Spectacles de danses traditionnelles et contemporaines, initiations, stages, fest-deiz et festoù-noz, ceili, …

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre l'intégration de la danse contemporaine d'inspiration traditionnelle, continuer sur la ligne artistique mise en place depuis 2022.

Conte :
Objectifs 2024-2027 : Introduire le conte dans différentes langues celtiques sous forme de spectacles et joutes au sein du nouveau jardin pour les Celtes en devenir (à compter de 2025).

Textile :
Spectacle de présentation de costumes traditionnels et contemporains depuis 2022, stages de broderies interceltiques depuis 2022, …

Objectifs 2024-2027 : intéresser un public plus large à cette partie importante de l'identité des cultures celtes.

Cinéma :
Projections de films et de documentaires en lien avec le focus de l'année et/ou en lien avec les pays celtes avec interventions publiques des acteurs, réalisateurs,

Objectifs 2024-2027 : poursuivre les actions du CinéFil et les développer avec des projections dans l'année hors période du FIL.

Arts visuels (photos, peintures, graff, …) :
Expositions en lien avec le focus de l'année, EurocelticArt : présence d'œuvres et d'artistes des différentes nations celtes, performances, …

Objectifs 2024-2027 : poursuivre ces actions et trouver de nouveaux lieux ou supports pour développer la visibilité de ces actions.

Littérature :
Quai du livre : présence de nombreuses sociétés d'éditions bretonnes, rencontres et dédicaces avec des auteurs pendant toute la durée du FIL, …

Objectifs 2024-2027 : poursuivre ces actions quai de Rohan

Gastronomie :
Dégustation de spécialités des nations celtes sur la Place des Pays Celtes, propositions de spécialités bretonnes et celtes sur les différents stands de restauration du FIL, …

Objectifs 2024-2027 : Développer les circuits courts, sensibiliser les festivaliers et mettre en place à compter de 2024 un nouvel espace interceltique consacré à la restauration des pays celtes.

Sports :
Présentation de Gouren, initiations aux sports bretons et celtes, concours de jeux bretons, championnat de lutte bretonne et celtique, de football gaélique, initiation au rugby, …

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Objectifs 2024-2027 : poursuivre ces différentes actions notamment en direction du jeune public.

d) L'interceltisme au cœur du projet

Mettre (remettre) l'INTERCELTISME au cœur de la programmation. C'est le thème évident du festival, ce qui fait **sa singularité** et sa richesse. La rencontre et la découverte de l'autre, le partage et la création commune, une certaine idée du cosmopolitisme celte…

Actions :

Focus annuel
Le thème principal et fédérateur du FIL est l'Interceltisme. Depuis 1996, un pays celte était mis à l'honneur chaque année.

Objectifs 2024-2027 : faire évoluer la thématique des pays à l'honneur parfois vers des thèmes transversaux comme par exemple la jeunesse des pays celtes en 2024.

Celtic Odyssée
Depuis 2022, un nouveau spectacle, Celtic Odyssée, est présenté au public autour d'un artiste associé proposant un voyage musical avec des artistes venant des différentes nations celtes, nouvelle vitrine de l'interceltisme et donc du FIL. Projet triennal mené avec l'artiste associé Ronan Le Bars pour 2022-2023-2024.

Objectifs 2024-2027 : poursuivre ce spectacle avec un nouvel artiste associé qui sera l'artiste écossais Calum Stewart pour 2025-2026-2027, puis une artiste celte féminine ensuite. Développer la parité entre des artistes hommes et femmes présents sur scène, références ou émergents des 8 nations celtes européennes, développer les connexions artistiques, jouer ce spectacle dans d'autres pays celtes (comme au Celtic Connections de Glasgow depuis 2023).

Horizons Celtiques –
Depuis plus de trente ans, le FIL propose des grandes soirées interceltiques dans le cadre du Stade du Moutoir avec 500 musiciens, chanteurs et danseurs des pays celtes. Occasion pour ces artistes amateurs de présenter et magnifier leur culture devant près de 40.000 spectateurs et plus de 2 millions de téléspectateurs en moyenne.
Depuis 2022, le spectacle, désormais appelé *Horizons Celtiques*, a été remanié, scénarisé, raccourci afin de donner un nouvel élan. L'insertion dans la scénographie des personnages des Célestes depuis 2023 permet sur une durée de 3 ans de travailler étroitement avec la compagnie lyonnaise professionnelle Inko'Nito.

Objectifs 2024-2027 : Promouvoir davantage ce spectacle, véritable vitrine du FIL et continuer à l'adapter à l'ère du temps et aux réalités structurelles (Reconstruction d'une des tribunes du stade entre 2026 et 2028).

Au fil des costumes
Mise en avant de la culture textile des pays celtes à travers un défilé-spectacle au Palais des Congrès depuis 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Objectifs 2024-2027 : En faire un rendez-vous récurrent mettant en avant également la création contemporaine et des stylistes actuels comme Nolwenn Faligot, Matthias Ouvrard, Pascal Jaouen, ….

Stages de broderie
Un stage de broderie interceltique a été initié depuis 2022 proposant sur la semaine du Fil des initiations mais également des perfectionnements à des techniques bretonnes et aussi d'autres pays celtes. 26 participants en 2022, 88 participants en 2023. Stage payant à la journée et par forfait.

Objectifs 2024-2027 : Développer ces stages avec une augmentation de la fréquentation.

Interceltic Music Camp
Mise en place d'un camp interceltique de musique en direction des 18-25 ans à compter de 2024.
L'objet est d'inviter 2 jeunes musiciens, chanteurs, danseurs, garçons et filles, par nations celtes (8) à une résidence de travail artistique en amont du FIL dont la restitution aura lieu chaque jour du FIL sur différents lieux de concerts dont la Place des Pays Celtes. Former 2 groupes de musique interceltique mixés et travailler un répertoire de 45'- 60' sous l'égide d'un musicien professionnel par groupe (Thomas Moisson et Youn Kamm en 2024).

Objectifs 2024-2027 : Mettre en place ce stage à compter de l'été 2024. À la suite du bilan, envisager ou non la poursuite de ce camp pour les prochaines années.

e) Les nouveaux talents et la création artistique, éléments essentiels des programmations de demain

La recherche et l'accompagnement de nouveaux talents est essentielle à la vitalité et au renouvellement de nos champs culturels et donc à la programmation du festival. Toutefois, le FIL ne dispose pas de lieu permanent, permettant l'accueil de résidences artistiques. C'est pourquoi l'impulsion créative autour des musiques et des danses celtiques doit rester largement initiée et encouragée, avec notamment **des créations interceltiques** et **des actions de co-productions raisonnées** avec différents acteurs culturels.

Actions :

Créations (productions)

La totalité des créations artistiques du FIL sont liés à son identité artistique : *Horizons Celtiques*, *Celtic Odyssée*, *Interceltic Music Camp* en destination des jeunes artistes celtes.
En 2023, les coûts de production dédiée aux créations dont le FIL est producteur s'élevaient à 22.700€. Le FIL est actuellement le seul producteur.
Descriptions et objectifs de ces créations au chapitre précédent : L'Interceltisme au cœur de projet.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Diffusions de nouveaux talents (Co-productions et diffusion)

Travail avec différents acteurs culturels :

La confédération Kenleur
De nombreux projets ont déjà vu le jour dans le travail en commun avec Kenleur depuis 2022 : Dansomp ar Vro, carte blanche cercles celtiques, encollage, … ainsi que l'accompagnement et l'accueil du projet des 5 géantes avec 760 enfants et adolescents lors du FIL 2023 et 2024.

Objectifs 2024-2027 : Rester sur cette dynamique. Développer de nouveaux projets notamment celui d'accompagner et d'accueillir un groupe « régional » d'une soixantaine de jeunes pouvant se produire durant la semaine du Fil ainsi que dans le cadre d'Horizons Celtiques dès 2024.

La fédération Sonerion
Des collaborations étroites existent depuis l'origine du FIL avec Sonerion notamment sur l'organisation du Championnat National des Bagadoù et du Triomphe des Sonneurs. Le FIL souhaite travailler à l'émergence de nouveaux projets que Sonerion pourra présenter notamment autour des jeunes sonneurs.

Objectifs 2024-2027 : Développer l'accompagnement, l'accueil et la programmation du « bagad Jeunes » sur plusieurs jours durant le FIL.

La Ville de Lorient
Depuis de nombreuses années, la galerie du Faouedic, lieu municipal, accueille la proposition d'exposition du pays à l'honneur durant les 10 jours du FIL
Pour l'édition 2024, la galerie du Faouedic accueillera une rétrospective de l'artiste-brodeur breton Pascal Jaouen du 03 au 26 août. Un accueil partagé et concerté entre la Ville de Lorient et le FIL permettant une durée d'exposition plus longue.

Objectifs 2024-2027 : Continuer cette nouvelle dynamique avec des échanges dès le printemps pour travailler l'exposition de l'année suivante entre le Fil et le service culturel de la Ville de Lorient sur une période d'été plus longue.

Des scènes conventionnées et labellisées
Dans la démarche des co-productions raisonnées, le Fil travaille avec différentes scènes conventionnées ou labellisées ; des propositions de co-productions sont discutées entre les directions artistiques pour l'accompagnement de tel ou tel projet selon les saisons. La récurrence annuelle de ces collaborations ne peut toutefois pas être systématique.
Des collaborations en 2022 et en 2023 ont été réalisées avec :
- Amzer Nevez, Scène de territoire pour les musiques traditionnelles – Ploemeur (56),
- La Grande Boutique - Scène conventionnée art et territoire – Langonnet (56)
- le TNB - Centre Dramatique National – Rennes (35)

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre et développer ces collaborations à raison de 2 par an.
Pour l'édition 2024, les créations « *The exile of Eireann* » (Amzer Nevez, Ploemeur), « *Rubiz* » (Quai 9, Lanester) et « *Les langues d'argent* » (National Esteffod, Pays de Galles) sont notamment coproduites et programmées par le FIL.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

D'autres associations culturelles

Au fil des années, le FIL a noué des collaborations avec différentes associations organisant des concours ou des trophées en lien avec la culture bretonne. Le partenariat consiste en général à programmer le ou les vainqueurs au FIL et de mettre en avant ces rendez-vous d'hors-saison estival.

Collaborations 2023-2024 :

Trophée Roué Waroch – Plescop (56) – (Programmation du vainqueur groupe)
Kan ar Bobl – Pontivy (56) - (Programmation du vainqueur groupe)
Trophée InterLycée – Lannion (22) - (Programmation du vainqueur groupe)
Championnat de Bretagne de musique et danses traditionnelles – Gourin (56) - (Programmation des vainqueurs)
Gouel Broadel ar Brezhoneg – Langonnet (56) - (Programmation du vainqueur groupe)
Yaouank – Rennes (35) – (Communication)

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre et développer ces collaborations ainsi que des nouvelles.

f) Les pratiques amateurs

Au-delà de l'organisation bénévole du FIL, il faut aussi mentionner le rôle essentiel joué par l'évènement comme catalyseur des **pratiques amateurs de milliers de musiciens, danseurs ou sportifs** traditionnels bretons. Au travers de son impact médiatique et de sa notoriété, le FIL permet d'attirer l'attention sur un réseau culturel régional très fort au niveau des bagadoù et des cercles représentant plus de 20.000 musiciens et danseurs amateurs et aussi au niveau des associations de lutte bretonne, de gouren et des sports traditionnels bretons.

Actions :

Un travail de concertation et de réflexion avec les fédérations bretonnes est réalisé tout au long de l'année sur différents projets émanant des uns ou des autres

Avec la Confédération Kenleur

-La Grande Parade (sélection et accompagnement des cercles celtiques présents)
-La Carte Blanche Kenleur (réalisation du grand spectacle au stade du Moustoir « Danses et costumes de Bretagne »)
-Le spectacle « Au Fil des Costumes » (Co-organisation de cette soirée avec les ressources de la confédération)
-Le projet sur les enfants et les « géantes » (réalisation et mise en place du projet en lien avec le FIL)

Objectifs 2024-2027 : poursuivre cette collaboration et accompagner les projets présentés.

Avec la fédération Sonerion

-Le Championnat National des Bagadoù (organisation du championnat en lien avec le FIL)
-La Grande Parade (sélection et accompagnement des bagadoù présents)

Objectifs 2024-2027 : poursuivre, développer cette collaboration et accompagner les projets présentés notamment en direction des nouvelles générations avec la diffusion du Bagad Jeunes.

Avec la fédération Kanomp Breizh

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

-La Master Class de chant polyphonique (organisation en lien avec le FIL)
-La Soirée Chœurs Celtes (collaboration à la programmation de la soirée)

Objectifs 2024-2027 : poursuivre cette collaboration et accompagner les projets présentés notamment en direction des jeunes générations.

Avec les associations lorientaises Air d'Eire et Korollerien ar Skorv
-L'organisation d'ateliers de danses irlandaises et d'animations tout au long de la semaine sur la Place des Pays Celtes
-L'animation du Grand « Ceili » (bal irlandais) du dernier dimanche à la salle Carnot.

Objectifs 2024-2027 : poursuivre cette collaboration et accompagner les projets présentés notamment en direction des jeunes générations.

Les sports bretons
Mise en place du lundi au dimanche du Fil de présentation, d'initiations pour les plus jeunes et de concours mixtes avec les fédérations de Gouren, de Lutte Bretonne, des jeux Bretons, de rugby, de football gaélique… En 2023, près de 6.000 festivaliers ont participé à ces activités.

Objectifs 2024-2027 : poursuivre ces collaborations notamment pour les initiations en direction des jeunes générations.

g) Le développement des publics, source de pérennité de l'événement

Tout en confortant les acquis avec un public fidèle et convaincu, le festival continue de travailler le développement des publics tant **générationnel, social ou géographique**.

Actions :

Les nouvelles générations
Création du Kleub depuis 2022 – *cf chapitre précédent*
Mise en place du Jardin pour les Celtes en devenir en 2025– *cf chapitre précédent*

Le badge de soutien
Il permet l'accès à de nombreux sites du Fil à un prix très attractif (2023 et 2024 : 7€ - gratuit pour les moins de 12 ans).
Cela permet à un large public d'accéder aux propositions culturelles du FIL.

Objectifs 2024-2027 : Ouvrir la possibilité aux jeunes d'acquérir ce badge via le Pass Culture. Objectif : 100.000 badges/année.

Accueil des groupes (CE, autocaristes, entreprises, …)
Prise de contact et travail avec les acteurs locaux et régionaux du tourisme pour mieux cerner les produits à proposer à des groupes sur le FIL.

Objectifs 2024-2027 : Développer cette politique d'accueil de groupes, source de pérennité financière pour le FIL.

Nouveaux territoires européens

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Prise de contact avec les acteurs locaux et régionaux du tourisme pour mieux communiquer à l'extérieur.

Objectifs 2024-2027 : Entamer des démarches de communication notamment en direction de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

h) Lorient, capitale interceltique

Depuis quelques années, Lorient revendique le titre de capitale interceltique.
Si la légitimité de ce titre ne se discute pas, il est à conforter et à développer avec des **réalisations artistiques**, signes durables de cet interceltisme au fil du temps.
Une présence à l'année du festival avec **d'autres rendez-vous culturels** est aussi nécessaire, car si le calendrier estival est bénéfique pour le FIL, tant au niveau de la fréquentation publique que de la disponibilité des bénévoles ou des formations amateurs (bagadoù et cercles), nous ne pouvons que constater que le mois d'août engendre une non-mobilisation (compréhensible) pour une catégorie de professionnels (entreprises, acteurs culturels, milieu scolaire et universitaire, …).

Actions :

Un festival à l'année

Aujourd'hui au-delà des rendez-vous associatifs (réunions, AG, pot des bénévoles, …), une seule action réelle est menée depuis 2022 avec le partenariat avec le CRD de Lorient autour d'un artiste celtique (travail en amont avec une vingtaine d'élèves, master-class et concert avec la participation des élèves) : en 2023, le groupe irlandais *Poppy Seeds* et en 2024, le violoniste écossais *Ryan Young*.

Une réflexion et un travail sur d'autres actions tout au long de l'année est en cours autour de différents évènements :
-Les éliminatoires du Trophée de cornemuses McCrimmon à compter de l'automne 2024.
-Les rendez-vous d'hiver du CinéFil à compter de la saison 2024-2025.

Et principalement :
-La mise en place d'un rendez-vous hors saison récurrent, **les Echappées Interceltiques**, en coréalisation avec *le CDN de Lorient*. Le premier rendez-vous est prévu les 28 et 29 mars 2025 : spectacle de danse, concert, animations et ateliers, colloque, …

Des réflexions pour actions annuelles sont aussi en cours avec d'autres acteurs du territoire comme *la SMAC l'Hydrophone* et *la SEM Segepex* .

Objectifs 2024-2027 :
Continuer les actions avec le CRD de Lorient.
Travailler à la mise en place des évènements suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les Échappées Interceltiques à compter de mars 2025,
Un retour des éliminatoires du Trophée McCrimmon pour l'hiver 2024-2025,
Le CinéFil à l'année à compter de la saison 2024-2025 (avec le Cinévillle).

Des réalisations artistiques durables :

Une exposition temporaire itinérante – Lycées, collèges, …
Installer une exposition présentant le Fil et l'Interceltisme dans les collèges et lycées du territoire : occasion pour les élèves de mieux connaître le Fil, ses origines et les valeurs qu'il partage.

Objectifs 2024-2027 : lancer la création de cette exposition itinérante, en informer les établissements scolaires et pourvoir exposer à compter de septembre 2025.

Un parcours interceltique

Mise en place de 8 sculptures de chaque pays celte représenté par une personnalité et un instrument symbolique et en lien avec le FIL :
-Paddy Moloney et son uilleann pipes pour l'Irlande,
-Carlos Nuñez et sa gaïta pour la Galice,
-Catrin Finch et sa harpe pour le Pays de Galles,
-etc…
Les artistes plasticiennes bretonnes Anne Smith et Annick Leroy ont été approchées pour la réalisation des œuvres ainsi que la Ville de Lorient pour l'installation sur le site du Péristyle à Lorient. Une réflexion pour associer ces artistes à des démarches d'EAC pourrait être menée.

Objectifs 2024-2027 : lancer le projet de financement via une association dédiée et la réalisation à raison d'une à deux réalisations annuelles.

Une fresque sur le thème de l'Interceltisme.
A la suite de la réalisation de la fresque monumentale à l'automne 2023 sur une des façades d'immeuble du quai de Rohan, le FIL a sollicité la ville pour l'autorisation ainsi que l'artiste RCF1 (Jean Moderne) pour travailler à une nouvelle œuvre sur le thème de l'Interceltisme.

Objectifs 2024-2027 : lancer le projet de financement via une association dédiée et la réalisation de cette fresque pour l'été 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3/ Les axes transversaux

En 2023, l'association Festival Interceltique de Lorient a reconduit son engagement dans ses projets de développement durable et solidaire à la suite de la signature de la "**Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne "**

Conscient et soucieux des évolutions environnementales, sociétales et sociales, l'association a pour ambition en 2024 de faire perdurer les actions instaurées en 2023, de se questionner et de développer des actions complémentaires.

a) La transition écologique

Conscient de l'urgence climatique et du caractère émetteur de son activité, l'association Festival Interceltique de Lorient place depuis maintenant 20 ans les questions environnementales au centre de son projet. Les enjeux sont multiples : continuellement auditer et adapter ses activités en fonction des nouvelles possibilités techniques, anticiper ou à minima suivre les nouvelles réglementations étatiques et locales, créer des espaces et temps d'échanges, aussi bien en interne que lors du festival. Le FIL se définie pleinement comme un espace d'expérimentation et d'éducation populaire autour des questions environnementales et sociales.

L'association Festival Interceltique de Lorient a l'ambition de faire perdurer les actions instaurées depuis de nombreuses années tout en développant progressivement des axes complémentaires, de 2024 à 2027. En interne, la démarche et la mise en place de la politique en faveur de la transition écologique est impulsée et conduite par la direction du FIL et coordonnée par une personne référente au sein du pôle production. La mission est en effet actuellement assurée par un cadre du FIL en charge de la responsabilité du Pôle Production. Cette dimension transversale traverse les missions qui lui sont confiées. Ce salarié est impliqué dans les espaces de réflexion et de formation (Collectif des Festivals, séminaires, rencontres…).
De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des actions relatives à la transition environnementale et sociétale, un contrat à durée déterminée est conclu chaque année du printemps à la fin de l'exploitation. Il participe notamment à impliquer et accompagner l'ensemble de la structure salariée et associative aux enjeux de cette politique et infuser l'ensemble des projets du prisme du développement durable et solidaire.
Pour accroître son action, le Festival Interceltique de Lorient engage et sensibilise ses équipes. Parallèlement, le FIL engagera solidairement ses partenaires de manière plus formelle en demandant notamment à ses fournisseurs d'adhérer à une charte d'éco-engagement à partir de 2025.

Finalités

- Réduire l'impact environnemental des activités et les atteintes à la biodiversité.
- Créer, le temps du FIL, un laboratoire d'expérimentations et d'éducation populaire autour des questions environnementales.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Actions environnementales :

Restauration

- A partir de 2024, augmentation progressive des propositions biologiques, locales et végétales, aussi bien pour la restauration festivalière que pour les restaurations internes (équipes, artistes)
    - Objectif minimum 2024 : 20 % bio ; 30 % local ; 20 % végétarien
    - Objectif minimum 2027 : 30 % bio ; 40 % local ; 30 % végétarien
- Augmentation de la part du recours à la vaisselle en dur (faïence / inox) pour les restaurations internes et festivalières (espaces en configuration assise) :
    - Objectif minimum 2024 : 60 % repas servis dans vaisselle en dur
    - Objectif minimum 2027 : 80 % repas servis dans vaisselle en dur
- Récupération des huiles alimentaires par l'entreprise Quatra :
    - Objectif 2024 : 70 % quantité commandée initialement
    - Objectif 2027 : 80 % quantité commandée initialement
- Réalisation d'une carte des approvisionnements / achats marchandises restauration afin de matérialiser et mettre en valeur la dimension locale de la démarche.
- Amélioration de nos mesures contre le gaspillage alimentaire via la systématisation des retours fournisseurs et un meilleur suivi des commandes pour la restauration interne.
- A partir de 2024, réflexion sur la collecte et la valorisation des coquilles d'huîtres :
    - Objectif 2024 : 800 kg
    - Objectif 2027 : 1,5 tonne

Bars

- Extension du recours aux bonbonnes d'eau et aux gourdes pour les espaces internes et diminution progressive de l'usage des bouteilles d'eau individuelles à destination des artistes et des équipes internes (en backstage et services internes). L'objectif consiste en une suppression des contenants plastiques en 2027. Nous évaluerons sur cette période le volume des déchets provoqués par les bonbonnes entamées mais non totalement consommées à ceux des bouteilles individuelles afin d'acter la décision qui produira le moins d'effets néfastes sur l'environnement.
- Expérimentation spécifique sur la distribution d'eau pour les défilés en cours de réflexion.
- Encadrement et réduction progressive des livraisons d'alcools pour les services internes.
- Expérimentation du service de certains softs en fûts et tirage pression (réduction des bouteilles plastiques PET)
- Expérimentation de la mise en place d'une déconsigne spécifique des gobelets réutilisables pour le financement de projets environnementaux spécifiques :
    - Objectif 2024 : 1000 gobelets récupérés
    - Objectif 2027 : 2000 gobelets récupérés
- A minima, maintien de mise en place de deux rampes à eau sur les sites du festival en lien avec une association spécialisée avec animations autour de la problématique du gaspillage de l'eau.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Gestion des déchets

- Généralisation de l'usage de vaisselle biodégradable et compostable répondant à la norme européenne EN13432 lorsque l'utilisation de vaisselle réutilisable n'est pas envisageable :
    - Objectif 2024 : 80%
    - Objectif 2027 : 90%
- A l'horizon 2025, réalisation d'une étude d'impact environnementale en lien avec Lorient Agglomération sur l'usage des contenants compostables et biodégradables par rapport à de la vaisselle réutilisable issue d'hydrocarbures.
- A minima maintien des actions en faveur du tri sur l'ensemble des sites du festival et de sensibilisation des publics et des équipes (mise en place d'une équipe bénévole dédiée d'une cinquantaine de personnes à la sensibilisation au tri sélectif pendant l'exploitation du festival).
- Maintien de la réflexion à l'année avec la Ville de Lorient, Lorient Agglomération, Veolia et l'association Les Connexions pour la rationalisation de la gestion des déchets et leur valorisation.
- Extension des actions à destination de l'ensemble des acteurs du FIL OFF et augmentation du niveau d'attente général.
- Maximisation de l'usage des réseaux eau potable / eaux usées afin de limiter le recourt aux WC chimiques :
    - Objectif 2024 : 90% non chimique
    - Objectif 2027 : 100% non chimique
- Réflexion sur la récupération et la valorisation des urines sur certains sites du festival.
- Collecte de 100% des déchets en verres et mise en place de bouteilles consignées (ex : cidre...).
- Réduction progressive des supports de communication papier en parallèle de l'amélioration de l'application officielle du Festival et du site internet.
- Valorisation des mégots via Lorient Agglomération et l'entreprise MéGO!
    - Objectifs 2024 :
        - Généralisation de la présence de collecteurs de mégots sur les sites du FIL. Objectif de 100 kg valorisés.
        - Distribution de cendriers de poche à destination des festivaliers et équipes.
- Collecte et valorisation des coquilles des huîtres consommées sur le FIL en partenariat avec une entreprise de Cleder (collecte – valorisation – circuit court).

Énergies

- Maintien de l'usage exclusif du réseau électrique permettant l'absence de recours à des groupes électrogènes.
- Travail avec nos prestataires pour un passage progressif au 100% LED pour la technique scénique
    - Objectif 2024 : 80 % du parc matériel en LED
    - Objectif 2027 : 90 % du parc matériel en LED
- Investir et promouvoir, d'ici 2027, les énergies renouvelables locales via la plateforme Énergie Partagée et les acteurs locaux engagés dans la démarche.
    - Investissement 2027 : minimum de 5000 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- En lien avec la Ville de Lorient et la Région Bretagne, réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Avenue de Kergroise.
- Réflexion sur la diminution des containeurs frigorifiques à destination des bars et remplacement par des tentes de stockage.

Numérisation

- Poursuite des engagements en termes de réduction des impressions et stockage
- Généralisation de la signature électronique des contrats (expérimentation en 2023 de la signature des contrats de travail à durée déterminée)
- Dématérialisation des bulletins de salaires et documents sociaux (recours systématique à la plateforme *Transat*).
- Numérisation et édition des pièces comptables
- Développement de l'application du FIL permettant la réduction des dépliants et programmes imprimés.

Transports

- Extension progressive de la mise en place d'alternatives aux transports polluants dans le cadre du réapprovisionnement des bars et de la restauration par vélos cargo.
    - Objectif 2025 : Flotte de 4 vélos cargos en prestation
- Expérimentation de l'usage de vélos cargos pour différentes activités (technique / backline…)
- A minima maintien du partenariat *SNCF* (offre spéciale & affrètement de trains spéciaux) ; Augmentation de la visibilité de l'offre *TER* sur nos supports de communication.
- A minima maintien du partenariat *Karos* pour le covoiturage. Augmentation de la visibilité de l'offre sur nos supports de communication.
- En lien avec la Ville de Lorient, valorisation via communication et signalétique spécifique des transports doux à destination du centre-ville de Lorient.
- En lien avec la Ville de Lorient, augmentation progressive du nombre de places de parking vélo éphémères et signalétique / communication spécifique.
- En lien avec Lorient Agglomération et *Izilo*, à minima maintien du dispositif de Station Bus éphémère.
- Renouvellement progressif du parc véhicules du festival (voir chapitre ppi):
    - Achat / location camion 20m3 thermique / hybride moins émetteur
    - Achat / location fourgon hybride moins émetteur
    - Achat flotte triporteurs vélos ou remorques électriques
- Incitation des groupes prévus pour les grands évènements à favoriser leur mobilité via les transports publics ferroviaires.
- Travail sur expérimentation de dispositifs préférentiels incitatifs à la venue en transports en commun / mobilités douces.
- Mise en place d'un atelier de contrôle / réparation vélo.
- Réflexion sur la mise en place de convois vélos.
- Au niveau artistique, une programmation coordonnée et responsable permettant aux artistes internationaux invités de rester en moyenne 3 à 4 jours sur le FIL pour

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

plusieurs concerts/spectacles, ou d'être programmé s'ils sont déjà en tournée en Bretagne, en France ou en Europe.

Ressources Humaines

- Augmentation de la durée de contrat de la personne en charge de la mise en place de la politique de transition environnementale.
- Formation des personnels permanents et non-permanents aux questions environnementales.

Logistique / Aménagements Sites

- Travail sur la réutilisation de la signalétique (aquilux, bâches…) :
  - Objectif 2024 : réemploi de 50 % de la signalétique de N-1
- Mise à disposition du matériel / mobilier du FIL à un large panel de structures au cours de l'année.
- A minima maintien ou extension de l'Espace Solidaire, situé au plein-cœur du festival. Lieu d'échange et de mise en lumières d'ONG et d'associations œuvrant dans le champ de la préservation de la biodiversité, de la défense des langues régionales ou encore de l'économie locale et solidaire.

Objectifs 2024-2027 pour les actions environnementales :

- Réduire les déchets et en améliorer le niveau de valorisation via un système de tri sélectif efficient en lien avec nos partenaires locaux.
- Peser localement pour enjoindre l'ensemble des parties prenantes du FIL à atteindre un haut niveau d'exigence.
- Augmenter la part du bio, du végétarien et du local dans les restauration publiques et internes.
- Relocaliser au maximum les prestations et les achats (bars, restaurations, produits dérivés…)
- Augmenter la part du réemploi dans l'ensemble des activités de la structure.
- Réduire les consommations de flux (électricité, gaz, hydrocarbures, eau).
- Sensibiliser les publics.
- Expérimenter.
- Densifier les communications autour des actions menées.
- Intégrer des réseaux autour de ces thématiques.
- Mieux produire et mieux diffuser (programmation mutualisée, déplacements doux des équipes artistiques…)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

b) La transition sociale

Actions Parité – Égalité Femmes-Hommes

- Poursuivre le comptage de la répartition femmes-hommes dans le maximum de populations du Festival : artistes pro /artistes amateurs/ technique / bénévoles / permanents
- Mettre en place un groupe de travail interne sur cette thématique
- Encourager, au sein de l'association Festival Interceltique de Lorient, les adhésions des femmes en tant que membres ainsi que dans les instances dirigeantes et veiller au maintien de la parité.
- A qualification égale, recevoir en entretien d'embauche autant de candidates que de candidats.
- Poursuivre l'application de l'égalité salaire femmes / hommes.
- Réflexion sur l'amélioration de la qualité sur l'augmentation du nombre de sanitaires féminins sur les sites du Festival et de la qualité d'accueil globale.
- Réflexion sur l'intégration du FIL à certains réseaux spécialisés dans la thématique de l'égalité femmes-hommes

Objectifs 2024-2027

- Formaliser l'inscription des actions en faveur de la parité et de l'égalité (règlement intérieur, charte).
- Évaluer annuellement les dispositifs
- Œuvrer pour l'égalité femmes-hommes
- Améliorer, à tout niveau, la représentation des femmes
- Procéder périodiquement à un diagnostic interne

Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuelles

Les violences et le harcèlement sexistes et sexuelles sont prises en compte au sein du Festival Interceltique depuis l'été 2019 et la campagne « Ici, c'est cool » initiée par le Pôle en Pays de la Loire. Le FIL adhère alors, avec 25 autres festivals et structures culturelles, à cette initiative et met en place sur les différents sites du FIL une campagne d'affichage pour sensibiliser les publics du Festival à cette lutte. À la suite de cette première expérimentation, la lutte contre les VHSS est progressivement devenue une thématique centrale, que cela soit en interne et à destination de nos publics. L'enjeu des prochaines éditions sera de continuer à formaliser nos actions et nos procédures, renforcer nos outils et maintenir un niveau de vigilance constant.

Actions Lutte VHSS

- Application stricte des 5 engagements du plan de lutte contre les VHSS établi par le ministère de la Culture.
- Formation des dirigeants et des personnes référentes en matière de recueil de la parole et de la gestion des situations de VHSS.
- Formation annuelle à destination des parties prenantes du FIL (bénévoles ; salarié.es…).
- Pérennisation de la fonction de la référente VHSS.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Organisation de la prévention des risques et actualisation annuelle des protocoles de lutte contre les VHSS.
- Renouveler le dispositif de signalement et l'évaluer.
- Traiter 100% des cas de signalement.
- Actualiser et améliorer la signalétique spécifique au sein des bureaux de l'association.
- Actualiser et améliorer la documentation disponible pour les salarié.es.
- Systématiser les remontées d'informations concernant des comportements non tolérables, incluant l'ensemble des certaines catégories de populations : artistes, bureau associatif, conseil d'administration, direction, partenaires, présidence, technique, VIP, salarié.es, bénévoles…
- Mettre en place une veille spécifique sur certaines catégories de populations porteuses d'un pouvoir symbolique et/ou hiérarchique.
- Augmenter la visibilité et l'usage de l'application partenaire *The Sorority*, que cela soit à l'année ou pendant l'exploitation de l'événement.
- Systématiser la présence de documentation sur la lutte contre les VHSS dans les supports de communication ou documents internes. (Guide bénévoles, books techniques, plan de prévention professionnel, dossier de sécurité…).
- Analyse statistique annuelle des remontées et priorisation des réponses à apporter.
- Intégrer les risques liés aux VSS au Document Unique (DUERP – Préfecture).
- Réflexion sur amélioration de l'aménagement des sanitaires, notamment féminins.
- Maintien de la mise en place d'une Safe Zone de 50m2 en plein cœur de FIL constituée d'une zone d'accueil, d'un salon d'écoute faisant office de lieu *safe* de mise à l'écart.

Objectif 2024-2027 **:**

- Accentuer et rendre visible la lutte contre les VHSS.
- Évaluer le dispositif et mettre en place un diagnostic annuel.

Accessibilité des publics handicapés

Festival urbain, ouvert et intergénérationnel, l'accessibilité du Festival pour les publics handicapés constitue un enjeu majeur. L'objectif central est de réussir à offrir une expérience d'accueil satisfaisante aux publics du FIL, que cela soit d'un point de vue financier, physique et géographique. L'objet de la période 2024-2027 sera d'améliorer les conditions d'accueil pour l'ensemble des personnes en situation de handicap en étendant nos actions à l'ensemble des types de handicaps tout en maintenant un haut niveau d'exigences sur les PMR. Un travail spécifique sera donc mené sur les handicaps sensoriels et mentaux.

Actions Accessibilité

Tarifications

- Maintenir une grille tarifaire adaptée à l'ensemble de nos publics :
    - Locaux

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

  - Personnes les plus précaires
  - Enfants
  - PSH/PMR
- Maintenir la gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap

Communication

- Réflexion sur la mise en place une application officielle à destination des PSH
- Réflexion sur l'amélioration de la lisibilité du site internet officiel du Festival.
- A minima maintien des supports de communication spécifiques aux PSH :
  - Handiplan
  - Guide Accessibilité
- Mettre en place une étude publique spécifique sur l'accueil des PSH au sein du festival.
- Réflexion sur la mise en place de cartes de menus bars et restauration en braille.

Analyse & Audit

- Mettre en place un suivi annuel de l'accessibilité du FIL avec des structures locales spécialisées.
- Réaliser un audit spécifique global avec une association spécialisée à l'horizon 2027
- Mettre en place un groupe de travail avec le HIT de Lorient Agglomération

Accès aux sites

- Renforcer la mise en place de parkings PSH éphémères / lieux de déposes en collaboration avec les services techniques de la Ville de Lorient
- Renforcement du partenariat avec l'association lorientaise Syklett mettant en place un service de vélo tripoteur pour le transport des PSH sur l'intégralité des sites du festival.

Aménagement des sites & programmation artistique

- A minima maintenir un « parcours confort » pour la déambulation des PSH/PMR.
- Généraliser l'utilisation de l'usage de plaques de cheminement pour certaines surfaces.
- Réflexion sur la mise en place de bande de guidage PMR sur les sites du FIL
- Généraliser la mise en place de plateformes surélevées ou à minima de zones réservées dédiées pour l'ensemble des scènes éphémères du festival.
  - Objectif 2024 : 80% des espaces
  - Objectif 2027 : 100% des espaces
- Généraliser les comptoirs PMR sur l'ensemble des espaces de vente du festival.
  - Objectif 2024 : 70% des points de vente
  - Objectif 2027 : 100% des points de vente
- Généraliser les dispositifs de boucles magnétiques à l'ensemble des sites du festival
  - Objectif 2027 : 100% des sites
- Reconduite d'un espace dédié à l'accessibilité au cœur des espaces du FIL avec matériel à destination des PSH (subpacks, boucles magnétiques, rampes mobiles, fauteuils roulants…)
- Étendre l'expérimentation du chansigne à plusieurs représentations et augmentation progressive :
  - Objectif 2024 : minimum de 2 représentations
  - Objectif 2027 : minimum de 4 représentations

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Prévention des risques festivaliers et professionnels

Actions Prévention

Risques auditifs

- Distribution gratuite de bouchons d'oreille à usage unique :
  - Prévisionnel 2024 : 10 000 bouchons d'oreilles distribués
  - Prévisionnel 2027 : 15 000 bouchons d'oreilles distribués
- Achat pour mise à disposition gracieuse sous caution de casques auditifs adultes et enfants
  - 2024 : 30 casques adultes / 30 casques enfants à disposition
  - 2027 : 50 casques adultes / 80 casques enfants à disposition
- Réflexion sur la mise en place de la vente de bouchons d'oreilles réutilisables et casques auditifs à la boutique officielle et au stand prévention.
- Réflexion sur la mise en place d'animations sur les risques auditifs au Stand Prévention en lien avec des structures spécialisées.
- Limitation du volume sonore maximal des concerts, en lien avec la Ville de Lorient, à 98db(A).
- Contrôles et relevés journaliers de la sonorisation de l'ensemble des activités du FIL (IN & OFF) en lien avec les services de la Ville de Lorient.

Risques Consommations

- Distribution gratuite d'alcootests au stand prévention et via l'organisation de maraudes de fin de soirée assurées par des bénévoles.
- Mise à disposition d'éthylomètres au Stand Prévention.
- Distribution de documentations spécifiques sur les consommations à risques au Stand Prévention.
- Accueil, écoute et mise en sécurité au Stand Prévention et prise de relai par notre prestataire sécurité civile.

Risques Sexuels

- Achat pour distribution gratuite de préservatifs internes et externes au Stand Prévention :
  - Prévisionnel Achats 2024 : 10 000 préservatifs
  - Prévisionnel Achats 2027 : 15 000 préservatifs
- Distribution de documentations spécifiques sur les pratiques à risques et les IST

Risques Professionnels :

- A minima maintien de la mission de prestation sur les risques professionnels lors des phases de montage et démontage du FIL. Accompagnement de l'ensemble des équipes internes et des prestataires présents sur sites.
- Amélioration progressive du Plan de Prévention du FIL.
- Mise à jour du DUERP du FIL avec une meilleure intégration des risques psycho-sociaux.

Objectifs 2024-2027 **:**

- A minima maintenir un stand prévention de 25m2 en plein cœur de Festival, à proximité des stands Accessibilité et de la Safe Zone.
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des festivaliers et équipes internes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

c) Les actions culturelles

Actuellement, différentes actions sont menées par le FIL dans le sens de la médiation culturelle. Nous souhaitons développer celles-ci mais si l'association Festival Interceltique de Lorient a des ressources humaines professionnelles pour organiser un événement de grande ampleur, il ne dispose pas aujourd'hui au sein de son équipe permanente de poste dédié pour mettre en place et suivre des **actions de médiation culturelle**.

Objectif 2024-2027 : mettre en place (et financer) un poste de chargé d'actions culturelles pour suivre concrètement les actions culturelles menées par le FIL et développer de nouvelles actions notamment en direction des scolaires (la feuille de route sera construite par la direction du FIL en fonction des ressources humaines disponibles).

Actions :

Conservatoire de Lorient
En mars 2023, une collaboration entre le FIL et le CRD de Lorient a vu le jour.
Le vendredi 10 mars en début de soirée, les Poppy Seeds étaient sur la scène de l'auditorium du conservatoire devant plus de 150 spectateurs ravis d'entendre la musique irlandaise interprétée par ce groupe. Les violonistes de la classe d'Estelle Hiron, les flûtistes de la classe de Françoise Gascoin, un guitariste épaulé par Bertrand Douneau et les élèves de Stéphane Kermabon, les ont rejoints pour interpréter plusieurs morceaux qu'ils avaient pu travailler ensemble en amont dans l'année. Plus tôt dans l'après-midi, c'est une représentation scolaire qui a été offerte par le groupe. Cette collaboration était la première d'une série d'actions de partenariat avec le FIL et le Conservatoire de Lorient.

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre ces actions. Dès mars 2024, un master class et un concert avec le violoniste écossais Ryan Young sont programmés.

Une exposition temporaire itinérante – Lycées, collèges, …
Installer une exposition présentant le Fil et l'Interceltisme dans les collèges et lycées du territoire : occasion pour les élèves de mieux connaître le Fil, ses origines et les valeurs qu'il partage.

Objectifs 2024-2027 :
Dès 2025, une exposition itinérante conçue et réalisée en partenariat avec BCD sera proposée aux établissements scolaires. Le collège Brizeux s'est dès à présent positionné pour accueillir cette exposition. Cette action pourrait préfigurer la mise à disposition d'un espace permanent dédié au FIL au sein de l'établissement, afin de sensibiliser les élèves aux cultures celtiques tout au long de l'année. L'élaboration de passerelles entre les projets de l'établissement et les actions du FIL serait ainsi favorisée, par exemple avec les professeurs de musique, la chorale du collège en relation avec les créations musicales, l'atelier couture en lien avec les costumes bretons et des nations celtes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Education artistique et culturelle – représentations scolaires

Les actions d'éducation artistique et culturelle seront conçues en développant d'abord les synergies liées à la collaboration avec les acteurs du territoire, notamment, le CDN, la SMAC… Ces partenariats permettront d'une part d'établir un programme d'actions cohérent avec le calendrier scolaire confondu avec celui des saisons culturelles, tandis qu'il est plus éloigné de la période du Festival (août) , et d'autre part de nous appuyer sur les compétences professionnelles des services de relation avec les publics et de médiation présentes au sein des structures culturelles associées aux projets.

Objectifs 2025-2027 :

Le FIL et le CDN s'associent pour proposer un nouveau rendez-vous intitulé Les Echappées Interceltiques, occasion de découvrir des spectacles et des créations en lien avec les nations celtes. Le premier rendez-vous se déroulera les 28 et 29 mars 2025. La présence sur le territoire des artistes pendant près d'une semaine en amont de la création permettra de proposer des actions aux publics scolaires au Théâtre ou dans les établissements (collège Brizeux). Des représentations scolaires sont également envisagées.

Lorient Agglomération

Pendant l'événement en août, le FIL impliqué depuis de nombreuses années dans une démarche de médiation culturelle a de nouveau collaborer avec des municipalités voisines. Dans le but d'associer les communes voisines aux festivités, le FIL a cette année travaillé en lien direct avec les municipalités de Lanester, Port-Louis et Guidel.

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre ces actions et étudier en lien avec Lorient Agglomération la mise en place d'un FIL Tour (tournée de 2 à 4 formations des pays celtes, bandas, pipe-bands,), en amont du FIL, permettant une irrigation culturelle sur le territoire et des 26 communes de Lorient Agglomération.

Hôpital, Ehpad et centre pénitentiaire

Avec l'association Le Cœur à Marée haute, le FIL offre chaque année diverses propositions de diffusion musiques et danses au sein de résidences pour personnes âgées pour le plus grand plaisir de leurs résidents (en 2023, les EHPAD de Kervilio-Hennebont, Kerbernes-Ploemeur, Kerloudan-Ploemeur, Jean le Coutaller-Lanester, Pen er Prat-Inzinzac-Lochrist, Ste Marie-Hennebont et Maison des Tamaris-Lorient). A l'issue de ces concerts et spectacles, des temps d'échanges permettent à ces spectateurs de dialoguer avec les équipes artistiques dans un format informel et convivial permettant un accès accru à la culture.

Enfin, le parcours musical dans différents services a de nouveau été possible à l'Hôpital de Lorient, tout comme un concert au centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur avec cette année la section Plijadur du Bagad de Lorient.

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre et développer ces actions…

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

d) L'enseignement artistique

Actions :

Des **ateliers de musique.**
Ils sont ouverts aux élèves et amateurs de musique irlandaise. Une équipe de musiciens irlandais confirmés (accordéon, uilleann pipes, fiddle, tin whistle…) et de professeurs se réunissent chaque année pour proposer un programme dynamique et intensif de 3h par jour dans une ambiance favorisant l'échange d'idées sur la musique traditionnelle.

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre, développer et adapter ces propositions notamment avec la mise en place du Jardin pour les Celtes en devenir pour 2025.

Des **ateliers de danse.**
Ils ont lieu dans la salle Carnot sont l'occasion de créer une rencontre riche et inattendue entre le public et les danses traditionnelles du monde celte. Réunissant jusqu'à 600 participants, les professeurs venus des différentes régions celtes de l'Arc atlantique partagent leur passion avec un public de plus en plus large et varié.

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre ces actions.

Des **masters class**.
Une matinée par instrument traditionnel (gaïta, uilleann pipes, fiddle, accordéon, harpe, cornemuse écossaise, …) est proposée permettant de créer des relations privilégiées avec de grands noms de la musique celtique, le tout devant un public néophyte mais néanmoins curieux.
Objectifs 2024-2027 : Poursuivre ces actions.

L'Interceltic Music Camp
Mise en place d'un camp interceltique de musique en direction des 18-25 ans.
2 jeunes musiciens, chanteurs, danseurs, garçons et filles, par nations celtes (8) sont invités à une résidence de travail artistique en amont du FIL dont la restitution aura lieu chaque jour du FIL. 2 groupes de musique interceltique mixés seront constitués sous l'égide d'un musicien professionnel par groupe (Thomas Moisson et Youn Kamm)**.**

Objectifs 2024-2027 : Mettre en place ce stage à compter de l'été 2024, permettre ainsi la rencontre et les connexions entre des jeunes des différentes nations celtes

e) La langue bretonne

Le Festival Interceltique de Lorient est aussi un festival breton. C'est pourquoi le FIL a accru la **promotion de la langue bretonne**.

Actions :

Des supports de communication bilingues français-breton
Tels que les documents de présentations des programmations, animations journalières, les affiches annuelles, le site internet…
Objectifs 2024-2027 : poursuivre et développer la présence de traductions français-breton sur des supports de communication.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Une signalétique bilingue en ville
Pour faire connaître et identifier les lieux et les évènements ponctuels en breton.
Objectifs 2024-2027 : maintenir, poursuivre et développer les traductions sur les aquilux et autre signalétique de lieux.

Des présentations bilingues
Introduction des artistes et évènement en breton, anglais, français pour les concerts et spectacles sur les lieux du festival.
Objectifs 2024-2027 : maintenir et développer les présentations pour l'ensemble des sites et évènement du FIL.

Une Radio Festival en breton
En lien avec Radio Bro Gwened présente sur le site du festival qui réalise chaque jour des directs live diffusés sur l'ensemble des sites du festival, de l'ouverture à la fermeture des sites.
Objectifs 2024-2027 : maintenir la diffusion des directs live sur l'ensemble des sites du festival.

Des formations, animations et ateliers « flash » d'initiations à la langue bretonne.
Pour transmettre les bases de la langue bretonne à destination de tous publics et faire identifier les partenaires locaux et régionaux en charge de la promotion et de la diffusion de la langue bretonne.
Objectifs 2024-2027 : continuer ces partenariats avec les acteurs locaux et régionaux (Mignoned ar Brezhoneg, réseau Diwan, Emglev Bro an Oriant, etc.). Développer de nouveaux partenariats dans le cadre de projet de diffusion de la langue bretonne notamment avec Dihun et Div Yezh.

Des animations et initiations pour les enfants
Pour transmettre les bases de la langue bretonne de manière ludique à un jeune public.
Objectifs 2024-2027 : maintenir et développer les projets en partenariats avec les acteurs locaux et régionaux pour la promotion de la langue bretonne et développer un lieu destiné à l'accueil de ces projets (cf projet jardin pour les Celtes en devenir).

Des partenariats en faveur de la promotion et diffusion du breton
Objectifs 2024-2027 : Maintenir les partenariats en faveur de la promotion de la langue bretonne à travers la poursuite des animations et présence de stands. Maintenir et développer les propositions de projets d'animations des partenaires.

4/ Coopération et rayonnement, du local à l'international - Réseaux et export

Située **au cœur de l'Arc Atlantique Européen**, la Bretagne occupe un emplacement privilégié entre le nord et le sud de notre continent. À la croisée des chemins, elle a aussi toujours été tournée vers l'océan. Cela en fait, géographiquement et historiquement, un lieu et une culture ouverts sur le monde et récepteurs de toutes sortes d'influences.

L'objectif reste de mieux faire connaître cet entrelacs de cultures qui font le monde.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le FIL a également su créer un réseau international d'interlocuteurs privilégiés (délégués, gouvernements locaux, consultants, référents) qui jouent un rôle privilégié dans l'organisation et le renouvellement de la manifestation.
Cette capacité de diffusion a joué un rôle décisif dans la mise en place du festival de Glasgow, *Celtic Connections,* en 1993 et a permis la présence fréquente de musiciens bretons dès les premiers moments de cet événement devenu aujourd'hui le plus grand rendez-vous celtique d'hiver au monde.

Par ailleurs, les gouvernements ou régions celtes investissent chaque année dans la venue de leur délégation artistique, dans la production de spectacles ainsi que dans leur pavillon réciproque où ils peuvent mettre en avant leur culture et leur territoire.

Niveau régional et national

Actions **:**

Goueliou Breizh : Communication et accueil des adhérents sur le FIL
Festival Yaouank - Rennes (35): actions de communication communes
Kan Ar Bobl -Pontivy (56) : actions de communication communes
Festival Celtique d'Istres (13) : parrainage et communication

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre et développer les collaborations.

Niveau international

Actions :

Celtic Connections – Glasgow (Ecosse) : programmation du spectacle « Celtic Odyssée » et échanges professionnels entre les deux directeurs artistiques.
Festival Internacional du Mundo Celta – Ortigueira (Galice) : discussions en cours pour un projet artistique commun.
National Eisteddfod (Pays de Galles) : programmation d'un spectacle commun autour de Lleuwenn Stefan en 2024.
Fleádh Cheoil - Mullingar (Irlande) : discussions en cours pour une collaboration artistique commune.
TradFest – Belfast (Irlande) : discussions en cours pour la programmation du spectacle « Celtic Odyssée ».

Objectifs 2024-2027 : Poursuivre et développer les collaborations.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5/ Gouvernance associative et moyens de réalisation du projet

a) Vie associative

Le FIL est tout d'abord une association loi 1901, forte en moyenne de 1600 membres, tous bénévoles.

Son objet :

- Organiser annuellement le Festival Interceltique de Lorient et assurer une permanence culturelle à l'année,
- Contribuer à la promotion de la culture bretonne et celtique, et ainsi promouvoir, tant sur le plan national qu'international, l'image du Pays de Lorient, du Morbihan, de la Bretagne et des pays celtiques,
- Participer au développement des échanges avec les pays celtes et tous les pays et régions intéressés par ces cultures.

Ses moyens d'actions :

L'organisation de spectacles, la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, conférences, organisations, rencontres, opérations de promotion en Bretagne et ailleurs et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation des buts de l'Association.
En sus des instances associatives (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblées Générales), les bénévoles sont impliqués dans des commissions et dans des groupes de travail.
Commissions 2024 :
-Langue Bretonne
-Festival à l'Année
-Finances
-Maison de l'Interceltisme
-Vie associative

Groupes de travail 2024 :
-Bars et restauration
-Logistique
-Développement Durable et Solidaire
-Restauration interne
-Stationnement
-…

b) Équipe salariée et ressources humaines

Sa structure opérationnelle :
Cette vaste manifestation culturelle s'appuie sur les membres de l'association et sur une **équipe professionnelle permanente** salariée de 13 personnes (En 2023 : 7 femmes et 6 hommes) réparties en 4 pôles principaux :
-Artistique et communication,
-Production et exploitation,
-Partenariats et mécénat,
-Administration et finances.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La manifestation s'appuie également sur du **personnel saisonnier et intermittent** (artistes, techniciens, personnels de restauration…) et sous-traite certaines activités (relations presse, gardiennage, sécurité des personnes…) soit environ 1000 personnes au plus fort de la manifestation dont plus de 650 saisonniers.

Objectifs 2024-2027 :
Au cours de la période d'application de la convention pluriannuelle d'objectif, il conviendra de pourvoir les postes vacants d'une part, et procéder aux recrutements permettant de rationaliser et optimiser le fonctionnement du FIL d'autre part.
Ainsi au début de l'année 2024, le poste d'assistance administrative vacant depuis le mois de juin 2023 donnera lieu à publicité de recrutement.
En 2025, le déploiement du projet du FIL s'accompagnera de trois recrutements aux objectifs distincts :

- Attaché.e aux actions culturelles et à l'éducation artistique et culturelle en lien avec l'inscription de ces activités essentielles décrites dans le présent projet artistique et culturel.
- Assistant.e bar et restauration
- Régisseur.se général.e

Ces deux derniers postes répondent à une exigence d'optimisation des procédures et de la préparation en amont du festival. Ces deux postes permanents permettront de réduire la masse salariale dédiée aux CDD lors de l'exploitation du festival. Il s'agira notamment de négocier en amont les charges techniques et d'approvisionnement. Ces optimisations contribueront ainsi au financement de la masse salariale permanente supplémentaire.

c) Moyens matériels

Bureaux :
L'association dispose d'un plateau administratif au sein du Stade du Moustoir. Il héberge les pôles du FIL et permet d'accueillir les publics. Cet outil est indispensable.
Rappelons ici que le FIL ne gère pas de salle de spectacle, ni de répétition. Le soutien des acteurs locaux et le maintien de la participation de la Ville de Lorient à la prise en charge financière des mises à disposition d'espaces scéniques à titre onéreux (Théâtre de Lorient, Palais des Congrès) est indispensable à la pérennité du projet.

Stockage :
Le FIL dispose également de la mise à disposition d'espaces de stockage pour les matériels scéniques et d'exploitation des bars et points de restauration. Actuellement, un dépôt est propriété de la Ville de Lorient. Le second est propriété du Conseil régional de Bretagne.
Ces deux espaces complémentaires possèdent deux caractéristiques communes. Ils se situent tous deux à proximité du centre-ville, ce qui leur confère une qualité indéniable. En revanche, l'état des deux bâtiments se dégrade (dépôt Ville de Lorient) ou ne permet pas des conditions de conservation ou de sécurité optimales.

Objectifs 2024-2027 :
Le volume de stockage requit par les matériels du FIL pourrait être compatible avec la superficie du bâtiment mis à disposition par la Ville de Lorient. Aussi, nous proposons qu'au cours de la prochaine période, la Ville de Lorient puisse entreprendre les travaux pour remettre le bâtiment à niveau (réfection des sols, toiture, huisserie, réseau électrique…). Les matériels stockés dans le bâtiment du Conseil régional pourrait ainsi être rapatriés dans le

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

hangar réhabilité. Le bâtiment libéré par le FIL pourrait ainsi par exemple avantageusement être mis à disposition de l'EESAB de Lorient, située à proximité immédiate, alors que l'école est également confrontée à des problématiques de surfaces disponibles pour exercer ses activités.

Mises à disposition :

En sus de la mise à disposition de locaux à l'année, Le Festival Interceltique de Lorient occupe temporairement des salles et bâtiments lors de l'exploitation du Festival. La destination des locaux est variée. Elle répond aux besoins et offres du FIL. Ces mises à disposition se partagent entre celles à titre gracieux (mise à disposition de locaux par les partenaires publics du FIL) et celles à titre onéreux (mise à disposition par les acteurs culturels et économique du territoire, mise à disposition des structures d'hébergement dans les lycées).

La réalisation de l'objet social du FIL repose sur la reconduction des mises à disposition d'espaces et des modalités de prise en charges - directes par les Collectivités ou par attribution de subvention couvrant a minima partiellement les facturations des propriétaires ou exploitants des bâtiments -.

La liste ci-dessous est indicative et évolutive.

<u>Mises à disposition à titre gracieux</u> :

- Ville de Lorient
    - Stade Yves Allainmat du Moustoir et annexes
    - Gymnase omnisport du Moustoir + salle d'escrime + dojo
    - Gymnase Carnot
    - Gymnase Guyader
    - Groupe scolaire Bisson
    - Ecole Merville
    - Galerie du Faouedic
    - Hôtel Gabriel

- Conseil départemental du Morbihan
    - Collège Brizeux

- Conseil régional de Bretagne
    - Lycée Dupuy de Lome

- Chambre de Commerce et d'Industrie

<u>Mises à disposition à titre onéreux</u> :

- Théâtre de Lorient – EPCC Théâtre de Lorient (financement partiel par une subvention de la Ville de Lorient – 21.000 €)
- Palais des Congrès – Cegepex (financement partiel par une subvention de la Ville de Lorient – 65.000 €)
- Auditorium Saint-Louis, Espace Montcalm – Association Montcalm
- Internats des Lycées Dupuy de Lome, Marie Le Franc, Colbert
- Notre Dame de la Paix – Saint-Louis

Matériels et équipements :

Le Fil est propriétaire de nombreux équipements qui atteignent hélas un niveau de vétusté important. Pour compenser cette obsolescence, le FIL est contraint d'augmenter la part des

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

locations de matériels. Ces charges en augmentation grèvent ainsi progressivement le budget disponible pour les activités artistiques et culturelles.
Un programme d'investissement pluriannuel s'avère désormais indispensable pour différentes catégories de matériels, compatibles avec les exigences incontournables de la transition écologique et environnementale :

- Équipements scéniques et d'aménagement des espaces
- Équipements de bar et restauration
- Matériel informatique et mobilier
- Matériels de transport

Objectifs 2024-2027 : Aussi, nous présentons un plan pluriannuel d'investissements (PPI) afin qu'il s'adosse à la convention pluriannuelle d'objectifs. Nous sollicitons à cet effet le financement croisé des signataires de la présente convention (État, Collectivités territoriales, FIL). Le PPI, présenté en annexe, représente un besoin d'investissement de l'ordre de 520.000€ sur la période, soit 130.000 € par année civile entre 2024 et 2027.

d) Moyens de communication

Au sein de l'équipe permanente, il y a un **pôle communication**, étroitement lié au pôle artistique et sous l'égide du directeur artistique du FIL.
Les visuels annuels et intemporels, les images et photos, les textes et slogans en lien avec le Fil sont travaillés en interne et avec une **agence de création graphique** lorientaise.
Ce pôle s'appuie chaque année sur les compétences et le savoir-faire d'une **agence de presse**, basée à Paris, chargée de faire la promotion du Festival auprès des médias régionaux, nationaux et internationaux. Elle détermine en amont et en concertation avec le pôle communication un plan d'actions pour chacune des éditions.
Le bilan des retombées presse produit chaque année et la fréquentation public permet de déterminer si les objectifs fixés au préalable ont été atteints.

La **couverture médiatique** du Festival est chaque année exceptionnelle, aussi bien en quantité, qu'en qualité. Tous les grands médias de la presse écrite, de l'audiovisuel ou du web assurent la bonne promotion pour le FIL. Le Festival garde son image de rendez-vous culturel incontournable au niveau national et international, et se distingue largement dans la multitude des autres festivals de l'été.

Les dernières années sont marquées par une montée en puissance très significative des supports de communication numériques, qu'il s'agisse du site internet du Festival, de son application ou des réseaux sociaux, tandis que la diffusion assurée par des médias traditionnels (et leur déclinaison WEB pour la presse écrite), telle que les retransmissions télévisuelles de la Grande parade et du spectacle « Horizons Celtiques », qui continuent à toucher un très large public.

Objectifs 2024-2027 : accompagner les évolutions du Fil ainsi que les évolutions de la communication en général, notamment le passage progressif des supports papiers au supports numériques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

6/ Projections financières 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Festival INTERCELTIQUE Lorient

FIL Plan Pluriannuel d'investissements - Version V1 11/03/2024

ANNEE ACQUISITION	TYPOLOGIE	DESCRIPTION	QTE	MONTANT HT
Année 1	FLOTTE VEHICULES	Véhicule 20m3	1	40 000,00 €
Année 1	FLOTTE VEHICULES	Chariot élévateur fenwick	1	25 000,00 €
Année 1	RAYONNAGE & STOCKAGE	Racks chandelle	12	8 000,00 €
Année 1	RAYONNAGE & STOCKAGE	Palettiers		8 000,00 €
Année 1	RAYONNAGE & STOCKAGE	Rayonnages de stockage		12 000,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Escabeaux 7 marches	4	2 000,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Electroportatifs visseuses à choc Makita DT153 avec chargeur/batterie	3	1 000,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Accessoires kit embouts à choc	6	250,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Electroportatif perceuse/ visseuse Makita	1	400,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Scie sauteuse Makita	1	350,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Scie circulaire à batterie Makita	1	350,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Scie radiale	1	750,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Accessoires lames radiale et sauteuse		150,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Tenailles russes	6	150,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Transpalette2	2	1 500,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Gerbeur	1	3 000,00 €
Année 1	OUTILLAGE	Poste à souder	1	1 000,00 €
Année 1	BARS	Caisses plastiques gobelets réutilisables	300	13 000,00 €
Année 1	RESTAURATION	Containers 10 pieds	2	4 500,00 €
Année 1	REGIE	Serrurerie barillets avec clés pour changement serrures bungalows	60	2 000,00 €
Année 1	MOBILIER / STRUCTURES	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
	TOTAL HT Année 1			132 400,00 €

Année 2	FLOTTE VEHICULES	Vélos cargos	3	12 000,00 €
Année 2	RESTAURATION	Réfrigérateurs	15	8 000,00 €
Année 2	RESTAURATION	Friteuses	5	8 000,00 €
Année 2	RESTAURATION	Bilig	10	8 000,00 €
Année 2	RESTAURATION	Vitrines réfrigérées	10	12 500,00 €
Année 2	RESTAURATION	Armoires réfrigérées froid positif	10	12 500,00 €
Année 2	RESTAURATION	Armoires congélateurs	6	8 000,00 €
Année 2	RESTAURATION	Bacs congélateurs	10	8 000,00 €
Année 2	REGIE	Accessoires câblage		2 500,00 €
Année 2	REGIE	Accessoires passages de câbles	20/30m	2 500,00 €
Année 2	REGIE	Cuve de retention	1	500,00 €
Année 2	REGIE	Armoire stockage produits chimiques / inflammables	2	1 500,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Mobilier loges		12 000,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Tables 120 x 60 empilables (bureau)	80	8 000,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Tables 120 x 40 empilables (guichets)	30	6 000,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Kits chaises empilables avec chariot x25	5	7 500,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Ventilateurs	30	1 000,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Etagères	50	2 500,00 €
Année 2	MOBILIER / STRUCTURES	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
	TOTAL HT Année 2			130 000,00 €

Année 3	REGIE	Bâches individuelles barrières Heras	200m / 1	10 000,00 €
Année 3	REGIE	Communication Talkies-Walkies	1	1 000,00 €
Année 3	REGIE	Rolls Hébergements	10	1 500,00 €
Année 3	REGIE	Bungalows (guichets)	5	30 000,00 €
Année 3	REGIE	Luminaires et éclairage		10 000,00 €
Année 3	EQUIPEMENT BUREAUX	Imprimantes à cartes	2	2 500,00 €
Année 3	EQUIPEMENT BUREAUX	Mobilier de bureaux	25	18 000,00 €
Année 3	FLOTTE VEHICULES	Vélos cargos	2	10 000,00 €
Année 3	MOBILIER / STRUCTURES	Cantines métal	80	5 000,00 €
Année 3	MOBILIER / STRUCTURES	Vite abris	12	15 000,00 €
Année 3	MOBILIER / STRUCTURES	Comptoirs vente	10	10 000,00 €
Année 3	MOBILIER / STRUCTURES	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
Année 3	RESTAURATION	Kit de tables et bancs		10 000,00 €
	TOTAL HT Année 3			132 000,00 €

Année 4	REGIE	Tablettes chantier	2	1 000,00 €
Année 4	REGIE	Armoires de distribution électrique	30	12 000,00 €
Année 4	REGIE	Bungalow / bureau dépôt	1	7 000,00 €
Année 4	EQUIPEMENT BUREAUX	Mobilier de bureau - chaises	25	5 000,00 €
Année 4	MOBILIER / STRUCTURES	Tentes mobiles / vite abris ateliers musiques	10	12 000,00 €
Année 4	MOBILIER / STRUCTURES	Mmobilier type mage debout ou assises		10 000,00 €
Année 4	MOBILIER / STRUCTURES	Tables / Chaises / Bancs		7 500,00 €
Année 4	RESTAURATION	Réfrigérateurs	15	7 000,00 €
Année 4	RESTAURATION	Vitrines réfrigérés	10	15 000,00 €
Année 4	BARS	Rolls	20	3 500,00 €
Année 4	FLOTTE VEHICULES	Véhicule modulable 5m3 / 5 places	1	50 000,00 €
	TOTAL Année 4			130 000,00 €

	TOTAL HT Plan Pluriannuel d'Investissement			524 400,00 €

Plan de financement croisé :
Ville de Lorient, Lorient Agglomération, Conseil départemental du Morbihan, Conseil régional de Bretagne, Drac Bretagne, Festival Interceltique de Lorient

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Annexe 2 : Budgets prévisionnels et plan d'investissement 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

BUDGETS PREVISIONNELS 2024-2027

					PERIODE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE			
	Bilan 2019	Bilan 2021	Bilan 2022	Préréalisé 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Etat - DRAC Bretagne	**50 000**	**50 000**	**70 000**	**70 000**	**85 000**	**80 000**	**82 000**	**85 000**
DRAC Bretagne festival	*50 000*	*50 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*
dont actions culturelles et éducation artistique					*15 000*	*10 000*	*12 000*	*15 000*
Conseil régional de Bretagne	**420 000**	**420 000**	**420 000**	**420 000**	**400 000**	**405 000**	**405 000**	**408 000**
dont subvention principale	*420 000*	*420 000*	*420 000*	*420 000*	*400 000*	*400 000*	*400 000*	*400 000*
autres aides aux projets						*5 000*	*5 000*	*8 000*
Conseil départemental du Morbihan	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**203 000**	**205 000**	**208 000**
dont subvention principale	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*
dont projets d'éducation artistique et culturelle						*3 000*	*5 000*	*8 000*
Lorient Agglomération	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**335 000**	**337 000**	**337 000**
dont subvention principale	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*
dont action culturelle et diffusion sur le territoire						*5 000*	*7 000*	*7 000*
Ville de Lorient	**485 750**	**464 550**	**479 750**	**466 955**	**466 955**	**501 750**	**501 750**	**502 750**
dont subvention principale	*414 750*	*414 750*	*414 750*	*380 955*	*380 955*	*414 750*	*414 750*	*414 750*
dont exploitation établissements	*71 000*	*49 800*	*65 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*
dont projets politique de la ville						*1 000*	*1 000*	*2 000*
	1 485 750	**1 464 550**	**1 499 750**	**1 486 955**	**1 481 955**	**1 524 750**	**1 530 750**	**1 540 750**
Billetterie	1 309 574	576 850	1 310 599	1 491 741	1 132 000	1 440 000	1 490 000	1 510 000
Bar, restauration	2 006 740	689 814	2 031 059	2 336 748	2 131 000	2 250 000	2 250 000	2 275 000
Badges de soutien	473 610	0	460 596	667 503	497 630	800 000	820 000	840 000
Produits dérivés	72 351	77 007	68 034	72 107	75 000	85 000	87 000	90 000
Activités annexes, locations	568 755	133 808	383 346	461 186	400 000	435 000	435 000	437 000
Autres recettes actions culturelles						1 000	2 500	4 500
	4 431 030	**1 477 479**	**4 253 634**	**5 029 285**	**4 235 630**	**5 011 000**	**5 084 500**	**5 156 500**
Mécénat et partenariat	703 953	171 655	1 069 605	1 215 146	748 000	958 000	985 000	995 000
Autres collectivités, délégations	10 849	3 888	3 927	43 950	44 000	50 000	50 000	55 000
Aide à la création	45 473	20 000	183 321	18 000	18 000	20 000	20 000	25 000
	760 275	**195 543**	**1 256 853**	**1 277 096**	**810 000**	**1 028 000**	**1 055 000**	**1 075 000**
Produits de gestion	141 008	385 895	209 803	80 489	80 000	82 000	85 000	85 000
Transfert de charges, aides à l'emploi	17 888							
	158 896	**385 895**	**209 803**	**80 489**	**80 000**	**82 000**	**85 000**	**85 000**
TOTAL Recettes	**6 835 951**	**3 523 467**	**7 220 040**	**7 873 825**	**6 607 585**	**7 645 750**	**7 755 250**	**7 857 250**
Masse salariale permanente	480 233	385 107	485 455	478 125	503 880	609 800	615 898	622 060
Cotisations sociales	230 512	198 322	233 018	229 500	214 305	292 950	295 952	298 590
Communication	213 805	84 632	177 333	204 798	205 000	205 000	208 000	210 000
Partenariats par échanges	222 572	81 894	182 230	205 749	200 000	210 000	210 000	210 000
Amortissements et provisions	150 756	98 564	157 855	98 716	80 000	80 000	85 000	80 000
Autres charges	21 122	-17 118	8 988	11 835	10 000	10 000	10 000	10 000
	1 319 000	**831 401**	**1 244 879**	**1 228 723**	**1 213 185**	**1 407 750**	**1 424 850**	**1 430 650**
Charges artistiques (cessions, engagements)	563 362	454 215	596 254	710 850	652 000	700 000	711 000	720 000
Charges annexes (VHR)	522 916	130 032	588 834	686 057	631 800	665 000	671 000	678 400
Coproductions	2 500		18 725	27 724	20 000	32 000	35 000	38 000
Actions culturelles						15 000	18 000	20 000
Taxes (Sacem, CNM…)	141 308	69 218	131 652	161 553	85 000	160 000	167 000	175 000
	1 230 086	**653 465**	**1 335 465**	**1 586 183**	**1 388 800**	**1 572 000**	**1 602 000**	**1 631 400**
Frais de fonctionnement, achats de marchandises	1 332 106	637 739	1 427 303	1 312 187	890 000	1 130 000	1 142 000	1 158 000
Masse salariale CDD exploitation	567 305	232 089	587 307	671 373	564 500	600 000	609 000	617 000
Cotisations sociales	133 992		165 214	413 694	340 700	360 000	365 400	370 200
Sous-traitance générale	1 007 841	628 451	1 072 296	1 159 973	1 010 000	1 130 000	1 145 000	1 157 000
Locations techniques	1 138 946	435 000	1 435 227	1 457 676	1 200 400	1 446 000	1 467 000	1 493 000
	4 180 190	**1 933 279**	**4 687 347**	**5 014 903**	**4 005 600**	**4 666 000**	**4 728 400**	**4 795 200**
TOTAL Charges	**6 729 276**	**3 418 145**	**7 267 691**	**7 829 809**	**6 607 585**	**7 645 750**	**7 755 250**	**7 857 250**
RESULTAT	**106 675**	**105 322**	**-47 651**	**44 016**	**0**	**0**	**0**	**0**

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS

	Bilan 2019	Bilan 2021	Bilan 2022	Préréalisé 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Etat - DRAC Bretagne	**50 000**	**50 000**	**70 000**	**70 000**	**85 000**	**80 000**	**82 000**	**85 000**
DRAC Bretagne festival	*50 000*	*50 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*	*70 000*
dont actions culturelles et éducation artistique					*15 000*	*10 000*	*12 000*	*15 000*
Conseil régional de Bretagne	**420 000**	**420 000**	**420 000**	**420 000**	**400 000**	**405 000**	**405 000**	**408 000**
dont subvention principale	*420 000*	*420 000*	*420 000*	*420 000*	*400 000*	*400 000*	*400 000*	*400 000*
autres aides aux projets						*5 000*	*5 000*	*8 000*
Conseil départemental du Morbihan	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**203 000**	**205 000**	**208 000**
dont subvention principale	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*
dont projets d'éducation artistique et culturelle						*3 000*	*5 000*	*8 000*
Lorient Agglomération	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**330 000**	**335 000**	**337 000**	**337 000**
dont subvention principale	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*	*330 000*
dont action culturelle et diffusion sur le territoire						*5 000*	*7 000*	*7 000*
Ville de Lorient	**485 750**	**464 550**	**479 750**	**466 955**	**466 955**	**501 750**	**501 750**	**502 750**
dont subvention principale	*414 750*	*414 750*	*414 750*	*380 955*	*380 955*	*414 750*	*414 750*	*414 750*
dont exploitation établissements	*71 000*	*49 800*	*65 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*	*86 000*
dont projets politique de la ville						*1 000*	*1 000*	*2 000*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Festival INTERCELTIQUE Lorient

FIL Plan Pluriannuel d'investissements - Version V1 11/03/2024

ANNEE ACQUISITION	TYPOLOGIE	DESCRIPTION	QTE	MONTANT HT
Année 1	**FLOTTE VEHICULES**	Véhicule 20m3	1	40 000,00 €
Année 1	**FLOTTE VEHICULES**	Chariot élévateur fenwick	1	25 000,00 €
Année 1	**RAYONNAGE & STOCKAGE**	Racks chandelle	12	8 000,00 €
Année 1	**RAYONNAGE & STOCKAGE**	Palettiers		8 000,00 €
Année 1	**RAYONNAGE & STOCKAGE**	Rayonnages de stockage		12 000,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Escabeaux 7 marches	4	2 000,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Electroportatifs visseuses à choc Makita DT153 avec chargeur/batterie	3	1 000,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Accessoires kit embouts à choc	6	250,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Electroportatif perceuse/visseuse Makita	1	400,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Scie sauteuse Makita	1	350,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Scie circulaire à batterie Makita	1	350,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Scie radiale	1	750,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Accessoires lames radiale et sauteuse		150,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Tenailles russes	6	150,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Transpalette2	2	1 500,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Gerbeur	1	3 000,00 €
Année 1	**OUTILLAGE**	Poste à souder	1	1 000,00 €
Année 1	**BARS**	Caisses plastiques gobelets réutilisables	300	13 000,00 €
Année 1	**RESTAURATION**	Containers 10 pieds	2	4 500,00 €
Année 1	**REGIE**	Serrurerie barillets avec clés pour changement serrures bungalows	60	2 000,00 €
Année 1	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
	TOTAL HT Année 1			**132 400,00 €**
Année 2	**FLOTTE VEHICULES**	Vélos cargos	3	12 000,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Réfrigérateurs	15	8 000,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Friteuses	5	8 000,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Bilig	10	8 000,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Vitrines réfrigérées	10	12 500,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Armoires réfrigérées froid positif	10	12 500,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Armoires congélateurs	6	8 000,00 €
Année 2	**RESTAURATION**	Bacs congélateurs	10	8 000,00 €
Année 2	**REGIE**	Accessoires câblage		2 500,00 €
Année 2	**REGIE**	Accessoires passages de câbles	20/30m	2 500,00 €
Année 2	**REGIE**	Cuve de retention	1	500,00 €
Année 2	**REGIE**	Armoire stockage produits chimiques / inflammables	2	1 500,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Mobilier loges		12 000,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables 120 x 60 empilables (bureau)	80	8 000,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables 120 x 40 empilables (guichets)	30	6 000,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Kits chaises empilables avec chariot x25	5	7 500,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Ventilateurs	30	1 000,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Etagères	50	2 500,00 €
Année 2	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
	TOTAL HT Année 2			**130 000,00 €**
Année 3	**REGIE**	Bâches individuelles barrières Heras	200m / l	10 000,00 €
Année 3	**REGIE**	Communication Talkies-Walkies	1	1 000,00 €
Année 3	**REGIE**	Rolls Hébergements	10	1 500,00 €
Année 3	**REGIE**	Bungalows (guichets)	5	30 000,00 €
Année 3	**REGIE**	Luminaires et éclairage		10 000,00 €
Année 3	**EQUIPEMENT BUREAUX**	Imprimantes à cartes	2	2 500,00 €
Année 3	**EQUIPEMENT BUREAUX**	Mobilier de bureaux	25	18 000,00 €
Année 3	**FLOTTE VEHICULES**	Vélos cargos	2	10 000,00 €
Année 3	**MOBILIER / STRUCTURES**	Cantines métal	80	5 000,00 €
Année 3	**MOBILIER / STRUCTURES**	Vite abris	12	15 000,00 €
Année 3	**MOBILIER / STRUCTURES**	Comptoirs vente	10	10 000,00 €
Année 3	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables / Chaises / Bancs		9 000,00 €
Année 3	**RESTAURATION**	Kit de tables et bancs		10 000,00 €
	TOTAL HT Année 3			**132 000,00 €**
Année 4	**REGIE**	Tablettes chantier	2	1 000,00 €
Année 4	**REGIE**	Armoires de distribution électrique	30	12 000,00 €
Année 4	**REGIE**	Bungalow / bureau dépôt	1	7 000,00 €
Année 4	**EQUIPEMENT BUREAUX**	Mobilier de bureau - chaises	25	5 000,00 €
Année 4	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tentes mobiles / vite abris ateliers musiques	10	12 000,00 €
Année 4	**MOBILIER / STRUCTURES**	Mmobilier type mage debout ou assises		10 000,00 €
Année 4	**MOBILIER / STRUCTURES**	Tables / Chaises / Bancs		7 500,00 €
Année 4	**RESTAURATION**	Réfrigérateurs	15	7 000,00 €
Année 4	**RESTAURATION**	Vitrines réfrigérés	10	15 000,00 €
Année 4	**BARS**	Rolls	20	3 500,00 €
Année 4	**FLOTTE VEHICULES**	Véhicule modulable 5m3 /5 places	1	50 000,00 €
	TOTAL Année 4			**130 000,00 €**
	TOTAL HT Plan Pluriannuel d'Investissement			**524 400,00 €**

Plan de financement croisé :
Ville de Lorient, Lorient Agglomération, Conseil départemental du Morbihan, Conseil régional de Bretagne, Drac Bretagne, Festival Interceltique de Lorient

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Annexe 3 : Indicateurs de suivi et d’évaluation

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Convention Pluriannuelle d'objectifs FIL (2024-2027)

Annexe 3 : Indicateurs de suivi

Missions	OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI	2024	2025	2026	2027
Culture bretonne	**Soutenir la culture bretonne à l'échelle locale**	Nombre de partenaires associatifs impliqués	**24**	**24**	**24**	**24**
		Nombre d'ateliers et conférences sur la langue bretonne	**13**	**15**	**15**	**15**
		Nombre Animations et ateliers autour de la culture bretonne	**91**	**100**	**100**	**100**
		Nombre d'actions de traduction français-breton	**10**	**12**	**12**	**12**
	Soutenir la pratique amateur	Nombre et liste des bagads impliqués	**45**	**40**	**40**	**40**
		Nombre et liste des cercles celtiques investis	**28**	**30**	**30**	**30**
		Nombre global de participants en matière de pratique amateur	**3163**	**3000**	**3000**	**3000**
Actions culturelles et territoriales	**Soutenir la vie culturelle locale**	Nombre d'établissements culturels partenaires du FIL	**9**	**10**	**10**	**10**
	Aller vers tous les bretons et les bretonnes	Nombre d'actions EAC mises en œuvre	**3**	**5**	**5**	**5**
		Volume d'heures des actions EAC	**97**	**120**	**120**	**120**
		Nombre de personnes touchées par les actions EAC	**782**	**2500**	**2500**	**2500**
		Nombre de communes concernées par des actions EAC	**7**	**25**	**25**	**25**
		Budget consacré à l'EAC (hors RH)	**19296 €**	**15000**	**18000**	**20000**
	Tisser des liens avec des acteurs du territoire	Nombre d'associations lorientaises partenaires de l'événement	**14**	**15**	**15**	**15**
		Nombre de structures partenaires dans le champs social	**4**	**6**	**6**	**6**
Diversité artistique et culturelle	**Développer une programmation culturelle riche**	Nombre d'expositions proposées	**3**	**4**	**4**	**4**
		Nombre de projections de films	**20**	**20**	**20**	**20**
		Nombre d'Ateliers et Master Class Musique	**5**	**6**	**6**	**6**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

		Nombre d'ateliers danse	**16**	**16**	**16**	**16**
	Favoriser le développement de parcours d'artistes : participer au repérage d'artistes émergents ou à la visibilité d'artistes plus confirmés	Nombre d'artistes professionnels émergents et nombres d'artistes « têtes d'affiches »	**576** **351**	**500** **500**	**500** **500**	**500** **500**
	Apporter un soutien à la création et à la diffusion	Nombre total de spectacles professionnels proposés dont :	**215**	**300**	**300**	**300**
		Nombre d'équipes artistiques professionnelles bretonnes	**47**	**60**	**60**	**60**
		Nombre de productions déléguées	**2**	**2**	**2**	**2**
		Budget consacré aux productions déléguées	**33915 €**	**35000**	**35000**	**36000**
		Nombre de diffusion des productions déléguées en dehors du FIL	**2**	**4**	**5**	**6**
		Nombre de coproductions	**3**	**4**	**5**	**5**
		Budget consacré aux coproductions	**15683€**	**16000**	**16000**	**17000**
		Nombre de partenaires coproducteurs sur les projets coproduits	**3**	**4**	**5**	**5**
Politique des publics	**Diversifier les publics**	Mise en œuvre d'un questionnaire de fréquentation	**2023**			**X**
	Augmenter la fréquentation des publics jeunes	Nombre d'animations jeune public	**57**	**60**	**60**	**60**
		Nombre de spectacles Jeune public	**5**	**7**	**7**	**7**
	Etablir une politique tarifaire adaptée	Nombre de badges vendus	**75000**	**84000**	**87000**	**89000**
		Nombre de billets vendus	**64000**	**74000**	**76000**	**77500**
		Participation au Pass Culture	**individuel**	**ind.**	**ind. + collectif**	**ind. + collectif**
	Porter une attention particulière à l'accessibilité des lieux, des œuvres et des informations au bénéfice des publics en situation de handicap	Nombre d'actions auprès des publics handicapés	**12**	**14**	**17**	**19**
	Intégrer des	Nombre de bénévoles	**1700**	**1700**	**1700**	**1700**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

	bénévoles et/ou des habitants dans une démarche participative contribuant à la vitalité sociale du territoire	ou d'habitant impliqués				
Rayonnement et Attractivité	**Développer des actions à l'échelle de l'agglomération**	Nombres de communes concernées et d'actions développés	**3**	**4**	**4**	**4**
	Développer des actions toute l'année	Nombre d'actions mises en œuvre tout au long de l'année	**7**	**8**	**8**	**8**
	Participer au développement économique du territoire	Nombre de structures locales impliquées Retombées pour l'économie du territoire (fournisseurs...)	**200**	**210**	**210**	**215**
	Promouvoir l'image du territoire	Panorama de presse national et international				
Coopération et structuration des filières professionnelles	**Renforcer les partenariats nationaux et internationaux**	Nombres d'actions mises en œuvre	**2**	**3**	**4**	**4**
		Nombres d'actions concourant à la professionnalisation des acteurs de la filière (Master-class, rencontres, débats, séminaires)	**3**	**3**	**3**	**3**
Développer une démarche RSE	**Mettre en œuvre une démarche écoresponsable**	Écriture d'une feuille de route en matière de transitions écologiques et sociétales	**X**			
		Actions mises en œuvre dans le cadre de cette feuille de route	**60%**	**80%**	**90%**	**100%**
		Nombre de personnes de l'équipe formées sur la transition écologique	**1**	**1**	**2**	**2**
		Nombre d'actions développés en matière de VHSS	**5**	**5**	**5**	**5**
		Nombre de personnes de l'équipe formées sur la lutte contre les VSS	**1**	**2**	**2**	**2**
	Promouvoir l'égalité et la parité homme/femme	Répartition HF des artistes professionnels dans la programmation	**20%F 80%H**	**25%F 75%H**	**30%F 70%H**	**35%F 65%H**
		Répartition HF des artistes professionnels dans les production déléguées	**35%F 65%H**	**35%F 65%H**	**35%F 65%H**	**35%F 65%H**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

		Répartition HF des artistes professionnels dans les projets coproduits	**48%F 52%H**	**45%F 55%H**	**45%F 55%H**	**45%F 55%H**
Gestion	**Maîtriser les coûts**	Part du budget consacré au coût de fonctionnement	**55,52%**	**55,86%**	**55,73%**	**55,51%**
		Part du budget consacré à la technique et sécurité	**23,46%**	**23,58%**	**23,61%**	**23,76%**
		Part du budget consacré à l'artistique	**21,02%**	**20,56%**	**20,66%**	**20,76%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Annexe 4 : Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Festival INTERCELTIQUE Lorient

ANNEXE IV

PLAN D'ACTION RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS) 2024-2027

Le Festival Interceltique de Lorient mettra en œuvre sur la période 2024-2027 les mesures prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS défini par le Ministère de la culture. Ce plan a été déposé par le Festival Interceltique de Lorient en date du 22 novembre 2022. Il est complété et actualisé par les actions inscrites dans le projet artistiques et culturel annexé à la Convention Pluriannuel d'Objectifs dans le cadre de l'application stricte des cinq engagements du plan de lutte contre les VHSS établi par le ministère de la Culture

Respecter les obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les VHSS Le Festival Interceltique de Lorient compte actuellement trois référent.e.s VHSS parmi le personnel. Il s'agit de la salariée élue comme membre titulaire du CSE, du Directeur administratif et financier, de la Secrétaire de l'association.

Former au moins la direction, les encadrants, les responsables des ressources humaines et les personnes désignées référentes
Le Directeur administratif et financier a suivi une formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles afin de lui permettre d'identifier ce qui est légalement considéré comme relevant des VHSS et connaître les obligations qui incombent à l'employeur en la matière. Deux autres salarié.e.s du Festival Interceltique de Lorient seront formé.e.s sur la période 2024-2027

Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
- Formation et sensibilisation l'ensemble des salariés, des bénévoles, des membres des instances associatives au moyen d'une formation ou d'actions de sensibilisation.
- Mise à disposition des documents d'information sur les VHSS, affichage des sanctions en cas d'infraction dans les espaces de travail et les parties communes.
- Mise en place d'une cellule d'écoute et information des salariés et bénévoles.
- Information des salariés de la cellule d'écoute et d'alerte d'Audiens.
- Information et sensibilisation des salariés, des prestataires, des équipes artistiques, des bénévoles du plan de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu

- Mise en place et communication de la procédure de signalement pour toute personne témoin ou victime de violence sexiste ou sexuelle.
- Protection de la personne ayant signalé les faits, ainsi que des témoins éventuels. Recevoir, écouter et accompagner les personnes qui signalent des faits susceptibles d'être qualifiés de VHSS.
- Réaliser des comptes rendus écrits et mener ou faire mener une enquête interne le cas échéant.
- Information systématique de la personne plaignante de ses droits et des outils à sa disposition afin qu'elle puisse, si elle le souhaite, engager des démarches judiciaires et le cas échéant l'accompagner dans ces démarches.
- Ne pas passer sous silence et engager, le cas échéant, la procédure disciplinaire adaptée à l'encontre de la personne responsable des faits.

Engager un suivi et une évaluation des actions

Afin de vérifier l'impact des mesures présentées dans le présent plan, Le Festival Interceltique s'engage à réaliser un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de VHSS. Cette évaluation présentera un bilan des actions de sensibilisation réalisées, des formations suivies par l'encadrement et les équipes salariées ou bénévoles, des éventuels signalements reçus et traités, des éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites.

Actions Lutte VHSS

- Application stricte des 5 engagements du plan de lutte contre les VHSS établi par le ministère de la Culture.
- Formation des dirigeants et des personnes référentes en matière de recueil de la parole et de la gestion des situations de VHSS.
- Formation annuelle à destination des parties prenantes du FIL (bénévoles ; salarié.es…).
- Pérennisation de la fonction de la référente VHSS.
- Organisation de la prévention des risques et actualisation annuelle des protocoles de lutte contre les VHSS.
- Renouveler le dispositif de signalement et l'évaluer.
- Traiter 100% des cas de signalement.
- Actualiser et améliorer la signalétique spécifique au sein des bureaux de l'association.
- Actualiser et améliorer la documentation disponible pour les salarié.es.
- Systématiser les remontées d'informations concernant des comportements non tolérables, incluant l'ensemble des certaines catégories de populations : artistes, bureau associatif, conseil d'administration, direction, partenaires, présidence, technique, VIP, salarié.es, bénévoles…
- Mettre en place une veille spécifique sur certaines catégories de populations porteuses d'un pouvoir symbolique et/ou hiérarchique.
- Augmenter la visibilité et l'usage de l'application partenaire *The Sorority*, que cela soit à l'année ou pendant l'exploitation de l'événement.
- Systématiser la présence de documentation sur la lutte contre les VHSS dans les supports de communication ou documents internes. (Guide bénévoles, books techniques, plan de prévention professionnel, dossier de sécurité…).
- Analyse statistique annuelle des remontées et priorisation des réponses à apporter.
- Intégrer les risques liés aux VSS au Document Unique (DUERP – Préfecture).
- Réflexion sur amélioration de l'aménagement des sanitaires, notamment féminins.
- Maintien de la mise en place d'une Safe Zone de 50m2 en plein cœur de FIL constituée d'une zone d'accueil, d'un salon d'écoute faisant office de lieu *safe* de mise à l'écart.

Objectif 2024-2027 **:**

- Accentuer et rendre visible la lutte contre les VHSS.
- Évaluer le dispositif et mettre en place un diagnostic annuel.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC | BRETAGNE

ASSOCIATION LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE
ET DE L'ESPACE PUBLIC
11, quai de la Douane
29 200 BREST

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2024 – 2025 – 2026 – 2027

Ville de Brest

Quimperlé Communauté

Département du Finistère

Région Bretagne

Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle qui définit les principes généraux de l'action de l'État en faveur du spectacle vivant, appliquée depuis le 22 octobre 1998 ;
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
Vu le décret no 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la délibération n° 11-DC-DC/1 du Conseil régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politique culturelle pour la Bretagne.

ENTRE

La Ville de BREST, représentée par son Maire, François CUILLANDRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 ;

Quimperlé Communauté, représentée par son président, Sébastien MIOSSEC, et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 22 février 2024 ;

Le Département du Finistère, représenté par son président, Maël DE CALAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Finistère en date du 8 juillet 2024 ;

La Région Bretagne, représentée par son Président, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24_0302_05 de la commission permanente du Conseil Régional de Bretagne du 8 juillet 2024 ;

L'État (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Philippe GUSTIN Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Ci-après désignés, "les partenaires financeurs" ou "les collectivités publiques"

D'UNE PART,

ET

L'association « Le Fourneau » représentée par ses co-présidents, Sarah LENGLARE et Philippe EMSCHWILLER, association déclarée au Journal Officiel en date du 11 juin 1990, ayant son siège social 11 quai de la Douane à BREST.
N° de SIRET : 378 165 294 00042 – code APE 9001 Z.

Numéros de licences d'entrepreneur de spectacles : L-R-21-5896, L-R-21-5905 et L-R-21-5908 en date du 12 juin 2021. Titulaire : Caroline RAFFIN.

Ci-après désignée "le bénéficiaire" ou "l'association"

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

L'association Le Fourneau en tant que Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public œuvre autour de trois grands domaines d'activité : le soutien et l'accompagnement de la création pour l'espace public, la rencontre des œuvres et des publics sur les territoires, et des missions professionnelles en faveur de la qualification et de la structuration du secteur. Les actions menées dans le cadre de ces trois pôles d'activités

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

forment le projet artistique et culturel dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous. Pour sa mise en œuvre, Le Fourneau sollicite la reconnaissance et le soutien des collectivités publiques.

Pour leur part

L'État a initié Le Temps des Arts de la Rue (2005-2007), programme triennal de soutien aux arts de la rue qui a permis de reconnaître Le Fourneau, comme l'un des neufs Centres Nationaux des Arts de la Rue sur le territoire national. La redéfinition des labels et des réseaux nationaux, en 2010, a permis de mieux préciser les missions et les charges de ces établissements (missions artistiques de soutien à la création et à la production, missions territoriales et en direction des publics, missions professionnelles).

Pour l'État, Le Fourneau est un établissement de référence pour les Arts de la rue sur le plan régional, national et international. Il participe à un réseau repéré pour le soutien à la création, à la diffusion et le développement de projets culturels de territoire, interrogeant de manière singulière les habitants dans leur rapport à la culture.

Le Fourneau a travaillé auprès du Ministère de la Culture et des services de l'État avec La Fédération des arts de la rue et le Réseau des CNARs afin d'obtenir le 28 mars 2017 le label Centre National des Arts de la rue et de l'Espace Public suite à la parution au JO du Décret n° 2017-432 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques (en application de la loi LCAP).

La Région Bretagne,
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel de l'association « Le Fourneau », en tant que Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, avec un intérêt particulier pour les points suivants :
— l'accompagnement et le soutien à la création des équipes artistiques, notamment régionales ;
— la structuration des arts de la rue tant au niveau local, régional que national, notamment par l'accompagnement et la mise en réseau des porteurs de projets (artistes et organisateurs) ;
— la recherche constante de relations nouvelles tissées avec les publics, au travers notamment d'actions culturelles, de projets participatifs et d'expérimentations artistiques et culturelles dans l'espace public ;
— la circulation des spectacles au niveau local, régional et national, tant par l'organisation de rendez-vous réguliers avec le public que par l'inscription des projets dans les réseaux professionnels.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles,

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le Département du Finistère
Considérant la politique du Département du Finistère, la culture occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Elle joue un rôle important dans la qualité de vie, la densité du lien social, le dynamisme et l'attractivité pour chaque territoire. Le Département du Finistère soutient aussi bien la création, la diffusion, le développement et l'enseignement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture…) que la préservation du patrimoine. Il intervient comme opérateur direct grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque du Finistère, le Centre d'archéologie. Il intervient encore au travers d'établissements publics comme l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » ou le Groupement d'Intérêt Public « Musées de Territoires ».

Il accompagne le monde culturel et les associations par l'intermédiaire de partenariats multiples et de subventions. Le soutien à la langue bretonne est également une priorité, afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée. L'objectif du Département est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique. Sa volonté est que cette vie culturelle profite au plus grand nombre. Il s'agit ainsi de combiner un degré élevé d'exigence au plan culturel, tout en construisant une offre culturelle tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens, et non une petite partie d'entre eux.

Le Département accompagne Le Fourneau dont il reconnaît le rôle majeur en matière de structuration départementale de la culture, d'attractivité du Finistère et de ressource. Ainsi, Le Fourneau bénéficie d'une subvention socle permettant de participer à son fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation …) à laquelle s'ajoute un second apport financier pour l'accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département. Cette seconde part pourra varier chaque année en fonction des projets présentés.
D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication du Fourneau, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

La Ville de Brest, dans le cadre de sa politique culturelle, apporte son soutien au Fourneau et au développement des Arts de la rue sur son territoire. En s'appropriant l'espace public hors des salles habituellement consacrées aux activités culturelles, ce secteur artistique a forgé des écritures singulières qui ont su réinventer les lieux quotidiens et créer de nouveaux rapports entre artistes et public. Le Fourneau, au travers des expérimentations dans l'espace public et de l'accompagnement artistique des projets impliquant des habitants dans les différents territoires de la ville, contribue à la politique volontariste de la collectivité en matière de démocratisation culturelle.
Dans la perspective du relogement du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public au Plateau des Capucins au printemps 2025, la ville de Brest souhaite continuer à accompagner la structuration du Fourneau et le développement des publics dans le cadre d'un projet culturel et artistique ambitieux. De plus la collectivité entend nouer des partenariats avec Le Fourneau sur la période de cette convention afin de poursuivre la construction des propositions culturelles qui participent à l'appropriation des lieux par les habitants.
L'enjeu d'implantation du Fourneau sur le site des Capucins est bel et bien d'assumer son rôle déclencheur et « implicateur » pour la population, de permettre de nouvelles porosités avec les usagers des lieux et de ses différents acteurs culturels. C'est aussi et surtout du point de vue programmatique de conforter son rôle d'outil de création et d'accompagnement au service des artistes et des habitants.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Quimperlé Communauté développe des actions en faveur de la culture en application de la mission suivante : « Soutien à la création, à la diffusion et à la promotion d'actions culturelles, pour des projets d'envergure communautaire ». Cette politique résulte de ses compétences, approuvées par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2023, par lesquelles elle a en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Soucieux de proposer un événement culturel fort et identitaire de territoire, Le Fourneau et Quimperlé communauté coécrivent depuis 2012 un festival original de théâtre de rue faisant la part belle à la création visant à renforcer le secteur des arts de la rue en espace public et l'identité d'un territoire, en partageant les objectifs suivants :

- Soutenir des équipes artistiques en création,
- Faire découvrir des créations récentes et diversifiées de spectacles de rue de qualité,
- Faire circuler la création artistique au plus près des habitants,
- Contribuer à une identité de territoire propre au Pays de Quimperlé,
- Offrir à la Bretagne un festival original de théâtre de rue, reconnu à l'échelle nationale,
- Faire découvrir le territoire à la population locale et touristique,
- Renforcer l'attractivité du Pays de Quimperlé,
- Valoriser les sites naturels et le patrimoine architectural,
- Favoriser les relations de proximité entre les artistes, la population et le territoire.

Conçu comme un voyage artistique au fil de l'eau, mariant terre et mer, le festival se produit dans 7 à 8 communes du territoire, la dernière ou l'avant-dernière semaine d'août, en fonction de la date du festival International de théâtre de rue d'Aurillac. La programmation - près de 60 rendez-vous artistiques - est assurée

par la direction artistique du Fourneau. Depuis 2012, l'ambition partagée de co-écrire le Festival les Rias s'écrit administrativement à travers des conventions de partenariat culturel. La convention-cadre actuelle couvre la période 2024-2027. L'envie de soutenir plus globalement l'activité du CNAREP dont le Festival Les Rias fait partie intégrante conduit aujourd'hui Quimperlé communauté à devenir pour la première fois partenaire signataire de la CPO, et ce pour la période 2024-2027.

Article I – Objet de la convention

Par la présente convention, l'association Le Fourneau s'engage à réaliser le projet présenté ci-dessous, dont la direction artistique est assurée par Madame Caroline RAFFIN et dont le contenu détaillé figure en annexe 1.

Conformément au projet artistique qui le fonde et au texte cadre des CNAREP (annexe 6), Le Fourneau s'engage pour la durée de la présente convention 2024-2027, à développer ses actions dans le secteur des Arts de la rue et de l'espace public selon les axes de travail suivants :

1. Accompagner la création et la production artistique en espace public

Le Fourneau porte une attention particulière à l'accompagnement de la création artistique en espace public et plus largement aux projets conçus pour les espaces non dédiés à l'art et à la culture. Il offre un accompagnement professionnel aux équipes accueillies sur les plans administratif, logistique et technique. Il épaule les démarches artistiques et en favorise l'éclosion. Dans le souci permanent d'améliorer les conditions de production, Le Fourneau propose un dispositif original d'accompagnement des compagnies en création, adapté aux formats multiples de leurs projets (coproduction, résidence, pré-achat, coup de pouce, mise en réseau). En effet, Le Fourneau organise des accueils en résidence à Brest : résidence d'écriture, de construction, de fabrication, de répétition, de recherche et/ou de diffusion. En fonction de l'avancée du projet et des nécessités de création, il organise avec les artistes des expérimentations publiques. En outre, il coordonne l'organisation de résidences à l'échelle des quatre départements de la Bretagne avec les partenaires du réseau RADAR.

2. Faire se rencontrer les œuvres, les artistes et les publics

Le Fourneau met en œuvre avec ses partenaires de territoire, à longueur d'année, des temps de rencontres entre démarches artistiques, populations et territoires : rendez-vous rituels et réguliers, saisons artistiques,

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

programmation nomade, implication des habitants au cœur des créations, expérimentations publiques à l'occasion des résidences de création. Du Pays des Abers au Pays de Quimperlé en passant par Brest, le Relecq-Kerhuon, le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau met en place des rendez-vous artistiques en partenariat avec des collectivités locales, des structures culturelles, associatives aux quatre coins de la Bretagne.

Chaque année, le Centre National rend possible plus de 100 rendez-vous de spectacles présentant des créations d'artistes ayant choisi de créer pour les espaces publics et les espaces non dédiés : une programmation nomade nourrie par le contexte, le territoire, les habitants et les forces vives locales.

3. Transmettre les savoirs et mettre en relation

Au travers de ses missions principales de soutien à la création et de développement de nouvelles formes de rencontre avec les habitants, le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau assume un rôle de référent pour la création artistique en espace public au niveau de la région Bretagne, comme au niveau national et international. Le Fourneau agit en pôle de ressources et de structuration des Arts de la rue et de l'espace public.

En tant que pôle d'information et de transmission, il accompagne et encourage la formation des acteurs du territoire, des étudiants et des professionnels aux spécificités de l'organisation d'événements artistiques en espace public. Sollicité pour son expertise, Le Fourneau conseille tout acteur, public ou privé, qui souhaite travailler la présence d'artistes en espace public.

4. Finaliser le transfert du CNAREP Le Fourneau du port de commerce aux Ateliers des Capucins

La période 2024-2027 constitue une période charnière décisive avec le transfert de l'activité du port de commerce aux Ateliers des Capucins prévu sur 2025.

Cette nouvelle implantation programmée en 2025 va engager un changement d'échelle conséquent pour le CNAREP puisque de 1800 m² sur le port, l'équipement du Fourneau aux Capucins disposera de 2 670 m² en cœur de ville. L'intégralité du bâtiment sera chauffable offrant ainsi toute l'année des conditions de travail adaptées aux équipes professionnelles (du Fourneau, et des compagnies en résidence) et à l'accueil des publics. Ce confort, commun à tout établissement recevant du public, va entraîner des coûts de fonctionnement nouveau pour le CNAREP. Ce transfert nécessite une évolution indispensable du dimensionnement de l'équipe permanente afin que Le Fourneau puisse dédier du personnel à l'accueil physique des publics tout en continuant son travail d'irrigation et de maillage territorial à l'échelle de la Bretagne. Il ne s'agit donc pas d'un simple déménagement. Démarré il y a 30 ans, Le Fourneau s'apprête à franchir un seuil important de son évolution qui requiert des moyens financiers nouveaux.

Article II – Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. Au plus tard, trois mois avant l'échéance de la convention, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel interviendra au vu du bilan et de l'évaluation mentionnée à l'article IX.

Article III – Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et en fonction des disponibilités financières de chacun.

L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations de leurs assemblées.

Les parties s'accordent pour reconnaître que l'évolution des contributions prévues dans le cadre de cette convention est établie pour permettre la continuité du fonctionnement général et la réalisation du projet artistique et culturel en vue du transfert de l'association dans son nouvel équipement aux Ateliers des

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Capucins.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention de chaque partenaire financeur est le suivant :

— **Ville de Brest :** 285 000 € répartis de la manière suivante :
- 210 000 € de subvention de fonctionnement
- 75 000 € de subvention d'investissement destinés à l'achat de matériel scénique mobile

— **Quimperlé Communauté :** 325 000€ répartis de la manière suivante :
- 275 000€ dans le cadre de la mission territoriale et citoyenne exercée par Le Fourneau pour permettre la co-organisation du Festival des Rias sur le territoire de Quimperlé Communauté,
- 50 000€ destinés aux dépenses relatives à la mise en œuvre du dispositif de sécurité pour l'accueil des publics pendant le festival. Ce montant est susceptible d'ajustement annuel en fonction des dépenses qui seront effectivement réalisées et de l'éventuelle participation qui pourrait être obtenue par le CNAREP auprès de la DRAC pour le financement de ce dispositif.

— **Département du Finistère** : 66 500 €

— **Région Bretagne :** 255 000 € dont 75 000€ fléchés sur le festival les RIAS (sous réserve du vote de la Commission Permanente du 8 juillet 2024)
Par ailleurs un soutien au réseau RADAR de 20 000€ est apporté (sous réserve du vote de la Commission permanente du 8 juillet 2024).

— **Direction Régionale des Affaires Culturelles** : 561 500€ répartis de la manière suivante :
- 456 500 € de subvention de fonctionnement
- 20 000 € pour la sécurisation du site de l'édition 2024 du Festival Les Rias
- 30 000 € d'aide à la résidence dans le cadre du Plan Théâtre
- 20 000 € d'aide pour le réseau RADAR
- 15 000 € d'aide du Fonds Festivals
- 20 000 € de soutien au service des publics

Article IV : Autres engagements

Le Fourneau s'engage à mener ses actions dans une démarche de développement durable, d'égalité et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences :
- en formant son personnel et en sensibilisant le grand public sur les violences et harcèlement sexistes et sexuels (par exemple : campagne d'affichage, désignation de personnels référents) ;
- en favorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- en prévenant toutes formes de discriminations ;
- en maitrisant l'impact de ses actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de son personnel (formations réglementaires, démarche de prévention, respect des normes) ;
- en cherchant à diminuer au maximum l'impact de ses actions sur l'environnement.

Par ailleurs, Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaboré et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

la transition écologique (CACTÉ), transmis aux partenaires financiers et à la structure impliquée dans l'expérimentation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de trois engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Liste des engagements thématiques envisagés :

- Engagement n°3 - La réduction des consommations d'énergie et d'eau
- Engagement n°4 – L'alimentation responsable
- Engagement n°9 - L'adaptation et la durabilité du bâti culturel et d'enseignement

Article V – Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- Le projet artistique et culturel 2024-2027, les moyens humains, matériels et techniques : annexe 1 ;
- Le budget prévisionnel pluriannuel 2024-2025-2026-2027 : annexe 2
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation : annexe 3 ;
- Les modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique : annexe 4 ;
- Les contributions non financières : annexe 5 ;
- Le cahier des missions et des charges pour les centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (arrêté du 5 mai 2017) : annexe 6.

Article VI – Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Les comptes de l'association sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre.

L'association s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires, et pour chaque année de la présente convention, les comptes annuels et ses annexes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code du commerce. La transmission de ces documents, accompagnée du bilan d'activité de l'année écoulée, se fera dans le mois suivant la tenue de son assemblée générale ordinaire.

L'association Le Fourneau a renouvelé le mandat de M. Rocuet (cabinet Ouest conseils) en qualité de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale ordinaire du 29/06/2021 pour une durée de 6 ans.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer l'ensemble des partenaires financeurs des modifications intervenues dans ses statuts et de toute autre modification administrative ou bancaire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article VII – Communication

L'association s'engage à faire mention de la participation des partenaires financeurs sur tous les supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention.

L'association s'engage par ailleurs à indiquer sur ses outils de communication le niveau d'accessibilité de sa programmation, notamment celle du festival Les Rias, aux personnes en situation de handicap.

Article VIII – Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

Article IX – Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation du projet artistique et culturel 2024-2027 et des actions auxquelles les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association et précisée comme suit :

Un bilan d'exécution quadriennal sera effectué entre les parties signataires lors d'une réunion qui se tiendra au plus tard 3 mois avant l'expiration de la présente convention. Le bilan présentera une synthèse des bilans d'activités annuels et apportera notamment des précisions sur les conditions de réalisation des objectifs visés sur toute la durée de la convention.

Parmi les indicateurs d'évaluation seront retenus les points suivants :
- L'évaluation de l'accompagnement des compagnies et des objectifs culturels, territoriaux et citoyens ;
- La gestion financière ;
- La structuration de l'emploi.

Ce bilan sera composé :
- de celui dressé par l'association Le Fourneau en auto-évaluation ;
- de celui effectué par chaque collectivité.

Les parties signataires conviennent de compléter le bilan d'exécution quadriennal par la mise en œuvre concertée d'une démarche d'évaluation ciblée, en tant que de besoin.
L'application de la présente convention fera également l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du comité de pilotage en présence de la direction du Fourneau et des représentants des collectivités publiques signataires. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention (annexe 3), contribuent au suivi annuel et à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article X – Règlement Général De La Protection des Données - RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les financeurs publics et le partenaire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Article XI – Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article I.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention financière par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I et VI et IX de la présente convention par le bénéficiaire.

Article XII – Règlement des litiges

En cas de litiges sur l'application de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou contributions financières des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article XIII – Exécution de la convention

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Trésorier Payeur général, le Président du Conseil Régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental du Finistère, le payeur départemental du Finistère, le Président de Quimperlé Communauté, le payeur communautaire de Quimperlé Communauté, le Maire de Brest, le payeur municipal de la ville de Brest, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à Brest, le…… en 6 exemplaires originaux

Pour l'Association Le Fourneau
Les co-présidents,
Philippe EMSCHWILLER et Sarah LENGLARE

La Directrice,
Caroline RAFFIN

Pour la ville de Brest
Le Maire,
François CUILLANDRE

Pour Quimperlé Communauté
Le président,
Sébastien MIOSSEC

Pour le département du Finistère
Le Président,
Maël DE CALAN

Pour la région Bretagne,
Le Président,
Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour l'État,
Le préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Philippe GUSTIN

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC | BRETAGNE

Liste des annexes

Convention Pluriannuelle d'Objectifs

2024-2025-2026-2027

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC EN BRETAGNE

ANNEXE 1 : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL PLURIANNUEL

ANNEXE 3 : INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT POUR CHAQUE PARTENAIRE FINANCEUR

ANNEXE 5 : CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES – VILLE DE BREST

ANNEXE 6 : CAHIER DES MISSIONS ET CHARGES RELATIFS AU LABEL

Cette nouvelle convention d'objectifs, définie et signée entre l'État, la région Bretagne, le département du Finistère, la ville de Brest, Quimperlé Communauté et l'association Le Fourneau pose les ambitions partagées d'un projet culturel de territoires, mises en œuvre dans le cadre des missions et charges du label des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP), définies par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 5 mai 2017.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC | BRETAGNE

ANNEXE 1 :
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2025-2026-2027

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC EN BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : HISTORIQUE, IDENTITÉ ET VALEURS....16
AXE I. LE TRANSFERT DU FOURNEAU DU PORT AUX ATELIERS DES CAPUCINS....19
AXE SPÉCIFIQUE I.1. 2025 - UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE DE TRANSITION....19
AXE SPÉCIFIQUE I.2. UN LIEU DE FABRIQUE UNIQUE POUR LES ARTS DE LA RUE....20
AXE SPÉCIFIQUE I.3. DES MOYENS HUMAINS COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES DÈS 2025....23
AXE II. ENGAGEMENTS ARTISTIQUES : LE SOUTIEN DE LA CRÉATION ET DE LA PRODUCTION....24
AXE SPÉCIFIQUE II.1. LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS DE LA CRÉATION....25
AXE SPÉCIFIQUE II.2. LES ACCUEILS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION DANS LE FOURNEAU....26
AXE SPÉCIFIQUE II.3. AUX CAPUCINS, UNE DIVERSIFICATION DES ACCUEILS EN RÉSIDENCE....28
AXE SPÉCIFIQUE II.4. LES RÉSIDENCES DE CRÉATION EN BRETAGNE AVEC LE RADAR....30
AXE SPÉCIFIQUE II.5. FAVORISER LA VITALITÉ ARTISTIQUE....31
SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE L'ACTIVITE ARTISTIQUE....31
AXE III. ENGAGEMENTS CULTURELS, TERRITORIAUX ET CITOYENS....32
AXE SPÉCIFIQUE III.1. BREST, PORT D'ATTACHE DU FOURNEAU....32
AXE SPÉCIFIQUE III.2. DES PARTENARIATS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE TERRITOIRES....33
AXE SPÉCIFIQUE III.3. LE FESTIVAL LES RIAS, TEMPS FORT DE LA CRÉATION ARTS DE LA RUE EN BRETAGNE....33
AXE SPÉCIFIQUE III.4. UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DE L'EAC ET DES DROITS CULTURELS....34
AXE SPÉCIFIQUE III.5. LA CONNAISSANCE DES PUBLICS DU FOURNEAU....35
SYNTHESE DES OBJECTIFS CULTURELS TERRITORIAUX ET CITOYENS....35
AXE IV. ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS....36
AXE SPÉCIFIQUE IV.1 TRANSMISSION DE SAVOIRS ET MISE EN RELATION, PARTICIPATION À DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS....36
AXE SPÉCIFIQUE IV.2. PRODUCTION DE RESSOURCES....37
AXE SPÉCIFIQUE IV.3. FABRIQUER DU COMMUN : LES RIM - RENCONTRES INTER-MONDES DES NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE EN ARCHITECTURE ET EN URBANISME....38
AXE V. LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET TECHNIQUES....39
AXE SPÉCIFIQUE V.1 LES MOYENS HUMAINS....39
AXE SPÉCIFIQUE V.2 LES MOYENS MATÉRIELS....41
AXE SPÉCIFIQUE V.3 LES MOYENS DE COMMUNICATION....44
EN GUISE DE CONCLUSION....49

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

PRÉAMBULE : HISTORIQUE, IDENTITÉ ET VALEURS

Née en 1994 à Brest, d'une initiative militante et citoyenne issue de l'éducation populaire, l'association **Le Fourneau soutient la création arts de la rue en Bretagne** en cultivant la présence d'artistes dans les espaces communs du quotidien, au plus près des habitants. **Le rapport immédiat au public,** l'attention portée à la **diversité sociale et interculturelle de la société, le regard porté aux enjeux écologiques, aux mutations environnementales et urbaines,** la dimension **pluridisciplinaire et collective** du travail de création, participent de **l'identité de ce champ artistique et constituent les valeurs que Le Fourneau défend**. Lieu de vie, de création, de réflexion et d'échanges, Le Fourneau développe un projet artistique et culturel d'intérêt général et rayonne à l'échelle locale, régionale et nationale.

Convaincu du rôle fondamental des outils symboliques et philosophiques comme outils de transmission de l'intelligence et de réflexion, dans une société où la valeur marchande tend à établir son monopole, dans une ère qui préfère la dématérialisation à la rencontre des individus, **Le Fourneau travaille à créer des conditions de la rencontre entre des œuvres artistiques vivantes dans l'espace public et les personnes qui y vivent, qui s'y déplacent**. La libre et gratuite accessibilité garantit la possibilité d'expériences artistiques individuelles et/ou collectives. En facilitant les articulations avec les différents acteurs des territoires œuvrant dans les champs éducatifs, sociaux, environnementaux, Le Fourneau crée un espace de réflexion active sur la place des arts et notamment du spectacle vivant dans la société. Dirigé depuis 2018 par Caroline Raffin, il conduit un projet artistique libre et engagé, populaire et exigeant, nommé « Utopie[1] poétique en partage ». Son ambition est de **cultiver grâce aux artistes, qui créent pour, avec et dans les espaces publics et les lieux non-dédiés, la prise de conscience, de soi et des autres, où interfèrent l'époque et la mémoire, l'énergie et le souffle du vivant. Une réflexion éthique autour de l'implication du citoyen guide la ligne artistique qu'elle donne au Fourneau dans une double perspective : politique**, comment accompagner l'émancipation des citoyens dans la perspective d'agir sur soi-même pour agir sur le monde ; **et poétique**, comment enrichir les imaginaires et créer des récits qui contrent la misère symbolique dans laquelle nous plonge la société de consommation.

En trois décennies au service de la création, Le Fourneau s'est développé dans une **dynamique de partage et de générosité, mêlant l'exigence artistique et l'ambition de l'action culturelle, l'idéal de l'éducation populaire et le militantisme associatif**. Le lieu de fabrique implanté à Brest est un espace nodal pour l'équipe, notamment pour l'accueil en résidence des compagnies. Son action se déploie depuis ses débuts sur de multiples échelles. **Le Fourneau agit dans une dynamique de réseau**, et même de rhizome. Son développement territorial affirme une démarche d'adéquation entre projet artistique et territoire d'implantation. Le « territoire » évoqué ici désigne l'environnement et les espaces (urbains, périurbains, ruraux, etc.) mais, et peut-être avant tout, le contexte social, culturel et humain. Un territoire n'est jamais vierge. C'est avec les personnes, les forces vives en présence que Le Fourneau choisit de composer. Cette logique d'action artistique et culturelle contextuelle est un des atouts des arts de la rue, des artistes et des passeurs culturels de ce champ artistique. Le Fourneau cherche précisément à **se confronter à la société et aux questions du vivre ensemble** en choisissant de jouer et de diffuser hors des lieux pré-affectés aux spectacles. **C'est donc à partir de son lieu de fabrique brestois que l'équipe du Fourneau a accompagné au fil des années l'émergence, la structuration et la reconnaissance progressive des arts de la rue tout en affirmant l'originalité de son projet culturel à l'échelle de multiples territoires partenaires**.

1 " *L'utopie n'est pas de l'irréalisable. L'utopie est le possible non encore réalisé*. " Ariane Mnouchkine

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Engagé dans la défense des libertés et fervent défenseur de la place des artistes dans l'espace démocratique de l'espace public, **Le Fourneau revendique la gratuité et le libre accès** de ses propositions toujours pensés et développés avec une attention et une adresse renouvelée à l'autre. Elle donne au Fourneau un **modèle économique atypique** (peu de recettes propres en l'absence de billetterie, coût de la prévention des risques et des accidents inhérents à toute rencontre véritable), la **gratuité préserve à l'espace public ses valeurs de libertés fondamentales** (accessibilité, circulation, liberté d'expression) que les crises successives (sécuritaires, sanitaires, institutionnelles) contraignent dangereusement.

Terrain d'expression et de création des artistes, l'espace public se conjugue naturellement dans la diversité. En effet, cet infini des possibles comprend tous les espaces communs, tous les lieux partagés par une population, quels que soient l'âge, le genre ou l'origine sociale. Espaces urbains, ou ruraux, cœur de bourg ou espace naturel, ils riment pour Le Fourneau avec accessibilité, proximité, convivialité et gratuité. **Précurseur à la pointe bretonne**, **Le Fourneau est progressivement devenu une « institution » reconnue des artistes, de la profession, de nombreuses collectivités territoriales, d'acteurs culturels, sociaux, éducatifs et des populations en France et à l'international**.

A longueur d'années, Le Fourneau invite des artistes de la France entière et d'ailleurs à venir créer à Brest et en Bretagne et favorise leur mise en dialogue avec les habitants. Ces rencontres transforment le regard porté sur les espaces publics, dans de multiples villes et villages de la région. **L'originalité de son rayonnement culturel, à la fois local, régional, national et européen, a permis au Fourneau de recevoir dès 2010 le label de « Centre National des Arts de la Rue », élargi depuis 2017 à « l'espace public » CNAREP**.

En apportant des moyens de production, en partageant ses outils et ses savoir-faire avec les équipes artistiques, Le Fourneau porte une responsabilité forte dans l'écosystème des arts vivants en espace public au niveau national. S'il fait aujourd'hui partie d'un réseau de 13 structures labellisées sur le territoire français métropolitain, il est le **seul équipement de référence nationale dédié à la création artistique en espace public en Bretagne.**

Ce long parcours, son expertise avérée et le dialogue fructueux avec de nombreuses institutions partenaires ont amené la ville de Brest à proposer au Fourneau, une solution pérenne et qualitative[2] pour accueillir son projet en intégrant les Ateliers des Capucins au sein d'un nouvel équipement entièrement conçu pour le CNAREP breton. En effet, la ville de Brest maitre d'ouvrage de ce projet sur-mesure, pensé et construit par l'équipe de François Chochon et David Joulin, travaille depuis 2015 avec les partenaires publics du Centre National - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Conseil régional de Bretagne et Conseil départemental du Finistère - sur un programme pluriannuel d'investissement, au regard d'un financement global de 16 millions d'euros. L'équipe du Fourneau est associée à toutes les étapes du projet en sa qualité de maître d'usage. Les caractéristiques et dispositions de l'équipement feront du Fourneau aux Capucins un accompagnateur de premier plan des artistes qui créent pour, avec et dans les villes, au plus près de ses habitants. **La porosité entre l'équipement et les espaces publics attenants intérieurs et extérieurs feront la singularité du Fourneau à l'échelle nationale**

Unique CNAREP à être implanté en cœur de métropole, en connexion permanente avec la vie de la cité, son nouvel équipement lui permettra de mener son projet dans des conditions optimales afin qu'il continue de cultiver **des relations complices et sensibles entre les artistes et les habitants des territoires bretons.**

2 Le hangar du port, brut et vétuste, sans aucun confort thermique et acoustique, ne permet pas de fonctionner l'hiver, période pourtant idéale au travail de création des arts de la rue

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Cette **nouvelle implantation programmée en 2025** va engager un changement d'échelle conséquent pour le CNAREP puisque de 1800 m² sur le port, l'équipement du Fourneau aux Ateliers des Capucins sera multiplié par 4 en cœur de ville. L'intégralité du bâtiment sera chauffable offrant ainsi toute l'année des conditions de travail adaptées aux équipes professionnelles (du Fourneau, et des compagnies en résidence) et à l'accueil des publics. Ce confort, commun à tout établissement recevant du public, va entraîner des coûts de fonctionnement nouveau pour le CNAREP. De plus, la fréquentation publique des Ateliers des Capucins nécessite une évolution du dimensionnement de l'équipe permanente afin que Le Fourneau puisse dédier du personnel à l'accueil physique des brestois et des visiteurs. Il ne s'agit donc pas d'un simple déménagement. **Démarré il y a 30 ans, Le Fourneau s'apprête à franchir un seuil important de son évolution qui requiert des moyens financiers nouveaux**. L'écriture du projet artistique et culturel sur les années 2024 à 2027 doit donc se lire en conscience de l'étape cruciale et imminente qui lui permettra de déplier son projet au sein et à partir du site patrimonial des Capucins de Brest, tout en l'inscrivant dans le code génétique qui le constitue. Ce qui se joue dans les prochaines années s'écrit avec la volonté de tracer le sillon entre l'histoire passée et future du Fourneau afin que le CNAREP entame l'écriture d'un nouveau tome de son histoire en Bretagne.

La période 2024-2027 constitue donc une période charnière décisive avec le transfert de l'activité du port de commerce aux Ateliers des Capucins prévu sur 2025. La mise en œuvre du projet global pluriannuel ci-après présenté s'effectuera par étape et s'adaptera aux éventuelles évolutions temporelles relatives à la livraison de l'équipement. Ainsi, le CNAREP Le Fourneau concentrera son attention et ses moyens sur 2024 et 2025 à assurer le transfert de son activité du port de commerce aux Ateliers des Capucins (Axe 1). Il poursuivra néanmoins son engagement en faveur du soutien à la création des arts de la rue (Axe 2). Son attention à l'adresse des habitants des territoires partenaires du CNAREP reste déterminée (Axe 3) comme son implication dans des réseaux professionnels d'action et/ou de réflexion (Axe 4) améliorant la connaissance des spécificités de la création artistique en espace public et donc son renforcement. Chaque programme annuel constituera une nouvelle marche vers la réalisation des objectifs fixés à quatre ans.

Le Fourneau est une chance pour Brest, le Finistère et la Bretagne. Nous appelons donc, avec ferveur, les signataires de cette convention d'objectifs et de moyens à prendre, en conscience, les meilleures décisions pour l'avenir du Fourneau, à la hauteur de son histoire et de son ambition.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AXE I. LE TRANSFERT DU FOURNEAU DU PORT AUX ATELIERS DES CAPUCINS

L'année 2025 verra l'organisation pratique du transfert du Fourneau du port de commerce aux Ateliers des Capucins. Prévu au deuxième semestre 2025 et suivant la finalisation des travaux, il sera l'étape finale d'un important travail d'archivage d'une part et le résultat de la sélection exhaustive du matériel inventorié appartenant au Fourneau d'autre part. En effet, l'intégralité de son matériel (en grande majorité, fruit de récupération ou d'achat de seconde vie) n'ira pas dans le nouveau bâtiment. Des investissements spécifiques ont en effet été planifiés par la ville de Brest sur 2024 et 2025 afin d'équiper le Fourneau à la mesure de ses différents espaces.

AXE SPÉCIFIQUE I.1. 2025 - UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE DE TRANSITION

Comme il fêtera ses 30 ans le 11 novembre 2024 autour de son lieu de fabrique portuaire qui l'a vu naître, Le Fourneau prévoit de novembre 2024 à novembre 2025 une **année exceptionnelle de transition** jusqu'au moment de son déménagement. Durant cette année transitionnelle, Le Fourneau mettra temporairement en veille les accueils en résidence à Brest, seul moyen de permettre à l'équipe de trouver le temps et les moyens nécessaires à la préparation logistique du transfert de la rive gauche à la rive droite de Brest et à l'aménagement des différents espaces du nouvel équipement. Le Fourneau honorera néanmoins ses engagements avec ses partenaires territoriaux, co-écrira et mettra en œuvre le Printemps des arts de la rue en Pays des Abers, le Festival de création Les Rias en Pays de Quimperlé, les Jeudis du port et/ou l'été culturel dans les quartiers de Brest. Il développera également un projet annuel avec le collège des Iles du Ponant dans le cadre de son jumelage. Ces événements artistiques et culturels seront marqués du sceau de cette année anniversaire exceptionnelle.

En parallèle de l'aménagement des 12 zones d'actions du Fourneau*, le déménagement sera préparé afin d'acheminer au 3e trimestre 2025 une partie des équipements actuels, clôturant l'année de nos 30 ans.

12 zones : Espaces de travail de l'équipe - Mezzanine - Halle de vie « BonjourBonsoir » - Plateau de Création - Grande Halle - Maison des artistes et de ses 9 chambres, - Salles de travail et de vie des équipes artistiques accueillies - Atelier de construction - Magasin technique et de stockage du matériel - Salle de réunion - Cuisine - Salle de restauration de la Gueule d'Or

La prise en mains du nouvel équipement sera également planifiée sur l'année de livraison. Dans cette perspective, un accompagnement du personnel permanent s'avèrera nécessaire pour l'utilisation du matériel scénique de la grande halle et l'entretien du bâtiment (utilisation du grill notamment, du matériel de chauffage, de sécurité incendie, etc.). La phase suivante consistera à libérer totalement le bâtiment du port de commerce afin de le rendre à la ville de Brest. **Le Fourneau aux Capucins devrait s'ouvrir aux brestois en novembre 2025 (après le passage de la première commission de sécurité) afin que 2026 soit la première année complète du projet artistique et culturel développé à partir de sa nouvelle implantation et au-delà.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Classé en ERP de 1ère catégorie, d'une superficie de 2670 m² de surface utile, Le Fourneau des Capucins offrira 870 m² supplémentaires au Fourneau du port de commerce. Celui-ci sera composé d'espaces dont les capacités d'accueil, de travail, de jeu et de mise en situation seront évolutives, permettant une multiplicité d'approches et de recherches artistiques. Ce Fourneau répondra à une grande diversité de besoins de travail en intérieur comme en extérieur (petites constructions, assemblage de grands éléments scénographiques, répétitions, travail corporel, création sonore, travail avec et pour les habitants, etc.) pour tous types de formats artistiques pensés et conçus pour les lieux non dédiés.

L'atelier de construction, de couture, et la grande halle de travail permettront à ces anciens ateliers de construction navale de retrouver leur fonction de fabrication mais cette fois-ci d'art et d'humanité. A partir de ce lieu-outil exceptionnel, Le Fourneau aura la capacité d'assurer un soutien à la création de qualité. Cet équipement se développera autour de cinq fonctionnalités :

- 1. LA HALLE BONJOUR BONSOIR

C'est là que se trouvera introduit l'équipement et que se croiseront les différents usagers du lieu. Lieu de seuil, à la fois lieu d'accueil, espace pour les usagers du Fourneau et lieu de rassemblement. La « Halle Bonjour Bonsoir » sera en lien direct avec les autres équipements des Ateliers des Capucins. La salle des Machines avec des grandes portes pouvant laisser libre de circulation de grandes scénographies, la médiathèque des Capucins avec une mezzanine donnant accès et circulation possible des usagers entre les deux structures.

Cette entité fonctionnelle intègrera ainsi :

- une halle d'accueil et un bureau donnant à voir un premier « visage » du Fourneau et permettant de renseigner les visiteurs (création de poste programmée en 2025) ;

- la Gueule d'Or, cantine professionnelle, assurera la restauration des équipes permanente, artistique mais aussi des professionnels des Ateliers des Capucins ;

- un lieu « ressources » dédié aux arts de la rue, expliquant l'histoire et les enjeux du secteur.

Un dispositif d'introduction et de convivialité « Bonjour-Bonsoir » permettant une ouverture large du Fourneau sur la place des Machines et l'accueil des publics, brestois ou visiteurs. Cet espace d'accueil chaleureux dans lequel les personnes pourront librement circuler, se poser et découvrir de l'information sur le secteur des arts de la rue. Une rue intérieure permettra aux publics de circuler de la place des Machines au belvédère Césaria Evora. Cette halle de convivialité et de rencontre intègrera un espace de restauration, une cantine professionnelle nommée La Gueule d'Or, pour les équipes artistiques accueillies, l'équipe du Fourneau et les salariés du site des Capucins (personnels de la médiathèque, de la SPL, du 70.8, de la cité internationale ou salariés colocataires des Ateliers). Cette cantine associative solidaire se donne pour objectifs de développer des liens de proximité avec les voisins tout en promouvant l'alimentation durable. La connexion avec l'association Vert le Jardin et notamment la future ferme urbaine de Quéliverzean est

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

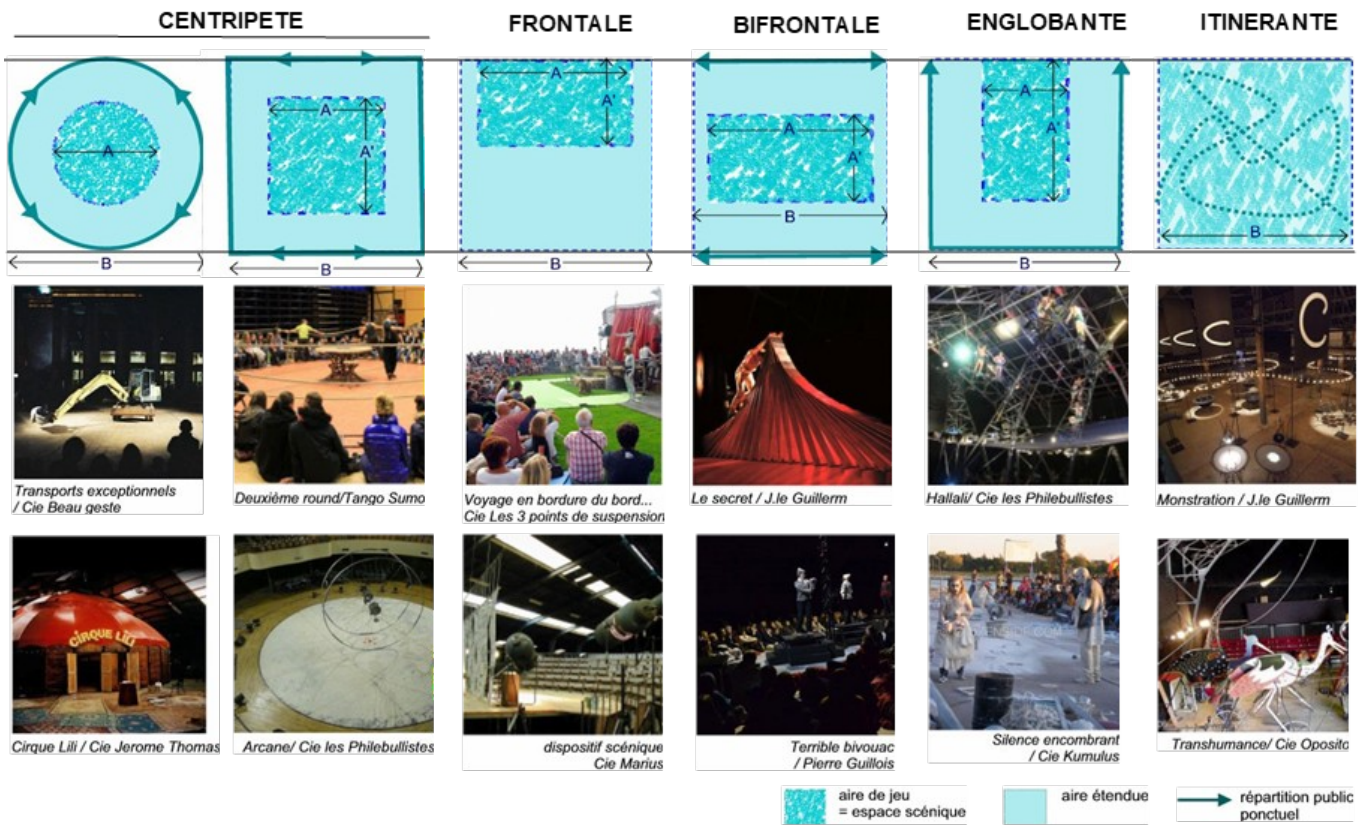
d'ores et déjà établie. La Gueule d'Or proposera également à l'attention des [illegible] et visiteurs une petite restauration et une buvette à l'occasion des rendez-vous artistiques programmés.

• 2. LES HALLES DE CREATION : GRANDE HALLE & PLATEAU DE CRÉATION INTIME

Le cœur de mission du Fourneau, dédié à l'accompagnement de la création en espace public, sera incarné dans cet ensemble fonctionnel. L'ensemble pratique/création intègrera les fonctions dédiées aux artistes leur permettant de satisfaire aux conditions d'une résidence au plus proche des conditions réelles. Cette entité fonctionnelle intègrera la Grande Halle, 600 m² et 10 m de hauteur, et le Plateau de Création (plus intime) de 200 m², également en rez-de-chaussée pour le travail corporel. L'esplanade Césaria Evora remplacera le Parvis du Parc à Chaînes comme possibilité extérieure, et la place des Machines offrira aux Capucins des temps privilégiés et pourra être une solution de repli en cas de météo défavorable.

Espace de travail d'ambiance chaleureuse, dédié aux équipes artistiques en résidence, le grand volume dégagé, un espace de 23 m par 23 m, soit 529 m², a été étudié en croisant les différents usages/pratiques envisageables dans cet espace. A la fois volume clos mais potentiellement poreux et liaisonné aux espaces extérieurs, ce cœur de chauffe du Fourneau permettra une diversité d'esthétiques artistiques. Complètement équipé de réseau scénique (son, lumière, vidéo), la grande halle de création offrira une multitude de configuration possible. A la différence du lieu de fabrique du port, il y fera jour et la nuit pourra se faire.

LA GRANDE HALLE : SYNTHÈSE DES CONFIGURATIONS ENVISAGEABLES



14

• 3. APPUI LOGISTIQUE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Il s'agit du socle technique permettant de satisfaire aux exigences de fabrication (ateliers), de stockage (magasins) et de maintenance associée à la fonction de résidence artistique. Il s'agit de la partie logistique des espaces de création comprenant des espaces de fabrication, et des espaces de stockage pour les exploitations extérieures :

- Espaces ateliers de fabrication : bricolage matériaux, espace multimédia, atelier costumerie ;
- Magasins : stockage mobilier/matériel de production, stockage matériel sensible, stockage des produits inflammables ou d'artifices ;
- Espaces maintenance : atelier maintenance et réparation, local entretien, bureau équipe technique, sanitaires/douches.

• 4. APPUI ADMINISTRATIF

Les bureaux administratifs de l'équipe Fourneau dimensionnés pour 20 postes de travail, avec des espaces communs associés (tisanerie, salle réunion, archivage, reprographie) comprenant :

- les bureaux de l'équipe professionnelle du Fourneau (13 permanents en 2025) et 3 stagiaires sur 6 mois,
- des bureaux pour les équipes intermittentes,
- une salle de réunion,
- deux espaces « mezzanine » pour l'accueil de groupes partenaires.

• 5. LA MAISON DES ARTISTES

Constituée d'espaces d'hébergement et de vie destinés aux artistes :

- 9 chambres équipées de douche et sanitaire pour une capacité d'accueil de 12 personnes ;

- 1 salle commune pour les petits -déjeuners ;

- 2 salles de travail modulables (atelier couture et espace de création sonore et vidéo), qui permettront aussi le travail à la table des équipes accueillies.

Les investissements nécessaires afin d'équiper en mobiliers et en équipements ces différents espaces représentent un montant de 130 000€.

DU LIEU DE FABRIQUE A L'ESPACE PUBLIC : L'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES ARTISTIQUES EN CREATION

La traduction d'un acte artistique dans la ville résonne de manière différente en fonction du lieu choisi. L'espace public comme lieu de représentation est un véritable défi, renouvelé à chaque nouvelle implantation, tant au niveau de l'adaptation technique, que de l'implication des équipes pour préparer les conditions de la rencontre entre l'œuvre artistique, les habitants voisins du site comme les spectateurs attendus. Sur chaque création accueillie en résidence, Le Fourneau porte la responsabilité du choix de l'implantation

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

la plus cohérente dans la ville en fonction du propos artistique et de la forme proposée. Il est nécessaire de préparer les lieux à accueillir une proposition artistique, aussi bien au niveau [illegible] de l'accessibilité des publics, le tout dans le respect de la sécurité des personnes, des équipes artistiques et techniques en ayant constamment en tête d'être garant de la bonne réception de la parole artistique.

Il en est de même pour l'activité de soutien à la création développée dans les murs du Fourneau, qui amène d'autres réflexions que celles de la représentation dans l'espace public. En effet, l'ERP (Etablissement Recevant du Public) que constitue le bâtiment Fourneau doit composer avec les contraintes liées à l'accueil de scénographies faites pour être implantées dans l'espace public, leur taille, poids et classement au feu. Celles-ci obligent constamment à adapter les moyens techniques du Fourneau mis à disposition des équipes artistiques. La possibilité d'offrir un espace extérieur jouxtant le Fourneau est donc indispensable au processus d'accompagnement des équipes en création, tout comme les interrelations avec les services techniques de la ville de Brest.

Au sein des Ateliers des Capucins, Le Fourneau intègrera un ERP de 1ère catégorie disposant d'un Poste Central de Sécurité. Cette nouvelle implantation va entraîner une relation quotidienne nouvelle pour l'activité du CNAREP avec la SPL Les Ateliers des Capucins en responsabilité de la gestion de l'ERP. En effet, le PCS (Poste de Commandement de la Sécurité), responsable de la sécurité du groupement d'établissements, sera désormais l'interlocuteur du Fourneau pour l'accueil des compagnies en résidence de création comme pour les expérimentations publiques organisées au sein des Ateliers. Ce changement important dans le fonctionnement quotidien du Fourneau, comme la réglementation en vigueur d'un ERP de 1ère catégorie, beaucoup plus contraignante dans son appréhension et son application, exige une montée en compétences du service technique du Fourneau. C'est dans cette perspective que le régisseur général du CNAREP, Maël Palu, est engagé depuis mars 2023 dans un cursus de formation diplômante de direction technique à l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle d'Avignon. Cette formation construite sur quatre modules d'un mois, répartis sur 2023 et 2024 lui permet de continuer son activité au sein du Fourneau tout en se formant aux futures responsabilités qu'exige l'implantation du CNAREP au sein des Ateliers des Capucins.

AXE SPÉCIFIQUE I.3. DES MOYENS HUMAINS COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES DÈS 2025

La situation de ce lieu de création disposant de multiples espaces ouverts aux publics, en proximité immédiate d'un espace public couvert et chauffé de 10 000 m^2 (la Place des Machines), et de larges espaces publics extérieurs (belvédère Césaria Evora et Esplanade de la Fraternité), comme l'ouverture régulière de chantiers de création aux publics, vont générer une fréquentation bien plus importante qu'au port au regard du nombre de visiteurs des Ateliers des Capucins. Cette situation en fera un atout très important pour les artistes en résidence de création comme pour la vie de la ville de Brest. Cependant, le projet du Fourneau qui continuera de se déployer hors de Brest a besoin de consolider son équipe permanente de deux membres supplémentaires à l'horizon 2025 : un·e second·e chargé·e d'actions culturelles et une personne attachée à l'accueil. Ces deux postes occuperont l'unique bureau du rez-de-chaussée afin d'accueillir et renseigner tout visiteur ou personne ayant rendez-vous.

Par ailleurs, l'équipe du Fourneau réfléchit à la projection de ses activités au sein des Capucins. Elle échange notamment sur l'éventualité d'une évolution de ses jours d'ouverture aux publics de façon à correspondre aux jours d'affluence du site. Une fois l'équipe au complet (13,5 permanents), un système de ro-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

tation au sein de l'équipe pourrait par exemple s'organiser afin que Le Fournoy soit ouvert le samedi aux publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AXE II. ENGAGEMENTS ARTISTIQUES : LE SOUTIEN DE LA CRÉATION ET DE LA PRODUCTION

L'accompagnement de la création est au cœur du projet du Fourneau qui soutient des artistes, compagnies professionnelles, françaises ou étrangères, sur des projets de spectacle vivant, pensés et conçus pour les espaces non dédiés à l'art, les espaces publics et de proximité. Le choix s'exprimer leur art hors les murs conduit les artistes à porter une attention particulière à la population, au public-spectateur-citoyen.

Le Fourneau choisit donc d'accompagner des artistes, dont l'exigence artistique se conjugue avec l'exigence relationnelle ; des artistes qui pensent et produisent des œuvres à même de donner aux personnes des clés de compréhension et d'analyse de notre société et de ses évolutions, qui s'imprègnent des territoires pour interroger les préoccupations quotidiennes de leurs habitants et à leur donner place au sein des projets. Des artistes qui travaillent sur un redéploiement des valeurs, œuvrent à ré-enchanter le quotidien et proposent aux publics des chemins buissonniers, des expériences sensibles originales. **Si la ligne artistique du Fourneau s'appuie sur la pluridisciplinarité** (théâtre, danse, cirque, musique, marionnettes, etc.) **et la transdisciplinarité** (arts, sciences, urbanisme, écologie et environnement), **une attention particulière est portée au renouvellement des formes et des thématiques, à la création contextuelle et à la manière d'envisager la relation aux habitants de notre territoire dans l'éthique des droits culturels**. Le Fourneau recherche l'entrecroisement du quotidien et de l'extraordinaire, de la saison et de l'événement, de l'intime et du multiple, et défend **un projet artistique politique et poétique**, reflet de la vivacité et de l'hétérogénéité de la création artistique en espace public.

Le Fourneau porte une attention particulière aux compagnies implantées en région Bretagne et à leur projet de création. Il veille également à laisser place à l'émergence et travaille au repérage des jeunes artistes. Il cultive notamment des liens spécifiques avec la formation supérieure dédiée à la création artistique en espace public, la FAI-AR[3], et accompagne régulièrement des artistes repérés dans ce cadre.

Lieu de vie, de création, de répétition, tourné vers l'accompagnement de formes artistiques qui jouent avec les espaces urbains ou les espaces naturels, Le Fourneau adapte son accompagnement structurant selon les besoins des projets. Ce dernier prend donc des formes variées :

- intellectuel : échanges et discussions sur les intentions et les pistes envisagées, l'écriture et la dramaturgie, retours constructifs sur des étapes de travail présentées, dialogue autour du rapport au public, du mode d'invitation envisagé, de l'utilisation des espaces, etc. ;

- administratif et financier : au cas par cas en fonction de leurs besoins spécifiques et du degré de professionnalisation des compagnies, apport financier à la production, suivi du montage de la production, activation des réseaux, etc. ;

- production et technique : accueil en résidence et optimisation du temps dédié au travail artistique, mise à disposition des espaces de travail requis (intérieurs et espace public), conseil sur les problématiques liées à l'espace public, mise en lien avec les habitants, demande d'autorisation, travail sur les fiches techniques, mise en contact avec un réseau de professionnels, etc.

3 https://www.faiar.org/

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AXE SPÉCIFIQUE II.1. LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS DE LA CRÉATION

Les accompagnements financiers octroyés aux équipes artistiques en création relèvent des missions essentielles des CNAREP, d'autant plus dans le contexte économique particulièrement fragile des arts de la rue.
Au cours de cette nouvelle convention, **Le Fourneau aura pour objectifs de réserver au minimum 150 000€/an d'apports numéraires versés aux compagnies au titre du soutien à la création**.
Le Fourneau va octroyer des apports en production variant de 5 000€ à 20 000€ en fonction de l'envergure du projet, de la durée de la résidence et du nombre d'artistes accueillis. Ces apports financiers, qui peuvent être répartis sur plusieurs exercices en fonction du calendrier de création, sont d'un montant significatif au regard du budget global de production. Chaque année, au moins deux projets bénéficient d'un apport numéraire conséquent.
Le Fourneau participe annuellement à hauteur de 10 000€ au dispositif national « Hors Cadre », un fonds de production mutualisé, initié depuis 2021 par l'association des CNAREP et soutenu par la DGCA. Cet appel d'Air accompagne des projets de création aux formats inclassables, qui requièrent la mutualisation de moyens à l'échelle nationale pour se réaliser.
Ainsi, **Le Fourneau prévoit d'accompagner annuellement environ quinze projets de création par an**, excepté sur 2025, année exceptionnelle de transition.

En 2024, Le Fourneau envisage de soutenir en création les équipes suivantes :
Compagnies nationales :

- Compagnie Kiroul (région Occitanie) avec deux projets de création *Jour* et *A la recherche* ;
- Les Arts oseurs *Croire aux fauves* (région Occitanie) ;
- Le détachement international du Muerto Coco *De l'origine du monde* (région PACA)°
- Groupe ToNNe *Texaco* (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Rara Woulib *Vertiges* (région PACA) ;
- La Fausse compagnie – Jérôme Bouvet *2 soleils* (région Nouvelle-Aquitaine)
- De chair et d'Os *Vingt-quatre heures avant demain*, création In Situ sur et avec Brest en partenariat avec le Quartz (région Nouvelle-Aquitaine)

Compagnies régionales :

- Equine Situ *Hybride* (région Bretagne) ;
- C'Hoari *Fiskal* (région Bretagne) ;
- Galapiat *Timbres de peaux* et *Courbatures* (région Bretagne) ;
- Rhizome *Rouge Merveille* (région Bretagne) *;*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Cie Non Peut être *Probablement la plus petite fête foraine du monde* (région Bretagne)

Compagnies émergentes :

- In Itinere Collectif *N degré de liberté* (région Normandie)

- Espèces d'espaces *En attendant la vague* (région Pays de la Loire) ;

Programme sous réserve de modification, en fonction des volontés des partenaires du RADAR et des compatibilités de calendrier.

Des aides au projet pourront également être apportées à des compagnies en création par une simple mise à disposition d'espaces de travail, des logements et du parc matériel technique disponible.

En fonction de la réévaluation des moyens financiers attribués au Fourneau par ses partenaires, le CNAREP accentuera son soutien aux compagnies du secteur des arts de la rue en réévaluant notamment les apports en coproduction.

Ainsi, **le CNAREP breton se fixe comme objectifs de soutenir une cinquantaine de projets sur la durée de la présente convention, dont un quart environ concernera des compagnies installées en Bretagne**.
L'objectif sera également qu'au terme de ces quatre années, la parité femmes-hommes dans la direction artistique soit respectée dans le montant des aides financières accordées.

AXE SPÉCIFIQUE II.2. LES ACCUEILS EN RÉSIDENCE DE CRÉATION DANS LE FOURNEAU

Les équipes accueillies en résidence de création trouvent au Fourneau du temps, des espaces dédiés et adaptés, des moyens humains, techniques et financiers. Espaces ouverts, lieux de vie, d'échanges et de convivialité, Le Fourneau permet la sensibilisation des populations en proposant des rencontres régulières avec les équipes artistiques accueillies dans le lieu. Les coulisses de la création sont en effet ouvertes à tous, dans le cadre de rencontres publiques régulières, sous la forme d'échanges, de filages, d'expérimentations, de sorties de fabrique au cours desquels les discussions sont favorisées.

Le Fourneau propose différents types d'accueil en résidence afin de travailler le projet selon son stade d'avancement : résidence de recherche ou laboratoire, résidence d'écriture, résidence de création pour des besoins de collectage, résidence de fabrication, de répétition, d'expérimentation avec les publics, de diffusion... **Leurs durées varient entre 8 et 20 jours** et ce en fonction de la nature du projet, des besoins de la création et des moyens financiers disponibles.

Le Fourneau prévoit d'accueillir annuellement à Brest environ 10 équipes artistiques ou collectifs en création.

- **Les modalités d'accueil et les prises en charge dans le cadre des résidences**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le Fourneau met à disposition des équipes ses locaux et équipements techniques, prend en charge les frais d'approche et de séjour, veille au respect des réglementations en vigueur, notamment en matière de rémunération du personnel et des règles de sécurité.

Les modalités minimales d'une résidence de création dans le lieu de fabrique brestois sont les suivantes :

- prise en charge directe ou forfaitaire des frais de séjour des équipes artistiques et techniques de la compagnie accueillie (hébergement et restauration) ;

- prise en charge directe des voyages des équipes artistiques et techniques sur la base d'un aller-retour par résidence ;

- prise en charge des coûts de transport des décors et accessoires ;

- apport en industrie sous la forme d'une mise à disposition des lieux de répétition et de fabrication en ordre de marche, incluant l'entretien courant et les fluides ;

- mise à disposition du personnel technique requis pour le montage, le démontage, la création lumière et sonore, dans le respect des règles de travail en vigueur ;

- mise à disposition de petits matériels de construction et de moyens logistiques ;

- apport financier systématique en production correspondant à tout ou partie du salaire des équipes artistique et technique en répétitions ;

- prise en charge directe, le cas échéant, et sous réserve, de coûts de location de matériel technique spécifique non disponible au Fourneau ;

- mise à disposition d'un espace de travail à la table équipé d'un accès internet.

Les coûts inhérents à chaque résidence sont valorisés dans les budgets prévisionnels de production et figurent dans le rapport d'activité annuel du Fourneau.

Les résidences font l'objet d'une contractualisation détaillant les attendus, les conditions de réalisation et les moyens mobilisés ; ainsi que les éventuelles actions culturelles développées dans le cadre des résidences, lesquelles font l'objet d'un accord commun et disposent de moyens supplémentaires spécifiques.

Le Fourneau fait le choix de **construire des parcours d'éducation artistique et culturelle avec des établissements scolaires partenaires autour de compagnies, artistes, en création**. Là encore, la mutualisation des moyens financiers du CNAREP sur le soutien à la création et des institutions partenaires sur les actions culturelles construites amène Le Fourneau à organiser **chaque année une à trois résidences en milieu scolaire** (école primaire, collège ou lycée). Durant ces semaines de résidence, l'équipe permanente du Fourneau se charge de l'organisation technique des résidences, du travail de répétition des artistes, de la mise en place des ateliers, temps de rencontre entre jeunes et artistes, de l'ouverture de l'établissement scolaire sur la commune où est implanté l'établissement scolaire à l'occasion d'expérimentations ou de performances artistiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- **L'organisation d'expérimentations publiques**

Indispensable à l'avancée d'une création pensée pour l'espace public, la confrontation avec des publics, correspondant au besoin des projets en cours, est un savoir-faire reconnu de l'équipe du Fourneau. En fonction de l'avancée du projet, et des nécessités de chaque création, Le Fourneau mobilise la jauge publique souhaitée et apporte les conditions nécessaires au travail des artistes en conditions réelles de représentation.

Cependant, si l'équipe du Fourneau est sensible à la mise en place de temps d'échanges autour des projets accueillis, il ne s'agit pas d'une condition sine qua non, les résidences restant des espaces de liberté et de travail où les artistes peuvent chercher, expérimenter, créer sans obligation de résultat ou de présentation publique.

- **Les pré-achats**

Dans ses missions de soutien à la production, Le Fourneau s'efforce de privilégier les pré-achats dans ses programmations avec ses partenaires territoriaux. Il s'engage auprès des équipes artistiques en création en prévoyant de diffuser leurs créations sur l'année de leur sortie.

AXE SPÉCIFIQUE II.3. AUX CAPUCINS, UNE DIVERSIFICATION DES ACCUEILS EN RÉSIDENCE

Afin d'accompagner les évolutions des formes et les besoins des artistes, Le Fourneau propose différentes modalités d'accueil en résidence. **Les caractéristiques du futur lieu** (diversité des espaces de travail à disposition des compagnies, atelier de fabrication, hébergement sur place, espace de restauration) **vont renforcer les capacités du Fourneau en termes d'accueil et d'espaces de travail mis à disposition des équipes artistiques soutenues**. La liste des modalités présentée ci-après n'est pas exhaustive : l'équipe du Fourneau se donne pour ambition d'en inventer d'autres, chaque fois qu'il le faudra, afin d'être en adéquation avec les processus de création. Les accueils en résidence ne sont pas isolés du reste de l'activité du Fourneau. Ils constituent un des axes privilégiés de l'accompagnement des compagnies avec l'apport en production et la diffusion.

- **La résidence d'écriture**

La résidence d'écriture s'inscrit plutôt en amont du processus de création et constitue un temps de mûrissement du projet artistique – notamment par le travail à la table. Ceci étant, les modalités de création se caractérisent souvent par un travail collectif et un aller-retour entre écriture et test immédiat, il n'est donc pas rare que l'étape d'écriture convoque toute l'équipe du projet ou un petit noyau dur autour de l'auteur – qui peut être le/la metteur en scène lui-même ou collaborer étroitement avec lui/elle. En accueillant ce type de résidence, Le Fourneau aux Capucins entend jouer pleinement son rôle de soutien à la création en permettant aux artistes de bénéficier d'un temps plus long d'écriture et de maturation de leur projet (dramaturgie, qualité de la partition textuelle, chorégraphique…, conception spécifique à l'espace public, etc.).

- **La résidence de construction et de fabrication**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Il existe en France plusieurs lieux de fabrication dédiés à la construction de scénographies monumentales (la Machine à Nantes, Nil Obstrat en région parisienne, Sud Side à Marseille, [illegible] uns). Le Fourneau aux Capucins ne se positionnera pas sur des résidences de construction de ce type.

Pour autant, ce futur Fourneau permettra de proposer des résidences de construction de petites et moyennes ampleurs. Ainsi les équipes artistiques viendront travailler dans l'atelier de fabrication pour **construire des éléments de scénographie, concevoir et réaliser des costumes, mais aussi travailler la création sonore et/ou multimédia**. Le Fourneau aux Capucins soutiendra la construction et la fabrication d'éléments matériels (dispositifs d'accueil du public, gradins, agrès, etc.) et d'éléments immatériels (bande son, montage vidéo, images à projeter, etc.). Les résidences de construction et de fabrication se dérouleront donc dans son enceinte ; l'atelier dévolu à la fabrication accueillera le scénographe, le constructeur, en même temps que la compagnie répétera et travaillera dans la grande halle ou le studio de création. Les éléments construits seront agencés à la scénographie dans la grande halle.

- **La résidence de répétition**

Temps de la mise au point concrète du spectacle. La situation exceptionnelle du Fourneau aux Capucins offrira une grande **variété d'espaces et de lieux** : la grande Halle ou le studio, la place des Machines, le belvédère Césaria Evora, la place de la Fraternité ou les six autres quartiers de Brest pour accueillir dans des conditions optimales les artistes en résidence de répétition… **Le studio de création sera réellement adapté au travail corporel des artistes** de danse ou de cirque notamment. La proximité avec des espaces publics et passants permettra aux compagnies d'alterner entre séances de travail à l'abri des regards et séances de test à l'extérieur.

Enfin, si certaines compagnies en ont besoin, des résidences exclusivement **in situ**, c'est-à-dire entièrement en dehors du lieu du Fourneau seront organisées. Ces résidences de répétitions s'achèveront, si les artistes le désirent, par une sortie de résidence, temps au cours duquel des spectateurs seront amenés à découvrir le travail en cours. Ces moments de rencontre entre artistes et spectateurs sont cruciaux dans les processus de création car les artistes ont la nécessité de tester les réactions du public. Les sorties de résidence constituent une occasion, parmi d'autres, pour les Brestois de venir dans le lieu, ou de se rendre dans un quartier de Brest pour les expérimentations en extérieur.

- **Les résidences de diffusion**

La résidence de diffusion correspond à deux configurations singulières. Il peut s'agir d'une part d'un spectacle qui exige **un temps d'adaptation spécifique** au lieu et/ou à l'embarquement d'habitants ou d'amateurs. Contrairement à un spectacle diffusé à l'identique dans n'importe quelle ville, celui-ci a besoin d'être contextualisé. D'autre part, il peut s'agir d'**un spectacle créé spécifiquement pour le lieu investi**, embarquant des habitants et des amateurs, mais pas nécessairement. Dans ce cas, la résidence de diffusion est une résidence de création en tant que telle puisqu'elle est l'occasion de la fabrication d'un spectacle sur mesure. Chaque année, Le Fourneau aux Capucins se donne pour objectif d'organiser au minimum une résidence de diffusion sur la ville de Brest.

La résidence de diffusion est une modalité de soutien à la création et d'accompagnement des compagnies essentielle, que Le Fourneau aux Capucins souhaite développer. Elle répond à une évolution des esthé-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

tiques des arts vivants en espaces publics. En effet, de plus en plus de compagnies et d'artistes souhaitent prendre le temps de créer des propositions qui s'ancrent dans le contexte (géographique, urbain, mais aussi social et humain) où elles sont présentées.

- **Les résidences de recherche**

Le soutien à la recherche artistique est aujourd'hui peu développé dans le secteur des arts de la rue et de l'espace public. On entend ici par « recherche artistique », la possibilité pour un artiste ou une compagnie de développer sa démarche, d'approfondir une problématique ou une pratique en dehors de toute logique de production d'un spectacle en particulier, de disposer d'un temps de pure recherche sans finalité de création prédéterminée dans une ouverture intersectorielle croisant par exemple « art et environnement », « art et science », « art et géographie », « art et gastronomie », etc. L'appel d'Air « Hors Cadre » lancé par l'association des CNAREP et auquel participe Le Fourneau trouverait par exemple ici l'espace et le temps pour le développement des écritures artistiques à l'issue de la première phase de sélection. Les artistes sélectionnés par Hors Cadre bénéficient d'une bourse à l'écriture leur permettant de se salarier sur cette phase cruciale de recherche et de construction de leur projet artistique d'une durée de cinq mois.

Afin d'encourager l'innovation, Le Fourneau aux Capucins accueillera des résidences de recherche.

Ces résidences seront pensées en fonction des besoins des artistes et compagnies. Un ou plusieurs artistes peuvent par exemple venir écrire et procéder à des recherches documentaires, dont la proximité avec la Médiathèque, le 70.8 - musée pour l'océan et la Cité internationale en feront un atout certain. Une compagnie pourra collaborer avec un artiste invité pour travailler une pratique ou un axe particulier. Les résidences de recherche pourront se dérouler dans l'enceinte du Fourneau mais aussi, si les artistes le souhaitent, prendre pour territoire de jeu les Ateliers, le plateau des Capucins, un quartier de Brest métropole.

AXE SPÉCIFIQUE II.4. LES RÉSIDENCES DE CRÉATION EN BRETAGNE AVEC LE RADAR

Le Fourneau organise également des résidences sur les territoires bretons, grâce au **RADAR** (Réseau d'Accompagnement Des Arts de la Rue) en Bretagne et à l'implication de citoyens et professionnels passionnés. Ce réseau prend en effet appui sur six partenaires organisateurs de festivals ou saisons d'arts de la rue, répartis sur les quatre départements bretons. Grâce au soutien de la région Bretagne, ce réseau réalise une mutualisation efficiente de ses moyens (financiers, humains, logistiques et techniques) au service de la création arts de la rue.
Les six membres partenaires du RADAR aux côtés du Fourneau sont :

- Rue des Arts, Association organisatrice du festival du même nom dans le Pays de Vitré, 35 ;
- Les Jardins de Brocéliande, Saison culturelle et artistique portée par l'Association pour la Promotion des Handicapés APH Le Pommeret à Bréal-sous-Montfort, 35 ;
- Rue Dell Arte, Association organisatrice du festival du même nom dans le Pays de Moncontour, 22 ;
- Les Esclaffades, Association organisatrice du festival du même nom sur St Helen, 22, et Renc'Arts sous les remparts, saison estivale écrite sur la ville de Dinan, 22 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Le Festival « Avis de Temps Fort ! », organisé par le service culturel de la ville de Port Louis, 56 ,
- La Loggia, Association culturelle basée à Saint Péran, 35, organisatrice du Festival Arrête ton cirque de Paimpont et d'une saison artistique.

L'accompagnement proposé aux équipes artistiques concernées est complet. Il inclut un apport en production, un accueil en résidence et des pré-achats. Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique de développement culturel territorial du Fourneau car les partenaires sont des festivals ou saisons d'arts de la rue, qui ne disposent pas de moyens suffisants pour coproduire seul la création. Les résidences de territoire sont aussi souvent l'occasion d'une implication des habitants et de collaborations avec des associations locales. Une attention particulière est portée sur les créations des compagnies bretonnes. En fonction des années et des projets de création, **les équipes régionales représentent 60 à 80% des accompagnements du réseau RADAR.**

Accueillies en résidence chez un des partenaires (prise en charge des frais de séjour, mise à disposition d'espaces de travail et soutien technique au besoin), les équipes artistiques bénéficient d'un apport en production numéraire (mutualisation d'apports financiers du Fourneau, des membres partenaires et de la région Bretagne). Les membres du RADAR s'engagent également à pré-acheter les créations accompagnées pour les présenter sur leur festival ou rendez-vous de saison.

Le RADAR se donne pour objectifs d'accroître l'accompagnement des artistes (de la production à la diffusion), de renforcer le lien avec les festivals et leurs équipes et de densifier le rayonnement des arts de la rue sur le territoire breton. **Annuellement, le budget du RADAR s'établit à 40 000€** (hors valorisation des prises en charge des partenaires), Le Fourneau apportant 15 000€, les membres du RADAR réunissent 5 000€. La Région Bretagne accompagne cette mutualisation en soutenant ce réseau à hauteur de 20 000€ /an. Le CNAREP assure l'ingénierie administrative et financière du réseau (convention de soutien à la création tripartite, préparation du projet pour la région Bretagne et bilan annuel).

Chaque année, le réseau s'accorde sur l'accompagnement de **4 ou 5 équipes artistiques en création dont au minimum 3 équipes bretonnes, 1 compagnie implantée sur le grand-ouest (Normandie, Pays de la Loire ou Nouvelle-Aquitaine) et 1 compagnie nationale**. Chacune de ces équipes bénéficie d'un apport en coproduction du RADAR, variable selon la taille de l'équipe et l'ambition du projet, dont le montant varie **entre 6000 et 10 000€** (frais de transport inclus).

L'animation comme le suivi du réseau RADAR s'inscrit dans les missions de pôle de ressources et de structuration des Arts de la rue du CNAREP au niveau régional. Le projet 2024-2027 prévoit de poursuivre cette dynamique efficiente.

AXE SPÉCIFIQUE II.5. FAVORISER LA VITALITÉ ARTISTIQUE

Le Fourneau entend favoriser la vitalité artistique des arts de la rue et de l'espace public. Dans cette perspective, il soutient en création et diffuse une large diversité d'esthétiques, accompagne l'innovation de formes artistiques comme des modes d'adresse et de relations avec les publics, veille au renouvellement des équipes accompagnées et soutient l'émergence des artistes et/ou compagnies.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Malgré une fidélité auprès d'artistes ou compagnies suivis tout au long de leur parcours artistique, Le Fourneau reste attentif au renouvellement des équipes et artistes qu'il soutient. Chaque année, il souhaite accompagner au minimum deux équipes en création avec lesquelles il n'a encore jamais travaillé. Soutiens en production et/ou accueils en résidence sont ainsi chaque année fléchées à l'adresse de compagnies encore peu ou pas du tout identifiées du réseau professionnel. Le Fourneau accompagne la structuration de leur projet afin de leur permettre d'avoir la meilleure compréhension possible du réseau professionnel dans lequel elles devront s'inscrire.

Ce soutien à la vitalité artistique se travaille également au travers d'un réseau d'acteurs en Inter-Région : la synergie Phare Ouest. Cette dernière impulsée par Le Fourneau réunit des acteurs de la Bretagne, de la Normandie, des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine et souhaite bâtir d'ici quatre années des actions permettant aux équipes artistiques de s'inscrire dans les circuits professionnels interrégionaux et nationaux.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE L'ACTIVITÉ ARTISTIQUE

- **Accompagner une cinquantaine de projets artistiques** en espace public **dont un quart de compagnies régionales.**

- **Allouer un minimum de** 520 000€ d'apport numéraire pour la création artistique.

- **Accueillir au Fourneau** la moitié de ces projets, soit près de **10 équipes en création par an.**

- **Atteindre la parité dans les moyens de production** attribués aux directrices artistiques femmes.

- **Soutenir la vitalité créatrice et innovante** des arts de la rue et de l'espace public

AXE III. ENGAGEMENTS CULTURELS, TERRITORIAUX ET CITOYENS

Les arts et la culture contribuent au développement d'une société de la connaissance qui garantisse le partage du sensible, des savoirs et qui permette l'expression et l'exercice des droits culturels des personnes. A partir de son lieu de fabrique brestois, Le Fourneau développe avec des partenaires un projet culturel territorial qui travaille la relation entre création arts de la rue et habitant·e·s, en milieu urbain comme en milieu rural. Une « utopie poétique en partage » qui soutient et encourage la diversité culturelle, qui encourage **la rencontre féconde et la mise en relation du plus grand nombre de personnes avec la création et les pratiques artistiques**. La permanence artistique et de proximité déployée, l'invitation large et ouverte de **la**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

centaine de rendez-vous annuelle permet à une grande diversité sociale de vivre des œuvres artistiques, de se rencontrer, de faire connaissance, de se reconnaitre parfois, de sortir [illegible]

AXE SPÉCIFIQUE III.1. BREST, PORT D'ATTACHE DU FOURNEAU

La boîte bleue monumentale implantée sur le port de commerce de Brest depuis trente ans suscite la curiosité et l'étonnement des brestois, enfants ou adultes, comme des visiteurs de passage. Par la scénographie habilement aménagée de la halle d'accueil et de vie, Le Fourneau ouvre le champ des imaginaires et des possibles de tous les visiteurs. **Demain aux Capucins, cette fabrique exceptionnelle, chaleureuse et conviviale, restera largement ouverte à toutes et tous**. Espace d'expérimentation privilégié pour les créations des compagnies accueillies en résidence, Le Fourneau est également un formidable terreau de collaborations avec les publics et habitants, comme avec les associations locales, les acteurs culturels, les structures sociales ou socio-culturelles ou encore les services de la Ville. En effet, les compétences spécifiques de son équipe permettent au Fourneau de développer des collaborations artistiques fructueuses avec de nombreux acteurs culturels structurants de la ville, tels que Passerelle, Centre d'art contemporain, Longueur d'Ondes, etc. C'est aussi particulièrement le cas avec le Quartz, scène nationale. En effet depuis 2021, nos deux structures ont associé les artistes de De Chair et d'Os dans le cadre de l'accompagnement artistique des chantiers de nos équipements respectifs. Chaque année, ensemble, nous organisons quatre résidences de création des artistes à Brest et leur mise en relation avec des brestois·es. En avril 2024, la création ins situ « *Vingt-quatre heures avant demain* » sera présentée aux brestois grâce à la complicité et l'investissement d'une cinquantaine d'habitants·es et de nombreux acteurs locaux (notamment le lycée technique Vauban, le Musée des Beaux-Arts, les Ateliers des Capucins, des médiathèques de Brest, la Cinémathèque de Bretagne, et plusieurs associations locales).

Ainsi, toute l'année, Le Fourneau invente des rendez-vous artistiques originaux, à l'intérieur de son lieu de fabrique et dans les espaces publics du centre-ville comme des quartiers de Brest. L'équipement aux Capucins permettra également au CNAREP de programmer, de manière exceptionnelle, des propositions artistiques sur billetterie gratuite pour des spectacles à jauge contrainte qui se joueront dans les espaces du Fourneau.

L'engagement territorial et citoyen du Fourneau s'appuie sur deux fondamentaux : la permanence artistique assurée par les compagnies en résidence à Brest et la proximité, éléments intrinsèquement liés à la démocratisation artistique grâce à l'attention portée à celles et ceux qui vivent, travaillent ou séjournent. Chaque projet artistique soutenu en création, en fonction de ses besoins, permet à l'équipe permanente de travailler la rencontre avec des habitants, notamment par une mise en lien avec des structures ou associations (sportives, socio-culturelles, environnementales, éducatives, …) Cette fabrique de liens en profondeur, à Brest et sur de multiples territoires en Finistère, justifie la création d'un poste supplémentaire de chargé des actions culturelles et un poste d'attaché.e à l'accueil des publics pour Le Fourneau aux Capucins. Ainsi, le poste d'actions culturelles déjà créé restera principalement attaché aux actions territoriales du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AXE SPÉCIFIQUE III.2. DES PARTENARIATS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE TERRITOIRES

Le soutien à la création, la pérennisation et la structuration du secteur des arts de la rue et de l'espace public passent nécessairement par la diffusion des spectacles et la mobilité des équipes artistiques dans les territoires à l'échelle régionale, nationale et européenne. **Aussi Le Fourneau orchestre des programmations nomades au plan départemental et régional en complicité avec des collectivités locales ou des structures culturelles.** Cette co-construction d'espaces de diffusion s'élabore avec des élus, des agents territoriaux, des structures culturelles, des associations, des citoyens engagés, et, bien sûr, les artistes. Leurs présences sur les territoires prennent alors des formes extrêmement variées : expérimentations publiques, saisons printanière ou estivale, festival de création, projets artistiques et culturels de territoire, créations in situ, etc. Ces programmations, en **accès libre et gratuit**, s'organisent en milieu urbain et rural, au plus près des habitants et dans une atmosphère conviviale et participent ainsi **à promouvoir et défendre les droits culturels**. Elles œuvrent à l'appropriation de l'espace public par la population et à une meilleure accessibilité aux arts et à la culture pour toutes et tous. Elles sont rendues possibles par la **coopération et la mutualisation de moyens humains, techniques et financiers**. Du Printemps des Abers, aux Pique-Niques ou Voyages Artistiques Kerhorres, des Jeudis du Port au festival de création Les Rias du Pays de Quimperlé, **l'espace public, l'exigence artistique et la gratuité constituent les pivots de la démarche du Fourneau** qui milite pour des manifestations artistiques culturelles hors les murs de qualité, accessibles à tous les publics.

A compter de 2026, c'est à partir des Capucins, que Le Fourneau continuera de **s'impliquer dans une diversité de territoires en cœur de la métropole brestoise**, **comme en milieu rural**, pour orchestrer la rencontre des artistes avec les habitants. Parmi les territoires partenaires, nous pouvons d'ores et déjà noter les villes de Brest et Le Relecq-Kerhuon, le Pays des Abers et ses 13 communes, Quimperlé Communauté et ses 16 communes, le Pays de Vitré, de Paimpont, Moncontour, Saint-Hélen, Port Louis (RADAR), les Îles du Ponant et les Monts d'Arrée.

AXE SPÉCIFIQUE III.3. LE FESTIVAL LES RIAS, TEMPS FORT DE LA CRÉATION ARTS DE LA RUE EN BRETAGNE

Quimperlé Communauté en devenant partenaire signataire du CNAREP affirme son ambition et son soutien aux actions artistiques écrites par Le Fourneau et incarnés par le Festival Les Rias, temps fort annuel de la création arts de la rue en Bretagne et rendez-vous professionnel repéré.

Festival reconnu sur le plan national et européen par les institutions et la profession, Les Rias prennent vie chaque fin d'été grâce à l'engagement conjugué du Fourneau et de Quimperlé Communauté. Dédié à la création arts de la rue et en espace public, il a la particularité de se déployer chaque année sur 7 à 10 communes du Pays de Quimperlé. La Communauté d'agglomération composée de 16 communes couvre un territoire entre terre et mer de 606 km² et réunit près de 58 000 habitants. Cette itinérance à l'échelle de l'intercommunalité permet à l'ensemble des communes de recevoir le festival au moins une fois tous les trois ans, la Ville centre Quimperlé participe quant à elle à chacune des éditions. Le Fourneau écrit le projet artistique et culturel et bâtit son architecture en dialogue avec la direction culture du territoire et les communes de Quimperlé Communauté (élus et techniciens). Il présente entre **vingt et trente créations artistiques, soit plus de 150 artistes** et mobilise près de quatre-vingts professionnels du spectacle, équipe per-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

manente et intermittente du Fourneau et environ 120 bénévoles. Il réunit plus de 45 000 spectateurs sur la cinquantaine de rendez-vous artistiques en espace public, écrites sur quatre jours. Tous les rendez-vous sont en accès libre et gratuit. Exceptionnellement, une billetterie gratuite peut s'organiser sur un ou plusieurs spectacles en fonction des contraintes artistiques.

La programmation du festival Les Rias s'écrit notamment autour de créations soutenues par le CNAREP et présente des créations de compagnies de référence nationale, de compagnies bretonnes et/ou émergentes. Elle cherche à réunir une diversité de formats artistiques, recherchant l'alchimie entre les créations et les sites de programmations, entre espace naturel remarquable et site patrimonial. Les Rias organise chaque année un temps spécifique de rencontre à l'attention des professionnels. Tous les deux ans, un parcours professionnel dédié à la présentation de futures créations du grand Ouest est programmé en partenariat avec les CNAREPs de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine et bientôt du Pays de la Loire, avec le soutien des agences culturelles de ces régions : « Plein-Phare Création Grand Ouest ».

Sur cette convention, Le Fourneau se donne pour objectifs de maintenir les dépenses artistiques (cessions, transports, droits d'auteurs et frais d'accueil des artistes) aux alentours de 40% du budget global du Festival Les Rias, qui justifie la forte implication de l'équipe permanente du Fourneau comme une partie des moyens financiers du CNAREP.

AXE SPÉCIFIQUE III.4. UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DE L'EAC ET DES DROITS CULTURELS

En complément des actions en direction des populations, **Le Fourneau développe des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) construits dans la durée, en partenariat avec des établissements scolaires**. De 2023 à 2026, Le Fourneau est engagé avec le collège des Îles du Ponant dans le cadre d'un jumelage culturel. Ce nouveau partenariat s'articulera chaque année autour d'une équipe artistique en création et concernera plus particulièrement les élèves de 6e. Répartis sur les Îles de Batz, Molène, Ouessant, Groix et Houat, ce parcours artistique et culturel amènera les jeunes îliens à découvrir la création artistique en espace public, tout en accompagnant leur rencontre et leur découverte de la vie continentale. Ce projet s'inscrit plus largement dans une approche soucieuse de corriger les déséquilibres territoriaux en termes d'offre culturelle. Il prévoit d'organiser des temps de pratique artistique à l'attention des élèves et de développer la présence d'artistes sur ces territoires géographiquement éloignés et isolés. Sur 2023-2024, c'est la compagnie finistérienne Non Peut-Etre, menée par Emmanuel Bourgeau, autour de *Probablement la Plus Petite Fête Foraine du Monde* qui est associée à cette aventure sur-mesure.

Une fois Le Fourneau installé aux Capucins, grâce à la création du second poste de chargé·e d'actions culturelles, nous reprendrons les partenariats avec un ou plusieurs lycées professionnels et/ou agricoles de la région pour organiser des résidences d'artistes, et bâtir sur-mesure des aventures artistiques et culturelles originales. En effet**, à compter de 2026-2027, Le Fourneau souhaite se réengager dans l'écriture de Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT)**, comme il a pu le faire avec le lycée agricole de Suscinio (29), les services Culture et Environnement de Morlaix Communauté et des associations locales, avec le lycée professionnel Rosa Parks de Rostrenen et la municipalité, avec le lycée agricole de Caulnes ou mener des initiatives telle que *l'Epopée en Røue Libre*, réalisée de 2020 à 2022 en association avec le Galapiat Cirque.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le Fourneau poursuivra également ses complicités au long cours avec des structures du champ social et médico-social pour bâtir des parcours artistiques et culturels innovants. Tout au long de l'année, le Fourneau ouvre ses portes à des groupes d'horizons divers, à des publics dits « empêchés », pour leur faire découvrir le champ de la création artistique en espace public : une première entrée dans le monde de la création et le début de leur participation à la vie culturelle. Ces collaborations favorisent l'émancipation, le développement des imaginaires et la prise en compte des droits culturels de chacun.

La relation au territoire et aux personnes constitue un axe majeur du projet Fourneau. Elle exige des compétences et des savoir-faire particuliers dans la manière d'être au contact des habitants et des artistes et dans la capacité à les faire se rencontrer. Cette création de liens se joue au quotidien dans la mise en œuvre des projets sur les territoires, dans l'accueil des publics au Fourneau, dans les relations nouées avec les structures partenaires. **Elle exige inscription dans la durée et persévérance.** Afin de faire face à l'affluence du site des Capucins, de pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations que nous recevons d'établissements éducatifs, de structures socio-culturelles, sociales ou médico-sociales notamment, tout en veillant à l'équilibre de la vie professionnelle/personnelle des salariés permanents, Le Fourneau doit **impérativement renforcer son équipe de deux postes en relation avec les publics à temps plein** : un poste de chargé·e de l'accueil des publics et un second poste de chargé·e d'actions culturelles. Pour autant, Le Fourneau aux Capucins ne sera pas ouvert au public 365 jours par an. Il entend bien conserver ses effets de surprise, attachés aux rendez-vous artistiques préparés. Lorsque les artistes se produiront en espace public notamment, une communication spécifique indiquera où nous rejoindre mais l'équipe permanente, en exploitation à l'extérieur, ne sera pas en mesure d'accueillir sur ce même temps les brestois ou visiteurs.

AXE SPÉCIFIQUE III.5. LA CONNAISSANCE DES PUBLICS DU FOURNEAU

Afin de connaître les profils sociologiques et géographiques des spectateurs du projet Fourneau, entre la permanence artistique sur Brest et la circulation à l'échelle des territoires partenaires, Le Fourneau se donne pour objectif, sur la durée de la présente convention, de réaliser une étude des publics, en lien avec l'Université de Bretagne Occidentale. Entre la dizaine d'expérimentations publiques annuelles liées aux résidences de création, l'événementiel Jeudis du Port et l'été culturel à Brest comme les programmations nomades au Relecq-Kerhuon ou la saison printanière en Pays des Abers et bien entendu le Festival Les Rias, l'étude cherchera à mesurer la sociologie des spectateurs des rendez-vous Fourneau, la circulation des personnes et leur attachement au projet artistique et culturel du CNAREP.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CULTURELS TERRITORIAUX ET CITOYENS

- Aller au-devant des publics, **inviter le plus grand nombre à redécouvrir et se réapproprier les espaces du quotidien**, en développant un rapport privilégié et innovant entre les artistes, les œuvres et les habitants des territoires.

- **Faciliter l'accès à des spectacles de qualité** lors de rituels alliant professionnalisme artistique et convivialité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- **Faire connaître le travail artistique de compagnies émergentes et des compagnies de référence nationale**

- **Accompagner les initiatives innovantes en matière de présence artistique sur les territoires** en Bretagne

- **Encourager des projets artistiques et culturels de territoire prenant en compte les droits culturels des personnes**

- **Développer des systèmes de mutualisation des outils, des moyens et des savoir-faire** favorisant l'accompagnement et la diffusion des compagnies arts de la rue

AXE IV. ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

Unique CNAREP de Bretagne, et basé à son extrémité ouest depuis 30 ans, Le Fourneau représente aujourd'hui **un pôle de ressources multiples et transversales à l'échelle nationale**. Il est solidement identifié et fortement sollicité pour son expertise et répond à des demandes de conseils auprès des artistes, des acteurs régionaux et nationaux, des réseaux comme des institutions.

AXE SPÉCIFIQUE IV.1 TRANSMISSION DE SAVOIRS ET MISE EN RELATION, PARTICIPATION À DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

RADAR

Depuis de très nombreuses années, Le Fourneau travaille à la mise en réseau d'acteurs pour structurer le soutien à la création comme la diffusion arts de la rue. A l'instar du réseau **RADAR** qu'il a initié dès 2012, Le Fourneau participe à des réseaux professionnels pour accentuer la circulation des créations à l'échelle du grand ouest. Auprès des communes et des opérateurs du territoire, Le Fourneau est un outil pour permettre l'insertion du sensible et de l'art en lien avec les enjeux urbains et sociaux qu'ils rencontrent. Soucieux d'accompagner la cohérence des tournées d'artistes, de travailler la mutualisation des frais de transport, Le Fourneau met en relation les équipes artistiques et les collectivités territoriales en recherche de programmation artistique pour des événements en espace public. Interlocuteur privilégié pour les compagnies, artistes, collectivités et acteurs du champ culturel régional, Le Fourneau transmet ses connaissances et son savoir-faire à la mesure des moyens humains qui sont les siens. **Il apporte des éléments de réponse aux enjeux de structuration et de développement du secteur, tout en engageant des transitions indispensables aux défis de la crise environnementale.** Des interventions dans le cadre de formations supérieures sont également mises en place afin de développer la connaissance du champ de l'intervention artistique en espace public.

Phare Ouest

Ensuite, pour travailler sur les enjeux de soutien à la création artistique en espace public, en complément du réseau régional RADAR, Le Fourneau a entamé dès 2022 une nouvelle **coopération interrégionale**, **Phare Ouest** avec les CNAREP de Normandie (L'Atelier 231 à Sotteville-Lès-Rouen) et de Nouvelle-Aquitaine (Sur le Pont à La Rochelle), des acteurs culturels ligériens en attendant l'émergence d'un futur CNA-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

REP en Pays de la Loire. Avec l'appui des agences régionales d'aide à la diffusion, telles que Spectacle Vivant en Bretagne, l'OARA de Nouvelle-Aquitaine, et l'ODIA Normandie, l'objectif est d'accompagner l'insertion professionnelle des équipes artistiques régionales et de faciliter leur circulation au sein de la façade Atlantique (**Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine**), de constituer d'ici quatre ans une plateforme de création artistique qui prendrait notamment appui sur les temps forts de création des CNAREP.

Fédé Breizh

Impliqué dans la création de la Fédération régionale des Arts de la rue en Bretagne, Le Fourneau en est également un de ses administrateurs. Il favorise et facilite les actions portées par la Fédération qui rejoignent le projet du CNAREP : **information, formation, rencontre professionnelle**, etc. Il contribue à leurs réalisations et selon les projets peut soutenir leurs financements.

Réseau Association des CNAREP

L'association fondée en décembre 2019 réunit l'ensemble des 13 Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public. Après 3 ans d'implication dans le bureau fondateur de l'association en tant que secrétaire, le temps de structurer l'association et de créer le poste de coordinatrice, d'initier le **dispositif Hors Cadre**, la directrice du Fourneau s'implique désormais au sein de groupes de travail.

Dans la continuité d'une première rencontre organisée en juillet 2022 à l'occasion de Chalon dans la rue avec les scènes généralistes labellisées. En 2023, c'est avec le **réseau des Scènes nationales**, qu'un cycle de travail s'enclenche sur 2023 et 2024.

Les projets en direction de l'enfance et la jeunesse

Soucieux de sensibiliser les plus jeunes à l'art et à la culture, Le Fourneau s'attache à **renforcer la mise en œuvre de projets en direction de l'enfance et de la jeunesse**, de l'école élémentaire, à l'université en passant par le collège et le lycée et ce en lien avec l'Education Nationale.

Alliant découverte du Fourneau et de la création en espace public, sorties aux spectacles, sorties de fabrique, ateliers de pratiques artistiques, ces actions se développent dans le cadre de divers partenariats. Au sein de l'association des CNAREP, Le Fourneau participe aux échanges avec le **réseau des Scènes Conventionnées d'Intérêt National à l'adresse de la jeunesse** afin d'initier des créations en espace public spécifiquement pensées pour le jeune public.

AXE SPÉCIFIQUE IV.2. PRODUCTION DE RESSOURCES

Le numérique

Depuis sa création en 1994 et le développement du numérique à la fin des années 90, Le Fourneau a su conserver la mémoire de l'ensemble des aventures humaines et artistiques développées sur les territoires bretons depuis près de 30 ans. Toutes ces **archives numérisées sur les arts de la rue**, accessibles sur lefour-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

neau.com et lesreportagesdufourneau.com **constituent un patrimoine culturel immatériel absolument unique en France**. Il demande à être valorisé. Le Fourneau aux Capucins, en [illegible] diathèque des Capucins, prévoit cette valorisation et la mise à la disposition de ces ressources uniques à destination des publics. Une coopération avec l'association Bretagne Culture Diversité sera recherchée afin de valoriser la richesse de ce patrimoine sensible, écrit en Bretagne par Le Fourneau depuis plus de 30 années.

Soutien à la publication de livres

Depuis 2018, le CNAREP breton participe à **l'édition d'ouvrages sur les arts de la rue dans l'objectif de conserver la mémoire, permettre la transmission et l'appropriation mais également de penser et structurer l'avenir du secteur**. En 2024, Le Fourneau soutiendra la publication d'*Héroïne* (2e volume après *Les Tondues*) sur les créations de la compagnie Les Arts Oseurs (équipe associée au Fourneau de 2019 à 2021). Outre le texte du spectacle et quelques illustrations bien choisies, le livre publié dans la collection Carnet de rue aux éditions L'Entretemps sera enrichi d'un entretien croisé entre Périne Faivre, directrice artistique, et
son héroïne, alias l'avocate Laure Dilly-Pillet, et six brefs points de vue de professionnels de la justice ; ce qui en fera en même temps un outil pédagogique ou de médiation.

AXE SPÉCIFIQUE IV.3. FABRIQUER DU COMMUN : LES RIM - RENCONTRES INTER-MONDES DES NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE EN ARCHITECTURE ET EN URBANISME

Depuis 2018, Le Fourneau a répondu à la sollicitation d'Au Bout du Plongeoir - Site expérimental d'architecture basé à Thorigné-Fouillard (35) pour l'accompagner dans la co-organisation des RIM, les Rencontres Inter-Mondes des nouvelles manières de faire en architecture et en urbanisme aux côtés de l'ANPU, du POLAU (Pôle arts et urbanisme basé à Tours), de Cuesta (Coopérative d'urbanisme culturel basée à Rennes) et de l'Hôtel Pasteur (lieu d'expérimentation liée à des enjeux de transformation sociale basé à Rennes).

Les **RIM sont deux journées professionnelles**, qui ont eu lieu à Rennes en 2019 et en 2021 et **ont été accueillies par Le Fourneau à Brest en 2023**. Elles ont pour objectifs de **réunir à la même table l'ensemble des petits et grands mondes qui composent l'univers de la fabrique urbaine**. Ensemble, élaborer un langage commun et une vision cohérente et juste des grands enjeux d'avenir et tisser un réseau de recherche et d'inter-connaissance à la fois régional, national et européen. Ces RIM réunissent des élus, aménageurs, architectes, urbanistes, artistes et passeurs – professionnels du spectacle vivant hors les murs. Deux jours pendant lesquels ces différents mondes (le politique, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les arts dans l'espace public, le paysage, la recherche, l'architecture, le design…) mettent en partage et au travail leurs questionnements avec des visions et enjeux parfois très différents dans une atmosphère chaleureuse et artistique. Les RIM 2025 sortiront de la Bretagne pour s'organiser au printemps à Nantes avec l'accueil et le soutien de Pick Up production.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AXE V. LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET TECHNIQUES

AXE SPÉCIFIQUE V.1 LES MOYENS HUMAINS

L'association Le Fourneau s'engage à mettre en œuvre les quatre axes rédigés ci-dessus en s'appuyant sur une équipe permanente, un lieu mis à disposition par convention par la ville de Brest et un pôle de matériel technique.

Pour mener à bien le projet artistique et culturel du Fourneau aux Capucins, **l'équipe professionnelle permanente doit être dimensionnée dès 2025 de 13.5 ETP** (contre 11,5 ETP en 2023), composée de la manière suivante :

<u>Direction du projet, ressources artistiques, culturelles et professionnelles</u> :

- 1 directrice (1 ETP)
- 1 coordinatrice générale (1 ETP)

<u>Pôle administratif et financier</u> :

- 1 directeur administratif et financier (1 ETP)
- 1 comptable (1 ETP)
- 1 assistante de direction (1 ETP)

<u>Pôle communication, actions culturelles et partenariats</u> :

- 1 responsable de la communication et des relations publiques (1 ETP)
- 1 chargée de la communication et des relations publiques (1 ETP)
- 1 chargée de l'action culturelle (1 ETP)
- *1 chargé.e de l'action culturelle (création d'1 ETP en 2025)*
- *1 attaché.e à l'accueil (création d'1 ETP en 2025)*

<u>Pôle technique et production</u> :

- 1 régisseur général (1 ETP) - évolution au poste de directeur technique en 2026
- 1 régisseur principal (1 ETP) - évolution au poste de régisseur général en 2026
- 1 chargée de production (1 ETP)
- 1 cuisinier[4] en CDD (représentant au maximum 0,5 ETP/an)

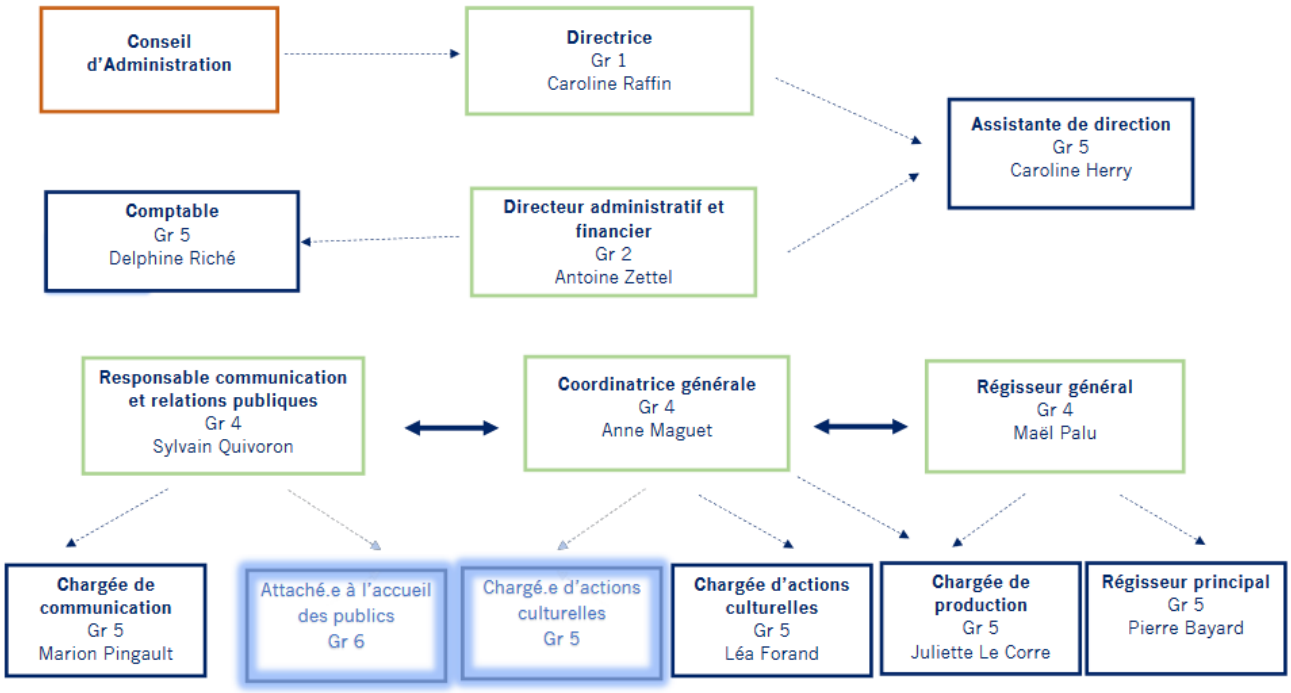
En outre, Le Fourneau continuera d'employer tout au long de la saison des professionnels intermittents du spectacle pour les accueils en résidence et les exploitations artistiques sur les territoires pour un effectif annuel moyen de 4 ETP.

4 évolution souhaitée à 1 ETP si rentabilité économique de la Gueule d'Or, projet de cantine solidaire

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Compétences et savoir-être, connaissance du terrain, ouverture d'esprit et aptitude au changement sont autant de qualités qui animent ces femmes et hommes de conviction au ser[illegible]

L'ORGANIGRAMME DU CNAREP AU 1ER JANVIER 2024



Le conseil d'administration et l'équipe professionnelle sont accompagnés par environ 70 intermittents (CDDU) et 120 bénévoles notamment sur le festival Les Rias

ORGANIGRAMME ÉQUIPE PERMANENTE CNAREP LE FOURNEAU – au 1er janvier 2024

ÉVOLUTION SOUHAITÉE AU 1ER JANVIER 2025

AXE SPÉCIFIQUE V.2 LES MOYENS MATÉRIELS

LE PARC LUMIERE

Afin d'accompagner les équipes artistiques accueillies en résidence de création et organiser leurs expérimentations en espace public et leur permettre de travailler en conditions réelles, dans des espaces non-dédiés de la ville, Le Fourneau dispose d'un parc de matériel technique et scénique capable de répondre aux horizons artistiques multiples et variés. Celui-ci répond aux besoins d'exploration des compagnies en création et de la nécessaire autonomie qu'implique le travail artistique en espace public. Ces investissements

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

évitent au Fourneau le recours à la location pour le travail de création des compagnies comme pour les temps de diffusion.

La spécificité d'occupation des espaces publics requiert une réflexion sur la sécurité des publics face aux installations temporaires demandées par les créations travaillées. L'utilisation de projecteurs sur batterie permet notamment d'envisager des installations simplifiées qui répondent à ces exigences.

Les lieux de création et de diffusion sont tous confrontés à la même problématique : comment assurer une transition écologique dans le spectacle vivant tout en assurant la qualité de rendu esthétique qui permet d'accompagner les émotions et les rendus souhaités par les artistes créateurs ?

En 2021, Le Fourneau a amorcé une bascule technique en remplaçant des projecteurs, à lampes à incandescence, très performants mais très énergivores, par des projecteurs nouvelle génération permettant de réduire l'impact carbone de plus de 70%, pour un coût d'investissement de 86K€ supporté aux trois quart par le plan de relance de l'État. En parallèle, Le Fourneau via la formation professionnelle engage ses équipes techniques dans cette transition à travers la formation de ses personnels techniques intermittents et permanents. Ces investissements ont été effectués en réponse à l'autonomie énergétique qu'ils procurent. En effet, ce matériel nous permet de créer les conditions de présentation à un public, dans des lieux non-dédiés, mais surtout éloignés du réseau électrique, nous évitant de recourir à l'utilisation de groupes électrogènes fonctionnant à l'énergie fossile.

Parc de matériel lumière LED investi en 2021 :

- 10 projecteurs LED Architectural
- 16 projecteurs LED Astera
- 8 projecteurs LED PC

Parc de matériel lumière traditionnelle :

- 15 Quartz 400w
- 12 projecteurs PAR 64
- 10 projecteurs PC 1Kw
- 4 découpes 614
- 3 projecteurs 2Kw

LE PARC SON

Là encore, afin d'éviter d'avoir recours à des locations trop fréquentes et importantes en coût, temps de transport et manutention, Le Fourneau s'est équipé d'un parc de matériel son, visant à s'étoffer au fur et à mesure. Une dynamique de diversité des sources de diffusion a été particulièrement traitée, les systèmes son pouvant assurer la sonorisation d'un spectacle de grande jauge (allant jusqu'à 1 200 personnes), d'un système léger et mobile pour nos interventions notamment en milieu scolaire ou d'une enceinte autonome sur batterie nous permettant de nous dégager des contraintes d'une alimentation électrique fixe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Ce parc de matériel est complété par une offre de micros, avec des micros statiques et dynamiques, filaire ou HF pour une utilisation en exploitation ou en prise de son lors des périodes de résidences.

Parc de matériel de diffusion sonore :

- 8 enceintes 12 pouces
- 2 subwoofer
- 3 enceintes portables
- 1 enceinte autonome

Parc micros :

- 4 SM58 filaire
- 1 SM57 filaire
- 1 beta52
- 3 SM58 HF
- 2 micro-cravates HF

LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS POUR LE FOURNEAU AUX CAPUCINS

Les futurs investissements en matériels et les aménagements pérennes du bâtiment Fourneau aux Capucins vont permettre un accompagnement technique efficient des créations soutenues.

Les accroches aussi bien circassiennes que techniques vont simplifier le travail de montage tout en gardant un niveau de sécurité des travailleurs plus important qu'actuellement et permettre aux compagnies des temps de création plus longs.

Les réseaux techniques emmurés offriront une liberté d'emplacements des régies afin d'explorer de nouveaux rapports au public dans leur placement. Le grill technique motorisé et modulable pourra favoriser une multitude d'implantations différentes et reproduire des accroches que l'on croise dans l'espace urbain, permettant au lieu de fabrique de devenir un véritable laboratoire de recherche artistique et technique.

La modularité rendue possible par ces investissements favorisera l'accompagnement de formes artistiques nouvelles et atypiques tout en rendant possible l'accueil de formes plus « classiques ».

Des investissements, portés par le CNAREP, sont à prévoir en 2024 et 2025 pour un montant total de 96 000 € afin de financer les équipements scénographiques et techniques utilisés au sein du bâtiment comme sur les exploitations en Finistère et en Bretagne. Le Fourneau déposera prochainement des demandes de subvention d'investissement auprès de ses quatre principaux partenaires et soutiens.

LES GRADINS

En qualité de centre de ressources pour les arts de la rue et de l'espace public, Le Fourneau a souhaité mettre à disposition des équipes artistiques et des programmateurs son expertise en matière d'accueil des publics lors de manifestations artistiques en espace public.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Depuis une trentaine d'années, Le Fourneau utilise une installation technique démontable, dénommée « Petits Gradins » afin d'optimiser les conditions d'accueil des publics lors [illegible] espace public.

Cet objet est né d'une nécessité pour les artistes, notamment en itinérance, d'être autonomes afin de permettre aux publics de s'asseoir relativement confortablement sur une installation technique simple à construire, à transporter et à mettre en œuvre.

C'est en effet un formidable objet de régulation de la jauge publique dans la perspective d'optimiser la lisibilité du spectacle. Et par interaction, elle permet de qualifier les conditions de sécurité liées à l'installation (répartition) de cette jauge publique face au spectacle.

Cette installation est largement utilisée par de nombreux professionnels du secteur des Arts de la rue car elle réunit les valeurs ajoutées suivantes :

- Facilité et rapidité d'installation (et par conséquent de démontage).
- Faible coût de construction (construction de facture assez rudimentaire et par conséquent sans fragilité remarquable) et donc un très faible coût d'exploitation.
- Importante capacité d'assises et donc optimisation des conditions d'accueil du public devant les propositions artistiques.

L'aménagement de cette installation « Petits Gradins » permet d'organiser :

- Un espace de spectateurs assis devant, et en rapport frontal avec le spectacle.
- Un nombre de spectateurs assis sur l'installation « Petits Gradins ».
- Un nombre de spectateurs debout derrière cette installation « Petits Gradins ».

Le Fourneau dispose de 7 « petits gradins », qu'il met régulièrement à disposition de collectivités locales ou d'associations.

ROBERT MANAGER

Depuis 2023, Le Fourneau dispose d'un logiciel de gestion du parc de matériels techniques et de production. Cette évolution nous permet une meilleure gestion du cycle de vie du matériel à travers une traçabilité des évènements sur lesquels le matériel est déployé. La multiplicité des sites et des régisseurs embauchés par Le Fourneau constituait une réelle problématique dans l'identification des pannes comme les interventions nécessaires à leur réparation.

Ce logiciel nous assiste aussi lors des inventaires, des mises à dispositions et du suivi des déclarations aux assurances.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

VÉHICULE

Le Fourneau dispose d'un minibus 9 places dont les banquettes mobiles libèrent un espace de 9 m^3.

AXE SPÉCIFIQUE V.3 LES MOYENS DE COMMUNICATION

Vectrice des valeurs associatives et humanistes portées par le projet artistique et culturel, et sensible aux enjeux sociétaux, la communication du Fourneau 2024-2027 tend vers un modèle plus durable, vertueux, inclusif, accessible et écologique. La perspective de l'arrivée dans un nouvel environnement de travail aux Capucins en 2025 permet de planifier et d'accélérer ce processus de transition sur les deux premières années de cette convention, notamment à l'endroit de nos ressources numériques (sites internet) et de nos supports imprimés.

Ce futur équipement est également un défi pour le pôle communication avec une réflexion particulière qui sera apportée dans la signalétique, la scénographie et la circulation des publics afin de penser le lieu comme exposition permanente sur l'histoire des arts de la rue en Bretagne des années 80 à nos jours. Il s'agit en terme esthétique et graphique de tendre vers des éléments pérennes et durables.
Temps fort 2024 et 2025, les 30 ans du Fourneau (prévus en novembre 2024) et ses 30 temps artistiques au même titre que les « rituels » du déménagement et l'ouverture du nouvel équipement nécessiteront des plans de communication spécifique, visant à accroitre la visibilité et la notoriété de nos actions.

CHARTE GRAPHIQUE

Inaugurée en 2012, mais déjà pensée et conçue dans la perspective d'une implantation aux Capucins, la charte graphique actuelle évoluera mais ne subira pas de refonte intégrale.
Son logotype existant est la juxtaposition de deux éléments forts d'aujourd'hui et de demain :

- Un plan déplié de la ville de Brest, symbolisant l'ancrage territorial, terrain de jeu et lieu de notre base arrière que ce soit au port jusqu'à fin 2024 ou demain aux Capucins ;

- La représentation graphique d'une double toiture de hangars collés, symbole de notre passé, de notre présent (l'iconique hangar bleu actuel) et de notre futur (les deux nefs de l'équipement des Capucins).

Le graphiste Arnaud Kermarrec-Tortorici (l'Illustre Fabrique), basé à Brest, a opté à l'époque pour une palette de couleurs dominantes basée autour du bleu, à l'image de notre hangar, mais le logo est facilement déclinable et adaptable à d'autres teintes.
Si nécessaire, une évolution sera envisagée pour s'intégrer au mieux dans l'esthétique du futur bâtiment. Il en va de même pour les typographies utilisées (actuellement LibelSuit et NewsGoth BT). Si évolution, une attention particulière sera apportée dans le choix de celle-ci afin qu'elle soit accessible et inclusive, c'est-à-dire sans empattement (ce qui est le cas actuellement).

IDENTITÉ VISUELLE & VISUEL DE SAISON

S'intégrant dans cette charte graphique, nous poursuivrons nos collaborations avec des artistes, photographes et/ou graphistes breton·nes pour concevoir nos visuels de saison. Nous resterons fidèles au cahier des charges suivants : un visuel graphique basé sur un travail photographique, ouverts à des alliages de

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

photocollage, photomontage ou de photographies avec des éléments dessinés ou crayonnés pour donner vie à un visuel décalé, surréaliste, onirique, poétique.
Dans la conception de nos visuels, nous accordons une importance à la notion d'espace public, d'extérieur, de mélange entre le milieu naturel et milieu urbain. Un visuel ou une chose anodine, quotidienne vient être perturbé par de l'inattendu ; un objet ou une action se voit détourné de sa fonction première, à l'image des rendez-vous artistiques que nous construisons.
Après un premier cycle de collaboration (2019-2022) avec le photographe concarnois Franck Bétermin, nous travaillons depuis début 2023 avec le graphiste brestois David Vrignaud – BigNoise Graphisme. En 2024, cette collaboration se poursuivra. Pour 2025, année de transition et déménagement, la réflexion est encore en cours.

UNE REFONTE DES SITES INTERNET

www.lefourneau.com ET **www.lesreportagesdufourneau.com**

Datant également de 2012, les outils web du Fourneau ont vécu. L'évolution numérique en termes d'outils et de pratique les rend obsolètes en termes d'usage, en navigation et en administration.

Concernant www.lefourneau.com, site principal et vitrine de nos activités, un travail de refonte graphique et d'arborescence sera effectué afin de faciliter la navigation en fonction du visiteur et de ses recherches : partenaire, compagnie, spectateur·rice… (en réflexion).

Concernant www.lesreportagesdufourneau.com, site miroir où se raconte en mots et en images toutes nos aventures en espace public, outre les questions d'évolutions graphiques, d'archivages et de stockages, la problématique est également autre. Pensé comme un outil de publication ouvert à tous (bénévole, membre de l'équipe, partenaire d'un projet, public, …), type blog, l'explosion de nombreux réseaux sociaux à usage facile et immédiat (Facebook, Instagram,) a contrarié son développement collaboratif. Aujourd'hui, 80% de son contenu est généré par l'équipe salariée et son espace administration demeure complexe. L'articulation et la circulation d'un site à l'autre sera également à revoir afin de permettre une meilleure intégration de l'un à l'autre.

Commune à ces deux chantiers de refonte, une attention particulière sera accordée dans le choix et la méthodologie de conservation et de stockage des archives numériques, véritable mémoire de notre histoire et celle de notre secteur. Nous tendrons vers une solution soucieuse de l'empreinte écologique, tant en termes de stockage des données de notre site futur que dans nos solutions d'archivage.

La réflexion autour de la refonte de ces sites internet s'est toujours inscrite dans un retroplanning parallèle au déménagement et l'arrivée dans un nouvel équipement.

À ce jour, le calendrier de livraison du futur bâtiment permet le retroplanning suivant :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

• **Automne 2023>Printemps 2024 : rédaction du cahier des charges** – analyse de l'existant (force/ faiblesse), identification des besoins

• **Printemps 2024>Automne 2024 : création de l'arborescence du site** (inventaire des contenus du site puis hiérarchisation)

• **Automne 2024>Hiver 2025 : mise en place de l'organisation visuelle des pages, création des maquettes et de la charte graphique** (L'habillage, les codes couleurs, l'apparence de votre site. Intégration des maquettes

• **Hiver 2025>Printemps 2025 : configuration des sites et des modules liés**

• **Printemps 2025 > Été 2025 : Intégration des contenus** (textes, images, vidéos...) + **formation interne de prise en main**

• **Automne 2025 (octobre) : phase de tests et d'ajustements**

• **Novembre 2025** (ouverture du nouvel équipement) **: mise en ligne**

LES SUPPORTS IMPRIMÉS

LES LIVRETS DE BORD

Depuis 2019, Le Fourneau publie deux « Livrets de bord », support de communication semestriel (janvier>juin & juillet>décembre) dont les enjeux sont les suivants :

- donner la parole aux artistes en résidence de création pour l'espace public,
- présenter les projets d'éducation et d'actions culturelles,
- transmettre les horaires et lieux des expérimentations publiques ainsi que des spectacles programmés,
- mettre en valeur nos projets de territoire, les collaborations artistiques et les programmations co-écriture avec nos partenaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Depuis 2021, nous avons entrepris une diminution drastique de l'impression de ces supports (de 9000 ex à 4500 ex) en raison de plusieurs facteurs cumulés :

- Son format (20-24 pages, proche du A4) rend complexe sa diffusion dans de nombreuses structures-commerces qui acceptent de moins en moins les supports papiers ;

- Son taux de prise en main, constaté lors des réassorts dans les points de dépôts et lors de nos différents rendez-vous publics, a diminué ;

- Une volonté de mieux maitriser nos impressions et leur empreinte écologique. Imprimer moins mais distribuer mieux pour éviter le gâchis de papier ;

- Des changements d'habitudes générationnelles avec un nouveau lectorat davantage porté sur les supports dématérialisés, d'autres contenus et moyens de communication ;

- Une hausse du coût du papier (+ 60% en 2 ans) ;

- Le choix de développer d'autres supports plus simplifiés et plus faciles à prendre en main (cf. cartes postales)

Cette prochaine CPO 2024-2027 sera l'occasion de poursuivre cette réflexion et de trouver un équilibre plus vertueux au regard des nouveaux modes de communication. Pour autant, nous accordons une importance particulière à ce support imprimé et à son contenu éditorial qui demeure un espace de parole pour les artistes, nos partenaires et qui donnent à comprendre les différents champs d'intervention de notre CNAREP.

Ce livret permet de mettre en lumière notre rôle de pôle structurant pour le secteur des arts de la rue en Bretagne et est apprécié d'un lectorat professionnel.

À l'horizon 2025-2026, avec l'arrivée dans un nouvel équipement, en lien avec le calendrier d'écriture du projet artistique et culturel, nous n'excluons pas de revoir sa saisonnalité de parution pour accompagner au mieux notre activité.

LES CARTES POSTALES

Déclinaisons complémentaires de nos livrets de bord, s'adressant à un lectorat en quête d'informations rapides sur nos rendez-vous publics, nous éditons depuis 2022 deux cartes postales selon un planning en corrélation avec nos temps forts en espace public : 1 tirage printemps (mars>juin) et 1 tirage été (juillet>août).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Dans les années à venir, en conservant un nombre de tirage raisonné et raisonnable (2000 exemplaires maximum), nous poursuivrons l'édition de ces supports plus accessibles au grand public.

AUTRES SUPPORTS IMPRIMÉS

Dans l'objectif de vulgariser nos activités avec des supports déconnectés de notre activité semestrielle : production envisagée d'un support générique « C'est quoi le Fourneau ? » ainsi qu'un outil pédagogique à l'attention des structures partenaires et notamment éducatives.

SCÉNOGRAPHIE ET SIGNALÉTIQUE

SCÉNOGRAPHIE DU NOUVEAU BÂTIMENT

De manière transversale avec les membres de l'association, en lien direct avec la direction et le régisseur général, notre équipe de communication va contribuer à la scénographie du futur lieu de fabrique, en termes de stratégie et de mise en place. L'enjeu sera de construire une scénographie fonctionnelle, autonome et graphique afin de valoriser notre fonds documentaire, les ressources (vidéos, photos, graphiques) et archives accumulées sur près de 40 ans d'aventures artistiques en espace public à la pointe bretonne.

Ludique et pédagogique, cette exposition permanente retracera notre histoire et permettra au public de découvrir la grande et belle histoire des arts de la rue en Bretagne des années 80 à nos jours. Cet outil sera également une ressource pour nos actions culturelles et visites de groupe.

SIGNALÉTIQUE DU NOUVEAU BÂTIMENT

La réalisation d'une signalétique chartée et inclusive sera pensée et conçue à la livraison du bâtiment et sur le temps de la prise en main du bâtiment afin d'être opérationnelle lors de l'ouverture publique soit de mars à novembre 2025.

SIGNALÉTIQUE ÉVÉNEMENTIELLE

Déconnectée des chantiers de communication liés à la prise en main du futur bâtiment, notre programmation nomade et itinérante génère la mise en place de signalétiques nouvelles à chaque événement, particulièrement gourmande en papier et supports éphémères. Déjà en cours d'expérimentation et de test, nous nous fixons comme objectif dans les 3 ans à venir de tendre vers des supports plus pérennes et réutili-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

sables dans une démarche RSE. Une commission mêlant administrateurs et salariés de l'association sera mise en place en 2024 pour garantir sa mise en œuvre et trouver des solutions.

VEILLE ET NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

Le monde de la communication et ses outils étant en perpétuelle évolution, les éléments présentés ci-dessus ne sont pas exhaustifs.

Un rôle de veille est assuré en permanence par nos équipes sur l'émergence de nouveaux outils visant à valoriser nos actions au plus grand nombre, notamment pour toucher les plus jeunes au plus près de leurs habitudes face aux différents médiums.

MÉCÉNAT

En complément de nos partenaires institutionnels signataires de la CPO et des collectivités complices de nos projets de territoire (Quimperlé Communauté, Communauté de Communes du Pays des Abers, la Ville de Le Relecq-Kerhuon…), notre projet tend à fédérer des citoyen·nes (dons individuels) et acteurs économiques bretons (mécénat d'entreprise) qui partagent nos valeurs :

- un projet associatif, militant et citoyen, ouvert à toutes et tous et pour toutes et tous ;
- un projet de territoire, de proximité pour et vers les habitants des zones urbaines et rurales ;
- un projet qui défend un accès libre et gratuit pour toutes et tous ;
- un projet qui favorise la rencontre entre artistes et habitants.

Notre politique de mécénat et son attractivité demeurent singulières par rapport à d'autres structures culturelles, du fait de l'absence de billetterie payante sur nos rendez-vous. La valorisation de places offertes est souvent un levier dans les négociations de mécénat. Il n'est pas rare qu'un acteur économique confonde mécénat et sponsoring cherchant ainsi plus visibilité et bénéfice. De notre côté, les acteurs économiques qui nous suivent et nous font confiance sont portés par des valeurs qui font l'essence même d'une politique de mécénat culturel. En nous soutenant, de manière altruiste, ils manifestent leur envie de partager des émotions artistiques fortes dans l'espace public, leur volonté de continuer à vivre des temps d'utopie fraternelle.

Quelques exemples de mécènes complices de nos projets de territoire : le Crédit Agricole du Finistère, le Leclerc de Quimperlé, Europcar Bretagne, Le Roi de Bretagne, Décathlon Brest, La Fondation BPGO, Les Transports Tranvouez & Bruneel, Les Quatre Saisons, XanKOM,..

Dans un contexte économique tendu, l'enjeu sera de réussir à maintenir et renforcer les liens avec nos mécènes existants. La perspective d'un nouvel équipement, flambant neuf, à la localisation et aux fonctionnalités attractives pour des mises à disposition d'entreprises offrira une nouvelle visibilité et des nouvelles opportunités pour de potentiels futurs mécènes. Pleinement conscient de ce levier, nous resterons fidèles à notre politique de mécénat, celui qui est dicté par un partage des valeurs et une rencontre humaine.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

EN GUISE DE CONCLUSION

Soucieux d'élargir l'offre artistique et de diversifier les publics, **Le Fourneau explore sans cesse de nouveaux espaces et de nouvelles modalités de présence des artistes sur les territoires, avec une attention réelle portée aux habitant.e.s, à celles et ceux qui y vivent, travaillent, s'y engagent, choisissent de s'y installer.** De la création à la diffusion, en passant par les projets d'Education Artistique et Culturelle ou l'embarquement de citoyens complices auprès des artistes, l'équipe du Fourneau démultiplie les possibilités de croisements et d'échanges entre les artistes et les habitants de tous âges et de tous horizons.

Chaque venue d'artistes est l'occasion de fabriquer du lien avec les personnes par **des actions artistiques et culturelles, solidaires et inclusives,** pensées à l'attention du plus grand nombre dans une **diversité sociale et générationnelle**. Ces actions sont à chaque fois écrites sur-mesure avec des partenaires en fonction du contexte social, géographique et des moyens financiers disponibles. L'écriture artistique comme son inscription dans un territoire requiert une adaptation et des réajustements permanents avec les élus partenaires, les techniciens comme les associations locales ; savoir-faire rare et précieux que maîtrise particulièrement l'équipe professionnelle du Fourneau.

L'économie du projet du Fourneau s'écrit donc dans un jeu de construction de politique culturelle publique à plusieurs échelles : ville de Brest, département du Finistère, région Bretagne et DRAC-Bretagne assurent le financement de la structure Fourneau « en ordre de marche » et la mission de soutien à la création. Les collectivités locales (communes, intercommunalités) comme les structures culturelles partenaires financent les dépenses artistiques et la mise en œuvre opérationnelle (technique et de production) sur les espaces publics de nombreux territoires ruraux en Bretagne. L'ingénierie de l'équipe permanente du Fourneau est ainsi mise au service de projets culturels de territoire d'intérêt général.

Prochainement localisé sur le plateau des Capucins, Le Fourneau sera l'unique CNAREP implanté en cœur de Métropole pour y développer son projet artistique au service du développement culturel local, régional et national. Aux Capucins, Le Fourneau habitera et fera vivre un lieu-outil unique en son genre, dont l'architecture, modulable, sera une allégorie de la ville et des espaces publics, et de ce fait, un terrain d'exploration inépuisable pour les artistes qui y seront accueillis. L'accès aux spectacles, libre et gratuit, permet à tout le monde d'en bénéficier et explique les faibles recettes propres du Fourneau. Aux Capucins, Le Fourneau s'attachera à diversifier ses sources de revenus par le développement d'une convivialité assumée (bar et petite restauration) autour des rendez-vous artistiques proposés comme par la location de ses espaces exceptionnels. L'usage raisonné des espaces à des fins commerciales (locations pour des séminaires, événementiels d'entreprise) est en effet un axe que l'équipe entend développer d'ici 2026. Cette activité, grâce à un cahier des charges strict (tarifs de location définis en accord avec le CA et appliqués dans la plus grande transparence, « frais de régie » systématiquement refacturés pour ne pas grever le budget de l'établissement, état des lieux systématique, etc.) n'empiètera pas sur la mission première du Fourneau, sa mission d'accueil des artistes en création et des publics. Les bénéfices escomptés cofinanceront le projet global du Fourneau. La direction restera prudente sur les résultats attendus jusqu'à l'assurance d'avoir trouvé un modèle économique et organisationnel satisfaisant pour l'équipe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

LE FOURNEAU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC | BRETAGNE

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL PLURIANNUEL 2024-2025-2026-2027

(Ne constitue pas un engagement des partenaires publics)

CHARGES (TTC)		2024 PORT	2025 PORT / CAPUCINS	2026 CAPUCINS	2027 CAPUCINS
STRUCTURE EN ORDRE DE MARCHE		**724 849**	**815 290**	**1 066 190**	**1 064 490**
	Masse salariale permanente	498 110	546 680	583 229	590 750
	Masse salariale (cuisinier.e, chargé.e de production, stagiaires…)	25 900	25 900	24 500	24 500
	Honoraires comptable, expert, juridique	25 250	25 250	24 000	24 000
	Communication	26 500	26 500	27 500	26 500
	Voyages et déplacements	7 000	7 000	7 500	7 500
	Frais fixes (fluides, téléphonie, internet, loyers, entretien…)	118 340	164 460	382 740	386 670
	Amortissements	39 749	36 000	33 221	22 570
	Impôts et taxes	6 500	6 500	6 500	6 500
	Abattement taxe sur les salaires	-22 500	-23 000	-23 000	-24 500
MISSIONS ARTISTIQUES		**239 250**	**238 300**	**224 100**	**224 700**
SOUTIEN CREATION ARTISTIQUE / SCA					
	(résidences, coproductions, fonds de production mutualisée)				
	Aides à la création (dont Réseau RADAR et Hors Cadre)	170 000	170 000	170 000	170 000
	Déplacements des compagnies	22 000	22 000	22 500	22 600
	Frais hébergement et restauration des résidences	30 000	29 000	18 000	18 000
	Frais techniques des résidences	6 450	6 500	2 500	3 000
	Masse salariale de personnels spécifiques (techniciens)	10 800	10 800	11 100	11 100
MISSIONS CULTURELLES TERRITORIALES ET CITOYENNES		**759 836**	**674 000**	**639 850**	**645 450**
DIFFUSION ARTISTIQUE TERRITORIALE / DAT		**711 036**	**631 700**	**616 650**	**619 050**
En itinérance	**Festival de création LES RIAS**				
	Cessions artistiques	143 500	145 000	145 000	145 000
	Masse salariale personnels spécifiques (techniciens, production, prévention)	153 750	155 000	155 000	155 000
	Autres frais (DA et transport, accueil et logistique, technique)	205 420	206 000	206 500	206 500
	Autres partenariats artistiques avec collectivités territoriales				
	Cessions artistiques	22 000	30 000	18 500	18 500
	Masse salariale personnels spécifiques (techniciens, production, prévention)	12 050	15 000	12 750	12 750
	Autres frais (DA et transport, accueil et logistique, technique)	21 300	23 000	19 100	19 100
Brest métropole	Cessions artistiques	65 455	29 000	30 700	32 700
	Masse salariale personnels spécifiques (techniciens, production, prévention)	36 164	6 500	7 000	7 000
	Autres frais (DA et transport, accueil et logistique, technique)	51 397	22 200	22 100	22 500
PROJETS EAC ET PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE TERRITOIRE		**48 800**	**42 300**	**23 200**	**26 400**
EAC	Cessions artistiques	4 600	6 500	6 000	8 000
	Ateliers EAC	3 000	6 000	3 000	3 800
	Frais d'accueil (hebergement + restauration + location matériel + transport)	11 600	13 000	5 600	6 000
	Masse salariale de personnels spécifiques	2 100	3 300	2 100	2 600
PACT	Frais artistiques	16 000	10 000	5 000	4 500
	Autres frais (DA et transport, accueil et logistique, technique)	11 500	3 500	1 500	1 500
MISSIONS PROFESSIONNELLES		**13 500**	**13 300**	**11 800**	**11 400**
RESSOURCES ET MISE EN RESEAU					
	Masse salariale de personnels spécifiques				
	Productions de ressources	6 000	6 000	5 000	5 000
	Déplacements et frais de mission	1 000	800	800	800
	Partenariats structurants (RIM, Fédé Breizh)	6 500	6 500	6 000	5 600
TOTAL DES CHARGES		**1 737 435**	**1 740 890**	**1 941 940**	**1 946 040**

(1) En 2024 et sur 10 mois de 2025, le montant ne tient pas compte de la valorisation de la mise à disposition des locaux du Fourneau par la Ville de Brest (réalisé 2022 : 115 988 €)

Ces budgets ne tiennent pas compte :

* des aides techniques et communication des communes partenaires
* des JEUDIS DU PORT et opérations sur BREST organisés en régie directe par la Ville de Brest
* de la valorisation **des bénévoles** qui nous accompagnent (réalisé 2022 : **59 385,60 €**)

	2024	2025	2026	2027
Structure en ordre de marche	42%	47%	55%	55%
dont Lieu de fabrique	*31%*	*33%*	*45%*	*45%*
dont Salaires	*69%*	*67%*	*55%*	*55%*
Missions artistiques - Soutien à la création	14%	14%	12%	12%
Missions culturelles territoriales	44%	39%	33%	33%
Missions professionnelles	1%	1%	1%	1%
	100%	*100%*	*100%*	*100%*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

PRODUITS (TTC)	2024	2025	2026	2027
	PORT	PORT / CAPUCINS	CAPUCINS	CAPUCINS
PARTENAIRES CPO 2024-2027				
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	546 500	546 500	541 500	541 500
CPO - Structure en ordre de marche	456 500	456 500	456 500	456 500
CPO - Mission Éducation Artistique et Culturelle	20 000	20 000	20 000	20 000
Plan Théâtre en Région - Résidence / SCA	30 000	30 000	30 000	30 000
Aide au festival de création (Les RIAS) / DAT	15 000	15 000	10 000	10 000
Aide à la sécurisation (Les Rias) / DAT	20 000	20 000	20 000	20 000
Aide aux Projets / EAC	5 000	5 000	5 000	5 000
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	275 000	295 000	325 000	325 000
CPO - Structure en ordre de marche	180 000	200 000	230 000	230 000
CPO - Festival Les Rias / DAT	75 000	75 000	75 000	75 000
Fonds de production Mutualisé / SCA	20 000	20 000	20 000	20 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	71 500	106 000	104 000	105 000
CPO - Structure en ordre de marche et projets artistiques de territoire (dont Les Rias)	66 500	100 000	100 000	100 000
Jumelages Artistiques / EAC	5 000	6 000	4 000	5 000
QUIMPERLE COMMUNAUTE	325 000	325 000	325 000	325 000
CPO - Festival Les Rias	275 000	275 000	275 000	275 000
CPO - Festival Les Rias (dispositif de prévention)	50 000	50 000	50 000	50 000
VILLE DE BREST (1)	210 000	248 080	448 500	448 500
CPO - Structure en ordre de marche	210 000	248 080	448 500	448 500
Sous-Total - Partenaires CPO	1 428 000	1 520 580	1 744 000	1 745 000
RESSOURCES MOBILISEES PAR LE CNAREP				
PARTENAIRES TERRITORIAUX - DAT	200 316	126 000	109 430	109 430
Communauté de Communes du Pays des Abers	46 430	58 500	46 430	46 430
Ville de Le Relecq-Kerhuon	55 000	55 000	55 000	55 000
Agence de diffusions artistiques	7 270	9 000	8 000	8 000
Partenaires culturels	91 616	3 500	0	0
PARTENAIRES TERRITORIAUX - EAC	17 500	12 750	12 500	12 500
Collectivités territoriales	2 000	6 750	6 500	6 500
Partenaires culturels (dont établissements scolaires)	15 500	6 000	6 000	6 000
AUTRES RECETTES	91 619	81 560	76 010	79 110
Mécènes	33 500	33 500	40 500	47 500
Aide à l'embauche (FONPEPS)	10 000	5 000	0	0
Subventions d'investissements	37 179	32 550	23 430	19 260
Autres recettes et transfert de charges	5 970	6 310	8 130	8 150
Reprises provisions pour risques et fond dédiés	4 270	3 500	3 250	3 500
Produits financiers	700	700	700	700
Sous-Total - Autres Recettes CNAREP	309 435	220 310	197 940	201 040
TOTAL DES PRODUITS	1 737 435	1 740 890	1 941 940	1 946 040

Répartition total des apports	2024	2025	2026	2027
Partenaires CPO 2024-2027				
Direction Régionale des Affaires Culturelles	31,45%	31,39%	27,88%	27,83%
Conseil Régional de Bretagne	15,83%	16,95%	16,74%	16,70%
Conseil Départemental du Finistère	4,12%	6,09%	5,36%	5,40%
Quimperlé Communauté	18,71%	18,67%	16,74%	16,70%
Ville de Brest (1)	12,09%	14,25%	23,10%	23,05%
Ressources mobilisées par le CNAREP				
Partenaires Territoriaux - diffusion	11,53%	7,24%	5,64%	5,62%
Partenaires Territoriaux - EAC	1,01%	0,73%	0,64%	0,64%
Mécènes	1,93%	1,92%	2,09%	2,44%
Autres	3,35%	2,76%	1,83%	1,62%
Total	*100,00%*	*100,00%*	*100,00%*	*100,00%*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 3 : INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi de cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs se fera par la remontée d'informations rassemblées par le questionnaire en ligne ETHNOS, construit sur des indicateurs élaborés par la DGCA – Ministère de la Culture.

Pour chacune des années de cette convention, en complément des éléments d'évaluation indiqués ci-dessous, Le Fourneau adressera un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les objectifs mentionnés en annexe I.

A la fin du premier semestre 2027, dans le cadre de l'autoévaluation rédigée par la direction du Fourneau, une analyse chiffrée des 4 années de la CPO sera présentée à partir des indicateurs chiffrés inscrits dans l'Annexe I, synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Sous réserve de l'engagement financier des partenaires signataires de la CPO 2024-2027, tel qu'indiqué dans le budget prévisionnel pluriannuel (annexe 2), voici les indicateurs de suivi et d'évaluation que Le Fourneau propose :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Axes Stratégiques	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2024	2025	2026	2027
Accompagnement des écritures arts de la rue et espace public ; attention spécifique aux écritures innovantes et à l'émergence artistique. Promouvoir la création arts de la rue et espace public et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique notam-ment de la production régionale. Améliorer la parité	Accompagner financièrement la création, notamment régionale	Nombre de projets accompagnés financièrement	15	15	15	15
		dont nombre de projets de compagnies régionales accompagnés	4 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6
		Pourcentage d'aides financières accordées à des projets portés par des femmes	50%	50%	50%	50%
		Pourcentage d'aides financières accordées a minima à des projets de compagnies régionales	23%	23%	23%	23%
	Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, organiser des résidences de création à Brest et en Bretagne	Nombres de projets accueillis en résidence	18	15	18	18
		dont nombres de projets de compagnies régionales accueillis en résidence	4 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6
		Nombre de jours d'accueil en résidence dans Le Fourneau	100	80	120	120
		Nombre de jours d'accueil en résidence organisés hors du Fourneau avec des partenaires en Bretagne	50	50	50	50
		Pourcentage des projets accueillis en résidence portés par des femmes ou par des directions mixtes	50%	50%	50%	50%
		Nombre d'aides au projet (accueil en résidence sans coproduction)	2	2	2	2
	Favoriser la vitalité artistique (diversité, innovation, renouvellement, émergence)	Nombre de projets de compagnies encore jamais accompagnées par Le Fourneau	2	2	2	2
Attention déterminée aux habitant e s des territoires partenaires du Fourneau	Organiser une présence artistique régulière sur Brest métropole, assurer la circulation d'équipes artistiques sur les territoires, organiser un festival en Bretagne entièrement dédié à la création arts de la rue et appréhender la connaissance des publics	Nombre de rendez-vous artistiques organisés à Brest (expérimentations ou rencontres artistiques)	8	8	10	10
		Nombre de spectacles diffusés sur Brest métropole (dont Jeudis du Port)	10	10	10	10
		Nombre de représentations sur Brest métropole	10	10	10	10
		Nombre de spectacles diffusés en itinérance (milieu rural)	50	50	50	50
		Nombre de représentations en milieu rural	70	70	70	70
		Pourcentage de créations (N et N+1) sur le nombre de spectacles diffusés	40%	40%	40%	40%
		Pourcentage des spectacles diffusés portés par des femmes	50%	50%	50%	50%
		Nombre de communes accueillant un spectacle	12	12	12	12
		Nombre total de représentations	80	80	80	80
		Nombre de spectateurs (toutes jauges publiques cumulées)	50 000	50 000	50 000	50 000
	Favoriser un partage artistique et humain avec le milieu scolaire et les publics éloignés de la culture	Nombre d'actions EAC	3	3	3	3
		Nombre d'actions culturelles à l'attention de publics dits empêchés	10	10	10	10
		Fréquentation des actions EAC et des parcours culturels	2000	2000	2000	2000

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE PARTENAIRE FINANCEUR

Pour l'État (Ministère de la Culture – DRAC Bretagne)
Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'État (Ministère de la Culture – DRAC de Bretagne) qui précisera le montant de la subvention, au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours.

Pour la Région Bretagne
Les montants des subventions 2024, 2025, 2026 et 2027 de la Région Bretagne s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.
Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif.
Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

Pour le Département du Finistère
Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement s'établira après examen du dossier de demande de subvention, du bilan annuel assorti d'un budget prévisionnel annuel, par la commission permanente du Conseil départemental du Finistère, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.
Le règlement de la subvention de fonctionnement s'effectuera en un seul versement, au cours du premier semestre de l'exercice en cours. Chaque année, une convention financière sous forme d'avenant à la convention initiale sera établie, stipulant le montant du concours financier du Département du Finistère.

Pour la Ville de BREST
Les montants des subventions 2024, 2025, 2026 et 2027 s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'Association, assorti d'un budget prévisionnel et d'un programme et culturel annuel.
Après instruction du service culture-animation, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Ville de Brest dans le cadre de son Budget Primitif.
Chaque année, une convention financière sous forme d'avenant à la convention initiale sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Ville de Brest.
Le versement de la subvention annuelle interviendra suivant un échéancier établi en concertation avec l'Association.

Pour Quimperlé Communauté
Les montants des subventions 2024, 2025, 2026 et 2027 s'établiront sur la base d'une demande de subvention annuelle établie par l'Association, assorti d'un budget prévisionnel et de la programmation artistique de l'édition du festival Les Rias concernée. Après instruction du service culturel, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de Quimperlé Communauté dans le cadre de son Budget Primitif.
Chaque année, une convention financière sous forme d'avenant à la convention initiale sera établie, stipulant le montant du concours financier de Quimperlé Communauté.
Une convention-cadre 2024-2027 spécifique pour le partenariat artistique et culturel concernant le festival les Rias sera établie entre le CNAREP et Quimperlé Communauté, en complément de la présente CPO.
Celle-ci permettra de fixer les modalités de versement de la subvention annuelle (acompte et solde) suivant un échéancier établi en concertation avec l'Association.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 5 :
CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES – VILLE DE BREST

Pour remplir la mission qui lui a été confiée, la ville de Brest met à disposition du Fourneau, à titre gracieux, (jusqu'à l'aménagement effectif des équipes dans le nouvel équipement aux ateliers des capucins) un local de 1 595 m² sis au 11 quai de la Douane au port de commerce à Brest ainsi que des structures "Algeco" pour accueillir l'administration de l'association, soit environ 1 800 m² utile

La valeur locative annuelle de ces locaux est estimée à 115 988 € sur l'exercice 2023.

Il est précisé que cette valeur locative évoluera chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers, selon la valeur connue au 1er janvier.

Par ailleurs, à l'occasion des manifestations organisées à Brest par Le Fourneau, les services de la collectivité mettent en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à leur bon déroulement dans la limite des disponibilités des services en matériel et en personnel.

L'occupation des locaux aux ateliers des capucins fera l'objet d'une convention d'occupation à titre onéreux à partir de 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 6 :
CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES RELATIF AU LABEL « CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC »)

ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 / NOR : MCCB1713552A

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le code pénal, notamment son article 225-1 ;
Vu la loi no 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 5 ;
Vu le décret no 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
Vu la consultation des associations représentant les collectivités territoriales et les organisations professionnelles concernées, Arrête :

Art. 1er. – Le label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » (CNAREP) est attribué à un établissement de référence nationale porteur d'un projet artistique et culturel d'intérêt général de création, de diffusion et de présentation aux publics d'œuvres conçues pour l'espace public.
Les structures labellisées CNAREP accompagnent les projets artistiques et culturels pour l'espace public ainsi que les parcours des artistes en prenant appui sur leur territoire d'implantation. Elles constituent un réseau national de référence qui participe à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue et de l'espace public.
Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Art. 2. – Le cahier des missions et des charges attachées au label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public », prévu à l'article 1er du décret du 28 mars 2017 susvisé, est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. – Pour l'application du I de l'article 3 du décret du 28 mars 2017 susvisé, le dossier de demande d'attribution du label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » comprend :
a) Un document descriptif de la structure traduisant son ambition artistique et les missions qu'elle développe ;
b) Un document décrivant son statut juridique, les caractéristiques des équipements et du personnel dont elle est
dotée, sa situation budgétaire et les financements dont elle dispose garantissant sa soutenabilité économique ;
c) Un document décrivant l'inscription de la structure dans son environnement territorial, artistique et culturel et
au sein des réseaux professionnels ;
d) La délibération de l'organe compétent de la structure portant la demande d'attribution du label.

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er juillet 2017.

Art. 5. – La ministre de la culture et de la communication est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE

CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES RELATIF AU LABEL « CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC »

Préambule

Nés sous l'impulsion spontanée d'une mouvance artistique ouverte à toutes les expressions du spectacle vivant, comme des arts visuels, les arts de la rue sont aujourd'hui un secteur artistique et professionnel identifié et structuré.

En choisissant l'espace public, hors des salles consacrées à la culture, au spectacle et aux arts en général, les arts de la rue ont forgé des écritures singulières qui réinventent la relation entre actes artistiques et populations dans les espaces communs du quotidien, qu'ils soient ceux de la ville ou des territoires ruraux.

Espaces de travail et d'échange artistique, exprimant un ancrage territorial fort, les lieux de fabrication sont des éléments essentiels de consolidation et de développement pour les arts de la rue.

Issues de ces premiers lieux de fabrication, les structures labellisées CNAREP constituent aujourd'hui un réseau national d'établissements de référence. Ils participent au dynamisme et à la structuration de la politique du ministère de la culture et de la communication sur le secteur des arts de la rue et plus largement sur les expressions artistiques pensées pour l'espace public.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Section I.
Missions des structures bénéficiaires du label CNAREP

Les structures labellisées CNAREP organisent leurs activités principalement autour des deux missions suivantes :

1) Le soutien et l'accompagnement de la création, pour l'espace public, notamment par l'accueil en résidence ;
2) La présence artistique et culturelle sur leur territoire, notamment par la diffusion des œuvres.

En complément de ces deux principales missions, les structures labellisées CNAREP peuvent proposer des actions de formation professionnelle.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées CNAREP portent une attention particulière à l'application effective des principes de :
- Diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques ;
- Parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

1. Engagements artistiques

Les structures labellisées CNAREP sont des acteurs de la création d'œuvres pour l'espace public. À ce titre, elles :

- Soutiennent les artistes dont les démarches investissent de manière innovante l'espace public et valorisent les modalités d'approches créatives entre actes artistiques et populations ;
- Accompagnent les projets selon leurs besoins spécifiques : mise en relation avec les habitants, accessibilité à l'espace public, liens avec des personnes ressources …

Ces modalités de soutien et de diffusion des œuvres prévoient une part destinée à la jeunesse et permettent au plus grand nombre d'accéder à l'actualité de la création de référence nationale et internationale.

Ces engagements peuvent s'exercer de différentes manières : apports en numéraire, coproductions, productions déléguées, accueil en résidence, association de compagnies ou d'artistes, soutien en industrie.

- La production

L'engagement des structures labellisées CNAREP doit porter particulièrement sur l'amélioration des conditions de production, notamment sur les volets de l'emploi et des temps de production.

Toutes les structures labellisées CNAREP devront ainsi préciser dans les conventions pluriannuelles d'objectifs le montant minimum global et annuel des apports numéraires pour le soutien aux productions ou co-production. Ce montant (hors tout frais annexes) devra être significatif au regard du budget global afin que les structures labellisées CNAREP assument leur rôle structurant d'accompagnement des projets artistiques.

Chaque structure labellisée CNAREP doit être en mesure d'assumer un minimum de trois apports numéraires significatifs à la création par an.

Pour les résidences relatives aux projets soutenus dans le cadre de la mission d'aide à la création (coproductions et/ou productions déléguées), les structures labellisées CNAREP prennent en charge les frais occasionnés. Il s'agit notamment des frais de transports et d'hébergement, des frais logistiques, de la mise à disposition du personnel, etc… Ces frais ne rentrent pas dans le calcul de montants numéraires engagés pour l'aide à la création, la coproduction ou production délégu[illegible] la stru[illegible]

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Elles développent une politique en matière de transmission des arts pour l'espace public, d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource sur leur territoire. A cet égard elles portent une attention particulière aux artistes des territoires ultramarins en facilitant notamment leur accueil et l'accompagnement de leur création.

- Présence artistique, notamment par la diffusion des œuvres

Les structures labellisées CNAREP organisent des présences artistiques régulières (découverte des œuvres, rencontres des démarches artistiques et des équipes en création…). Ces propositions et rendez-vous peuvent être très divers par leur format, leur mise en espace, leur relation au public, leur durée.

Ces mises en relation avec les œuvres produites pour l'espace public sont réparties sur l'année sur des temps de diffusion repérés (saison, festival, temps forts, restitution de commandes…), dans une diversité de cadres (sorties de résidence,« rituels » liés à l'imaginaire du territoire concerné) qui peut notamment se déployer à travers des formes artistiques itinérantes.

Lorsque un établissement labellisé CNAREP porte une manifestation festivalière de grande envergure, celle-ci recouvre une dimension nationale, voire internationale, et assume un rôle moteur en termes de partenariat.

Par ailleurs, les structures labellisées CNAREP défendent leur politique de création en veillant à la diffusion au sein de différents festivals et réseaux, notamment généralistes, des œuvres qu'elles ont accompagnées. Des partenariats sont recherchés avec des structures de diffusion, généralistes ou spécialisés, sur les plans régional, national et international.

- La présence culturelle sur les territoires et avec les habitants

Les structures labellisées CNAREP promeuvent des actions et formes innovantes permettant la rencontre entre des artistes et les personnes vivant sur les territoires (commandes spécifiques, démarches de création immersives et contextuelles portées sur des périodes longues …).

Ces dynamiques de rencontre contribuent à forger des regards nouveaux sur les arts de la rue et de l'espace public, participent à la recherche d'une cohésion sociale qui se réinvente. Elles s'inscrivent en synergie avec les actions de production et de diffusion.

Les structures labellisées CNAREP développent de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, comme à destination de l'enfance et la jeunesse et aux autres publics spécifiques. Elles peuvent animer des rencontres, colloques et débats ouverts vers des publics plus larges afin d'améliorer la connaissance des arts de la rue et de l'espace public.

Ces formes d'action culturelle contribuent à l'élargissement et la diversité des publics, tout particulièrement ceux qui sont éloignés de la culture par leur positionnement géographique ou par des barrières sociétales, dans le sens de la participation de tous à la vie culturelle.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3. Engagements professionnels

- Soutien à l'émergence et à l'insertion professionnelle

Les structures labellisées CNAREP repèrent et accompagnent les artistes émergents.
Elles accompagnent les artistes dans leur parcours professionnel et, en particulier, à des fins d'insertion professionnelle.

- Actions spécifiques de formation

Elles peuvent développer des actions en partenariat avec les formations supérieures spécifiques aux arts de la rue ou ayant des affinités avec les problématiques de l'art dans l'espace public.
Elles peuvent proposer ou participer à la mise en place de formations pour des professionnels (artistes, techniciens, opérateurs culturels, responsables de collectivités territoriales…) concernés par le spectacle vivant et par les projets artistiques dans l'espace public.

- Développement d'une politique partenariale

Les structures labellisées CNAREP apportent expertise et conseil aux autres opérateurs culturels, ainsi qu'à des entités publiques ou privées (collectivités territoriales, fondations, associations diverses…) dans le cadre d'activités impliquant des actions artistiques en espace public.

Elles participent à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue et de l'espace public.

Elles facilitent les échanges et les collaborations avec les acteurs des autres secteurs artistiques et professionnels, et nomment ceux qui sont concernés par l'espace public (architectes, urbanistes…).

Elles sont force de proposition pour la réalisation de projets de production et/ou de diffusion impliquant des partenariats conséquents, ayant une envergure nationale ou internationale.

- Développement de la ressource et des traces

Les structures labellisées CNAREP contribuent à constituer et développer la ressource et les traces mémorielles liées aux arts de la rue et de l'espace public en coopérant dans une relation complémentaire avec le centre national de ressources en charge du secteur.

Section II.

Critères relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la structure

1. Gouvernance

Pour prétendre au label « CNAREP », la structure doit relever d'une forme juridique qui lui permet de disposer d'une autonomie de gestion.

Quelle que soit la forme juridique de la structure, l'autonomie de la direction, la liberté de programmation et l'autonomie de gestion des structures labellisées CNAREP sont des conditions exigées par le ministère de la culture et de la communication pour la labellisation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- La direction

La direction des structures labellisées CNAREP est confiée à un professionnel(s) du secteur , (artiste(s)ou non) et est secondée par une équipe permanente pouvant assurer les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des missions des structures labellisées CNAREP.

Dans le cas où une structure labellisée CNAREP est dirigé par un (e) artiste, l'artiste directeur/ directrice peut poursuivre son travail de création au sein de la structure qu'il/elle dirige, et y apporter la singularité propre à sa démarche artistique.

Une part des budgets de production et de diffusion peut être alors consacrée aux créations de l'artiste directeur/directrice. Cette part ne peut être majoritaire ni en montants financiers, ni en nombre d'œuvres produites et/ ou diffusées sur la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs.

- Les modalités de recrutement de la direction

Le poste de directeur / directrice est pourvu selon la procédure de sélection prévue à l'article 5 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques en portant une vigilance particulière au respect des principes de non-discrimination conformément à l'article 225-1 du code pénal et de parité notamment dans la phase de présélection des candidats et dans la composition du comité et du jury de sélection

Les candidats pré-sélectionnés sont auditionnés par un jury composé de représentants du ministère de la culture et de la communication, des collectivités territoriales participant significativement au financement de la structure labellisée et des représentants des organes de gouvernance de la structure.

Les instances de suivi annuel

Le suivi annuel de la structure s'effectue dans le cadre des instances statutaires du centre. Dans le cas où certains partenaires publics réguliers ne siègent pas dans ces instances, un comité de suivi peut être mise en place, réunissant, au moins une fois par an, la directrice ou le directeur du centre et l'ensemble des partenaires publics participant au financement régulier de ses activités.

Les moyens humains

Pour accomplir l'ensemble de ses responsabilités et assurer son rayonnement, la structure labellisée CNAREP doit comprendre une équipe de permanents de taille appropriée afin d'assurer les blocs de responsabilités suivants :

- Direction ; programmation ;
- Administration ; production ;
- Médiation et communication ;
- Fonctions techniques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les moyens financiers :

Pour le fonctionnement général de la structure et la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, la structure bénéficie d'un soutien financier de l'État et des collectivités territoriales partenaires. Ce soutien doit contribuer à asseoir le modèle économique de la structure, de façon à assurer la pérennité du projet d'intérêt général qu'elle porte. L'ancrage territorial de la structure labellisée CNAREP, essentiel pour exercer son rôle de pôle référent, doit pouvoir se traduire par un soutien structurel à des montants significatifs.

Section III
Évaluation

Un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction de la structure présente aux partenaires publics une autoévaluation sur la base du présent cahier des missions et des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan argumenté des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

A tout moment le ministre chargé de la culture peut décider de diligenter une mission d'évaluation de ses services d'inspection. Celle-ci fait l'objet d'une procédure contradictoire à l'issue de laquelle le rapport est transmis au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) en vue de sa communication à l'établissement et aux partenaires.

À l'issue de cette procédure et, le cas échéant, au vu de l'avis de l'inspection ou du rapport de la mission d'évaluation, les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs maintenus de la précédente convention et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE
SUBVENTION ACCORDEE SUR DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 - 2027

ENTRE

L'Association Antipode MJC

ET

La Ville de Rennes

Le Département Ille-et-Vilaine

Le Conseil Régional de Bretagne

Le ministère de la Culture
(Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Scène de Musiques actuelles-SMAC » ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Entre d'une part :

- La Ville de Rennes, représentée par sa Maire, Madame Nathalie APPÉRÉ, et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° en date du 24 juin 2024, désignée sous le terme, « la Ville » ;
- Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 2024, désigné sous le terme « le Département » ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- La Région Bretagne, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD son Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional du [illegible], désignée sous le terme « la Région » ;
- L'État (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

L'association Antipode MJC, régie par la loi du 1er juillet 1901, association déclarée au Journal Officiel en date du 21 février 1967, ayant son siège social au 75 avenue Jules Maniez, 35000 Rennes
Représentée par ses co-Président.es : Catherine Danielou Lebrun et Jean-Luc Chalopin dûment mandatés.
N° de SIRET : 777 749 995 00026 - Code APE : 9004Z

Ci-après désignée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label Scène de Musiques Actuelles - SMAC

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en **annexe I** :

Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond à des besoins repérés sur le territoire autant qu'au cahier des charges et des missions du label SMAC. Orienté pour et par les personnes, dans une démarche de progrès induite par la prise en compte des droits culturels, de l'égalité et de la transition écologique, il évolue en regard des populations et des mouvances artistiques musicales, en choisissant d'être accessible au plus grand nombre et de faire la part belle à la création artistique, aux esthétiques moins représentées, aux hybridations, aux artistes locaux, régionaux et internationaux dont l'œuvre singulière vient inscrire de nouvelles pages dans l'histoire de la musique et des arts.

L'Antipode a cette particularité d'être un lieu hybride, s'articulant autour de deux notions essentielles : le service public, avec la médiathèque implantée en son sein, et l'intérêt général, avec l'ensemble de ses activités, de l'animation de proximité aux musiques actuelles. Cette double articulation permet à l'équipement Antipode de s'envisager dans un « tout », comme une entité unique déclinant un projet d'établissement commun.

L'Antipode croise des objectifs de politique publique avec les objectifs que l'association se fixe elle-même au regard des valeurs qui sous-tendent son action. Labelisée Scène de Musiques Actuelles, le projet artistique et culturel répond au cahier des charges et des missions SMAC sur des enjeux généraux et des objectifs particuliers :

- La création en musiques actuelles, la production et la diffusion, le soutien aux équipes artistiques.
- L'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
- L'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle.

Considérant :

Les objectifs poursuivis par les collectivités publiques et l'Etat dans le soutien qu'ils apportent au projet artistique et culturel de l'Association Antipode MJC, au vu des objectifs suivants :

- assurer une présence artistique musicale sur le territoire rennais, départemental et régional ;
- soutenir la création (résidence, coproduction) et la diffusion musicale en particulier émergente dans les différentes esthétiques ;
- accompagner les praticiens amateurs, les artistes professionnels et les acteurs de la filière favorisant le renouvellement et la diversité ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- mener une politique ambitieuse en faveur des personnes en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle et de l'action culturelle en partenariat avec les structures éducatives, sociales, médicales, de santé et de justice ;
- développer des coopérations territoriales renforcées avec l'Association Transmusicales, SMAC et le Jardin Moderne, notamment sur l'accompagnement des artistes professionnels et amateurs ;
- insérer le projet dans des réseaux de manière pérenne, et développer le partenariat avec les structures culturelles, à différentes échelles (locales, régionale, nationale, internationale).
- inscrire le projet dans une démarche éco et éga-responsable afin d'accroitre sa pertinence environnementale et l'égalité entre les femmes et les hommes

Ces objectifs partagés s'inscrivent dans le cadre des politiques déclinées par ces mêmes collectivités, et qui peuvent être précisées de la façon suivante :

L'État

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.
Dans le champ des musiques actuelles, l'État contribue à la structuration du secteur en soutenant les lieux labellisés SMAC - Scènes de Musiques Actuelles.
L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles (SMAC) » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à des structures professionnelles musiques actuelles organisant leur projet artistique et culturel autour de 3 axes d'interventions majeurs : la création/production/diffusion, l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et l'action culturelle. A partir de ces trois axes, les structures labellisées « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » définissent leur projet en fonction de leur environnement, des bassins de vie et des moyens dont elles disposent tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les SMAC, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe V**.

Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaboré et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ), transmis aux partenaires financiers et à la structure impliquée dans l'expérimentation.

Le projet artistique et culturel porté par la directrice de l'association Antipode MJC pour la SMAC Antipode répond aux critères retenus par l'Etat pour le label : accompagner, promouvoir la création musicale, défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs ainsi que favoriser le développement des pratiques artistiques, l'éducation artistique et culturelle des publics et l'action culturelle notamment dans une prise en compte des droits culturels des populations. La structure porte une attention aux principes de diversité et de parité et prend des engagements en termes de transition écologique et de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

La Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, la Région Bretagne reconnait et soutient le projet artistique et culturel de l'association Antipode MJC avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

L'Antipode MJC pourra par ailleurs solliciter le soutien de la Région au titre du dispositif *de production mutualisée et projets de territoires* qui vise à soutenir les résidences d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, dans une logique de mise en réseau avec d'autres lieux de production et de diffusion en région et hors région et à encourager le déploiement de projets de territoire inscrits dans la durée favorisant la rencontre durable avec les habitant.e.s.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine, souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département
- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelles - capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès de tous les publics.

Considérant l'intérêt que présente le projet de l'Antipode MJC pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement des actions culturelles auprès de toutes les personnes, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien à l'association.

La Ville de Rennes

Considérant la politique en faveur de la culture conduite par **la Ville de Rennes,**

La culture au cœur du projet pour la cité
La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.
Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égale dignité des identités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.
Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.
C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

Dans le respect des droits culturels
Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent :

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains
- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures…
- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire
- À affirmer l'égale dignité des cultures et des identités culturelles
- À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"
- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.
- Elle souhaite que l'Association s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

Tous et toutes écoresponsables
La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.
L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'Association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture
La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus…) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.
Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité de l'Association. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.
L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'Association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. L'Association mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.
La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. L'Association veillera à proposer des actions en ce sens.

Ainsi la Ville de Rennes, au vu de ses objectifs, apporte son soutien au projet artistique et culturel de l'Association.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Antipode MJC bénéficiaire titulaire du label *Scène de Musiques Actuelles-SMAC* et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet est précisé en **annexe I** à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Article 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2024-2027 permet le déploiement des activités de l'association dans le bâtiment inauguré à l'automne 2021.

Dans la mise en œuvre de son projet qui intègre les droits culturels et la transition écologique, l'association a défini les priorités suivantes centrées sur 5 axes :
- L'émergence
- L'équilibre de la programmation
- La diversité et les expérimentations
- L'égalité femmes/hommes, l'attention aux personnes dans toutes leurs diversités
- Le décloisonnement artistique et l'hybridation

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

Article 3 - Durée ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

3.1. Durée
La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans soit de 2024 à 2027.
La convention prend effet dès sa notification et prendra fin le 31 décembre 2027.

3.2. Renouvellement
La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

Article 4 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe. Pour chaque exercice budgétaire, l'Antipode adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités territoriales est soumis aux délibérations de leurs assemblées et pour l'État à l'adoption de la loi de finances.

Ainsi, le budget prévisionnel en **annexe III** n'engage pas les collectivités territoriales.

4.1.
- **L'État** contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 720 000 €**,** équivalent à 9,79 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

4.2.

- Pour l'année 2024**,** une subvention d'un montant prévisionnel de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros), représentant 10,03 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État.**
- Pour l'année 2024**,** une subvention d'un montant prévisionnel de 70 000 € (soixante-dix mille euros) réparti comme suit :
  * 60 000 € (soixante mille euros) au titre du projet artistique et culturel ;
  * 10 000 € (dix mille euros) pour le projet « Inouïs » au Printemps de Bourges et les actions de valorisation de la scène musicale régionale ;
  est accordée au bénéficiaire par la **Région Bretagne.**
- Pour l'année 2024**,** la participation du **Département d'Ille-et-Vilaine** sera fixée par une convention spécifique au titre de sa politique culturelle.
  En outre, le Département se réserve la possibilité d'examiner des demandes annuelles de soutien sur projet correspondant à ses orientations au titre du Fonds d'accompagnement artistique et territorial.
- Pour l'année 2024**,** une subvention d'un montant de 423 000 € (quatre cent vingt-trois mille euros) est accordée au bénéficiaire par la **Ville de RENNES**.

4.3.

Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières pour **l'État** (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) s'élèvent, sous réserve de la Loi de Finances, à :

- Pour l'année 2025 : 180.000 euros,
- Pour l'année 2026 : 180.000 euros
- Pour l'année 2027 : 180.000 euros

Les montants des subventions 2025, 2026 et 2027 de **la Région Bretagne** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.
Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de **l**a Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, le **Département d'Ille-et-Vilaine** se prononcera sur les montants prévisionnels des contributions financières dans le cadre de l'annualité budgétaire sur le bilan de l'activité annuelle accompagné du budget prévisionnel. Une convention financière établie annuellement avec l'association indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

Les montants des subventions 2025, 2026 et 2027 de **la Ville de Rennes** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.
Après instruction, dans le cadre de l'annualité budgétaire, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de **l**a Ville dans le cadre de son Budget Primitif. Une convention pluriannuelle indique les modalités de la subvention accordée.

4.4.

Les contributions financières des partenaires signataires mentionnés aux articles 4.1, 4.2 et 4.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'**État** ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 2, 6 et 7 ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Article 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1. L'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) verse **180.000 euros (cent-quatre-vingt mille euros)** au titre de l'année 2024.
Une convention annuelle financière sera établie entre l'État et le bénéficiaire. A la notification de la convention, la subvention sera versée dans sa totalité telle que fixée à l'article 4.2 pour cette même année sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.

5.2. Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'**État** est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5.3. Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'**État** (ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne). Elle précisera le montant de la subvention versée par les services déconcentrés pour l'année budgétaire en cours auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

5.4. La subvention est imputée sur les crédits du *Programme : 131 - Action 01 :* Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant - *Sous-action 23 :* Institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant - *Titre : 6 - Catégorie : Fonctionnement*

5.5. La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de **Antipode MJC** :
N° IBAN : FR76 1558 9351 1401 4591 1084 321
BIC : CMBRFR2BXXX
L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bretagne / Préfet d'Ille-et-Vilaine, et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne.
Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

5.6. Le règlement de la subvention versée par **la Région Bretagne** au titre de l'année 2024, s'effectuera en 1 versement après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

5.7. Le Département d'Ille-et-Vilaine précisera les modalités de versement dans la convention financière spécifique 2024.

5.8. La Ville de RENNES verse à l'association **423 000 €** au titre de l'année 2024.

La Ville de Rennes a conclu une convention financière pluriannuelle spécifique pour fixer les modalités de versement des subventions accordées à l'association. Leur montant sera arrêté annuellement par délibération du Conseil Municipal, dans le cadre de la procédure d'élaboration du budget primitif de la Ville.

En outre, L'État, la Ville de Rennes, la Région et le Département se réservent la possibilité d'examiner des demandes annuelles de soutien sur projet correspondant à leurs orientations.

Article 6 - JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

6.1. Justificatifs à fournir
Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par Antipode MJC dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

6.2. Autres engagements

- Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.
- Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :
  - se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
  - former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
  - sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
  - créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
  - mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
  Liste des engagements thématiques envisagés :
  Engagement N° 1 : Mobilité durable des publics, des usager·es et des équipes
  Engagement N° 2 : Alimentation responsable
  Engagement N° 3 : Réduction des consommations d'énergie et d'eau
- Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.
- Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020

Article 7 - SANCTIONS

7.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

7.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction de la SMAC, des représentants des collectivités partenaires et de l'État et, sur proposition de la direction de la structure, d'une personnalité qualifiée dans le champ des musiques actuelles. Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 9 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES PUBLICS

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. L'État et les collectivités territoriales s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 10 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

Article 11 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV, V** et **VI** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (**annexe I**)
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**)
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**)
- les contributions non financières apportées par les collectivités publiques (**annexe IV**)
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe V**)
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe VI**)

Article 12 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagés ou sollicités dans cette hypothèse.

Article 13 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la Maire de la ville de RENNES, le président de Rennes Métropole et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Fait à RENNES, le……

En 5 exemplaires originaux.

Le Président
de l'Association

Monsieur Jean-Luc CHALOPIN

La Maire
de la Ville de RENNES

Madame Nathalie APPÉRÉ

Le Président
du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Jean-Luc CHENUT

Le Président
du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD

Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Philippe GUSTIN

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE I –
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANTIPODE
Maison des jeunes et des cultures



Idles- 03 mars.2022- Grande scène Antipode- Crédits photos Gwendal Le Flem

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL ANTIPODE MJC RENNES

2024 à 2027

Antipode
Maison des jeunes et des cultures
75 avenue Jules Maniez
Parvis Agnès Varda - 35 000 Rennes - www.antipode-rennes.fr
T. 02 99 67 32 12
-
Association Antipode MJC Rennes / Type loi 1901, N° 9220 / Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - N°3547 / Affiliée à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture / Siret : 777 749 995 00026 / Code APE : 9004Z /
TVA intracommunautaire : FR 66 777 749 995 / Licences 1019090 - 91 - 92

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

SOMMAIRE

1 - Introduction 3
2 - Détail du projet artistique et culturel 7
2.1 Enjeux généraux et objectifs du projet artistique et culturel 7
2.2 Enjeux transversaux au projet artistique et culturel 12
2.3 Objectifs et moyens 2024>2027 du projet artistique et culturel 14
2.3.1- DIFFUSION 2024>2027 14
2.3.2- ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CREATION 2024>2027 19
2.3.3- ACTION CULTURELLE 2024>2027 21
2.3.4- EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024>2027 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
2.3.5- L'ANTIPODE : LIEU DE VIE ET ESPACE DE COOPERATIONS 26
3 - Enjeux généraux et de fonctionnement 32
3.1 Enjeux généraux et objectifs RH 32
3.2 Enjeux généraux et objectifs de la communication 39
3.3 Enjeux généraux du bâtiment et objectifs techniques liés au projet artistique et culturel pour 2024>2027 43
4 - Tableau de synthèse du projet artistique et culturel Antipode 2024>2027 45
5 - Orientations budgétaires et modèle économique 51
6 - Propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation : observer de façon plus fine les objectifs transversaux 53

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

1 - Introduction

Contexte

Le projet Antipode s'est installé dans un nouvel équipement en septembre 2021, pour une inauguration et un début de sa première saison artistique et culturelle fin octobre 2021. Cela fait donc aujourd'hui 2 ans et demi, à l'écriture de ces orientations, que l'Antipode est installé au 75, avenue Jules Maniez. Une première saison 21/22 qui a donc débuté tardivement, et qui a été marquée par la crise du COVID, jusque mi-mars 2022 quand enfin les contraintes et interdictions liées à cette crise sanitaire majeure ont été levées.

Cette saison de départ a été une saison de transitions, d'apprentissages, de défis relevés à tous les niveaux. Les enjeux étaient forts…mais l'association, menée par une gouvernance bénévole engagée et déterminée et une équipe renouvelée et ultra motivée, a su faire face à ces défis et répondre aux enjeux posés.

La saison 2023-2024 peut être considérée comme une saison de confirmation du projet Antipode dans le nouvel équipement. Une programmation ambitieuse, un équipement qui tourne à plein, avec une équipe à son complet aussi. La saison 2022-2023 fût exceptionnelle à bien des endroits, et notamment en termes de fréquentation générale et de plébiscite du projet par les personnes. Le CA, l'équipe de l'Antipode et ses partenaires peuvent se féliciter d'avoir su mener le projet en lui donnant à la fois une envergure à la taille de son nouvel écrin et un élan véritable dans sa nouvelle écriture et sa capacité à déborder, bouillir, sortir des cadres institués pour créer et générer de l'envie, du mouvement, des rencontres. Le projet Antipode ressort de cette saison comme un projet structurant à Rennes et en Bretagne, autant dans sa dimension d'éducation populaire que dans la saison culturelle que nous avons pu proposer. Les saisons à venir dans le temps de cette convention 2024- 2027 devront donc confirmer cela, en installant une régularité de travail, en stabilisant un dimensionnement d'activités.

Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond à des besoins repérés sur le territoire autant qu'au cahier des charges et des missions du label SMAC. Orienté pour et par les personnes, dans une démarche de progrès induite par la prise en compte des droits culturels, de l'égalité et du développement durable, il évolue en regard des populations et des mouvances artistiques musicales, en choisissant d'être accessible au plus grand nombre et de faire la part belle à la création artistique, aux esthétiques moins représentées, aux hybridations, aux artistes locaux, régionaux et internationaux dont l'œuvre singulière vient inscrire de nouvelles pages dans l'histoire de la musique et des arts. [1]

Un ancrage territorial et en proximité fort

L'action de proximité de l'Antipode peut se circonscrire à deux quartiers, inclus dans ce qui est nommé aujourd'hui le « quartier 9 », grand quartier inscrit à la ville de Rennes. Ces deux sous-quartiers sont Cleunay et la Courrouze. Les enjeux à travailler vers ces deux quartiers sont différents, toutefois un enjeu global fait sens pour le projet Antipode : à la jonction physique de Cleunay et la Courrouze, il consiste à ne pas séparer d'un côté des citoyen·nes d'un quartier ancien dans lequel l'association a été fortement identifiée, quartier prioritaire de la ville, ancré dans des problématiques sociales et sociétales fortes, mais maillé de nombreux acteurs sociaux, éducatifs, sportifs et culturels ; et de l'autre une population nouvelle et grandissante dans un quartier entièrement nouveau, se concevant en écoquartier, dont l'histoire sociale, si

[1] *La dimension patrimoniale de l'activité « recherche et développement » de l'association répond ici à un enjeu fort de collectage et décryptage des dynamiques de création en musiques actuelles.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

elle préexiste, reste à tisser avec les nouveaux et nouvelles habitant·es, et qui se peuple d'acteurs tournés vers des dynamiques d'économie sociale et solidaire. C'est la rencontre entre ces deux « mondes » qui constitue, pour l'Antipode, un enjeu majeur.
Le travail de coopération avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs de Cleunay et de la Courrouze s'articule autour d'un axe central : la jeunesse. Autour des enjeux repérés dans ce territoire particulier avec ces acteurs (enjeux de santé physique et mentale, place des filles dans l'espace public et dans les équipements, enjeux de genre et d'égalité, enjeux liés à l'engagement des jeunes notamment, et bien entendu enjeux de transition écologique), nous développerons des propositions artistiques et culturelles en partenariat avec ces acteurs, faites pour et par les jeunes. Ainsi, le parcours Playground, mis en place sur la saison 2022-2023, est développé et étendu. C'est un parcours sur les nouvelles pratiques culturelles de la jeunesse construit avec les jeunes de Cleunay et de la Courrouze qui comprend un accompagnement artistique en masterclass réalisé par des artistes professionnel·les, qui accompagnent les jeunes jusqu'à une diffusion à l'Antipode au club, en plateau partagé avec des artistes renommé·es elles·eux-mêmes programmé·es par les jeunes. Elles et ils prennent également les rênes de la réalisation et de la production de la soirée, en étant présent·es sur les accueils artistiques, techniques, publics. Playground propose également des temps de rencontres et de débats sur des questions culturelles, que nous étendrons notamment à l'échelle des 5 maisons des jeunes et de la culture de la Ville de Rennes.

Au-delà de la ville et de la métropole, l'Antipode est aujourd'hui un acteur repéré en accompagnement artistique et en diffusion. Ses espaces dédiés à la diffusion et à la création permettent aujourd'hui une présence artistique forte sur le lieu, et des accompagnements d'artistes et de groupes, la plupart du temps en partenariat avec d'autres lieux musiques actuelles labellisés ou conventionnés en Bretagne, en pays de la Loire, et parfois avec des lieux d'autres régions. La capacité de la salle et sa grande adaptabilité en terme de jauge permet une programmation diversifiée, entre artistes nationaux et internationaux confirmés (Camille, Charlotte Cardin, Idles, Autechre…) et formes esthétiques hybrides, expérimentales, dans des esthétiques elles-mêmes très diversifiées : jazz (partenariat avec le festival Autres Mesures, Mammal Hands en 2024…) , musiques du monde, ciné-concerts, danse et musique (Habibitch, Amazones…) , théâtre et musique(Sorcières, les Cahiers de Nijinski…)

Enfin, l'Antipode a cette particularité d'être un lieu hybride, s'articulant autour de deux notions essentielles : le service public, avec la médiathèque implantée en son sein, et l'intérêt général, avec l'ensemble de ses activités, de l'animation de proximité aux musiques actuelles. Cette double articulation inscrit son projet au cœur des politiques publiques, et permet à l'équipement Antipode de s'envisager dans un « tout », comme une entité unique déclinant un projet d'établissement commun, avec en points de liaison des valeurs communes, articulées par des postes mutualisés. La bibliothèque s'étant spécialisée en musiques actuelles (le rez-de-chaussée est entièrement consacré à la musique et fait écho au projet artistique et culturel de l'Antipode : CD et vinyles de la scène locale et des groupes accompagnés, livres dédiés aux musiques actuelles, partitions…et prêt d'instruments de musiques), elle est d'autant plus intégrée à la dynamique du projet artistique et culturel, et nombre d'actions culturelles menées en commun créent des ponts évidents entre nos deux entités.

Le projet artistique et culturel de l'Antipode s'inscrit dans cette entrée transversale, comme point d'appui à des actions communes mises en place entre l'association et la bibliothèque. Ces actions se matérialisent de plusieurs façons, en s'appuyant sur la présence artistique générée par les actions de résidences, de diffusion, d'expositions autour de spectacles musicaux programmés et d'actions culturelles. Un projet d'équipement é été écrit pour fixer les fonctionnements entre la bibliothèque et l'association Antipode MJC Rennes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Carte d'identité des espaces artistiques et culturels de l'Antipode

- L'Agora et le Forum, espaces d'expositions
- La Grande Scène, modulable assis-debout entre 350 et 1000 places - 137 m² de scène
- Le Club**,** attenant au bar et d'une capacité de 260 places
- L'Atelier de Création, 120 m² dédiés à la création
- Les studios de répétition et de pratique de 38 m² et deux studios de 25 m²
- Les trois loges artistes de 30 m², 20 m² et 14 m²
- Une cuisine professionnelle de 40 m²
- Une cour technique de 220 m²
- Un espace Danse de 90 m²
- Un espace Arts Plastiques de 60 m²
- Deux espaces pluriactivités de 90 m² et 60 m²

- *Une bibliothèque municipale de quartier, 750 m² dédiés à la musique (bas de la bibliothèque), à la lecture, au numérique, à la vidéo.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE



La colonie de vacances, 19 février 2022, grande scène Antipode- Crédits photo Gwendal Le Flem

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2 - Développement du projet artistique et culturel

2.1 Enjeux généraux et objectifs du projet artistique et culturel

L'Antipode croise des objectifs de politique publique avec les objectifs que l'association se fixe elle-même au regard des valeurs qui sous-tendent son action. Labelisée Scène de Musiques Actuelles, le projet artistique et culturel répond au cahier des charges et des missions SMAC sur des enjeux généraux et des objectifs particuliers.

Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond aux enjeux du cahier des missions et des charges du label SMAC dans ses entrées génériques :

- La création en musiques actuelles, la production et la diffusion, le soutien aux équipes artistiques.
- L'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
- L'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle.

Un projet artistique et culturel en regard des évolutions sociales et sociétales dans la filière musiques actuelles et plus largement.

L'Antipode a une responsabilité, de par son projet artistique et culturel et de par sa position d'équipement structurant pour la filière des musiques actuelles, dans la réflexion autour de la transformation profonde de ce secteur. Aussi, en analyse permanente de son environnement et des grands enjeux connus pour ce secteur, il va tenter d'influer, à son niveau et à son endroit, sur ces problématiques.

Ainsi, il est reconnu aujourd'hui que la filière musiques actuelles est loin de proposer **l'égalité entre les femmes et les hommes**. De l'accompagnement aux pratiques en amateur jusqu'à la diffusion, les femmes sont peu nombreuses, et souvent peu reconnues. A son niveau, l'Antipode va s'imposer des contraintes non-subies (puisque l'égalité est une constante de son projet, la programmation et l'ensemble des actions culturelles et artistiques sont pensées à travers ce prisme) pour pouvoir répondre à ce premier enjeu.

De la même façon, le secteur a une réelle tendance à la concentration, en lien avec sa spécificité marchande forte. A son niveau toujours, l'Antipode tente dans sa programmation de proposer **un équilibre des forces**, en travaillant avec des acteurs issus du monde associatif ou de l'économie sociale et solidaire dans ses relations aux acteurs des musiques actuelles. De fait, son projet est tourné vers l'émergence et les esthétiques nouvelles, hybrides et transversales, dans une logique de soutien à la création indépendante, d'avant-garde et dans une capacité à une plus grande prise de risque artistique. Pour ce faire, l'Antipode a établi une classification de ces partenaires (privés- secteur marchand, économie sociale et solidaire c'est-à-dire partenaires privés associatifs ou en modèles coopératifs avec plus de 2 salariés, et associations) et travaille un cadre de quotas en diffusion pour chacun de ces acteurs, qui privilégie les acteurs de l'ESS et les associations, en leur proposant des conditions tarifaires différenciées.

Enfin, nous menons une réflexion sur la normativité imposée par un modèle économique global des musiques actuelles de plus en plus prégnant, qui vient peser jusque sur la création en musiques actuelles : le modèle économique de la diffusion étant de plus en plus contraint, les

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

« petites » formes sont souvent privilégiées, et on assiste à un appauvrissement général de la création et de la diffusion, autour de formats artistiques réduits, avec 2 à 3 artistes maximum au plateau. Cela vient grever la grande créativité des artistes de ce secteur (on observe aujourd'hui de plus en plus de jeunes groupes en grand format), autant qu'impacter l'expérience des spectateurs et spectatrices.
L'Antipode va donc proposer, tant que cela est possible, **des grands formats en accompagnement à la création et en diffusion**, ainsi qu'un travail autour de la relation organique des artistes à leurs instruments.
Pour autant, les musiques électroniques restent un axe de travail, autour des nouvelles pratiques festives des personnes, et d'une relation plus intime à la musique.

Enfin, les **mouvements artistiques émergents**, souvent vécus par les personnes jeunes en dehors des grands équipements du monde de la culture, sont une préoccupation constante de l'Antipode. Sa double spécificité de maison des jeunes et des cultures et de scène labellisée SMAC permet au projet Antipode une veille active à cet endroit, et la rencontre des deux espaces, en dialogue permanent, offre de réelles opportunités de travail à ces endroits « souterrains ». Aussi une place importante est-elle donnée, dans des dynamiques d'action culturelle, d'éducation artistique et culturelle, et de dialogue direct avec les jeunes de la structure à de nouvelles pratiques et nouvelles tendances artistiques urbaines et/ou contemporaines (par exemple la pratique du « Ballroom », développée par des danseu.ses.rs queer et des musiciennes queer, qui offre un espace sécurisé de danse et de partage artistique aux communautés LGBTQI+, et qui se développe « en dehors de toute visibilité » de façon importante. Pour autre exemple, la « Boiler Room © » en musique électronique, qui favorise la proximité entre les dans·euses·eurs en soirée et les musicien·nes)

De la même façon, une attention aux **nouvelles pratiques des publics** est portée, l'Antipode permettant, de par sa configuration mouvante, d'expérimenter de nouveaux rapports à l'œuvre et aux artistes : scène centrale en grande salle, intimité avec l'œuvre et les artistes dans le club, conjugaison d'expositions dans l'Agora avec des spectacles en grande scène et des actions culturelles, rencontres avec les équipes artistiques, mise à plat de la scène pour des placements et des flux publics/ artistes différents, capacité d'accueil de scénographies imposantes, quadriphonie, expérimentations sonores dans l'atelier de création… La souplesse des configurations techniques nous offre encore bien des possibilités à expérimenter.

Enfin, le projet artistique et culturel de l'Antipode s'inscrit dans une coopération forte entre la bibliothèque et l'association. Éprouvé et initié dès la première saison, les projets 360° « création - exposition - diffusion » comme par exemple *Un voyage halluciné* de Philippe Druillet, Zombie Zombie et Dimitri Avramoglou évoquent **les liens entre l'écriture, le livre, l'illustration et la scène** et confirment les liens avec la Bibliothèque Antipode. Ces projets et ce lien avec le livre sont au cœur du projet artistique de l'Antipode.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les objectifs généraux du projet artistique et culturel, déclinés au regard du projet global :

- L'émergence : Une place importante est - et sera laissée tout au long de la convention- à l'émergence : les premières parties sont toujours attentivement choisies, prenant en compte le territoire et ses dynamiques, le soutien constant aux initiatives et forces créatives. En effet, nous constituons systématiquement les plateaux artistiques que nous proposons. Nous refusons, dans la mesure du possible, les premières parties imposées par les productions, quand elles ne sont pas le fruit d'un échange sur le sens de la soirée que nous souhaitons proposer au public. La construction de la programmation reflète le souhait d'organiser et de structurer les contenus, de poser une narration qui se veut message, production d'une vision du monde, corrélée au fil rouge de saison posé à chaque début de saison (« Faire corps » pour la saison 2023-2024). L'émergence est aussi et surtout travaillée dans l'accompagnement des artistes et des groupes. Nous insistons sur l'importance de pouvoir présenter sur scène les artistes et groupes que nous accompagnons dans leurs débuts. Ces concerts sont la plupart du temps des concerts en gratuité (format « apéro concert »). Par ailleurs, en accord le plus possible avec les producteurs, certains artistes ou groupes sont proposés en première partie d'artistes ou groupes plus confirmés, une étape importante dans la carrière des personnes.

- L'équilibre de la programmation : Le territoire stratégique (porte d'entrée de la Bretagne pour des tournées d'importance plus grande avec la nouvelle salle et sa jauge de 1000 places) et les spécificités du nouvel équipement (jauges, espaces de travail, conditions techniques) facilitent l'accueil des têtes d'affiche, ce qui est un enjeu fort en termes de programmation dans la période de convention. Un équilibre reste à trouver entre des têtes d'affiche internationales, en s'appuyant sur des circuits de tournée qui inscrivent des salles de jauge équivalente dans leur roadster, et des têtes d'affiche nationales qui nécessitent de consolider une relation avec des productions avec lesquelles l'Antipode n'avait pas l'habitude de travailler (Alias, 3C, UNI-T, par exemple). Ce travail se fait en parallèle avec une stratégie de présentation d'artistes et groupes en développement, qui peuvent soit s'insérer dans des dynamiques de 1ères parties, soit en présentation sur des soirées club. Enfin, la possibilité de proposer des concerts en grande scène à format « réduit » (travail de pendrillonnage en fosse) permet également de proposer des artistes et groupes dits « intermédiaires » dans d'excellentes conditions.

- La diversité et les expérimentations : La programmation artistique de l'Antipode favorise la diversité, valorise les découvertes et expérimente de nouvelles formes. La programmation est établie sans aucune exclusivité esthétique : si les styles musicaux les plus éclectiques peuvent ainsi trouver leur place sur la scène de l'Antipode, la question de l'hybridation et des croisements esthétiques en écho à notre société, sera centrale.

- L'égalité femmes/hommes, l'attention aux personnes dans toutes leurs diversités : Dans la perspective de tendre à de nouveaux équilibres, la programmation veille à atteindre la parité sur la figure principale du groupe. Ainsi le nombre de leader femme et homme doivent être équitable à la fin de la saison. Dans le même état d'esprit Antipode porte une attention au reste de l'équipe artistique et de l'équipe technique. Plus encore, la structure place dans une perspective d'ouverture et de non-discrimination, quelque soient le genre, l'origine, le milieu social : l'équipe veille au

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

respect de cet engagement et à donner la place aux artistes militant·e·s, porteur·euse·s d'un discours de décloisonnement social et sociétal.

- Le décloisonnement artistique et l'hybridation : Antipode continue d'interroger ses actions et collaborations pour rester ouvert et imaginer des nouvelles propositions poétiques et attractives, qui prennent en compte les artistes et les personnes, leurs singularités, dans les liens étroits qu'ils tissent avec le lieu. Les formats développés, leurs temporalités et périodicités, permettent les rencontres et le partage, et leur octroient une place centrale. Ces réflexions amènent à proposer régulièrement des temps thématiques. Ces temps s'inscrivent, - ou non - dans la durée, mais dans les deux cas, ils sont des espaces favorisant une programmation audacieuse, curieuse et innovante. Antipode souhaite continuer de travailler ce lien entre l'écriture/le livre/l'illustration et la scène, que ce soit en littérature adulte ou jeunesse. Sur la base d'un projet d'établissement et d'un fil rouge de saison, l'association et la bibliothèque envisagent, de façon concertée, plusieurs propositions par saison : concerts, petites formes, lectures, expositions... Les premières expériences encourageante (Philippe Druillet & Zombie Zombie, Magali Arnal, "Sorcières" de Mona Chollet, "Requiem des innocents de Louis Calaferte" par Virginie Despentes & Zérö, "Les Cahiers de Nijinski" par Denis Lavant, Gaspar Claus et Matthieu Prual...) confirme un espace singulier/unique à travailler, qui pourrait aussi se déployer sur un rendez-vous comme Les P'tits Bouquineurs ou l'accueil d'un événement comme le festival de littérature féministe Dangereuses Lectrices.

- Une accessibilité réelle, pour toute et tous, à travers une politique tarifaire adaptée**.**

- Tarif plein sur place : 20€ en moyenne pour un concert en grande salle
- Tarif plein prévente : 17€ en moyenne pour un concert en grande salle, disponible sur le site Internet, au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode.
- Tarif « écoresponsable » : 14€ en moyenne pour un concert en grande salle- Pour les détenteurs·rices de la carte Korrigo, tarif disponible sur le site Internet, au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode, au guichet soir lors des dates de concerts ou spectacles. Ce tarif nécessite la présentation de la carte Korrigo. En partenariat avec La Star. Ce tarif spécifique permet d'inciter les publics à prendre les transports en commun et vient s'inscrire dans la dynamique d'écoresponsabilité de l'Antipode.
- Tarif réduit : 5€ pour tous les concerts - Pour les bénéficiaires du dispositif Sortir, tarif disponible au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode et au guichet soir lors des dates de concerts ou spectacles. Ce tarif nécessite un justificatif récent à présenter lors de l'achat.
- Tarif Admit, l'offre culturelle de l'Antipode et de l'Ubu. Carte disponible à la saison. Cette offre est doublement attractive puisqu'elle permet des avantages sur les événements de l'Antipode, mais également sur les concerts que proposent l'Ubu et son festival, les rencontres Trans Musicales. Deux structures culturelles, deux offres de concerts et spectacles, une seule carte.
- Utilisation du pass culture possible sur l'ensemble des propositions

La stratégie de fidélisation est plus importante et plus assumée avec une nouvelle étape d'inclusion des abonné·es : harmonisation du tarif à - 3 euros de la prévente, une moyenne de deux dates gratuites par trimestre et une communication plus simple et régulière pour clarifier l'offre. La proposition est fine dans le temps et travailler avec l'équipe de diffusion pour créer une offre vivante et durable dans le temps. Dans l'ensemble, la question de la fidélisation ne nécessite pas de quotas sur les différents

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

tarifs comme le tarif abonné·es, le tarif sortir, le pass culture. Ces tarifs sont posés en bonne intelligence sur des dates stratégiques, l'équilibre se réalise et permet stabilisation dans les fréquentations sur le moyen et le long terme.

Cette cohérence se remarque en termes d'adhésion des publics, pour les saisons précédentes à cette nouvelle convention : Saison 2021-2022 : 441/ Saison 2022 - 2023 : 596/ Saison en cours 2023-2024 : 818 abonnements au 10 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2.2 Enjeux et objectifs transversaux au projet artistique et culturel

Le projet Antipode s'appuie sur des objectifs transversaux pour décliner ses activités. Plus largement, l'entièreté de la mise en œuvre du projet respecte et tend vers plus de prise en compte de ces objectifs, dans une démarche de progrès constante.

Engagements du projet Antipode sur les entrées de droits culturels, de transition écologique et d'égalité :

Droits culturels : Le projet est centré autour des personnes, dans sa globalité. En 2024, la réécriture du projet associatif est en cours pour mieux mettre en lumière cette dimension. Cette dimension est appliquée également en interne (l'équipe- cf. organigramme), dans la dimension générale d'accueil de l'Antipode (accueil dans la prise en compte de la diversité des personnes, allers-vers, politique tarifaire adaptée et gratuité…), dans le projet (participation des personnes via entrée citoyenne et de bénévolat – plus de 120 bénévoles participent aujourd'hui au projet). Les bénévoles, pour certain.es, participent à la programmation globale du projet, via des moments de débats et d'interrogation sur la notion de prescription, la mise en débat artistique et culturelle de questionnements sociaux et sociétaux, des coopérations avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs et culturels locaux, départementaux, régionaux…). Spécifiquement en musiques actuelles, l'accueil de stagiaires en stages courts ou longs, plus un partenariat avec PRISME (partenariat spécifique tous les ans de la convention sur les 4 années avec cette association qui forme des personnes en situation de handicap ou de reconversion professionnelle) sur l'entrée techniques du spectacle offre aux bénéficiaires des parcours de sensibilisation et d'intégration au milieu du spectacle vivant qui font sens dans le projet global Antipode.
L'équipe permanente participe activement à la mise en œuvre de ces questionnements au sein des réseaux nationaux et régionaux (FEDELIMA, SUPERMAB, Après Mai). Les actions culturelles et la dynamique d'éducation artistique et culturelle, en partenariat avec le monde de l'éducation, permettent également une mise en œuvre de ce fondamental, dans la création de parcours d'émancipation pour les personnes, partant de ce qu'ielles sont, dans une logique d'éducation populaire. L'enjeu de droits culturels est fort sur le quartier, dans l'implication des jeunes, des communautés présentes, des typologies de personnes présentes sur les quartiers de référence, ainsi que détaillé dans les différents paragraphes précédents.

Transition écologique : L'Antipode s'appuie, sur toute la durée de la convention, sur le cadre d'action contractuel de transformation écologique (CACTE- en annexe de ce document) pour intégrer à l'ensemble de son projet des logiques de transformation écologiques nécessaires. Il propose donc, sur toute la durée de la convention, un plan d'actions et une méthodologie de travail qui est détaillée dans cette annexe.
Par ailleurs, la dimension environnementale est travaillée au niveau de l'équipement (GTB-gestion technique du bâtiment- dans le bâtiment, maîtrise des fluides à des visées écologiques et économiques, observation à long terme, sur le temps de la convention, du comportement énergétique du bâtiment…). Nous mettons en place de mesures de transition écologiques « évidentes » dès la saison 23/24 et sommes en démarche de progrès sur les 4 années de la convention : moins de print en communication, bannissement du flyer, étude de l'impact du numérique (en 2025) ; campagne d'économie des fluides (en lien avec boussole de la ville de Rennes), tri sélectif, gobelets recyclables, catering local et bio avec systématisation d'une proposition végétarienne, travail avec les acteurs économiques locaux en priorité sur l'investissement et les prestations externes.
Nous participons, dès janvier 2024, à la démarche initiée par le Collectif des festivals intitulée (Re) Directions, qui va nous permettre d'expérimenter les chemins des transitions socio-écologiques et économiques. Cette démarche va courir sur 2024 et 2025, elle est expérimentale et nous permet de bénéficier d'un accompagnement à l'année sur ces questions essentielles d'éco-responsabilité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Sur le projet artistique, la thématique « art et environnement » est filée sur les 4 années de la convention : sensibilisation et accompagnement des personnes, et notamment en action culturelle et en éducation artistique et culturelle, mise en place de parcours artistiques autour des enjeux de la transition écologique (par exemple ouverture de saison avec le ciné-concert sur « Les algues vertes » et présentation-débat avec un chercheur en environnement). Elaboration d'une saison au regard d'une sobriété qui ne soit pas subie mais bien voulue, intégrée au fonctionnement de l'Antipode et aux activités culturelles proposées, dans des dynamiques de progrès, au regard d'une analyse de sortie de crise COVID et des enjeux sociaux et sociétaux actuels : comment contribuer, comment rendre cet investissement citoyen à travers le projet artistique et culturel de l'Antipode.

Egalité, et notamment égalité femmes/ hommes : L'équipe est formée dans son ensemble aux VHSS (formation faite pendant la saison 21/22 avec la formatrice de « Plus Egales »). En 2023/2024, les bénévoles et le Conseil d'Administration ont été formés. L'équipe technique intermittente, pour celles et ceux qui n'ont pas la formation initiale, sera formée entre 2024 et 2025.
Nous avons mis en place les protocoles de signalement et traitement des situations de violences et harcèlement sexistes et sexuels en interne et en externe (auprès des publics). Nous sommes arrivés à une égalité dans la mixité de l'équipe permanente de l'Antipode. Nous avons atteint l'équité salariale et l'égalité salariale femmes/hommes.

Dans le projet artistique et culturel, sur les 4 années de la convention, nous avons la volonté d'aller dans le sens de la transformation de la filière musiques actuelles à l'échelle du projet Antipode : plus de place pour les femmes, plus de considération de leur place de l'amatrice à la professionnelle. Dans l'idéal et dans notre démarche de progrès, nous souhaiterions atteindre les 50%, donc l'égalité, dans les représentations féminines et masculines en scène. Pour cela, il va nous falloir travailler en coopération avec les producteurs, et nous avons déjà inscrit à nos contrats de cession une clause incitant à proposer des plateaux mixtes systématiques.
Dans l'intention de travailler aussi cette dimension dans les pratiques en amateur, dès les studios de répétition, **nous avons inscrit sur toute la durée de la convention le projet « Girls Rock Camp » pour les très jeunes femmes, dans le cadre de la coopération avec le Jardin moderne (1 Girls Rock Camp par an, avec au moins 2 jeunes femmes issues de l'espace jeunes Antipode en participantes) ;**

Nous avons de longue date mis en place le comptage des femmes sur scène et en accompagnement artistique (depuis 2021), et nous perfectionnons notre outil statistique en 2024 pour pouvoir proposer des données comparées plus fiables et plus stabilisées. Nous recherchons l'égalité dans les plateaux artistiques proposés, ainsi que sur l'ensemble des équipes artistiques, techniciennes comprises. **Notre objectif à 4 ans : 50% (en programmation globale) de femmes sur scène.**
Plus encore, la structure se place dans une perspective d'ouverture et de non-discrimination, quels que soient le genre, l'origine, le milieu social : l'équipe veille au respect de cet engagement et à donner la place aux artistes militant·es, porteur·euses d'un discours de décloisonnement social et sociétal.
De la même façon, nous portons une attention forte aux communautés qui vivent en proximité de l'Antipode, avec des évènements spécifiques dédiés (exemples : concert de musique Kurde autour d'une exposition sur les femmes Kurdes combattantes à l'Antipode en 2023, concert de Ousanousava, groupe phare de la scène Maloya Réunionnaise en 2023, continuation de ces évènements sur toute la durée de la convention, à raison de 2 à 3 évènements dédiés par an).
Enfin, nous participons activement à des réseaux de travail et de réflexion autour des questions d'égalité femmes/hommes : Plus Egales, Nous Toutes (stand sur certains concerts), dispositif Wah ! Egalité (accueil du dispositif pendant les Transmusicales chaque année),

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

communication spécifique sur dynamiques d'égalité à travers tous les supports de communication de l'Antipode.

2.3 Objectifs et moyens 2024>2027 du projet artistique et culturel

Volume d'activités prévisionnel global 2024>2027
Le contexte actuel ne permet pas à l'Antipode d'envisager une montée en charge sur les activités (nombre de concerts, nombre d'accompagnements artistiques, nombre d'actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle proposées). Aussi la proposition est de consolider ce qui s'est fait sur la saison 22/23 et de le garder quasi à l'identique en termes de volume sur les 3 saisons suivantes, pour la diffusion, l'accompagnement artistique, la création et les actions culturelles qui en découlent naturellement, afin de consolider le modèle du projet artistique et le modèle économique. *Voir détail diffusion, accompagnement, création et actions culturelles dans le tableau récapitulatif en fin de document.*

Les évolutions qui sont présentées dans ce document sont des plafonds d'activité, qui sont à remettre en cohérence avec les moyens obtenus pour les mettre en œuvre. Elles sont synthétisées dans le tableau récapitulatif en fin de document de conventionnement.

2.3.1- DIFFUSION 2024>2027

Enjeux spécifiques : L'Antipode travaille sa ligne artistique au regard de ses fondamentaux, de son projet global, mais également de son territoire d'implantation et des coopérations avec les acteurs artistiques et culturels du territoire. Rennes et sa métropole disposent d'une proposition en musiques actuelles très dense, et d'un tissu associatif très riche, entre lieux repérés et avec lesquels une coopération en complémentarité est matérialisée (ATM, Jardin Moderne), lieux et structures partenaires (Le Liberté, l'opéra de Rennes, le Centre National Chorégraphique…) les différents festivals existant sur le territoire comme les Transmusicales, Autres Mesures, Maintenant, I'm from rennes, Quartier d'été, Mythos…) et nombre d'acteurs privés associatifs ou entrepreneuriaux qui contribuent à faire de la métropole un territoire très attractif en terme de propositions musiques actuelles. Il convient, dans cette densité de proposition, à la fois de trouver les complémentarités entre les acteurs très divers, mais également d'affirmer une singularité dans le projet artistique et culturel afin d'afficher une proposition marquée et différenciée. La Bretagne est également une région riche en lieux labellisés, et la mise en réseau de ces lieux, par les réseaux régionaux SUPERMAB, Après Mai ou encore par la fédération nationale FEDELIMA permet des coopérations riches, notamment en termes d'accompagnement artistique des équipes artistiques émergentes. Ainsi l'Antipode mène des projets en coopération et/ou en co-production avec nombre de lieux labellisés ou conventionnés (La Nouvelle Vague à St Malo, La Carène à Brest, Bonjour Minuit à St Brieux, L'Echonova à Vannes, Le Tetris au Havre, le 106 à Rouen, Stereolux à Nantes…)

Cette mise en réseau et ces coopérations ouvrent également la voie à une discussion entre les différentes instances de programmation des lieux labellisés, pour ouvrir la voie à des tournées d'artistes de plus grande notoriété.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

L'Antipode constitue aujourd'hui pour cette dernière catégorie d'artistes une réelle porte d'entrée en Bretagne. Nous nous contrerons également à nous faire reconnaître des productions nationales et internationales, en mettant notamment en avant la capacité de notre grande scène de pouvoir accueillir des scénographies imposantes.

Si la « couleur » de l'Antipode est résolument tournée vers les musiques « jeunes », hip-hop, musiques électroniques et pop-rock en majorité, nous nous attacherons à proposer une diversité d'esthétiques au plateau. Ainsi, nous mettrons en avant tout au long de ces quatre années de convention des spectacles militants, tournés vers l'hybridation des mondes de la musique, de la danse, du numérique, du livre (en 2024, le spectacle « Amazones » d'après un texte de Monique Wittig sur les fondements du féminisme, ou encore des propositions comme celle d'Habibitch en 2025, le spectacle « Les cahiers de Nijinski » avec le comédien Denis Lavant et le musicien Gaspar Klaus) , des ciné-concerts (en production tous les ans en partenariat avec Clair-Obscur, comme le ciné-concert « Robocop »), et l'accueil de propositions nous permettant de travailler à la fois le livre, la musique et les expressions numériques (Hansel et Gretel, dans le cadre des Petits Bouquineurs, avec la bibliothèque Antipode en 2024,ou encore un partenariat avec le festival « Dangereuses Lectrices » en 2024 et 2025, l'accueil d'un spectacle tiré de l'œuvre de Alain Damasio avec Alain Damasio en 2025, l'accueil du spectacle de Virginie Despentes, Béatrice Dalle et le groupe Zéro, en partenariat avec le producteur « La station-service » en 2025…)

Nous projetons tous les ans, sur la durée de la convention, une saison jeune public d'au moins 3 spectacles, en cocréation et en partenariat avec les acteurs du jeune public dont notamment l'Armada productions, afin de pouvoir offrir à l'échelle de la métropole une proposition jeune public encore fragile qui soit identifiée et accessible.
Nous nous attacherons également à proposer, en partenariat et en co-production avec les acteurs présents sur le territoire, des places de choix pour des esthétiques moins majoritaires : le jazz et les musiques contemporaines (en nous appuyant par exemple sur le festival Jazz à l'Ouest ou le festival Autres Mesures, 2 propositions en 2024 avec Mammal Hands – concert complet- en grande scène, et avec un quintet de jazz Japonais avec le festival Autres Mesures) , mais également aux musiques traditionnelles (Lankum, seule date Bretonne en 2024, avec en première partie Craze, artiste jouant d'un instrument traditionnel Breton mais avec une re visitation électronique- artiste accompagné par l'Antipode).

Sur ces quatre années, nous souhaitons également creuser des niches « en dehors des radars ». Par exemple, nous expérimenterons un nouveau rapport au spectacle, à l'œuvre, aux artistes (modularité de la grande salle, expériences « boiler rooms © », etc…).

Par ailleurs, notre objectif est de tendre vers l'égalité femmes/hommes dans les équipes artistiques présentées (à quatre ans, nous souhaitons arriver à 50% de femmes sur scène, c'est-à-dire à la parité).

Objectifs :

Renforcer les coopérations à travers des partenariats opérationnels avec les structures culturelles irrigant le territoire (lieux labellisés Bretons, lieux labellisés pays de la Loire et Normandie notamment, lieux labellisés de la métropole Rennaise, institutions culturelles bretonnes et du département- Opéra, CCNRB, TNB, Tombées de la Nuit, Conservatoire, et au-delà du territoire régional, avec des structures culturelles musiques actuelles « sœurs », avec certains festivals spécifiques sur des objets artistiques faisant sens dans le projet

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

artistique de l'Antipode- exemple : festival de littérature « Dangereuses Lectrices », …), dans des logiques de cocréation, dans des dynamiques de négociation des routings de tournée, dans des dynamiques de partenariat sur des esthétiques hybrides...

Décloisonner la diffusion au regard d'un maillage territorial en complémentarité avec les partenaires culturels du territoire (hors les murs dans les quartiers de référence de l'Antipode-Courrouze et Cleunay sur 2025, puis auprès de structures partenaires du département en ruralité, promos locales, partenariats avec les festivals, diffusion en coproduction hors les murs…).

Permettre l'accès à toutes et tous aux propositions artistiques et culturelles de l'Antipode. Nous avons construit une politique tarifaire permettant aux personnes les moins aisées d'accéder à l'ensemble des propositions de l'Antipode. La solidarité est une des valeurs centrales du projet de l'association Antipode MJC Rennes. C'est dans cette cohérence qu'Antipode propose des tarifs en fonction du quotient familial (QF). Celui-ci permet de prendre en compte les revenus, mais aussi le nombre d'enfants et la situation familiale. Quelle que soit sa tranche tarifaire, toutes les familles ont accès à la même qualité de services, et disposent des mêmes droits. Le même principe est appliqué sur les activités enfance et jeunesse. Nous mobilisons et utilisons les dispositifs « Sortir » (dispositif de la ville de Rennes permettant des tarifs préférentiels sur les propositions artistiques et culturelles des équipements Rennais), le pass culture, et avons mis en place avec l'Association des Trans Musicales la carte « Admit ». Pour les évènements en soirée, la volonté est également de proposer des billets abordables, et l'ensemble des tarifications solidaires est systématiquement appliqué. *(voir détail dans le paragraphe « objectifs généraux »)*

Négocier avec les producteurs de spectacle sur les dynamiques femmes/hommes (l'attention apparaît déjà aux contrats posés par l'Antipode).

Consolider le modèle économique pour permettre une prise de risque accrue sur l'émergence notamment, et permettre le travail sur les grands formats, ainsi que le travail de présentation de formes hybrides, qui économiquement ne sont pas sur les mêmes modèles que la diffusion musiques actuelles « classique ».

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Moyens :

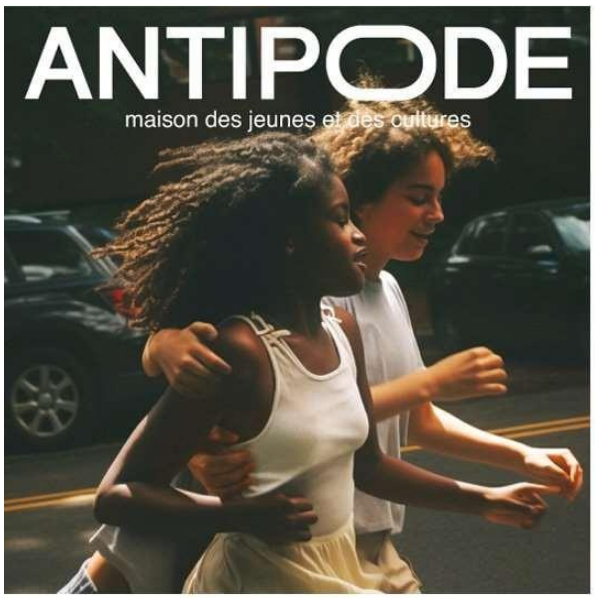
2023/2024 : 43 dates en diffusion Antipode dont 10 grande salle debout nationaux/internationaux, 8 grandes salles artistes confirmés, 2 grande salle assis, 1 ouverture de saison, 1 open air, 1 spéciale multi espaces (00H/06H00), 7 dates club payant 2 groupes, 3 courts-circuits (hors les murs), 3 sessions de développement, 3 sessions CFMI/ CPES, 1 hors les murs quartier, 2 concerts jeune public)
30 dates partenariales donc 4 grande salle asso, 5 grande salle ESS, 12 grande salle producteurs privés, 2 00H/06H00 asso, 1 00H00/06H00 ESS, 5 asso club, 1 club privé)

2024/2025 : 45 dates en diffusion ANTIPODE- 10 concerts en grande scène debout « artistes nationaux et internationaux », 8 concerts en grande salle debout « artistes confirmés », 2 concerts en grande salle assis, 2 concerts jeunes public (dont l'ouverture de saison) ,1 concert en « open air », 1 spéciale « multi espaces », 9 concerts club, 1 concert coopération pendant les Transmusicales, 3 concerts en diffusion hors les murs métropole et département, 3 apéros-concerts (formats présentation gratuit artistes émergents accompagnés), 3 sessions de développement (gratuites), 3 concerts CFMI/ CPES/ Pont Supérieur, 1concert « Playground- nouvelles tendances musicales des jeunes ».
31 concerts en diffusion partenariale- 2 concerts grande salle debout associations, 5 concerts grande salle debout ESS, 13 concerts grande salle debout producteurs privés, 3 formats Minuit/06H00 associations, 1 format Minuit/06H00 ESS, 6 concerts club associations, 1 concert club producteurs privés.

2025/2026 : 45 dates en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 24/25)

2026/2027 : 45 dates en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 25/26)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE



ANTIPODE

Akira & Le Sabbat - Alva - *Amazones* par la compagnie Marinette Dozeville - Amor Satyr - Argalouve - Bittercaress Black Bile - Boogie - Boum HF+ Bretagne - *Cabaret Méta* par la compagnie La Morsure - Carriegoss (Complet) Ce soir, ça buzz ? - Charlotte Cardin (Complet) Chilly Gonzales (Complet) - *Civilisation*, un film de Wizzy Gang - Clt Drp - Collectif Orfélin.e.s - Constance Rosa Vertov DJ set - Craze - Création de fanzines avec Juliette Mancini - Curses - Death Valley Girls - Decapitated - Deena Abdelwahed - Digé M0m0 DJ set - DJ Sans Transition DJ set *Éveils*, une exposition de Juliette Mancini - FC Déception Gablé - Graphy-T - *Hansel et Gretel, le début de la faim* par Thomas Baas, Hélène Francisci et Thomas Schaettel Incantation - Irène Drésel - It It Anita - Jeanne Bonjour Kassogtha - Kid Francescoli (Complet) - Kik - Lala &ce Lambrini Girls - Lankum - La Tène

Hiver 2024

ANTIPODE

Les fous du son, rencontre avec Laurent de Wilde Les mercredis discu'thé - Les visites de l'Antipode - Lisa Pariente - Lowdy Williams - Lucie Antunes - Luther (Complet) Lysistrata - Maëlle - Malouve DJ set - Mammal Hands - Marcel *Mariachi* par Nina Garcia - Maxime Pilori DJ set - Mega (Complet) *Mojurzikong* par Jérôme Lorichon et Émeric Guémas Nervosa - Nite Fleit - Noir Boy George - Otomo Yoshihide New Jazz Quintet - Our Lights - Peggy Buard & Émilie Chevillard Penelope Antena (Complet) - Rencontre autour de la sélection officielle du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême *Respire, portraits d'athlètes du quotidien* par l'Agence Sensible - Roszalie - Rounhaa (Complet) - Shelf Lives Sierra - *Sous les mers* par Mermontine - Stage de danse avec Carl Portal - Stage de rap en mixité choisie avec Angie, Lola Levent, Maclarnaque et Pumpkin - Tata Breakbeat Tom Nelson - Treeboy & Arc - Ülak - Yolek - Youff

Hiver 2024

ANTIPODE



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2.3.2- ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CREATION 2024>2027

Enjeux : Dans cette dimension du projet Antipode, nous souhaitons **développer la relation aux artistes en voie de professionnalisation et/ou professionnels**. Les espaces offerts par le bâtiment (grande scène, atelier de création, studios de répétitions, club) sont autant d'endroits très bien équipés pour des résidences de création, de préproductions, des répétitions scéniques, permettant d'envisager toutes les phases de création des spectacles, et permettant de plus une hybridation des genres et des esthétiques (danse, numérique, musique à l'image, etc…).
Pour autant, **le projet s'inscrit aussi en écho et en maillage de la scène locale, régionale et grand ouest**, et se pense en complémentarité avec ses partenaires à l'échelle de la métropole et de la région (projet de coopération avec l'ATM et le Jardin Moderne- 3MA-[2], résidences mutualisées avec d'autres lieux labellisés de la région Bretagne/ Normandie/ Pays de la Loire).
Une priorité est donnée à des artistes et équipes artistiques locales, que l'Antipode accompagne au long cours. Ainsi en 2024, l'Antipode accompagne Craze (musique traditionnelle renouvelée), Championne (rock-pop), Keda (Hip Hop), Angie (world music) ...

Le projet Antipode s'inscrit également dans un accompagnement d'artistes et groupes régionaux sur **des dispositifs d'envergure nationale** (Antenne Inouïs du printemps de Bourges, FAIR, META- dispositif Européen de découverte porté par le Live DMA). En 2024, le groupe Rozsalie, accompagné par l'Antipode et les Transmusicales, représentera la Bretagne aux Inouïs du Printemps de Bourges.

Un accent fort est mis sur **la création**, en prévoyant l'accueil d'une à deux formations professionnelles ou à visée professionnelle en création pure co-portée par l'Antipode par saison, à l'appui de dispositifs permettant ces portages.
Par ailleurs, les espaces de l'atelier de création et de la grande scène seront aussi utilisées dans des cadres de création privées, supportées par les productions, sur des artistes à dimension nationale ou internationale (exemple : SOLALUNE en création sur une semaine en grande scène en mars 2024).

La dimension amateure fait aussi partie intrinsèque du projet, et l'Antipode accompagne également des artistes et groupes sans visée professionnelle, dans des démarches d'éducation populaire, en lien avec les activités plurielles du lieu (Girls Rock Camp, Hip Hop Girls Camp, location de studios de répétition, apéros-concerts, dispositif Playground- dispositif crée et porté par l'Antipode…)

Enfin, **le lien à l'enseignement musical** est fort, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec le conservatoire à rayonnement régional de Rennes, le Pont Supérieur- pôle d'enseignement supérieur Bretagne- Pays de la Loire, le CFMI, l'Université de Rennes 2 département musicologie, qui offrent à la fois de la ressource pour les artistes accompagné.es par l'Antipode, et une capacité de travail, de mise en réseau et de diffusion en conditions professionnelles pour les étudiant.es.

[2] Voir détail p.29 : 2.3.5 – L'Antipode, lieu de vie et espace de coopérations

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Objectifs : Travailler une création artistique en musiques actuelles qui sorte des normes imposées par l'industrie (normativité de l'industrie sur des formats à peu d'artistes sur scène, sur des spectacles de plus en plus lourds techniquement et énergivores, beaucoup de DJ's et de moins en moins de rapport aux instruments organiques, de moins en moins de grands formats sur scène, peu de création hybridée avec plusieurs autres disciplines artistiques au plateau).
Offrir des espaces de création et d'expression pluriels, proches de nouveaux courants et esthétiques artistiques (ex : voguing, nouvelles pratiques urbaines, musiques contemporaines, musiques traditionnelles, musiques du monde, jazz…).
Pousser l'égalité femmes/hommes en création musiques actuelles.
Devenir un lieu incontournable de la création musiques actuelles en France en développant en lien fort avec des productions nationales.
S'inscrire en complémentarité de services et de compétences sur le territoire (dispositifs résidences mutualisées, productions mutualisées, Horizons, Coups de pouce…).
Tisser des partenariats forts avec les acteurs de la scène locale et régionale.
Imaginer de nouveaux modes de transmission des savoirs musicaux, travailler la dimension patrimoniale des musiques actuelles (recherche et développement, Secrets de fabrique).

Moyens : A travers les capacités techniques offertes par l'atelier de création, mais également le club et la grande scène, développer les résidences et le nombre de jours de répétitions scéniques.
Développer l'accueil en location de productions privées sur des résidences de création, pour développer le modèle économique.
Aux côtés du chargé de l'accompagnement artistique et du régisseur de création, **un remaniement en interne est nécessaire pour mener à bien une montée en charge** prévisionnelle de l'accompagnement au sens global du terme dans le projet Antipode (voir partie 3- enjeux généraux et objectifs RH).

En 2023/2024 : Accompagnement à la création - 20 jours en production ou coproduction Antipode (3 créations de 5 jours) / 1 résidence Ville de Rennes / 3 productions mutualisées / 3 Horizons et résidences mutualisées- 3MA / 8 jours coups de pouce (accompagnements dédiés à des groupes ou artistes amateurs) / 18 jours (résidence + 1 diffusion) de travail scénique au Club

Soutien à la filière professionnelle :
9 jours accueil en atelier de création productions privées (développement modèle économique) / 15 jours accueil en atelier de création ESS /25 jours accueil associatif équipes artistiques autonomes

En 2024/2025 : 3 créations en production ou co-production. 2 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 10 jours coups de pouce. 20 jours de travail scénique pour les groupes travaillés par l'Antipode et qui donnent lieu à des apéros concerts.
12 jours accueil productions privées. 18 jours accueil ESS. 25 jours accueils associatifs studios de répétition.

En 2025/2026 : 3 créations en production ou co-production. 15 jours coups de pouce. 2 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 24 jours travail scénique conventions et apéros concerts.
15 jours accueil productions privées/ 20 jours accueil ESS/ 25 jours accueils associatifs équipes artistiques autonomes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

En 2026/2027 : 3 créations en production ou co-production. 15 jours coups de pouce. 24 jours travail scénique. 15 jours coups de pouce. 2 à 3 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 24 jours travail scénique conventions et apéros concerts.
15 à 20 jours accueil productions privées. 20 jours accueil ESS. 25 jours accueils associatif équipes artistiques autonomes.

2.3.3- ACTION CULTURELLE 2024>2027

Enjeux : L'action culturelle s'inscrit dans une logique d'éducation artistique et culturelle et d'intégration sociale. Elle s'envisage à ce titre comme un vecteur d'émancipation et d'interrogation critique à tous les âges de la vie. L'enjeu majeur est de travailler l'émancipation des personnes à travers un rapport sensible et critique à l'art et à la culture. Les projets d'action culturelle sont construits en équipe mixte (artistes, enseignant·es, partenaires socio-éducatifs ou culturels) ; ils s'appuient à la fois sur :
— des enjeux de territoire et/ou d'établissement
— des enjeux de coopération
— l'univers des artistes associé·e·s
— le parcours des personnes concernées

L'action culturelle fait la synthèse du projet Antipode, en actionnant des leviers visant à plus de démocratie culturelle. D'un point de vue territorial, l'Antipode se situe à la jonction d'un quartier prioritaire, avec lequel il entretient une longue histoire, et d'un quartier nouveau qui demande encore à se structurer. L'association agit en partenariat avec les acteurs locaux, sociaux, éducatifs, médicaux, sportifs (CDAS, Comité de quartier, Cercle Paul Bert, école Simone Veil, école Marie Pape Carpentier, école Champion de Cicé, collège de Cleunay, CCAS, clinique La Sagesse, Maison de retraite de Cleunay…)
Ainsi, l'Antipode inscrit notamment ses actions dans le cadre du Contrat de Ville. En s'appuyant sur les pratiques culturelles des personnes, l'Antipode contribue à renforcer les conditions d'exercice de leur citoyenneté et les conditions d'accès à leurs droits fondamentaux dont font partie les droits culturels. Il ne s'agit pas d'initier ces populations à ce qui serait la « culture légitime » mais de co-construire avec elles des contenus s'inscrivant au sein de leurs référentiels, dans une prise en compte de la diversité des personnes du territoire de proximité (communautés Kurdes, Albanaises, Réunionnaises, gens du voyage sédentarisés à Cleunay…). Des rencontres régulières avec les acteurs socioculturels (centre sociaux, maisons de quartier, le Relai, ASE, MJC rennaises, etc.) et des projets communs permettent de croiser les analyses du territoire/des populations/des besoins et d'agir en complémentarité au sein d'un maillage territorial effectif. Par sa transversalité, cette mission s'inscrit au croisement des valeurs du projet avec pour finalité l'émancipation des personnes et l'accès à l'art et à la culture pour tou·tes. Elle doit contribuer à faire de la structure une place forte de l'éducation artistique et populaire et faciliter l'insertion sociale des personnes.

Objectifs :

Sur les 4 années de la convention, nous souhaitons travailler à un **projet global de jumelage avec le quartier Cleunay**. Nous souhaitons phaser ce projet afin de le rendre cohérent avec les attendus du cahier des charges, aussi bien qu'avec les enjeux et objectifs que nous nous donnons en coopération avec les acteur·ices du quartier. Pour cela, il nous semble nécessaire de bien phaser ces actions, en commençant sur l'année 2025 par établir un recensement exhaustif des liens et projets en action culturelle, en actions de proximité et en éducation artistique et culturelle : avec qui, comment, sur quels enjeux et objectifs, comment cela vient-

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

il répondre aux enjeux observés sur le quartier, dans une analyse partagée avec les différents partenaires de l'Antipode sur ces questions (sociaux, culturels, sportifs, de proximité…) . Une fois ce recensement posé, nous poserons alors, sur l'année 2026, les modalités d'un jumelage renforcé sur le quartier pour 2026, 2027 et 2028.

En cohérence avec l'activité du lieu, **un objectif est de se saisir de la présence artistique in situ** pour proposer des parcours artistiques qui s'appuient sur les savoir-faire des personnes et développent curiosité, envie et compréhension du monde dans des logiques de droits culturels et d'éducation populaire. En toile de fond, **un fil rouge de saison** sera mis à l'honneur chaque année afin de co-construire un programme d'actions culturelles en transversalité avec l'enfance/jeunesse, la bibliothèque, l'animation de proximité ou encore les résidences artistiques. **Tout décloisonner pour favoriser des croisements étonnants**, des associations inattendues, telle est notre intention pour les saisons à venir. Après un premier cycle sur la thématique "arts & environnement" (2022-2023) qui a notamment permis d'aborder le processus créatif dans une approche globale et reliée à l'environnement au croisement des musiques et des sciences, la thématique "faire corps" (2023-2024) nous a permis de déployer des formes pluridisciplinaires aussi bien sur scène qu'en action culturelle (danse, musique, arts visuels, littérature). Aussi, en prenant appui sur la présence artistique et le fil rouge de saison (2024-2025 : "rêver demain"), nous développerons trois axes principaux en action culturelle.

Premièrement, **l'action culturelle doit être un levier visant à plus d'égalité et à l'évolution des représentations** par les pratiques artistiques, notamment chez les jeunes filles et les minorités de genre (en 2023-2024 : réalisation d'un diagnostic avec 5 rappeuses/musiciennes du territoire, rencontre avec les acteur·rices de la filière porteurs de stages en non-mixité, lancement d'un stage immersif en non mixité; 2024-2025 : poursuite d'un "Girls music camp"/stage en non mixité en concertation avec un réseau de partenaires, approfondissement du "Playground"...).

Le second axe consistera à prendre appui sur les spécificités de l'Antipode et de la bibliothèque pour **approfondir les liens entre la musique, la littérature et le jeune public,** notamment par le biais de projets communs et d'expositions transversales.

Comme troisième axe, **l'expérimentation au service du commun** nous permettra de créer, par le biais de projets d'action culturelle, des conditions de rencontre entre des générations, des disciplines artistiques et des métiers souvent cloisonnés au sein de nos sociétés.

Moyens : Une personne chargée de l'action culturelle et de l'éducation artistique.

2024 à 2027 : 2 à 3 projets thématiques transversaux dans une saison (déclinaisons d'actions culturelles prenant appui sur les artistes accompagné·e·s et la thématique de saison, développement d'un jumelage de territoire et/ou d'actions hors les murs), 4 à 6 expositions-vernissages-rencontres (bibliothèque inclus), 3 parcours-spectateur·rice·s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour des propositions jeune public, 1 "Girls Music Camp", 6 à 10 actions menées en coopération auprès de publics spécifiques (principalement milieu carcéral et champs médico-social, partenariat 3MA - Antipode, Jardin moderne, ATM -), 6 à 8 projets co-construits chaque saison avec les artistes accompagné·e·s en résidence artistique et des partenaires culturels/sociaux/éducatifs, 4 à 6 expositions incluant des projets mêlant illustration, littérature et spectacles musicaux en concertation avec la bibliothèque, 1 dispositif hors les murs type Court-Circuit (tournée d'ateliers, de concerts, de médiations sur un territoire).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2.3.4- EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024>2027

Enjeux : Rennes et sa métropole font partie des **territoires 100% EAC**, une politique publique ambitieuse menée conjointement par l'Etat (ministère de la culture/ ministère de l'éducation nationale) et les collectivités territoriales. Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Attentive aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, l'association Antipode voit également dans l'EAC **un enjeu de coopération à plusieurs échelles entre les structures culturelles et les établissements scolaires :** passerelles entre les disciplines artistiques, entre les niveaux de scolarité (cycles 1, 2, 3, études supérieures), entre les temps de vie des enfants (scolaire/périscolaire/extrascolaire) ou encore entre le public et le privé (2022 : projet pluridisciplinaire Antipode/TNB reliant maternelle/primaire ainsi que théâtre, musique, danse et arts visuels à l'école Champion de Cicé; 2023-2024 : résidence artistique reliant le collège Cleunay et les étudiants musiciens du CFMI (Rennes 2)).

Forte de son expérience sur des formats itinérants, l'association Antipode déploie chaque année une mini-tournée de 3 jours nommée Court-circuit qui mobilisent l'ensemble des partenaires de l'action culturelle dont des établissements scolaires (crèches, écoles et collèges, enseignement supérieur, restaurant social Le Fourneau, EPHAD, ASFAD, ALAPH, centres sociaux, foyer de jeunes, compagnons du devoir, clinique la Sagesse, chantiers, métros, écocentre la Taupinais, marchés, espace publics et espaces verts etc.). Ce dispositif permet de **co-construire des parcours immersifs sur mesure avec des équipes pédagogiques**, mêlant apprentissage, pratique artistique, rencontre et diffusion.

Par ailleurs, le nouvel Antipode est **un lieu ressource identifié par les établissements scolaires du territoire**. Chaque année, l'association met à la disposition des établissements partenaires des propositions jeunes publics à des tarifs préférentiels, ainsi que des espaces et des professionnels pour découvrir les coulisses et les métiers de la filière, présenter des restitutions sur la grande scène ou encore répéter en studio (2023-2024 : CFMI et collège Cleunay, Pont Supérieur…). Partenaire de longue date du dispositif "Peace & Lobe", **l'Antipode accompagne également les publics scolaires dans leur parcours de spectateur.rices en les sensibilisant aux risques auditifs ou encore en les associant au processus de création de spectacles jeune public** ("crash-test", analyse chorale etc.).

Prenant part aux différents temps du réseau EAC (speed meeting, rencontres départementales etc.), l'association s'est également associée à l'université Rennes 2 afin de **proposer un parcours spécifique destiné aux étudiant.e.s du master MEEF** (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans l'objectif de sensibiliser les futur.e.s enseignant.e.s aux enjeux de l'EAC. Bénéficiant d'un fort ancrage à l'échelle de la métropole, l'association est également devenue **un espace ressource pour la recherche sur l'EAC et le jeune public** (2023 : entretiens avec B. Pilo, musicologue et docteur de l'université Rennes 2). Enfin, depuis 2021, l'Antipode et l'ATM organisent chaque année à l'UBU **une "rentrée musicale" à destination des enseignant.e.s** afin de présenter la programmation et d'aller à la rencontre des équipes pédagogiques.

Objectifs :

L'Antipode rayonne sur un territoire de proximité riche en établissements scolaires. En 2023, un nouveau groupe scolaire a ouvert ses portes sur la Courrouze, un écoquartier en plein développement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Un premier objectif lors des premières années de la convention, sera de **consolider un partenariat avec ce nouveau groupe scolaire, l'école Simone Veil**, tout en veillant à ancrer les partenariats existants et à rester attentifs aux nouvelles sollicitations. Par ailleurs, dans le prolongement de l'action culturelle, **l'EAC représente un levier au service des questions sociétales et environnementales** (notamment l'égalité et le développement durable qui sont des axes forts du projet); elle intervient en complémentarité de l'Education Nationale et **peut s'insérer plus largement dans des logiques de jumelage territorial**.

Un deuxième objectif sera de **faire de l'EAC un espace de collaboration élargie mettant au travail des acteurs complémentaires** tels que les équipes pédagogiques, les structures culturelles, la bibliothèque, les acteurs du champs médico-social, de l'éducation au développement durable (EDD) (cf. 2022-2023 : cycle "arts & environnement") ou encore de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ESCI).

Enfin, un troisième objectif consistera à **privilégier les partenariats au moyen/long cours** afin d'approfondir les parcours des élèves et de renforcer la synergie des équipes-projet dans la durée.

Moyens : **S'appuyer sur les organes facilitateurs pour développer une dimension EAC pérenne** et cohérente avec le territoire : dispositif enseignant-relai en possible coopération avec l'ATM, DAAC, pass culture dans les établissements scolaires, dynamique 100% EAC… **L'Antipode ne dispose pour le moment que d'un seul poste salarié sur les dynamiques d'action culturelle et d'EAC**. A terme, si l'on souhaite que ce pan essentiel du projet puisse se développer au regard de l'exigence du territoire de référence, il est essentiel de penser à sanctuariser un autre poste sur ces dynamiques.

En 2023/2024 : 1 projet EAC immersif au moyen-long cours (env. 50h; partenariat enseignement supérieur (CFMI) et collège Cleunay avec l'artiste Championne) / 5 séances jeune public dont 2 scolaires incluant des parcours spectateur·rice·s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d'un spectacle jeune public / 1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / renouvellement d'un rendez-vous "rentrée musicale" à l'attention des enseignant·e·s, en partenariat avec l'ATM / formation à la co-construction de projets EAC/musique auprès des étudiant·e·s du master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) / parcours de spectateur·rices, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.

De 2025 à 2027 : ***en fonction des moyens humains en présence*** : JUMELAGE- 1 à 2 projet EAC moyen-long cours ou jumelage de territoire associant des établissements scolaires et une diversité de partenariats – L'idéal serait de bénéficier pour ce faire du dispositif enseignant-relai, que nous tenterons de mobiliser / 3 parcours avec des "partenaires rapprochés" bénéficiant d'un parcours spectateur·rice·s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d'un spectacle jeune public / 1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / poursuite d'un rendez-vous "la rentrée musicale" à l'attention des enseignant.e.s, en partenariat avec l'ATM / poursuite formation et sensibilisation aux projets EAC/musique auprès des étudiant·e·s du master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) / parcours de spectateur·rices, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.

FOCUS : Les enfants et les jeunes à l'Antipode

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

L'Antipode a cette particularité d'être un projet hybride, intégrant une maison des jeunes et des cultures et un projet artistique et culturel labellisé SMAC. La lecture du projet de l'Antipode fait sens dans ce double ancrage : les personnes qui fréquentent l'Antipode sont au centre du projet, dans une logique de droits culturels, et des parcours d'émancipation pour ces personnes sont pensés en s'appuyant sur les deux entrées spécifiques, et donc sur un projet qui est aussi un projet pédagogique. Ainsi les actions menées avec les enfants et les jeunes trouvent toujours un écho auprès de ces mêmes enfants et jeunes qui fréquentent les espaces de l'animation.

Un exemple d'une action qui sera reconduite tous les ans autour de la thématique des droits de l'enfant et qui implique des actions culturelles :
Rencontre avec l'équipe artistique Mojurzikong (2023) :
Le projet est commun aux enfants de 6 à 11 ans soit 30 personnes, la thématique travaillée, les droits de l'enfant et notamment l'identité de genre. Ce projet est transversal, il intégre la Bibliothèque Antipode avec une sélection de livres dont un en particulier *Mister Black* de Miguel Pang et Catalina Gonzalez Vilar, il intégre aussi l'activité de résidence avec Mojurzikong pour mener des ateliers artistiques avec les enfants de l'accueil loisirs, et retranscrire le livre sous forme de spectacle d'ombre et musique, et même pratiquer. L'histoire est segmentée pour que les enfants puissent arranger leur morceau en sous-groupe. La restitution de ce travail a lieu en présence des familles avec en plus un apéritif cuisiné par les enfants.
Autres exemples :
LBLK (2024- duo de rappeuses qui sont intervenues au centre de loisirs sur la thématique de l'identité dans le cadre des droits de l'enfant). Réalisation d'un morceau et d'un vidéoclip.

Sacha Gattino (artiste plasticien et musicien), intervention auprès des enfants du centre de loisirs sur un parcours « synesthésie »- arts visuels et musique : réalisation de capsules musicales en lien avec une sélection de visuels de sa collection.

Les chiffres clés enfance en 2023/2024
133 enfants de 4 à 12 ans accueillis sur la saison, dont 46% de public féminin
82 jours d'ouverture pour plus de 18000 heures de présences enfants.
Des fréquentations qui varient de 15 à 38 enfants par jour
60 enfants accueillis en moyenne sur chaque période de vacances.
396 enfants accueillis sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) proposés le midi et / ou le soir pour les quatre groupes scolaires de proximité (Champion de Cicé, Marie Pape Carpentier, Simone Veil et Mauconseil).

En jeunesse, les enjeux sont les mêmes : les jeunes qui fréquentent l'espace jeunes Antipode bénéficient de cette transversalité, et nombre d'actions culturelles sont menées comme autant de ponts entre les musiques actuelles et le projet pédagogique de l'Antipode.

Un exemple de cette transversalité en jeunesse, sur un projet d'accompagnement artistique qui sera reconduit tout au long de la présente convention :

Playground, le dispositif d'accompagnement artistique qui grandit un peu plus chaque saison
Le dispositif d'accompagnement des jeunes artistes rap a encore évolué en 2024 dans sa proposition. L'Antipode a accompagné onze participant·es soit 10 garçons et 1 fille sur le parcours rap réparti en deux groupes de niveau. Les participant·es, âgé·es entre 17 et 21 ans, proviennent de différents quartiers de Rennes. Une petite vingtaine de sessions de pratique ont été mises en place dans les studios de répétition de l'Antipode entre mars et juillet, toujours animées par Da Titcha et ont pu découvrir des concerts rap organisés à l'Antipode et des open

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

mic à la Nouvelle Vague. En synthèse, les jeunes artistes se sont produits sur plusieurs scènes pour présenter leurs morceaux dont une date dédiée et labelisée dans l'agenda de l'Antipode.

Cette date dédiée à la valorisation des créations de ce dispositif d'accompagnement a permis aux participant·es de présenter dans Le Club, lors d'un *open mic*, un morceau en live (30 participant·es). Environ 150 personnes dans le public, une belle réussite, une organisation associative avec les jeunes également bénévoles pour l'occasion (8 jeunes sur différents postes : cuisine, loge, catering, bar, technique).

Les chiffres clés jeunesse en 2023/2024

144 personnes accueillies dont 54 filles soit 37.5% de l'effectif de l'accueil jeunes
96 personnes accueillies sur la période estivale avec 29 départs en séjours dont 7 départs en séjour autonome.
12 participant·es de 17 à 21 ans dans le dispositif d'accompagnement Playground
130 collégien·nes sur des actions avec le collège
25 jeunes investies sur les bénévolats proposés par l'Antipode
556 participant·es au total sur les 51 activités proposées par l'accueil jeunes

2.3.5- L'ANTIPODE : LIEU DE VIE ET ESPACE DE COOPERATIONS

La richesse du projet Antipode prend ses racines dans son double ancrage : à la fois maison des jeunes et des cultures et scène labellisée Musiques Actuelles, les activités proposées dans l'équipement se nourrissent, interagissent, sont autant de passerelles et de ponts pour créer pour les personnes des parcours d'émancipation, grâce aux arts et à la culture et plus spécifiquement à la musique, s'appuyant sur la présence artistique en interne et en externe, générée par les nombreux partenariats que l'Antipode développe. Le projet artistique et culturel de l'Antipode résonne aujourd'hui à l'échelle nationale, en offrant une nouvelle étape incontournable pour la diffusion des productions d'envergure en musiques actuelles mais également pour la création.

Par ailleurs, ses espaces renouvelés favorisent la mise en synergie à l'échelle régionale, départementale et locale des acteurs des musiques actuelles, et les coopérations tissées par l'Antipode à ces échelles offrent une possibilité supplémentaire à la dynamique de structuration de la filière en Bretagne.

L'accueil a toujours été au centre du projet de l'association Antipode MJC Rennes. Accueil physique des personnes, matérialisé par une amplitude d'ouverture très importante ; accueil des partenaires quels qu'ils soient ; accueil des associations et des acteurs du quartier ; accueil aussi des problématiques des personnes, et des problématiques sociales et sociétales traitées à l'Antipode sous un prisme culturel, participatif et citoyen, dans des actions coconstruites avec les personnes. La dynamique d'accueil s'incarne physiquement à l'Antipode, par des personnes qui sont présentes sur des plages importantes d'ouverture de l'équipement. Elle s'incarne également par l'ouverture partenariale de l'association, qui place en enjeu principal de son projet la co-construction des actions menées avec les personnes, qu'elles soient morales ou physiques.

Les personnes en charge de l'accueil sont centrales : elles doivent à la fois connaître parfaitement le projet, les partenaires (…), être capables d'orienter les personnes, répondre

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

aux questions de tous ordres, organiser et gérer les modalités d'inscription, être présentes et disponibles pour tou·tes.

Sur les 4 années de la convention, l'enjeu majeur est donc d'accueillir dans leur diversité les personnes du territoire. Nous nous attacherons notamment à rendre plus accessible l'équipement en développant un travail autour de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (boucles sonores pour les personnes malentendantes, placement des personnes en salle, rail de guidage pour les personnes malvoyantes, formation des équipes sur la handicap mental, l'accueil des personnes en situation de handicap.)

Le travail de coopération avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs de Cleunay et de la Courrouze sera renforcé, autour d'un axe central sur les 4 années de la convention : la jeunesse. Autour des enjeux repérés dans ce territoire particulier avec ces acteurs (enjeux de santé physique et mentale, place des filles dans l'espace public et dans les équipements, enjeux de genre et d'égalité, enjeux liés à l'engagement des jeunes notamment), nous développerons des propositions artistiques et culturelles en partenariat avec ces acteurs, faites pour et par les jeunes.

Ainsi, le parcours PLAYGROUND, mis en place sur la saison 22/23, sera développé et étendu sur les 4 années de la convention. C'est un parcours sur les nouvelles pratiques culturelles de la jeunesse construit avec les jeunes de Cleunay et de la Courrouze qui comprend un accompagnement artistique en master-class réalisé par un où des artistes professionnels, qui accompagnent les jeunes jusqu'à une diffusion à l'Antipode au club, en plateau partagé avec des artistes renommés eux-mêmes programmés par les jeunes. Ceux-ci prennent également les rênes de la réalisation et de la production de la soirée, en étant présents sur les accueils artistiques, techniques, publics… PLAYGROUND propose également des temps de rencontres et de débats sur des questions culturelles, que nous étendrons notamment à l'échelle des 5 maisons des jeunes et de la culture de la Ville de Rennes.
Une déclinaison en non-mixité choisie, pour permettre à de jeunes femmes de découvrir et pratiquer le rap, avec Angie, artiste accompagnée par l'Antipode, Lola Levent, manageuse et journaliste, Pumpkin, rappeuse et fondatrice de La.Club et Maclarnaque, DJ, percussionniste et beatmakeuse, sera mise en place en 2024 en coopération avec le Sew (Morlaix) et l'Echonova (St Avé).

Le bénévolat et l'engagement citoyen comme levier de réalisation du projet Antipode :

Il l'est d'autant que l'association est portée par **un Conseil d'Administration** bénévole, composé de 21 personnes, femmes et hommes en égale proportion, issues de la société civile. Ces citoyennes et citoyens investi·es perpétuent le projet ouvert de l'Antipode dans un engagement remarquable : elles et ils portent le projet politique, dialoguent et négocient avec les partenaires publics, coconstruisent les orientations du projet avec les professionnel·les de l'association. Le CA se réunit tous les mois et demi, et est préparé par un bureau qui se réunit tous les mois, prépare les ordres du jour et se tient au courant du quotidien de l'association.Le Conseil d'Administration est également investi au quotidien dans la vie de l'association : prescripteur, il est capable, par son analyse du quartier d'intervention (les personnes du CA vivent majoritairement à Cleunay et à la Courrouze) d'orienter les actions de l'association au regard des besoins repérés.

Le CA est également composé d'acteurs du territoire : le comité de quartier, le collège de Cleunay, les associations Tout Atout (Tout Atout permet à des jeunes dans une dynamique d'insertion de s'émanciper par la création artistique) et Coop Eskemm (Coop'Eskemm occupe avec 10 autres associations les anciens locaux de l'Antipode MJC, aujourd'hui rebaptisés le Bâtiment à Modeler- BAM-, dans le quartier de Cleunay à Rennes. Ses membres interviennent

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

en Bretagne, en France et en Europe pour mener des démarches de recherche, d'accompagnement et de formation. Ces activités mobilisent des méthodes participatives impliquant différents acteurs pour soutenir le développement d'actions publiques favorisant l'émancipation et le pouvoir des jeunes), le CDAS (Centre départemental d'action sociale) en font partie en tant que personnes morales, et y participent pleinement en formulant leurs retours, leurs visions du projet Antipode dans le territoire dans lequel il se positionne.

Un engagement bénévole à tous les endroits du projet
Le bénévolat est inscrit dans l'ADN du projet de l'Antipode MJC Rennes. C'est à la fois une porte d'entrée dans le projet de l'association, mais aussi un espace de rencontre, d'apprentissage, d'expérimentation et de valorisation des parcours et de l'engagement des personnes. Le bénévolat est une réelle ressource pour notre projet, pour la société, il la nourrit, la transforme. Comme toute ressource, il nous faut la cultiver, la développer et l'accompagner si nous voulons la pérenniser. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe est attentive à cet engagement, pour lequel nous avons à la fois formalisé des outils d'accompagnement mais aussi identifié et dédié des personnes référentes. Nous défendons aussi cette démarche auprès de nos différents partenaires dans le cadre d'actions collectives afin de favoriser l'ouverture et la rencontre au-delà de nos murs.

Ainsi, l'Antipode permet aux personnes de s'engager bénévolement à plusieurs endroits, et de pouvoir construire un parcours citoyen riche et varié. Plus de 130 bénévoles s'y investissent au quotidien, que ce soit en participant à l'accueil des personnes sur les évènements (accueil artistes, catering, bar, vestiaire, accueil technique en plateau ou en backstage…), en participant à l'accueil des enfants et des jeunes à des moments dédiés (accueil du mercredi après-midi, projets d'autofinancement avec les jeunes…) , en participant à la vie associative (CA, bureau, co-construction et participation active sur les temps forts associatifs comme l'assemblée générale, qui chaque année est présentée comme un spectacle par des bénévoles qui travaillent en amont une trame de présentation : radio, télévision, stand up..) , et à travers le groupe de bénévoles des Contre-courants qui prépare et met en œuvre une programmation spécifique à la saison. Les jeunes s'engagent aussi dans des démarches de bénévolat, et il n'est pas rare de voir des parcours devenir professionnalisants pour les personnes, ou ouvrir des portes vers des espaces qui pouvaient, avant l'investissement, paraître intouchables.

Une transversalité artistique et culturelle avec la bibliothèque

L'Antipode a la chance d'être un équipement qui réunit un projet artistique et culturel, celui de l'association Antipode MJC Rennes, et une bibliothèque de la Ville de Rennes, avec qui l'association mène une expérimentation unique de projet mutualisé autour des musiques actuelles. Ainsi, l'équipement s'est-il doté de postes mutualisés permettant la transversalité entre les deux projets, l'un de service public et l'autre d'intérêt général. Nous travaillons une dimension de développement d'un espace de vie sociale, en s'appuyant sur l'immense attrait de la nouvelle bibliothèque, qui génère un flux important de personnes à l'Antipode. Cette jonction entre les deux projets, celui d'une bibliothèque « pas comme les autres » puisqu'elle répond au projet de l'association en s'étant spécialisée en musiques actuelles, et le projet associatif plaçant les personnes au centre, permet de générer un échange et une réflexion riche, qui se traduit immédiatement en actions et en projets, portés et menés exclusivement par des bénévoles, autour de la présence artistique forte dans l'équipement.

Une convention « projet d'établissement » entre la bibliothèque et l'association est rédigé, qui pose les termes à la fois de l'occupation commune de l'équipement, de la gestion de postes mutualisés, et de projets communs au regard d'objectifs partagés. Sur chaque saison de la convention, ce sont de 3 à 5 projets communs qui sont ou seront mis en place à l'Antipode, à l'image du projet autour de l'œuvre du dessinateur Philippe Druillet, qui a donné lieu à la curation commune d'une exposition, à une présentation des bandes-dessinées de l'auteur, à

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

un débat sur la science-fiction en bande dessinée, et à la création en partenariat avec la philharmonie de Paris d'un BD-concert avec le groupe Zombie-Zombie, qui a créé puis joué à l'Antipode et tourne aujourd'hui un peu partout en France.

La coopération à l'échelle de la métropole

Le projet artistique et culturel de l'Antipode MJC Rennes s'appuie sur de très nombreux partenariats et coopérations. La coopération est inscrite comme un des enjeux majeurs du projet global, ainsi que vu plus haut. Une coopération resserrée avec les 4 autres MJC Rennaises (Le Grand Cordel, la Paillette, Bréquigny et Maison de Suède) est également en travail, et donnera lieu sur les 4 années de la convention à des actions artistiques et culturelles conjointes dans des cadres divers (Rennes de la Nuit, Dimanche au Thabor, Nos Futurs en partenariat avec les Champs Libres…)

L'Antipode développe de forts partenariats avec l'ensemble des structures culturelles de la métropole, ainsi que détaillé dans les conditions de réalisation du projet artistique et culturel. Parmi ces coopérations, l'association entretient des enjeux spécifiques avec l'ATM et le Jardin Moderne.

La coopération ATM/ Jardin Moderne/ Antipode : 3MA

Trois projets distincts, trois structures d'intérêt général, en coopération au service des parcours des artistes de la métropole Rennaise
Les trois structures associatives (Antipode MJC Rennes, Association Trans Musicales, Jardin Moderne) qui composent 3MA sont reconnues pour leur expertise dans le domaine des musiques actuelles. Deux d'entre elles sont labellisées SMAC, l'autre est notamment un organisme de formation en musiques actuelles.

Issues du même territoire (Rennes Ville et Métropole), elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années. Chaque structure développe un projet bien spécifique, ancré dans un lieu (Antipode, UBU, Jardin Moderne), avec une équipe de professionnel·les dédié·es.

3MA met en lumière leur complémentarité : le projet de chacune des associations développe des spécificités qui, ensemble, permettent d'agir en cohérence pour les parcours des artistes, émergent·es ou confirmé·es, sur la métropole rennaise.

Enjeu principal : la participation à la structuration artistique du territoire métropolitain

Objectifs : dans le respect des valeurs et fondamentaux portés par les trois associations, 3MA se donne pour objectifs de :
Accompagner les projets artistiques en prenant en compte des dimensions de formation indispensables aujourd'hui pour les artistes, comme la capacité à construire et animer des actions culturelles et d'éducation artistique auprès de personnes très diverses ;

Identifier, repérer, soutenir et rendre visibles les artistes de Rennes Métropole ;

Accompagner les pratiques artistiques des personnes, en valorisant des dynamiques transversales de droits culturels, de libre accès aux pratiques musicales, d'égalité et notamment d'égalité femmes/hommes.

Organisation / moyens : actuellement, 3MA agit sur trois axes d'intervention différents, couvrant l'ensemble du spectre des objectifs posés. L'organisation de 3MA est partagée en fonction des

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

actions portées. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour s'assurer de la bonne marche des projets

Partenariats : selon les actions, 3MA peut nouer des partenariats avec d'autres structures, notamment sur le territoire de Rennes Métropole. C'est le cas actuellement sur la détection des artistes de la scène locale, avec Canal B et le 4Bis.

Financements : 3MA est financé par Rennes Métropole, la DRAC Bretagne, le Département, le CNM, la SACEM et le SPIP.
Quoique les trois structures soient impliquées dans l'ensemble des projets menés par 3MA, l'Antipode porte pour 2024 la demande de financements relative à l'accompagnement artistique, et l'Association Trans Musicales porte celle pour les projets *Sound From* (actions en milieu carcéral) et *Girls Rock Camp* (actions pour renforcer la présence des femmes dans les musiques actuelles).

L'inscription dans les réseaux régionaux

A l'échelle régionale, la coopération entre les acteurs des musiques actuelles peut s'opérer à différents niveaux :

- Dans la participation active aux réseaux régionaux : Après-Mai initiant de la coopération entre les lieux de musiques actuelles
- Dans la participation au réseau Supermab, initiant des coopérations à l'échelle de la filière musiques actuelles en Bretagne
- Dans le repérage et l'accompagnement des dynamiques artistiques émergentes et notamment le dispositif Go Ouest, en s'appuyant déjà sur les coopérations existantes intra- régionales
- A travers les actions de Spectacle Vivant en Bretagne, tourné vers l'Europe et l'international

Et plus globalement, par choix et parce que les valeurs d'éducation populaire portées par le projet associatif global de l'Antipode MJC Rennes traversent l'ensemble du projet, une participation active et une adhésion à la FRMJC, fédération régionale des MJC de Bretagne et du Pays de la Loire, comme endroit de ressource, d'interconnaissance et de travail global.

L'inscription dans les fédérations et syndicats nationaux

A l'échelle nationale, elle s'incarne à travers la participation aux fédérations et organismes professionnels structurant des musiques actuelles :

- La Fedelima
- Le SMA, Syndicat des Musiques Actuelles
- L'UFISC, Union d'intervention des structures culturelles, qui s'ouvre plus largement à l'ensemble du monde de la culture dit d'économie sociale et solidaire
- Le syndicat HEXOPEE, organisation professionnelle représentative dans la branche Eclat. Représente et accompagne les employeurs de l'ESS.

La participation active à ses instances des personnes de l'Antipode permet la rencontre et le débat avec des pairs de l'ensemble de la filière musicale, dans des dynamiques de formation continue des personnes et d'anticipation des problématiques du secteur.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Elle permet également la rencontre privilégiée entre l'Antipode et des acteurs régionaux, des lieux, des festivals, des producteurs, qui génère ensuite dans le projet des plus-values importantes en termes de partenariats et de circulation artistique.

Il est à noter que la directrice de l'Antipode a plusieurs mandats au niveau régional et au niveau national :

- Au COREPS Bretagne, mandatée par le syndicat SMA, comme titulaire
- AU CNM, comme présidente et titulaire de la commission 7, commission d'aide aux lieux
- Au FAIR, à la demande de la DGCA, comme secrétaire du bureau et membre du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'adjoint à la direction- programmateur de l'Antipode est membre :

- Du groupe programmation de la FEDELIMA, qui réfléchit aux enjeux nationaux de la diffusion dans les lieux labellisés ou conventionnés en musiques actuelles
- De la commission d'aides déconcentrées au spectacle vivant de la DRAC.
- Il est également le porteur de projet de l'antenne Bretagne des Inouïs du Printemps de Bourges.

La coopération avec les structures culturelles à l'échelle nationale

L'inscription dans les fédérations et les réseaux nationaux facilite l'interconnaissance entre les lieux, et permet une coopération plus aisée entre structures. L'Antipode coopère de façon très régulière avec d'autres lieux au niveau national, soit dans des dimensions de cocréation, soit sur des logiques de programmation/ routing. Ce chapitre est détaillé dans les enjeux liés à la diffusion notamment. L'Antipode s'appuie également sur des structures culturelles spécialisées en danse, en théâtre, en littérature (…), dès lors qu'il s'agit de mettre en place une diffusion hybride spécifique au projet artistique et culturel développé.

L'inscription dans les réseaux européens

Avec notamment la participation active au sein du réseau Live DMA, qui fédère des lieux de musiques actuelles dans 23 pays européens, propose une observation participative et partagée de ces lieux permettant de se saisir des grands enjeux pour les lieux à l'échelle Européenne, et favorise la participation à des projets européens d'envergure.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3 - Enjeux généraux et de fonctionnement

Pour dérouler le projet artistique et culturel de l'Antipode, il est nécessaire de structurer des organes supports à l'activité. Pour rappel, dans l'ancien équipement ces organes n'existaient pas, la charge étant partagée par les personnes des équipes liées à l'activité. Dans la nouvelle configuration, il était bien évidemment impensable de fonctionner ainsi. Aussi, en septembre 2021 l'association a mené, en accord avec ses partenaires, une campagne de recrutements importante dans l'objectif de structurer une équipe à la dimension de l'équipement.

Le projet associatif global de l'Antipode

Les fondamentaux de l'Antipode (socle du projet artistique et culturel) :

- Les droits culturels
- L'économie sociale et solidaire
- L'éducation populaire
- Le développement durable

Les valeurs déclinées :

- Le partage
- L'équité
- L'accueil

Les enjeux du projet :

- L'émancipation, l'épanouissement des personnes dans leurs parcours de vie, clés pour des citoyen.n.es libres, autonomes et éclairées
- La coopération entre acteurs culturels, sociaux, comme condition de réalisation du projet artistique et culturel
- La diversité, à travers des dynamiques d'égalité femmes/ hommes, d'égalité entre les personnes
- La transversalité, en décloisonnement des esthétiques, des espaces, des propositions artistiques

3.1 Enjeux généraux et objectifs RH

En février 2021, l'équipe de l'Antipode était marquée par la crise COVID, et par une dynamique de changement importante. L'arrivée de 9 nouvelles personnes en octobre 2021 précipitait la nécessité d'une nouvelle organisation des personnes. Dans ces arrivées, 7 personnes sont plus particulièrement dédiées au fonctionnement du projet artistique et culturel :

- **Directeur technique**
- **Régisseur de diffusion**
- **Régisseur de création et d'accompagnement**
- **Attaché à la production**
- **Responsable de bar**
- **Attachée à la billetterie**
- **Attachée à la communication numérique**

La Directrice porte un projet qui se veut plus horizontal, plus respectueux de la juste place des personnes dans le projet, et qui nécessite une analyse fine des dynamiques internes de

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

fonctionnement entre les personnes pour le rendre fluide et efficient. Au départ de la saison, « ancien.n.es » et « nouve.lles.aux » se sont retrouvés dans un objectif commun : transcender les difficultés d'appréhension générale de l'équipement et de son environnement pour mener au mieux les activités, tout en conservant « l'esprit Antipode », une philosophie de découverte artistique et culturelle et d'ouverture à toutes les personnes et donc à leurs cultures, et un projet ancré dans le quartier de Cleunay depuis plus de 60 ans.

L'équipe a travaillé « en marche forcée » pour préparer la saison et la dérouler. En avril 2022 les contours d'une organisation fluide et d'un nouvel organigramme apparaissent, pour se sanctuariser en mai 2022. Désormais, l'Antipode a son modèle de travail des ressources humaines.

Nous avons défini une répartition des postes transversaux au prorata du poids de chaque activité dans le projet. Les musiques actuelles, soit le projet artistique et culturel, correspondent à 70% du volume d'activité global.

Les postes dédiés à 100% au projet artistique et culturel :

- Chargé d'accompagnement artistique- CDI cadre intermédiaire temps plein (52 000€/an)
- Chargée d'action culturelle- CDI temps plein (38 000€/an)
- Chargée de production- CDI temps plein (44 500€/an)
- Attaché à la production- CDI temps plein (31 500€/an)
- Responsable bar- CDI ½ temps (16 000€/an)

Les postes dont une partie du temps de travail est dédiée au projet artistique et culturel :

- Adjoint de direction à la programmation artistique- CDI cadre temps plein- 80% sur SMAC + 20% général (soit 55 000€/an)
- Directeur technique- CDI temps plein- poste mutualisé avec la bibliothèque (sécurité et sûreté et bâtiment, 10% de son poste) en CDI temps plein, 100% prise en charge association Antipode MJC Rennes. 70% sur le projet artistique et culturel (soit 34 000 €/an)
- Coordinatrice bâtiment- CDI temps plein. 70% sur le projet artistique et culturel (35 000€/an)
- Administratrice – CDI cadre temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 37 500€/an)
- Attaché à l'administration- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 23 000€/an)
- Secrétaire comptable- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 37 500€/an)
- Chargée d'accueil- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 32 000€/an)
- Attachée à la billetterie et accueil- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 24 000€/an)
- Responsable de communication- CDI cadre temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 34 500€/an)
- Chargé de communication- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 26 500€/an)
- Attachée à la communication numérique- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 22 000€/an)

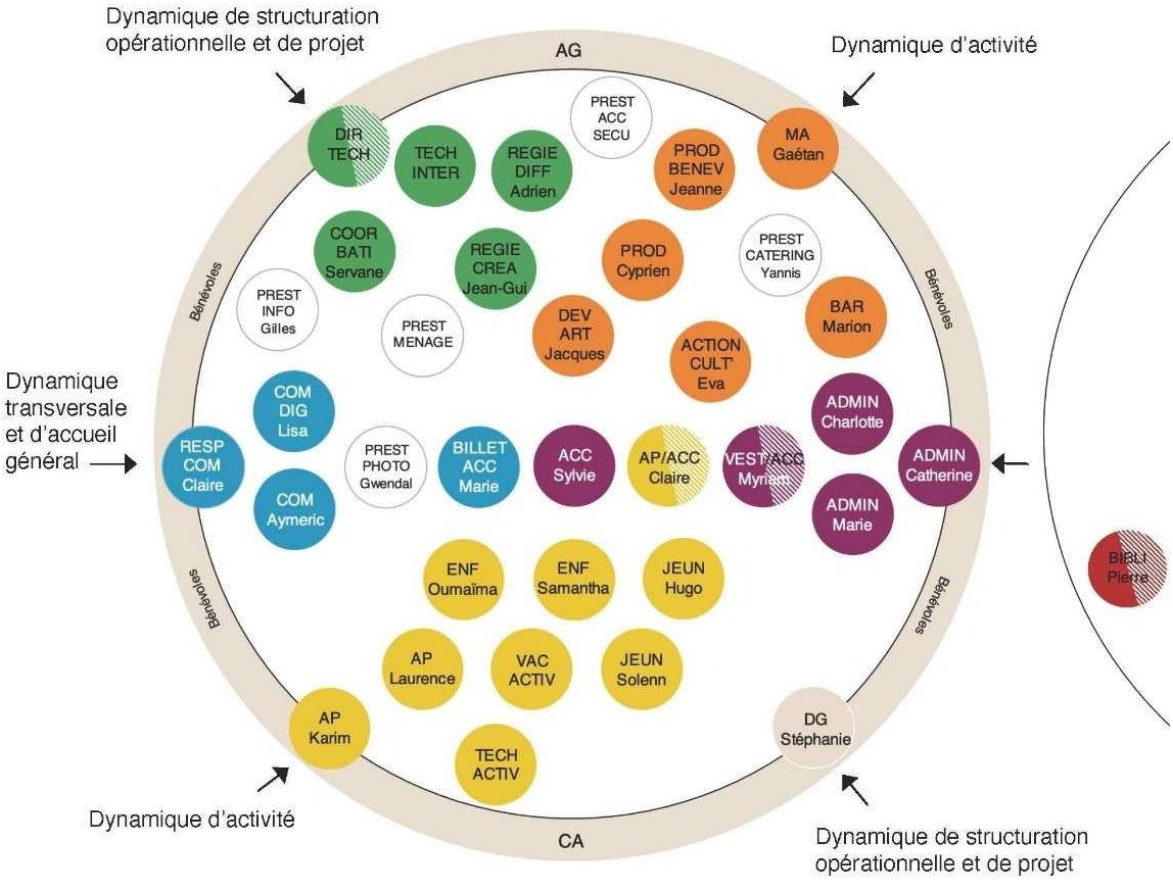
Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

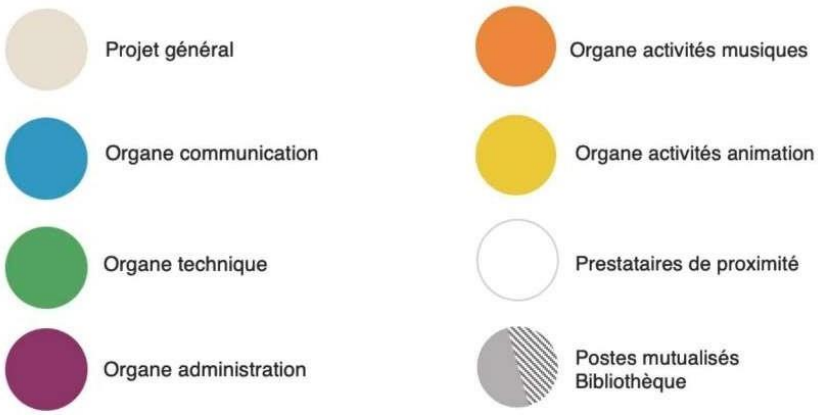
- Régisseur de diffusion- CDI temps plein, 70% (27 500€/an)
- Régisseur de création et d'accompagnement- CDI temps plein, 70% (28 500€/an)



10.10.2023 Dame Area- Nuit Electronique Co-production Antipode & festival Maintenant- Crédits *photo Gwendal Le Flem*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE





Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Explication de l'organigramme :

La volonté : traduire le projet/ les valeurs portées/ la transversalité / le fonctionnement dans cette « photo » de l'organisation des RH.

Les enjeux : horizontalité, autonomie des personnes, liens fonctionnels, suppression des hiérarchies intermédiaires, équité entre les personnes et management « doux ».

Les limites : nécessite un fonctionnement entre les personnes très fluide et très clair (circuits de décisions, circuits de production…) et une appropriation / adhésion au projet à même niveau de toute l'équipe. Pédagogie importante à faire sur la notion hiérarchique, souvent considérée comme étant la seule étape possible d'évolution au sein de la structure.

Constat : depuis qu'il a été posé, clarification des rôles des personnes, plus de confiance, plus d'autonomie, et des fonctionnements qui s'ajustent bien. Et surtout, une réelle adhésion à un organigramme plaçant les personnes à leur juste place, sans faire de distinguo entre les différents postes et missions.

Pour créer cette nouvelle organisation du travail, nous sommes partis du travail de réécriture du projet associatif : mettre les personnes au centre, dans une dynamique droits culturels. L'appliquer à tous les endroits du projet et donc en conséquence à l'équipe et au fonctionnement.

Cercle grisé : le projet, son portage politique et philosophique, les cadre du projet citoyen de l'asso.

Cercle intérieur : l'équipe permanente + les intermittents et les techniciens d'activité + les prestataires proches – les « bulles » hachurées représentent les postes mutualisés avec la bibliothèque. Le poste de direction technique est pris en charge à 100% par l'association, ainsi que le poste d'animation de proximité. Le poste d'animateur numérique (sur la droite en dehors du cercle) est pris en charge à 100% par la bibliothèque.

Sur les contours du cercle intérieur : les cadres de direction, les couleurs matérialisent les organes d'attachement des personnes et donc la relation managériale.

Toutes les personnes sont placées en fonction des liens fonctionnels majoritaires qu'ielles ont les un.es avec les autres.

Lecture horizontale et diagonale :

- Horizontale : Mettre les personnes au centre- ce qui à l'Antipode commence par la politique d'accueil physique des personnes. Accueil à lire au centre de l'organigramme, en miroir les deux organes transversaux communication et administration, sur la dimension transversale et d'accueil général.
- Diagonale droite : les activités Musiques actuelles et animation de proximité (adjoints de direction en miroir)
- Diagonale gauche : la dynamique de structuration opérationnelle : bâtiment, technique et en miroir la direction générale, construction des cadres de fonctionnement etc.

Les enjeux :

- Une démarche de progrès social pour tou.te.s, de façon équitable, dans la structure
- Une équité de traitement entre tou.te.s les salarié.e.s de la structure

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Un fonctionnement global et unique pour l'ensemble des activités et fonctions de la structure

Les valeurs sur lesquelles reposent le projet de l'association Antipode MJC Rennes s'appliquent aussi bien en externe (dans les activités) qu'en interne dans son fonctionnement. Cette adéquation est à la fois normale et nécessaire, dans un projet qui se doit d'être en exemplarité au regard de sa place sur le territoire, et de ses liens contractuels avec ses partenaires. Ces valeurs présupposent donc la construction de la politique RH et de management de l'Antipode.

L'Antipode MJC Rennes dépend de la convention collective de l'animation (branche ECLAT). C'est au regard de cette convention collective que l'ensemble de la politique salariale de l'association est travaillé.

Les objectifs :

- Pérenniser la capacité de l'équipe en charge des activités au regard du volume déjà en place d'activités (développement et accompagnement artistique notamment)
- Stabiliser et conforter une équipe en place
- Prévoir et anticiper l'augmentation des charges sur la masse salariale au regard des évolutions conventionnelles

Dès 2023, des manques sont identifiés : si le choix (évident à ce moment de l'histoire de l'Antipode) a été en 21/22 de se concentrer sur la création des organes transversaux (technique, communication, administration), des manques apparaissent déjà dans la mise en œuvre de l'activité : **l'accompagnement et la création en musiques actuelles** est un endroit du projet en forte expansion[3], pour autant il n'est porté que par une seule personne, le chargé d'accompagnement. On constate que le volume d'activités sur ce pan du projet n'est pas soutenable pour une personne seule. Dès lors, il est indispensable de renforcer ce poste. En 2024 nous travaillons une réorganisation interne, qui va concerner les postes de régie d'accompagnement, d'attaché à la production et de chargé d'accompagnement, avec l'objectif d'aboutir à un trinôme opérant permettant de maintenir le niveau élevé d'accompagnements sur toute la période de la convention.

L'activité **d'action et d'éducation artistique et culturelle**, portée par une seule personne au sein de l'équipe Antipode, est contrainte aujourd'hui. Les possibilités et les demandes explosent, et la chargée d'action culturelle ne peut répondre seule à cette montée en charge pourtant souhaitée. Un renfort à cet endroit du projet serait réellement souhaitable, à prévoir en montée en charge sur les moyens dédiés, et en travaillant différentes pistes telles que l'obtention d'un poste de professeur relai (Education nationale) en 2024, ou des stagiaires dédiés, car l'embauche d'une nouvelle personne n'est pas dans les perspectives posées.

Il est également à noter que le volume de contrats, et notamment de contrats artistes et techniciens du spectacle, a déjà augmenté en 22/23 de façon exponentielle (certains mois, plus de 250 paies à réaliser). En plus de ces contrats, les facturations, le volume global de comptabilité et d'administration est lui aussi en augmentation, au regard de la taille de la structure et de son budget. Le départ en retraite de la secrétaire comptable en 2024 nous permettra de penser une nouvelle organisation de ce service prenant en compte cette charge importante de travail.

[3] Plus 50% de jours de travail au plateau en 22/23 par rapport à la saison précédente, plus 50% d'actions culturelles en lien avec cet accroissement de la présence artistique dans l'équipement également.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Il est important de noter que la masse salariale globale est impactée par l'évolution des valeurs de points de la convention collective de l'animation, branche Eclat. Tous les postes de l'association sont sous cette convention collective. Cette augmentation a un impact lourd sur la masse salariale globale, et est prise en compte dans les prévisions financières des saisons à venir.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3.2 Enjeux généraux et objectifs de la communication sur les 4 années de la convention

La saison 21/22 a marqué l'installation du projet Antipode dans le nouvel équipement. L'Antipode a changé de nom d'usage (de « Antipode MJC Rennes » à « Antipode- Maison des jeunes et des cultures »).

L'association Antipode MJC Rennes a engagé une réflexion globale, avec l'ensemble des équipes, dans l'objectif de renforcer son projet transversal, qui projette la structure et l'ensemble de ses activités dans une nouvelle étape à l'occasion de son déménagement, de ses changements géographiques et de dimension(s). L'engagement historique de l'association sur l'accessibilité et les droits culturels amorce avec évidence une approche durable et sociétale qui fait sens au regard des enjeux actuels, et dans sa dimension la plus ouverte et la plus ajustée à son époque, à son territoire. L'association porte avec force des valeurs humanistes et citoyennes où les questions d'inclusivité, de parité, de responsabilité sociétale, environnementale, de diversité et d'ouverture vont, dans son objectif présent et futur, développer une approche communicationnelle vers plus de transversalité. Ce projet associatif, toujours en flexibilité, souhaite s'adapter aux changements sociétaux et ainsi, en résonnance, ajuster sa communication dans cette dynamique d'évolution.
La stratégie de communication de la structure Antipode se place déjà dans un axe d'ancrage où la qualité de l'information est au centre des préoccupations.

L'inauguration, travaillée en communication avec la ville de Rennes, nous a permis de décliner pour la saison un visuel de « bienvenue » en forme de transition entre l'ancien équipement et le nouveau.
Nous avons sorti en septembre 2022 une nouvelle charte graphique, créée par le studio artistique « In The Pool ». [4]
L'objectif est de marquer le projet Antipode par un graphisme intemporel et représentatif, qui nous permettra ensuite de décliner l'ensemble de nos supports web et print.

Les enjeux 2024/2027 en communication du projet artistique et culturel :

- Engager une nouvelle étape de transversalité entre le projet associatif, l'activité musiques actuelles, l'activité animation de proximité et les projets transversaux avec la bibliothèque de la ville de rennes (communication interne et externe)
- Renforcer la clarté des informations sur les orientations et les valeurs de la maison des jeunes et des cultures dans les prochaines années (communication d'ancrage)
- Informer et communiquer, à leur juste place, l'ensemble des activités musiques actuelles et animation de proximité (communication de promotion et de valorisation)
- Travailler l'accessibilité des activités, des personnes et du nouvel équipement (développer l'information, pratique inclusive)
- Fidéliser, accroitre sa fréquentation, élargir les publics, usagers (développer la notoriété et la confiance)
- En communication interne, fluidifier les liens fonctionnels entre les personnes de l'équipe en construisant un socle commun de travail

Les objectifs en communication sur 4 ans :

- Une identité transversale pour l'ensemble des activités de l'équipement (programmation trimestrielle complète)
- Un fil rouge de saison pour relier l'ensemble des activités de l'équipement – **Fil rouge commun Antipode et bibliothèque Antipode 23/24 : « Faire corps ».**

[4] https://inthepool.fr/

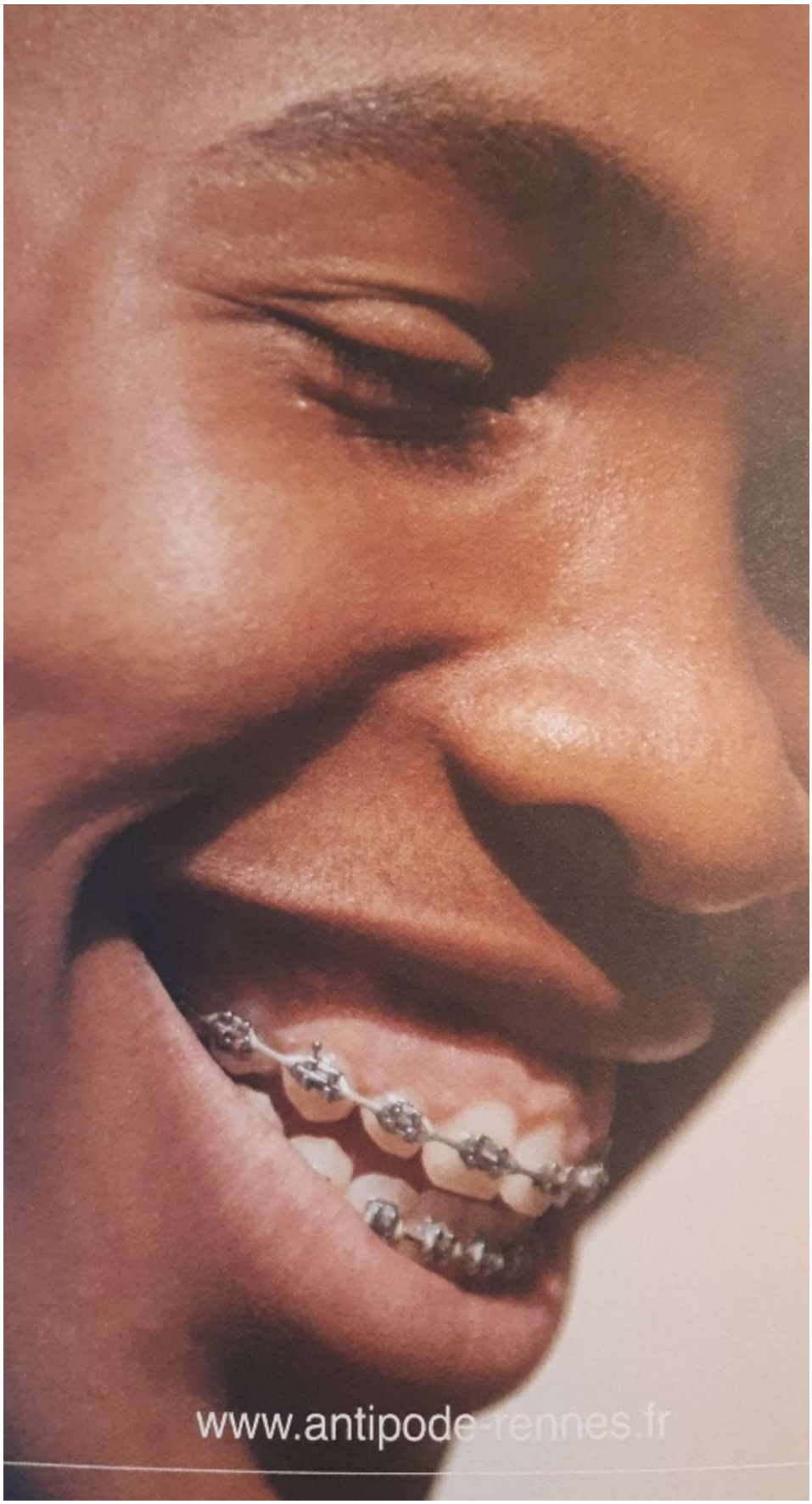
Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Une orientation digitale majoritaire pour plus de durabilité
- Une stratégie en réseaux sociaux pour toucher plus de personnes et mieux cibler en communication au regard des évènements proposés
- Une politique tarifaire solidaire, qui permet à toutes et tous de participer aux activités de l'Antipode, quel que soit le niveau de revenu.
- Une étude des flux publics en diffusion sur 3 saisons (donc en 2026) afin d'identifier au plus juste les « cibles » selon les esthétiques, analyser les taux de remplissage en comparaison, établir une stratégie cohérente au regard d'un temps long d'analyse.
- En communication interne, la mise en place de process d'informations normalisés permettant une bonne circulation d'informations fiables, et la formation de l'équipe entière au logiciel HEEDS, logiciel de gestion de l'activité et de partage des données nécessaires à l'activité.

La communication externe reste un enjeu majeur pour le projet artistique et culturel de l'Antipode : gagner la confiance des publics et des professionnels, permettre le rayonnement au-delà de la métropole de l'équipement, ancrer l'Antipode dans son espace et dans son temps, marquer la spécificité du projet au regard de ses enjeux d'intérêt général.

La communication interne permet un étayage du projet et un lien fonctionnel fluide entre les personnes. Elle est en cours de structuration, avec encore des phases à passer jusqu'en 2024.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

Chez Antipode
tu peux 
des concerts, des
expos, participer
à des ateliers,
et puis JOUER
créer, lire, répéter
ou juste 
sur le canapé.

Graphisme : In the pool studio
antipode-rennes.fr - Parvis Agnès Varda, 75 avenue Jules Maniez, 35000 Rennes - 02 99 67 32 12
Licences : 1019090 - 91 - 92

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3.3 Enjeux généraux du bâtiment et objectifs techniques liés au projet artistique et culturel pour 2024/2027

Le nouvel équipement Antipode est un bâtiment pensé et conçu pour l'activité qui y est développée. Après deux saisons de réelle exploitation, les retours sur la grande scène et les autres espaces scéniques (club, atelier de création, studios de répétitions) sont unanimes : le son est magnifique, les espaces fonctionnels, le bâtiment dans sa globalité est une réussite. Le matériel scénique investi est unique en France et l'Antipode dispose des dernières innovations technologiques en matière de son et de lumière.

Reste une complexité d'usage que nous allons devoir travailler dans les saisons à venir :

- La technicité des équipements scéniques nécessite une équipe intermittente formée et renforcée sur les spectacles
- Quelques malfaçons vont être à traiter rapidement, sous peine de réfections coûteuses à réaliser beaucoup trop rapidement (parquets des espaces scéniques notamment, le propriétaire du bâtiment- la Ville de Rennes- est en contentieux avec l'entreprise qui a posé les parquets)

Les enjeux techniques :

- Réaliser l'enjeu transversal d'égalité y compris dans la structuration de l'équipe technique : plus de femmes technicien.nes du spectacle à intégrer dans l'équipe intermittente, avec un objectif de parité à 4 ans.
- Terminer le travail de mise en route de l'équipement et trouver une articulation satisfaisante avec les services de la ville de Rennes, propriétaire du bâtiment
- Maîtriser la dépense énergétique, en trouvant les outils permettant « d'avoir la main » sur ces dépenses, et après analyse d'un fonctionnement « plein » sur une année au moins, à mettre en place avec le propriétaire du bâtiment, la ville de Rennes.
- Permettre des conditions idéales de sécurité au travail au regard des nouvelles législations et de l'examen exhaustif des métiers à l'Antipode (DUERP)
- Contrôler la sécurité et la sûreté de l'équipement en fonctionnement dans toutes les configurations mises en œuvre
- Utiliser l'équipement à 100% de ses capacités techniques et numériques

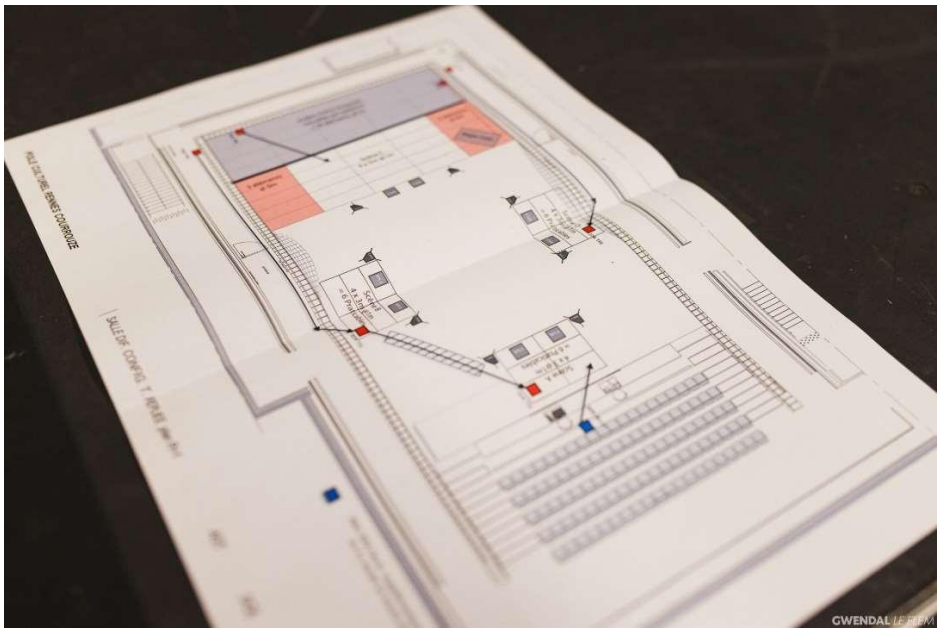
Les objectifs :

- Réaliser plusieurs plateaux techniques 100% féminins d'ici 2025 en recherchant plus de femmes dans l'équipe technique intermittente
- Utiliser le réseau FOR (fibre optique rennaise) en partenariat avec d'autres équipements culturels connectés- opéra, TNB, médias Rennais…- sur des évènements spéciaux à déterminer à partir de 2025, à raison d'un à deux évènements connectés et multi-diffusés par an.
- Mettre à jour le DUERP (tous les ans)
- Faire évoluer et tester de nouvelles configurations pour les évènements et spectacles Antipode (mi-jauge debout, autres configurations grande scène, parvis sud Antipode, autres espaces scéniques comme l'atelier de création, le studio de danse…) afin de répondre aux nouveaux modes de participation aux spectacles des publics (plus de

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

proximité avec les artistes, autres temporalités, autres façons de regarder et vivre les concerts)

- Développer la capacité technique d'accueil de grosses productions privées en résidence, en grande scène et en atelier de création, pour renforcer les ressources propres de l'association.
- Renforcer l'équipe intermittente en proposant des formations spécifiques au matériel de l'Antipode tous les ans.
- Réaliser des accueils d'entreprises privées dans des formats différents de l'évènementiel, afin de consolider le modèle économique de l'association (séminaires, salons, conférences type TedX, évènements spécifiques des entreprises…)



Plan technique de la grande scène Antipode- ©Gwendal Le Flemm

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

4 - Tableau de synthèse du projet artistique et culturel Antipode 2024>2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

TABLEAU DE SYNTHESE	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
	Volume et description des activités			
DIFFUSION	**43 dates en diffusion ANTIPODE** dont 10 grande salle debout nationaux/internationaux, 10 grandes salles artistes confirmés, 3 grande salle assis, 1 ouverture de saison, 1 open air, 1 spéciale multi espaces (00H/06H00), 6 dates club payant 2 groupes, 3 courts-circuits (hors les murs), 3 sessions de développement, 2 sessions CFMI/ DEM, 1 hors les murs quartier, 3 concerts jeune public) **30 dates partenariales** donc 2 grande salle asso, 5 grande salle ESS, 13 grande salle producteurs privés, 2 formats 00H/06H00 asso, 1 format 00H00/06H00 ESS, 6 asso club, 1 club producteurs privé)	**45 concerts en diffusion ANTIPODE**- 10 concerts en grande scène debout « artistes nationaux et internationaux », 8 concerts en grande salle debout « artistes confirmés », 3 concerts en grande salle assis, 3 concerts jeunes public (dont l'ouverture de saison) ,1 concert en « open air », 1 spéciale « multi espaces », 8 concerts club, 1 concert coopération pendant les Transmusicales, 3 concerts en diffusion hors les murs, 3 apéros-concerts (formats présentation gratuit artistes émergents accompagnés), 3 sessions de développement (gratuites), 3 concerts CFMI/ CPES/ Pont Superieur, 1concert « Playground- nouvelles tendances musicales des jeunes ». **31 concerts en diffusion partenariale**- 2 concerts grande salle debout associations, 5 concerts grande salle debout ESS, 13 concerts grande salle debout producteurs privés, 2 formats Minuit/06H00 associations, 1 format Minuit/06H00 ESS, 7 concerts club associations, 1 concert club producteurs privés.	**45 concerts en diffusion Antipode** et **31 concerts en diffusion partenariale** (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 24/25 avec une attention portée à l'accompagnement des associations locales dans le cadre des dates partenariales)	**45 concerts en diffusion Antipode** et **31 concerts en diffusion partenariale** (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 25/26 avec une attention portée à l'accompagnement des associations locales dans le cadre des dates partenariales)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE/ CREATION	<u>Accompagnement à la création</u> : 20 jours en production ou coproduction Antipode (3 à 4 créations par an) 3 Horizons et résidences mutualisées-coopération 3MA Rennes) 8 jours coups de pouce 18 jours (résidence + 1 diffusion) de travail scénique au Club <u>Soutien à la filière professionnelle-Locations</u> : 9 jours accueil en atelier de création productions privées 15 jours accueil en atelier de création ESS 25 jours accueil associatif équipes artistiques	Même volume en accueil créations 12 jours accueil soutien filière professionnelle (**développement productions privées-consolidation modèle économique**) Autant d'artistes femmes que d'artistes hommes accompagnés	Même volume sauf accueil production privées **(consolidation modèle économique) :** 15 à 20 jours	Même volume que 24/25
STRUCTURATION TERRITOIRE/ EMERGENCE	Contractualiser et innover avec les partenaires principaux (conservatoire, Pont Supérieur, Université Rennes 2, CFMI) Mieux cibler les partenariats, rendre lisible la politique d'accompagnement Antipode et la politique commune « 3MA » autour de l'accompagnement Trans musicales/ partenariats dédiés **sur 4 ans** avec les festivals Rennais (Mythos, Doiiing It, Stunfest, I'm From	Travail partenarial festivals de la métropole rennaise et régionaux à accroître	CREA/ Radio France : captations et retransmissions à l'échelle de la ville.	Identifier de nouveaux partenaires, analyser les besoins du territoire au regard du projet Antipode pour les années à suivre

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

	rennes, Jazz à l'ouest…)			
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	Recherche et développement : 15 jours en laboratoire de recherches – production Antipode 3 secrets de Fabriques (exemples : secrets de fabriques de S8JFOU, RIXES, ou Sacha Gattino, en ligne sur le site Antipode) collectage et documentation musicale.	2 actions secret de fabrique- arrêt du développement « laboratoire » de cette partie cause manque de financements mobilisables	Même volume	Même volume
ACTION CULTURELLE/ EAC	**1 grand projet EAC / collège de Cleunay / CFMI** 5 séances jeune public dont 2 scolaires 2 concerts en milieu scolaire 2 projets transversaux livre/ musique/expo avec bibliothèque 3 courts circuits – projets hors les murs action culturelle + diffusion Projets 3MA ATM/ Jardin Moderne/Antipode: Sound From, Girls Rock Camp + concert restitution Actions culturelles dans le cadre des actions des résidences (exemples : Festen, Zaho de Sagazan, …) Phase exploratoire jumelage quartier Cleunay	Mise en place jumelage année 1 1 à 2 projets EAC moyen-long cours ou jumelage de territoire associant des établissements scolaires et une diversité de partenariats 3 parcours avec des "partenaires rapprochés" bénéficiant d'un parcours spectateur·rice·s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d'un spectacle jeune public 1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / poursuite d'un rendez-vous "la rentrée musicale" à l'attention des enseignant.e.s, en partenariat avec l'ATM / Poursuite formation et sensibilisation aux projets EAC/musique auprès des étudiant·e·s du	Jumelage année 2 Volume au regard de l'analyse 24/25	Jumelage année 3 Volume au regard de l'analyse 25/26

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

		master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) Parcours de spectateur·rices, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.		
PRIVATISATIONS ENTREPRISES PRIVEES		***Vers un modèle économique soutenable***		
PRIVATISATIONS ENTREPRISES	5 privatisations (location des espaces à des fins autres que spectacles : comités d'entreprises, conférences privées, salons, soirées d'entreprises…)	8 privatisations-préfiguration club des partenaires	8 à 10 privatisations-travail club des partenaires	Idem-consolidation club partenaires (offres, services, inclusion projet global structure)
FONCTIONNEMENT		***Vers un ancrage territorial du nouvel équipement***		
TECHNIQUE	Continuer la formation de l'équipe technique sur le matériel scénique Aller vers plus d'égalité dans l'équipe technique intermittente Intégrer deux nouvelles personnes sur les remplacements des postes de régie diffusion et régie accompagnement artistique, et s'assurer d'une pérennité sur ces postes	Travailler la parité dans l'équipe technique intermittente Développement des accueils des entreprises privées	Réseau FOR (fibre optique rennaise) / captations et retransmissions Mise en place du studio d'enregistrement dans l'atelier de création Développement des accueils entreprises privées Analyse du parc matériel et de ses usages, et possibles investissements nouveaux	Renouvellement équipements scéniques légers
COMMUNICATION	Rénovation du site web Analyse de la stratégie de communication et mise en prospective	Analyse des flux publics au regard des 3 premières saisons Affiner stratégie de communication sur les esthétiques de niche	Grande étude des publics	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

	Fil rouge : Faire Corps Fin de structuration communication interne Structuration communication de proximité	Stratégie digitale (réseaux sociaux, CRM, hameçonnage…) Structuration d'un club des partenaires : travail sur l'offre – en fonction des moyens humains possibles sur cette entrée		



18.11.2023- action culturelle, atelier familles avec le groupe Festen- Crédits photo Gwendal Le Flemm

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5 - Orientations budgétaires et modèle économique

Pour rappel, l'association Antipode MJC Rennes s'est installée dans l'équipement le 30 aout 2021, pour démarrer l'activité le 27 septembre 2021.

Nous avons fait le choix, depuis le départ du dialogue mis en place entre les partenaires financiers et la nouvelle direction, de reconstruire entièrement des outils financiers permettant un suivi en transparence, au plus juste des besoins, et concerté en permanence avec les partenaires. Nous proposons aujourd'hui un modèle de budget prévisionnel permettant de comprendre les répartitions effectuées au regard de la structuration interne du projet Antipode MJC Rennes. Cette structuration se déploie autour des activités (animation de proximité et musiques actuelles) et de 3 organes support transversaux : l'administration, la technique et la communication.

L'analyse de la saison 2022-2023, première saison d'exercice « à plein » de l'Antipode dans son nouvel équipement, est la base de construction des budgets ici présentés sur 4 ans.

L'association Antipode MJC Rennes réalise une bonne saison 2022-2023. Il convient de pondérer ce résultat au prisme de plusieurs éléments :

- Une fréquentation exceptionnelle, imprédictible dans les matrices de travail, et qui ne saurait être tenue comme acquise dans les années à venir.
- Une très forte réduction des charges, liée à une maîtrise budgétaire qui a aussi mis l'équipe en forte tension : une équipe globalement très fatiguée en fin de saison, qui n'a pas pu être épaulée à des moments où il manquait très clairement des aides.
- Des fonds propres de l'association toujours bas malgré ce résultat
- Des perspectives d'augmentation des subventions dans les années à venir quasi nulles, alors que l'inflation et les NAO vont continuer.
- Un résultat lié à l'activité, non au fonctionnement

Les produits issus des activités ont augmenté de 70%. Dans les constats notables, une augmentation de 60% des adhésions et 15 fois plus de membres Admit que la saison 22/23 (saison encore perturbée par des mesures Covid).

Le public nombreux a suivi et participé aux spectacles, vernissages et autres rencontres, cet engouement a permis un doublement des produits d'activités, avec un taux de remplissage de salle exceptionnel. Les recettes de bar doublent également, notamment en raison d'un nombre d'évènements plus élevé.

Dans le même temps, l'Antipode, rationnellement, en sachant budgétairement être sur le fil du rasoir, a maitrisé au maximum ses charges, en contraignant toutes les dépenses non essentielles.

Pour autant, ce relatif succès ne nous amène pas à envisager le développement de l'activité : nous visons la stabilisation du projet en l'état, pour les 4 années de la convention.

En effet, de toute évidence, l'inflation, les NAO vont continuer à faire augmenter nos charges (l'impact sur 2023/2024 est de + 60 000€ sur la totalité de la masse salariale). Il est donc essentiel que les subventions liées au fonctionnement de l'Antipode restent pérennes et surtout à leur niveau actuel. Cela ne nous permet pas non plus d'envisager d'étoffer l'équipe permanente, ce qui serait nécessaire si on souhaitait augmenter le volume d'activités.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le modèle économique de l'Antipode est encore délicat, mais tend à s'éclaircir : grâce à un projet transversal, qui permet une ouverture de l'équipement de jour comme de nuit, l'appropriation de l'Antipode par les publics se fait vraiment très bien, et la circulation entre les différentes activités du projet n'en est que plus évidente. Les privatisations (espaces grande salle, club, atelier de création) rendues possibles par la configuration de l'équipement constituent aussi un potentiel apport en ressources propres à développer, dans la mesure des moyens humains notamment.

Par ailleurs, la ville de Rennes a mis en place dès 2024 la prise en charge à 100% des fluides pour les équipements ville, dont nous bénéficions. C'est pour le projet Antipode une excellente nouvelle, qui permet d'alléger fortement les charges de fonctionnement.

L'association, par ailleurs, met déjà en place une stratégie **à long terme** de consolidation de ses ressources propres :

- Expérimentation d'une politique de privatisation (mise en place en 21/22 et développement en 22/23 et années à suivre)
- Développement d'une politique de mécénat et d'une relation aux entreprises de l'économie marchande (*à travailler sur du long terme*) - création d'un club des partenaires
- Travail sur la diffusion afin d'équilibrer au maximum la marge artistique, entre artistes de renommée et artistes émergents – objectif : garder la même marge artistique (environ 60 000€ sur la diffusion) sur les 4 années, malgré l'augmentation des coûts de contrat de cession, en jonglant dans les répartitions proposées sur les 4 saisons de la convention.
- Marges retravaillées sur l'activité marchande de l'association, notamment au niveau du bar, des partenariats, de la privatisation, et sur la billetterie (tarif plein).
- Diversifications des projets menés et financements spécifiques, dans une limite d'activité absorbable humainement.
- Recherche de nouvelles typologies de partenaires (fondations, partenaires privés…)
- Limitation des achats, des déplacements, de tous les endroits sur lesquels nous pouvons agir.

L'association Antipode MJC Rennes a à cœur de répondre aux objectifs de politiques publiques fixés dans le cadre de cette convention, avec un accompagnement nécessaire et pérenne de ses partenaires au regard des enjeux multiples qu'elle porte. C'est un projet hybride, au sein d'un équipement complexe, qui réunit à la fois des enjeux de lien social, de proximité, des enjeux artistiques et culturels forts, des enjeux d'accompagnement des acteurs de la filière musiques actuelles locaux, départementaux, régionaux et nationaux et de partenariats avec les acteurs du social, de la culture et de l'éducation, et qui doit générer un rayonnement national dans son exemplarité.

Il serait nécessaire de pouvoir prévoir, avec les partenaires publics et tous les ans pendant la durée de la convention, une rencontre intermédiaire à mi- exercice, sur la base de l'apport d'éléments de contrôle semestriel permettant de vérifier et prévoir au plus juste ensemble l'évolution de la stabilisation du modèle économique de l'Antipode.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

6 - Suivi et évaluation

Le tableur d'indicateurs d'objectifs chiffrés est en annexe de ce document.

Il nous semble ici nécessaire d'imaginer de nouveaux indicateurs d'évaluation du projet artistique et culturel de l'Antipode. Au regard de l'évolution du monde qui nous entoure, des nouveaux enjeux sociaux, culturels et économiques qui impactent les personnes et qui doivent aussi trouver des réponses dans les projets d'intérêt général portés par les acteurs culturels, nous aimerions travailler, avec nos partenaires financiers, sur des indicateurs plus qualitatifs, permettant aussi de mesurer la démarche de progrès de l'Antipode.

Si l'évaluation quantitative permet de mesurer les volumes du projet artistique et culturel, aller vers une évaluation « révélatrice », au sens révélation de la plus-value humaine, sociale et sociétale du projet, serait intéressant.
Pour rappel, une définition de la mesure de l'impact social dit :

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capabilités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. »
Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social, Conseil supérieur de l'ESS, 2011.

<u>Transformation écologique</u>
Mesurer la démarche de progrès à tous les endroits du projet (démarche d'écoresponsabilité) en participant à une démarche de mesure accompagnée (projet (RE) Directions du collectif des festivals, qui permettra une évaluation en 2026). Voir document annexe CACTE.

<u>Parcours des artistes</u>
S'appuyer sur l'étude de « parcours des artistes en musiques actuelles » demandée par le Ministère de la Culture et mise en œuvre par la FEDELIMA pour mieux accompagner les artistes à l'Antipode, en assurant un suivi de leurs parcours qui soit pérenne et qui permette une lecture continue.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 8 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

SMAC ANTIPODE - Convention d'objectifs - 2024-2027
Indicateurs d'évaluation

La responsabilité artistique

Socle de missions	Objectifs		Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
Diffusion / création / production (Festival inclus)	Développer une programmation musicale éclectique Promouvoir les courants émergents et alternatifs	Pop, Rock, Folk, Electro, Rap	Nombre de concerts et part en % sur le total des	75%		75%		75%		75%			
		Jazz et musiques improvisées	Nombre de concerts et part en % sur le total des	8%		8%		8%		8%			
		Musiques traditionnelles / Musiques du monde	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	5%		5%		5%		5%			
		Nouvelles disciplines artistiques et numériques, formes innovantes et progressistes	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	12%		12%		12%		12%			
		Total	**Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts**	100%		100%		100%		100%			
Rayonnement	Actions territorialisées et hors les murs à l'échelle du département		Nombre d'actions	1		1		1		1			
	Actions territorialisées et hors les murs à l'échelle de la métropole		Nombre d'actions	2		2		2		2			

Responsabilité publique (territoriale et sociale)

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
	Augmenter la fréquentation payante	Nombre de spectateurs payants	18000 (productions Antipode) -		18000 (productions Antipode) -		18000 (productions Antipode) -		18000 (productions Antipode) -			

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Fréquentation	Améliorer le taux de remplissage	Taux de places vendues par rapport à la jauge (Nbre de places vendues / jauge offerte en %)	75 %		76 %		78 %		80 %			
	Diversifier les publics Etablir une politique tarifaire adaptée et modulaire	Nombre de tarifs proposés	4		5		5		5			
	Fidéliser les publics et renouveler les outils de communication	Nombre de cartes d'abonnés et % des abonnés dans la fréquentation	800		850		900		950			
		Une enquête de satisfaction sera-t-elle mise en place ? Oui / Non	non		oui		non		oui			
Action culturelle et territoriale	Favoriser la créativité des publics	Nombre d'actions « participatives »	20		25		25		25			
	Soutenir la vie culturelle locale	Nombre de résidences territoriales EAC	1		1		1		1			
	Prendre en compte les publics éloignés de l'offre	Nombre de personnes touchées total des actions AC/EAC	1400		1500		1600		1600			
	Tisser des liens avec les acteurs du territoire	Nombre de structures socio-culturelles partenaires sur l'action culturelle	25		28		30		30			

Responsabilité professionnelle

Socle de missions	Objectifs	**Indicateurs de suivi**	**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**Total convention**	
				Réalisé	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**		
Accompagnement de projets et des pratiques artistiques	Accompagner la jeune création – Poursuivre la prise de risque artistique	Nombre de groupes locaux programmés en 1ère partie	10		10		10		10			
		Nombre de résidences de création	19		19		19		19			
	Soutenir la pratique professionnelle	Nombre de résidences de pré-production	22		22		22		22			
	Qualification des pratiques amateurs	Nombre de groupes amateurs accompagnés	25		25		25		25			
		Part des femmes répétant aux studios	20%		25%		28%		30%			
	Mettre en œuvre une démarche écoresponsable	Nombre d'actions (voir détail annexe CACTE)	3		3		3		3			

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Développer une démarche RSE	Développer l'égalité H/F	Part des femmes programmées	28%		38%		40%		50%				
		Part des femmes dans le CA	55%		55%		55%		55%				
	Lutte contre les VHSS	Nombre d'actions	2		2		2		2				
Coopérer	Initier des coopérations entre lieux, festivals et productions, en diffusion et en création	Nombre de diffusions co-organisées	5		7		8		10				
		Nombre de créations en co-production	2		3		3		4				

Rationnaliser la gestion et diversifier les sources de financement

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
Gestion	Maîtrise des coûts	Part du budget consacrée à la masse salariale en %	47%		47%		47%		47%			
		Taux évolution de la masse salariale en volume et en %	26 000 € / 3%		25 000 € / 3%		14 000 € / 1,5%		20 000 / 2,5%			
		Nombre de stagaires / Jeunes en insertions	1		1		1		1			
		Nombre d'ETPT permanents	24,5		24,5		24,5		24,5			
	Diversifier les sources de financement	Part du budget consacrée aux charges de fonctionnement de la structure en %	44 %		44 %		44 %		44 %			
		% des ressources propres sur le total des produits	28 %		28 %		28 %		28 %			
		Part en % de la billetterie dans le total des produits	12 %		12 %		12 %		12 %			
		Prix moyen par place	18 €		19 €		19 €		20 €			
		Part en % des recettes de mise à disposition d'espaces dans le total des produits	6 %		6 %		6 %		6 %			

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROJET
Années ou exercices 2024, 2025, 2026 et 2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANTIPODE
maison des jeunes et des cultures

		Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
		MUSIQUES ACTUELLES			
	PRODUITS				
	Produits d'activité				
706100	RECETTES BILLETTERIE	220 600	222 100	229 600	231 500
706500	RECETTES VESTIAIRE	3 800	3 800	3 800	3 800
706600	CO-ORGANISATIONS ASSOS/ESS	21 200	21 200	21 200	21 200
706610	PRESTATIONS CONCERTS PRODS PRIVES	47 200	47 200	47 200	47 200
706620	PARTICIPATION FRAIS DE PRODUCTION	21 200	21 200	21 200	21 200
706670	COPRODUCTIONS				
706700	PARTICIPATION STUDIOS				
706800	PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES				
706900	MISE A DISPOSITION D'ESPACES SCENIQUES	5 400	6 400	6 400	6 400
707100	VENTES DE BOISSONS	167 100	170 550	173 550	176 850
708200	PRIVATISATIONS	11 200	11 200	16 800	22 400
708300	MISE A DISPOSITION D'ESPACES DIVERS	0			
708800	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2 400	4 100	4 100	4 150
	total	500 100	507 750	523 850	534 700
	Subventions d'exploitation				
741211	DRAC BRETAGNE convention SMAC	180 000	180 000	180 000	180 000
741211	DRAC BRETAGNE programme d'actions éducatives	5 000	5 000	5 000	5 000
741212	DRAC BRETAGNE sur projets	20 500	20 500	20 500	20 500
741230	CONTRAT DE VILLE ETAT				
741232	CONTRAT DE VILLE METROPOLE / V. DE RENNE	1 000	2 500	2 500	2 500
741250	REGION BRETAGNE	60 000	60 000	60 000	60 000
741252	REGION BRETAGNE sur projets	25 000	25 000	25 000	25 000
741300	DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE	212 000	212 000	212 000	212 000
741310	DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE sur projets	2 500	2 500	2 500	2 500
741350	RENNES METROPOLE sur projets	21 000	21 000	21 000	21 000
741400	VILLE DE RENNES convention Culture & DAJE	423 000	423 000	423 000	423 000
741410	VILLE DE RENNES DAJE/projets				
741510	VILLE DE RENNES CULTURE/projets	5 000	5 000	5 000	5 000
741550	VILLE DE RENNES autres services				
741610	CAF EXTRA, PERISCOLAIRE & ACC. ADOS				
741630	CAF PRESTATION JEUNESSE				
741640	CAF ESPACE DE VIE SOCIALE				
742100	C N M	16 300	30 000	30 000	30 000
742800	SOCIETES CIVILES	10 000	10 000	10 000	10 000
742800	FINANCEMENTS A MOBILISER	30 000	30 000	46 000	70 000
	total	1 011 300	1 026 500	1 042 500	1 066 500
	Autres produits				
756000	ADHESIONS & CARTES ABONNEMENTS	7 700	7 700	7 700	9 050
756400	SPONSORING				3 000
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
	total	7 700	7 700	7 700	12 050
	Produits financiers				
760000	PRODUITS FINANCIERS				
	total				
	Produits exceptionnels				
772000	PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS				
775000	PRODUITS DE CESSION D'ACTIF				
777000	QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	243 000	243 000	243 000	237 600
	total	243 000	243 000	243 000	237 600
	Reprises sur prov. et transf. de charges				
789000	REPRISE/PROV et FONDS DEDIES				
791100	AIDES A L'EMPLOI	29 250	31 000	31 000	31 000
791300	FORMATIONS REMBOURSEMENTS	3 500	3 500	3 500	3 500
791400	ASSURANCE REMBOURSEMENTS				
	total	32 750	34 500	34 500	34 500
	TOTAL DES PRODUITS	1 794 850	1 819 450	1 851 550	1 885 350

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANTIPODE
maison des jeunes et des cultures

		Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
		MUSIQUES ACTUELLES			
	CHARGES				
	Achats / spectacles				
604110	ACHATS DE SPECTACLES	219 000	224 000	225 000	225 000
604220	INTERVENTIONS ARTISTIQUES	10 200	10 200	8 500	8 500
604500	COPRODUCTIONS				
604600	PRESTATIONS D'ANIMATIONS				
604810	PRESTATIONS TECHNIQUES	2 250	3 050	4 750	5 700
	total	231 450	237 250	238 250	239 200
	Fournitures				
606100	FLUIDES				
606320	PETIT MATERIEL TECHNIQUE	7 500	6 500	7 505	8 025
606380	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 020	3 100	3 785	3 825
606410	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 080	3 400	3 770	3 840
606420	BILLETTERIE/FOURNITURES SALLE	1 140	1 200	1 400	1 450
606520	PETIT EQUIPEMENT REGIE SALLE	3 160	3 300	3 500	3 935
606530	AMENAGEMENT DECO / EXPOSITIONS	2 740	3 200	3 300	3 485
606600	CARBURANT	750	850	950	1 100
606700	FOURNITURES ACTIVITES	4 560	4 600	4 830	5 065
606900	DENREES ALIMENTAIRES POUR ACTIVITES	1 050	1 050	1 120	1 225
607200	MARCHANDISES BAR	55 600	56 600	57 600	58 600
	total	82 600	83 800	87 760	90 550
	Charges externes				
611100	PRESTATIONS EXTERNES COMMUNICATION	10 860	10 900	11 475	12 295
611200	PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT	4 900	2 450	2 450	2 450
611300	PRESTATION DIVERSES	910	945	980	1 015
613100	HEBERGEMENT WEB	420	500	535	600
613300	LOCATION VEHICULE	210	350	350	350
613521	LOCATION TECHNIQUES	11 050	10 750	10 900	11 270
613522	LOCATION MOBILIERES DIVERSES	245	230	230	280
615500	ENTRETIEN & REPARATIONS	1 750	2 200	2 990	3 140
615600	MAINTENANCE	8 705	9 825	9 930	10 140
616100	PRIMES D'ASSURANCE	9 800	10 500	10 640	10 920
618100	DOCUMENTATION GENERALE	2 150	2 445	2 600	2 740
	total	51 000	51 095	53 080	55 200
	Autres charges externes				
621000	PERSONNEL EXTERIEUR (dont nettoyage des loc	62 215	50 360	51 745	53 750
621100	PERSONNEL MIS A DISPO FRMJC	4 340	4 410	4 410	4 410
622600	HONORAIRES GRAPHISTE	8 575	8 575	8 575	8 925
622610	AUTRES HONORAIRES				
622630	HONORAIRES COMPTABLES	10 150	10 150	10 300	10 500
622640	HONORAIRES JURIDIQUES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	6 739	6 700	7 250	7 550
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	15 340	15 865	17 065	18 805
623700	PUBLICATIONS / COMMUNICATION DIGITALE	3 631	4 450	4 700	5 250
625110	DEPLACEMENTS LIES A LA STRUCTURE	11 020	15 630	16 340	17 095
625120	DEPLACEMENTS LIES A L'ACTIVITE	7 600	8 100	8 600	8 800
625710	RECEPTIONS	8 390	12 390	13 170	14 275
625720	CATERING	40 700	41 100	42 100	42 600
625721	FRAIS D'HEBERGEMENT ACTIVITES	22 100	22 100	23 100	23 800
626300	FRAIS POSTAUX	420	1 050	1 285	1 420
626500	TELECOMS	11 700	7 660	8 200	8 720
627000	SERVICES BANCAIRES	2 940	2 940	3 010	3 150
628100	COTISATIONS	4 900	4 900	4 900	5 110
628200	SECURITE ACCUEIL PUBLIC	46 900	46 900	48 900	49 700
628600	PRESTATIONS INFORMATIQUES	24 740	24 740	25 510	26 140
628800	FORMATION DU PERSONNEL	4 200	4 200	4 200	4 200
635130	IMPOTS LOCAUX				
	total	296 600	292 220	303 360	314 200
	Charges de personnel				
641010	SALARIE·ES PERMANENT·ES (coût employeur)	635 930	655 635	669 150	688 590
641020	CDD ACTIVITES, VACATAIRES (coût employeur)	12 900	12 900	12 900	12 900
641030	TECHNICIEN·NES (coût employeur)	115 700	114 200	114 200	114 200
641040	ARTISTES (coût employeur)	53 500	61 900	61 900	61 900
641300	INDEMNITES				
641400	STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	2 480	2 480	2 480	2 620
641410	AVANTAGES SOCIAUX	1 330	2 820	2 820	2 890
641200	PROVISION POUR CONGES A PAYER	3 850	3 450	3 450	3 450
645900	ŒUVRES SOCIALES	5 950	5 290	5 290	5 430
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	1 470	1 390	1 390	1 425
647600	MUTUELLE	5 320	2 850	2 850	2 990
647510	PHARMACIE	70	570	1 070	1 105
	total	838 500	863 485	877 500	897 500
	Autres charges				
651600	DROITS D'AUTEURS / TAXE SUR SPECTACLES	32 100	32 200	32 200	32 900
654400	PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES				
655000	COPRODUCTIONS/PARTENARIATS				
658000	CHARGES DE GESTION COURANTE				
	total	32 100	32 200	32 200	32 900
	Charges financières				
661000	CHARGES D'INTERETS				
	total				
	Charges exceptionnelles				
671000	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
672000	CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS				
	total				
	Dotations aux amort. et provisions				
681100	AMORTISSEMENTS	255 600	253 800	253 800	250 200
681500	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
681520	PROVISIONS IDR	7 000	5 600	5 600	5 600
	total	262 600	259 400	259 400	255 800
695000	IMPOT SUR LES BENEFICES				
	total				
	TOTAL DES CHARGES	1 794 850	1 819 450	1 851 550	1 885 350
	TOTAL DES PRODUITS	1 794 850	1 819 450	1 851 550	1 885 350
	RESULTAT D'EXERCICE	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE IV –
Contributions non financières apportées par les collectivités publiques

La Ville de Rennes met gratuitement les locaux à disposition de l'association (surface de 3 822 m2) pour une valeur locative de 305 768 €, indexée chaque année le 1er juillet proportionnellement à la variation annuelle de l'indice du coût de la construction (ICC).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE V –

Plan d’action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Formulaire VHSS – personnes morales de droit privé (relevant du Code du travail)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS

Notice explicative :

A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.

Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.

A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- Décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure, etc.).
- S'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les cinq engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Formulaire applicable aux personnes morales de droit privé (entreprise, association, etc)

- Nom de la structure demandeuse : ANTIPODE
- Raison sociale /statut juridique : Association Antipode MJC RENNES
- SIREN : 777 749 995
- Identité du dirigeant : Stéphanie THOMAS- BONNETIN
- Nombre de salariés de l'entité : 10 équivalents ETP

Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligations spécifiques prévues par le code du travail en matière de prévention des VHSS	OUI	NON
1.1 Mise en place d'un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ? *(dispositif prévu à l'article L.1153-5 du code du travail)*	☒	☐
1.2 Désignation d'une personne référente sur les VHSS au sein du CSE quand il existe ? *(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 11 salariés – article L.2314-1 du code du travail)* **- Nom et fonction du référent le cas échéant : ……**	☒	☐
- Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	☒	☐
1.3 Désignation d'une personne référente hors CSE ? *(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 250 salariés- article L.1153-5-1)* **- Nom et fonction du référent le cas échéant : …Stéphanie Thomas Bonnetin- Directrice ……**	☒	☐
1.4 Mention dans le règlement intérieur de l'entreprise des dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel ainsi qu'aux agissements sexistes ? *(mention obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Article L.1321-2 du code du travail)*	☒	☐
1.5 Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ? *(obligation issue de l'Accord national interprofessionnel –ANI du 26 mars 2010, article 3)* **- Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place (ou joindre le document formalisant cette procédure) :**	☒	☐

SHEMA GENERAL DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DES VSS	
PREVENTION	
Désignation référent.e	
Informations obligatoires salarié.e.s	
Formation des équipes	
Elaboration dispositif de signalement - validation gouvernance + Communication pu	
Evaluation des risques	
Informations partenaires et bénévoles - Clauses dans les documents contractue	
Actions de sensibilisation et prévention diverses (affichages, ateliers, stands….	
TRAITEMENT	
PROCEDURE OPERATIONNELLE	**RECCEUIL DES AUTRES SIGANL**
Gestion des situations constatées dans le cours des activités	Transmission au(x) référent.e.s VSS
Sécuriser, accueillir, écouter et orienter la victime	
Recadrer ou exclure l'agresseur.e	
↓↓↓↓↓↓	↓↓↓↓↓
DSPOSITIF DE SIGNALEMENT : MAIL UNIQUE	
1 Accuser reception du signalement	
2 Prendre soin de la victime	
3 Analyser la situation : s'entretenir avec l'auteur.e du signalement, les témoins éve	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

4 Mettre fin à la sitiation		
4 bis Diligenter une enquête interne si salarié.e (A partir Du harcelement sexu el)		
5 Sanctions / décisions		
6 Retour information		
7 Evaluation		

2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	**OUI**	**NON**
Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le représentant de la structure ?	☒	☐
- Date de la formation (ou de l'inscription) : 1ER MARS 2022……		
- Nom et fonction du représentant inscrit : ……THOMAS BONNETIN Stéphanie ……..		
Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)		
Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	☒	☐
- Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années :……23……..		
- Nombre de personnes restant à former : ……0……		
Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	☐	☐
- Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? - Plan de prévention affiché dans les espaces professionnels. Toute l'équipe permanente a été formée en 2022.		
Communication auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés ? **Sous quelle forme ? …Sur panneau CSE de la structure, en affichage et sous forme de mémo RH adressé aux salarié·es et archivé avec les mémos RH de la structure, en libre accès pour les salariée·es** **……**	☒	☐

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

Je soussigné(e) Stéphanie Thomas- Bonnetin, représentante de l'association ANTIPODE MJC RENNES, m'engage à mettre en œuvre de 2024 à 2027 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

1. **Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel** *(ex : dispositifs d'information, désignation de référents, élaboration d'une procédure de signalement, etc)*

2. **Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**

   - Nombre de personnes de la structure à former: 0 (toute l'équipe actuelle est formée, si de nouvelles personnes arrivaient au cours de la CPO, elles seront formées)
   - Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

3. **Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**

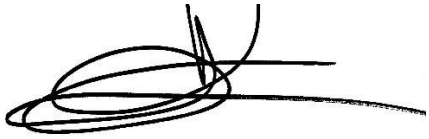
Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à disposition
- Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
- Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
- Former les équipes aux VHSS
- Informer et sensibiliser les personnes extérieures intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
- Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

4. **Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**
   - Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS
   - Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
   - Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

5. **Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :** actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 28.03.2024



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE VI –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANTIPODE
maison des jeunes et des cultures

CADRE D'ACTIONS CONTRACTUEL DE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

PREAMBULE

Nous entendons ici la transformation écologique comme un tout : l'Antipode s'engage d'abord et avant tout dans une transition écologique qu'il ne s'agit pas de questionner : elle est nécessaire, au regard d'un diagnostic « macro » posé à l'échelle mondiale par les COP. En tant qu'équipement de quartier, en tant que lieu labellisé par l'Etat, en tant que lieu accueillant des personnes, en tant qu'association employeuse, en tant que projet artistique, pédagogique et culturel, portant dès lors une forte responsabilité sociale et environnementale, nous nous devons d'inscrire la transition écologique au cœur de notre projet.

Mais il ne s'agit pas ici de travailler uniquement sur les défis que nous imposent l'urgence climatique. La transition écologique dans laquelle nous devons nécessairement nous inscrire est systémique, et porte autant sur des enjeux écologiques que sociaux, économiques et bien évidemment artistiques. En effet, la corrélation est forte entre la question du dérèglement climatique et celle des inégalités, puisqu'il est désormais prouvé qu'il entraîne les effets les plus dévastateurs sur les populations les plus pauvres, les femmes, les jeunes (notion de « unjust climate », ou encore d'injustice climatique).

Les questions de fond que cela suppose sont nombreuses : temps disponible pour travailler en profondeur ces sujets, formation des personnes, modèle économique des associations, paradoxes comportementaux à déconstruire, coopération voulue et coopération subie, équilibre entre le court terme et le long terme, injonctions contradictoires des partenaires… La démarche de transformation écologique suppose de traiter avec ces questions de fond, en tenant de retrouver une cohérence systémique à tous les endroits. Il faut donc intégrer que l'efficacité des mesures qui seront prises ne sera pas mesurable dans un temps court, et qu'il est nécessaire de lier chacune des mesures, à chacun des endroits, pour qu'elles aient un sens et s'inscrivent réellement dans une démarche de progrès.

C'est un processus dans lequel nous ne pouvons nous inscrire seuls, qui vise d'abord et avant tout à permettre à nos sociétés de se transformer de façon organisée, pour respecter un cadre écosystémique imposé par les limites de la planète. Ce processus admet que la transition écologique est une bifurcation profonde de nos modes de production et de vie, qui interrogent nos attachements profonds. Si l'on ramène cela à l'échelle de l'Antipode, cela vient interroger autant la notion de production des spectacles que le relationnel avec les personnes usager·es de l'équipement, les équipes, les bénévoles (…)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Nous allons donc rechercher un seuil de soutenabilité, un point d'équilibre pour le projet Antipode qui ne permettra jamais le « zéro impact », mais visera à réduire la nocivité de certaines de nos actions dans une démarche de progrès constant.

1- ENGAGEMENT METHODOLOGIQUE

L'Antipode s'engage, sur toute la durée de la convention, à être dans une démarche de recherche et de progrès en matière de transition écologique. Cette démarche s'inscrit au cœur du projet Antipode, comme composante majeure, avec les questions d'égalité, du déroulement du projet.

L'Antipode a entamé une démarche qui s'appuie pour le moment sur cinq outils de diagnostic/ situation :

- Un diagnostic « développement durable » effectué en 2021 pour préfigurer l'arrivée dans le nouveau lieu et mettre en place dès le début de l'occupation en septembre 2021 des mesures mélioratives
- Le questionnaire RSEA de la ville de Rennes, un outil d'autodiagnostic qui permet de se situer sur plusieurs démarches mélioratives sur deux enjeux majeurs : l'égalité et l'écologie.
- Un diagnostic issu de la visite « In Situ » menée par le Collectif des Festivals en mars 2024 qui met en lumière des zones d'amélioration dans plusieurs domaines de la transition écologique (disponible en mai 2024)
- Une situation en bilan carbone, grâce au baromètre construit par le projet « DECLIC » de la FEDELIMA et du SMA qui permet de situer, à équivalences, le bilan carbone du lieu (disponible en juin 2024)
- Le pacte EMMA, dispositif mis en place par le SMA- Syndicat des musiques actuelles, auquel l'Antipode participe pendant deux ans (2024/2025) et qui vise à mettre en place une planification QVCT (qualité de vie et conditions de travail) dans nos modes de travail à l'Antipode.

Sur la base de ces éléments de situation, l'Antipode va donc travailler une inscription systémique de la transformation écologique de l'Antipode au sein de son projet au niveau global, et choisir deux à trois leviers d'actions plus particuliers et mesurables dans la durée de la convention.

La réalité de ce plan fera jour en septembre 2024, lorsque l'ensemble des outils de situation auront pu être éprouvés pour le projet Antipode.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Méthodologie :

- Désignation d'une référente transformation écologique pour le projet Antipode : Directrice
- Formation de la directrice de l'association aux enjeux de la transition écologique : en cours, dispositif (RE) Directions, accompagnée par le Collectif des Festivals
- Formation de l'équipe et de la gouvernance de l'association : à planifier, en fonction des ressources financières disponibles. Plan de formation possible :
  2024 : sensibilisation de l'équipe permanente et de la gouvernance (2 journées)
  2025 à 2027 : formation de l'équipe permanente, de l'équipe intermittente, de l'équipe des technicien·nes d'activité, et de la gouvernance (8 journées)

  Outils et ressources de formation possibles : fresque du climat, accompagnement du collectif des festivals, ressources CNM, inscription au long cours dans le budget de l'association (comme pour l'enjeu Egalités, pour lequel l'association a sanctuarisé pour trois ans, en 2022, 2023 et 2024 un budget dédié étayé par une aide CNM pour être accompagné au long cours sur le sujet). Cet accompagnement au long cours a vraiment porté ses fruits, notamment dans l'incrustation de l'enjeu égalité femme/ homme à tous les endroits du projet, de l'interne aux activités déroulées. Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe et du conseil d'administration intègrent naturellement cet enjeu aux travaux menés par l'association. L'idéal serait de pouvoir faire la même chose pour la question de la transformation écologique, mais cela suppose des fonds relativement solides pour pourvoir le faire. Or, nous pouvions le faire en sortie COVID grâce à des fonds dédiés importants, aujourd'hui nous ne pouvons plus l'inscrire aussi facilement sans fonds à mobiliser spécifiquement pour ces formations. **Notre OPCO, UNIFORMATION, ne propose pour le moment pas de module qui permette ce travail. Cela reste donc une vraie question.**

- Conduire, au long des quatre années de la convention, des actions liées aux formations des personnes, et notamment sanctuariser la démarche dans les éléments conventionnels socles de l'Antipode : statuts, projet associatif ; dans les éléments contractuels de l'Antipode : contrats artistiques, conventions, contrats de travail, fiches de poste, etc… ; dans les éléments de communication publique de l'Antipode (site internet, newsletter, programmes, etc…) ; et enfin conduire cette démarche dans les activités de l'Antipode (en lien avec le fil rouge saisonnier et les équipes d'animation et artistiques)

- Coopérer et mobiliser de nouveaux partenariats dans cette démarche de transformation écologique, notamment en proximité, en lien avec les enjeux portés par la charte territoriale de cohésion sociale et plus spécifiquement les enjeux du quartier 9 de la ville sur lequel l'Antipode est implanté.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2- ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Engagement 1 : La mobilité durable des publics, des usager·es et des équipes

L'Antipode bénéficie d'une situation privilégiée : au carrefour de deux stations de métro, desservi par deux lignes de bus, il est aujourd'hui en cœur de ville. L'Antipode ne dispose que d'un parking de 30 places. Il est observé que le déplacement des publics en voiture est le plus souvent le premier facteur d'émissions de carbone d'une salle de concert, et à l'Antipode il est de plus problématique en termes de voisinage de quartier.

- Inciter aux mobilités douces (déplacement à vélo) par une communication accrue sur les éléments de communication extérieure, et à l'accueil de l'Antipode. Négocier de nouveaux arceaux à vélos, car même si le parc est étendu autour de l'Antipode, il n'est pas suffisant en cas de concert en grande scène complet.
- Proposer un tarif « transport en commun » sur présentation de la carte Korrigo, carte de transports en commun de la région Bretagne
- Réaliser une étude sur le déplacement des publics et la communiquer en 2026
- Adapter les horaires des soirées aux horaires des transports en commun (exemple : proposer plutôt des nuits jusque 06H00 du matin, heure à laquelle le métro reprend, au lieu de 04H00)
- Octroyer un forfait mobilité durable pour les salarié·es se rendant au travail à vélo et/ou en transport en commun (prise en charge de 50% de l'abonnement)
- Se doter d'un parc vélo interne à l'association pour limiter les déplacements professionnels de proximité en voiture, en partenariat avec l'association « La petite Rennes »
- Se doter d'un parc voiturier interne, aux normes les plus écologiques (crit'air 1 ou électrique), pour limiter les déplacements professionnels en voiture individuelle
- Privilégier le train sur l'avion dans les routings des équipes artistiques en lien avec les producteurs de spectacle
- Contractualiser une clause de mobilité durable dans les contrats avec les producteurs (routing raisonné, usage limité et justifié de l'aérien, etc…)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Engagement 2 : L'alimentation responsable

- Mise en place d'un catering 100% végétarien à l'horizon 2026
- Travailler avec des prestataires bio et locaux
- Trier les déchets alimentaires et organiser le compostage des déchets, en lien avec l'association « Rennes du compost » et le jardin des 1000 pas, dans le quartier Cleunay.
- Rationnaliser les quantités pour éviter le gaspillage alimentaire
- Travailler la question de l'alimentation durable en enfance et en jeunesse (ateliers cuisine, TAP, repas du midi, etc…)

Engagement 3 : La réduction des consommations d'énergie et d'eau

Le bâtiment Antipode appartient à la ville de Rennes. Depuis 2023, la ville assume 100% des charges liées aux fluides. Pour autant, le bâtiment est doté d'une GTB (Gestion Technique Bâtimentaire) qui devrait permettre de mesurer les pics énergétiques et de les modérer une fois connus. Cette même GTB doit également permettre de réguler la température en fonction du climat dans le bâtiment.

En partenariat avec la ville, l'association va :

- Désigner un référent énergie pour le bâtiment (Directeur technique)
- Intégrer un groupe de travail « énergies » avec d'autres directions techniques des équipements culturels de la ville de Rennes
- S'équiper d'éclairages à base consommation
- Imaginer le recours à des sources d'énergie durables une fois levée le droit d'adaptation sur le bâtiment (clause de respect de l'œuvre dans son intégrité) à horizon 2027

- Réparer systématiquement ce qui est réparable et donc moins jeter
- Mutualiser le parc son et lumière de l'Antipode pour ses différents espaces (Club, grande Scène, atelier de création…)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION ACCORDEE SUR DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 – 2027

ENTRE

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) - La Carène

ET

Brest Métropole

Le Département du Finistère

La Région Bretagne

Le ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération N°C2005-10-165 du Conseil de Communauté du 28 octobre 2005 relative à la création d'une régie personnalisée pour la gestion de la salle des Musiques Actuelles ;

Vu la délibération n°B2006-11-129 et B2007-07-163 des Bureaux de Communauté du 17 novembre 2006 et du 6 juillet 2007 relatives à la mise à disposition des locaux de La Carène entre Brest Métropole Océane et la Régie de l'Equipement de Musiques Actuelles ;

Vu la délibération n° B 2022-07-161 du Bureau de la métropole du 1er juillet 2022, relative à la désignation de la Directrice de la régie personnalisée ;

Vu le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **Brest métropole**, représenté par son Président, François CUILLANDRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° C 2024-06-XX du Conseil de métropole du 28/06/2024, désignée sous le terme, « la Métropole » ;
- **Le Département du Finistère**, représenté par son Président, Monsieur Maël DE CALAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental du Finistère en date du 8 juillet 2024, désigné sous le terme « le Département » ;
- **La Région Bretagne,** représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD son Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 8 juillet 2024 désignée sous le terme « la Région »
- **L'État** (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) - La Carène représentée par sa directrice, Maëlle Le Gouëfflec, agissant en vertu des statuts de la REMA, ayant son siège social au 24 rue Coat ar Guéven, 29200 Brest, numéro de SIRET 490 079 936 00020 ;

Licences : 1- 2022-013189

Ci-après désignée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Carène, salle des musiques actuelles, est un établissement public de Brest métropole, répondant aux objectifs généraux de favoriser la diffusion et la création dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées et des nouveaux champs culturels, en offrant un large accès pour tous les publics à l'ensemble des esthétiques représentées.
Elle est gérée selon le statut de la régie autonome et personnalisée (régie de musiques actuelles dite REMA, créée le 28 octobre 2005), avec un statut de service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, elle est amenée à remplir des missions de service public en direction du grand public comme de cibles spécifiques.
Dans ce cadre, La Carène assure pleinement la gestion financière, administrative et technique de ses missions.

Les activités répondant aux missions de La Carène sont centrées sur :

- la création, la production, la diffusion et l'accueil de concerts et spectacles de musiques et cultures actuelles,
- l'accompagnement des artistes et des pratiques musicales, pour les professionnel.les comme pour les amateur.ices, par l'aide à la création, l'information ou la formation,
- l'action culturelle sur le territoire,
- la contribution active au secteur professionnel des musiques actuelles et à l'écosystème culturel territorial.

Les actions sont menées en direction :

- du grand public,
- de publics ciblés : scolaires, jeunesse, musicien.nes amateur.rices, professionnel.les émergent.es, etc.,
- des structures associatives, culturelles, socio-culturelles, sociales, privées, etc.

Au-delà de Brest métropole, l'inscription territoriale de La Carène s'étend à l'échelle du pays de Brest, du département du Finistère et de la région Bretagne. Au niveau national et international, elle participe à l'ambition métropolitaine et au rayonnement de l'agglomération brestoise, notamment via son inscription dans les réseaux professionnels.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Brest métropole, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et la REMA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPO) pour les années 2021 à 2023. Il convient de renouveler cette convention pour les années 2024 à 2027.

Pour leur part,

L'État, dans le cadre de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et en partenariat avec les collectivités territoriales, confirme sa volonté de soutenir les lieux de production et de diffusion du spectacle vivant qui présentent un intérêt pour la création artistique, contribuent à la diffusion et la transmission des œuvres au plus grand nombre et favorisent la participation des habitants à la vie culturelle.

La DRAC Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.
À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.
Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels Égalité et diversité à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les structures conventionnées, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en annexe IV.

Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaborée et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ), transmis aux partenaires financiers et à la structure impliquée dans l'expérimentation.

Le soutien de la DRAC à La Carène participe à ces ambitions nationales et à leur déclinaison en région. Le projet artistique et culturel porté par la Carène répond à ce cadre : accompagner, diffuser la création musicale défendue par des artistes professionnels et amateurs, et favoriser le développement des pratiques artistiques, l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle notamment dans une prise en compte des droits culturels des populations. La structure porte une attention aux principes de diversité et de parité et prend des engagements en termes de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels ainsi qu'en termes de transition sociale et environnementale.

La Région Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

A ce titre, la Région Bretagne reconnait et soutient le projet artistique et culturel de la Carène avec un intérêt particulier pour les points suivants :
- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Carène pourra par ailleurs solliciter le soutien de la Région au titre du dispositif de « production mutualisée et projets de territoire » qui vise à soutenir les résidences d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, dans une logique de mise en réseau avec d'autres lieux de production et de diffusion en région et hors région et à encourager le déploiement de projets de territoire inscrits dans la durée favorisant la rencontre durable avec les habitants.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le Département du Finistère
Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, le Département est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur un riche passé, à la fois exigeante et accessible à tous. Il soutient aussi bien le développement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture) que la préservation du patrimoine.

Opérateur direct, il intervient grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque départementale, le Centre d'archéologie, mais aussi à travers des établissements publics comme l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère, le GIP Musées de territoires finistériens ou l'agence du Département Culture Lab 29. Partenaire quotidien du monde culturel et des associations, il les soutient par des partenariats multiples et des subventions.

Le Département a également fait de la langue bretonne une priorité afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif affirmé est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique qui profite au plus grand nombre, associant une exigence élevée, la diversité et la variété d'une offre tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens.

Le Département accompagne au fonctionnement certains acteurs finistériens dont il reconnaît le rôle majeur en matière de rayonnement départemental de la culture, d'attractivité du Finistère et de ressource. Ainsi, ces structures bénéficient désormais d'une subvention socle permettant de participer à leur fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation ...) à laquelle s'ajoute, pour la plupart d'entre d'elles, un second apport financier pour les accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département.

D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication de la structure, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Brest métropole fut à l'initiative de la création de la Carène en 2007, afin de doter son territoire d'un équipement culturel d'ampleur dédié aux musiques actuelles, à leur diffusion, à leur création et à leur transmission.

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) a été créée le 28 octobre 2005 par le Conseil de Communauté de Brest métropole océane.

La collectivité a positionné La Carène comme un équipement métropolitain au carrefour de différentes missions, participant tant du rayonnement et de la structuration du territoire que de la qualité de vie quotidienne de ses habitant.es, dans le respect de leurs droits culturels.
Brest métropole porte une attention à que la programmation éclectique de La Carène contribue à une rencontre diversifiée et ouverte avec les artistes, à la découverte de nouveaux talents comme aux retrouvailles des habitant.es avec des têtes d'affiches nationales ou internationales, dans un objectif de contribution à une diversité des esthétiques.
La collectivité soutient également La Carène dans son accompagnement à l'émergence et au développement des talents locaux et à son rôle de centre de ressources pour les professionnel.les du territoire comme pour les amateur.ices.
Son action dans l'affirmation d'une culture pour toutes et tous sur le territoire est central et doit permettre, en lien avec les partenaires institutionnels et autres acteurs culturels, socioculturels, sociaux ou éducatifs du territoire, un élargissement toujours plus important des publics et un meilleur dialogue des cultures dans la vie des habitant.es.
La Carène encourage ainsi à la fois l'accès aux musiques actuelles et l'appropriation de l'art par la pratique directe par chacun.e. La collectivité porte ainsi une attention aux activités de La Carène qui relèvent de l'action culturelle et répondent aux piliers de l'Education Artistique et Culturelle (rencontre/appropriation/pratique).

La collectivité est attentive aux valeurs portées par la REMA dans la conduite de son projet, et notamment dans la prise en compte de sa responsabilité sociétale.

Brest métropole accompagne La Carène dans la conduite de ses missions, notamment en contribuant à son équilibre économique, par le maintien de l'équipement en ordre de marche, mais également en participant au conseil d'administration de l'équipement, ou encore en lui offrant le conseil des directions administratives susceptibles de l'appuyer (Culture, Patrimoines et Logistique, etc).

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) - La Carène, Lieu de Musiques Actuelles et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Article 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Dans sa mise en œuvre, la REMA La Carène a défini les priorités suivantes :

- Diffusion de concert d'artistes professionnels ou amateurs, suivant les principes suivants : découverte, diversité, accessibilité, indépendance, exigence ;
- Actions culturelles en direction de publics variés sous la forme d'actions ponctuelles ou de projets à long terme : public de scolaires de tous niveaux, du secteur social et médico-social, élèves musiciens, et tout public de la petite enfance aux adultes ;
- Accompagnement artistique et soutien à la création, de l'amateur au professionnel, du studio à la scène, de l'accompagnement à la production ;

La présentation détaillée du projet artistique figure en annexe 1.

Article 3 – DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

3.1. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans soit de 2024 à 2027.
La convention prend effet dès sa notification et prendra fin le 31 décembre 2027.

3.2. Renouvellement

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

Article 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par la REMA La Carène, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe. Pour chaque exercice budgétaire, La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) - La Carène adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités territoriales est soumis aux délibérations de leurs assemblées et pour l'État à l'adoption de la loi de finances.

4.1.

- **L'État** contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 400 000 €**,** équivalent à 3,21% du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes.

4.2.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Pour l'année 2024**,** une subvention d'un montant prévisionnel de 100 000 € (cent mille euros), équivalent à 3,26% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.**

- Pour l'année 2024, une subvention d'un montant prévisionnel de 55 000€ (cinquante-cinq mille euros) est accordée au bénéficiaire par la **Région Bretagne** sous réserve du vote de la commission permanente du 8 juillet 2024. La **Région Bretagne** se réserve la possibilité d'examiner toute demande complémentaire dans le cadre des autres dispositifs qu'elle met en œuvre, dont la production mutualisée.

- Pour l'année 2024, le **Département du Finistère** verse une subvention de 60 000 € (soixante mille euros) en une seule fois : 42 000 € (quarante-deux mille euros) au titre du fonctionnement de la structure et 18 000 € (dix-huit mille euros) pour la mise en œuvre des projets 2024.

- Pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 1 512 376 € (un million cinq cent douze mille trois cent soixante-seize euros) (1 442 376 € pour le fonctionnement et 70 000 € pour l'équipement) a été accordée au bénéficiaire par Brest Métropole, par délibération n°C 2024-02-022 du Conseil de métropole du 2 février 2024.

4.3.
Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières pour **l'État** (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) s'élèvent, sous réserve de la Loi de Finances, à :

- Pour l'année 2025 : 100 000 euros,
- Pour l'année 2026 : 100 000 euros
- Pour l'année 2027 : 100 000 euros

Les montants des subventions annuelles 2025, 2026 et 2027 de la **Région Bretagne** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par la REMA La Carène assorti d'un budget prévisionnel. Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la **Région Bretagne** dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la **Région Bretagne** et les modalités de la subvention.

Les montants des subventions 2025, 2026 et 2027 du **Département du Finistère** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par la REMA La Carène assorti d'un budget prévisionnel et d'un projet d'activité. Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes. Une convention financière établie annuellement avec la REMA La Carène indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

Pour **Brest métropole,** les contributions financières des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années seront déterminées au moment du vote du budget primitif de chaque exercice.

4.4.
Les contributions financières des partenaires signataires mentionnés aux articles 4.1, 4.2 et 4.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 2, 6 et 7 ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Article 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1. **L'État** (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) verse sa contribution financière au titre de l'année 2024 au bénéficiaire en établissant une convention annuelle financière. A la notification de la convention, la subvention sera versée dans sa totalité telle que fixée à l'article 4.2 pour cette même année sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.

Pour les exercices budgétaires 2025, 2026, 2027, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, une convention administrative sera signée entre la REMA La Carène et l'État (ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne). Elle précisera le montant de la subvention versée au titre des crédits déconcentrés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La subvention est imputée sur les crédits du *Programme 131 : - Action 01 :* Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant *Sous-action 23 :* Institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant - *Titre : 6 - Catégorie : Fonctionnement.*

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bretagne / Préfet d'Ille-et-Vilaine, et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne.

5.2. Le règlement de la subvention versée par **la Région Bretagne** au titre de l'année 2024, s'effectuera en un seul versement après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

5.3. Le Département du Finistère verse sa subvention (60 000 €) en une seule fois au titre de l'année 2024 après examen du dossier de demande de subvention par la Commission permanente du Département du Finistère.

L'ensemble des subventions est versé dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants. Chaque année, après instruction d'une demande de subvention et du vote de la commission permanente, un avenant financier à la convention initiale sera établi, stipulant le montant du soutien financier du Département du Finistère. Le versement de la subvention annuelle interviendra dès signature de cet avenant.

5.4. Les modalités de versement de la subvention de **Brest métropole** sont déterminées chaque année par avenant financier.

5.5 Les contributions financières seront créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :
REGIE DE L EQUIPEMENT MUSIQUES ACTUELLES
30 RUE JEAN MARIE LE BRIS
29200 BREST
N° IBAN : FR76 1007 1290 0000 0020 0322 272
BIC : TRPUFRP1

Article 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

La REMA La Carène, chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial appliquera l'instruction budgétaire et comptable M4 et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives). L'agent comptable de la REMA La Carène est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier payeur général ou du receveur des finances.

6.1. Justificatifs à fournir

La REMA La Carène s'engage à fournir à chacun des partenaires publics, dans le mois suivant leur approbation par son conseil d'administration, le compte administratif et les annexes, mais aussi le compte de gestion, de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaitre les résultats de son activité.

Le compte de gestion, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. En tout état de cause, la REMA La Carène s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lequel les subventions des partenaires publics ont été versées..

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ainsi qu'un état des lieux des actions mises en place en matière de transition environnementale ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) - La Carène dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- La REMA communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- La REMA s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

6.2. Autres engagements

- Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.
- Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :
  - se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
  - former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
  - sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
  - créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
  - mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.
- Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
  Liste des engagements thématiques envisagés :
    - engagement N° [1] : La mobilité durable des publics et des usagers
    - engagement N° [3] : La réduction des consommations d'énergie et d'eau
    - engagement N° [4] : L'alimentation responsable

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020

Article 7 – REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES - RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les financeurs publics et le partenaire s'engagent à respecter la règlementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Article 8 – SANCTIONS

8.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

8.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

8.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Article 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction du Lieu de Musiques Actuelles La Carène, des représentants des collectivités partenaires et de l'État et, sur proposition de la direction de la structure, d'une personnalité qualifiée dans le champ des musiques actuelles. Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

9.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

9.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

9.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de Région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un nouveau projet dans le cadre d'une nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 10 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES PUBLICS

10.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2. L'État et les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 11 – MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1.

11.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

Article 12 – ANNEXES

Les annexes I, II, III, IV et V font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe I)
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (annexe II)
- le budget global prévisionnel du projet (annexe III)
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (annexe IV)
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (annexe V)

Article 13 – RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de la REMA vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagés ou sollicités dans cette hypothèse.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 14 – EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Directeur régional des finances publiques, le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne, le Président du Département du Finistère, le payeur départemental du Finistère, le Président de Brest métropole, le payeur de Brest métropole et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à , le

En 5 exemplaires originaux.

La Directrice de la REMA La Carène	**Le Président de Brest métropole**
Madame Maëlle LE GOUËFFLEC	**Monsieur François CUILLANDRE**
Le Président du Département du Finistère	**Le Président De la Région Bretagne**
Monsieur Maël DE CALAN	**Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Philippe GUSTIN

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE I –
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027

LA CARENE

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL
2024 / 2027

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Sommaire

Préambule **4**
Présentation de la structure et de son territoire 5
a) Présentation 5
b) Statut 5
c) Caractéristique du territoire d'implantation 5
A l'échelle de son environnement très immédiat, le port de commerce 6
A l'échelle des quartiers 6
A l'échelle de la Métropole brestoise 6
A l'échelle départementale 7
A l'échelle régionale 7
A l'échelle nationale 8
Valeurs et objectifs transversaux **8**

1/ Une programmation ambitieuse, paritaire et responsable **10**
a) Une programmation représentative de tous les courants musicaux 10
b) Un positionnement équilibré favorisant l'émergence et la découverte 11
c) Assumer le rayonnement de la programmation, tout en valorisant la richesse de son territoire 12
d) L'écologie comme culture 12
e) La parité en action 13
f) La politique tarifaire 13
g) Une action de coopération affirmée 13
h) Une programmation au plus proche des populations 15
Des formats de diffusion adaptés 15
Des temps forts 16
Une programmation hors les murs 16
i) Les objectifs de fréquentation 17

Focus sur la transition écologique et l'Echo Festival **18**

2/ La Carène, une maison des artistes, un espace d'accueil et de soutien à la création **19**
a) Une présence artistique régulière 19
b) Soutien aux projets de création éco-responsables 19
c) Soutien à la création Jeune Public 20
d) Favoriser les créations portées par des femmes 20
e) Un programme de création ancré dans son territoire 20
f) Un soutien à la diffusion pour les projets de création 21
g) Un programme de création ouvert aux équipes artistiques nationales 21
h) Créer du lien entre les artistes et les habitant·e·s, usager·e·s, équipes 22

Focus sur les partenariats avec les SMAC du département **23**

3/ La Carène, un lieu de pratique musicale, d'accompagnement et d'épanouissement pour tou·te·s **24**
a) L'ouverture au plus grand nombre, des espaces de répétitions et d'enregistrement 24
b) Dynamisation du hall d'accueil des studios 25
c) Mettre la formation et la ressource au cœur de la démarche d'accompagnement 26
d) Une action soutenue en direction des écoles de musique et l'enseignement supérieur 27
e) Un nouveau parcours d'accompagnement 28
f) Les accompagnements en mixité choisie 28

Focus sur l'égalité F/H et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles **30**

4/ La Carène, un lieu d'interactions culturelles, inclusif et ancré dans son territoire **31**
a) Le Jeune Public 31
b) L'éducation artistique et culturelle 32
c) L'action dans les quartiers 32
d) L'action au niveau départemental et régional 33
e) Handicap et inclusion 34
f) Une action au plus proche des populations 35

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Focus handicap et inclusion....36

5/ La Carène, un lieu ouvert, convivial et accessible....37
a) Améliorer l'accessibilité....37
b) Améliorer l'attractivité du lieu....37
c) Un lieu inclusif et sécurisant....38

6/ Coopérations et ancrage au niveau local, régional, national et international....39
a) Au niveau local....39
b) Au niveau départemental et régional....39
c) Au niveau national et international....41
d) Mieux produire, mieux diffuser....41

7/ Les enjeux d'un système de management responsable....42
a) Une politique en responsabilité sociétale et environnementale....42
b) Mobilités, déplacements et empreinte carbone....43
c) La qualité de son organisation interne....43
d) Organigramme....45

8/ Les moyens financiers et une gestion budgétaire raisonnée....46
a) Une gestion raisonnée....46
b) Redynamiser les ressources propres....47
c) Mise en place d'un budget genré....47

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Préambule

La Carène, salle des musiques actuelles de Brest métropole, est un établissement public répondant aux objectifs généraux de favoriser la diffusion et la création dans le secteur des musiques actuelles / amplifiées et des nouveaux champs culturels, en offrant une accessibilité la plus large aux publics.
Les propositions artistiques et culturelles répondant aux missions de service public de la Carène sont centrées sur :

- la diffusion,
- l'aide à la création,
- la transmission,
- la formation,
- l'accompagnement et la promotion des pratiques et des projets,
- la structuration du secteur,

en direction :

- des structures associatives, culturelles, socio-culturelles, privées et autres,
- des publics,
- des populations,
- des praticiens amateurs, de ceux en voie de professionnalisation, et des professionnels.

Assumant ces missions de service public avec engagement depuis son ouverture, La Carène souhaite obtenir la labélisation « Scène de musiques actuelles ». Cette reconnaissance par l'Etat du rôle structurant qu'elle joue dans le secteur des musiques actuelles lui permettrait de valoriser le travail accompli depuis 17 ans et lui donner une crédibilité et une légitimité supplémentaires à rayonner à Brest et à différentes échelles de territoire.
Le présent projet artistique et culturel de La Carène, pour la période 2024-2027, détaille les objectifs transversaux, en cohérence avec des valeurs réaffirmées, et précise les axes de mise en œuvre qui seront visés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Présentation de la structure et de son territoire

a) Présentation :

Implantée dans le Port de commerce de Brest depuis 2007, La Carène est la salle des musiques actuelles de Brest métropole. Sa construction a été décidée par la collectivité pour répondre à une forte attente dans le domaine de la création et la diffusion des musiques actuelles sur le territoire de Brest Métropole.

En 2001, une étude de préfiguration est lancée, et un programme est élaboré. Un concours d'architecture est remporté par Jacques Ripault. Brest métropole investit 10 millions d'euros pour la construction du bâtiment et 900 000 euros pour l'équipement et la mise en service de La Carène. Le nom évoque la construction navale, le projet se situant au port de commerce. Le bâtiment de 3 600 m2, en béton teinté ocre et son granit violacé, suit les brisures obliques des remparts de Vauban, selon les plans conçus par Jacques Ripault (prix d'architecture Bretagne 2008).

La rampe longeant l'édifice permet l'accès au premier étage et à un toit-terrasse, initialement conçu pour accueillir 500 places en gradins de bois pour des spectacles en plein air mais actuellement fermé au public pour travaux.

Un auvent couvre un grand hall d'entrée avec bar au rez-de-chaussée et à l'étage, un atrium centre d'informations et de ressources. La grande salle compte une jauge debout de 1 300 places, avec deux plateformes latérales appelées promenoirs, pouvant chacune accueillir une cinquantaine de personnes debout. Un balcon dispose d'un gradin d'une centaine de places assises fixes avec la possibilité de déployer en dessous un gradin hydraulique de 450 places. Le « Club » est une salle pouvant accueillir 350 personnes, particulièrement adaptée pour les artistes de la région, les résidences et préparations de tournées.

La Carène dispose de plus de six studios, dont un d'enregistrement, pensés pour la cohabitation musicale. Chaque studio est un bloc de béton indépendant du reste du bâtiment et monté sur vérins. Les six studios sont équipés de backline (batterie et amplis) pour les répétitions de groupes. Une cabine est dédiée à la MAO (musique assistée par ordinateur).

b) Statut :

La Carène est gérée par la Régie d'Equipement Musiques Actuelles (REMA), régie personnalisée avec autonomie financière, et animée au quotidien par une équipe composée de 22 postes permanents renforcée par des intermittent·e·s du spectacle ou vacataires, sous la direction de Philippe Bacchetta de 2007 à 2015, puis de Gwenn Potard de 2016 à 2022 et de Maëlle Le Gouëfflec depuis septembre 2022.

L'équipe est sous contrats de droit privé, hormis la directrice / le directeur, dont le statut est assimilé à un agent de droit public non titulaire, et la comptable du Trésor Public assignataire de l'agence comptable de la Régie.

Ses missions sont définies par son conseil d'administration, composé de six élu·e·s de Brest métropole et de quatre personnalités qualifiées.

Un Conseil Consultatif Culturel a été créé pour assurer la liaison entre l'équipe et les acteurs locaux, actifs dans le domaine des musiques actuelles. Il s'agit d'une instance consultative composée de vingt-quatre membres.

c) Caractéristique du territoire d'implantation de la Carène :

Implantée dans le Port de commerce de Brest, à deux pas du centre-ville, l'action de la Carène rayonne sur tout le territoire de Brest et sa métropole mais aussi sur tout le département du Finistère et la région Bretagne, tant en terme de partenariats que d'origine géographique de ses usagers.

A l'échelle de son environnement très immédiat, le port de commerce de Brest, un quartier peu habité mais très fréquenté en journée par une population active liée à l'activité commerciale et portuaire dense, La Carène travaille en partenariat avec plusieurs acteurs incontournables du port de commerce, tel que le pub Mc Guigan's pour l'organisation, tous les ans, de la fête de la Musique, mais également avec le pub Tara Inn pour l'organisation d'une soirée anniversaire en 2024. Elle a également initié de nombreux partenariats commerciaux avec les commerçants et entreprises du port (hôtellerie, restauration, évènementiel). La Carène a également eu l'occasion de privatiser son espace, début 2024, pour l'inauguration de la nouvelle agence du Crédit Agricole du Finistère située en face de l'établissement. Par ailleurs, La Carène et Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, ont récemment collaboré (en 2022) pour l'accueil d'une soirée coproduite dans le cadre du Festival Astropolis. La Carène collabore également régulièrement avec Océanopolis, Centre National de Culture scientifique dédié à l'Océan, pour l'organisation de concerts au casque, dans les pavillons du centre, dans le cadre de différents temps forts, dont le Brest Surf Film Festival.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

A l'échelle des quartiers de la ville de Brest, La Carène déploie son action, principalement et depuis plusieurs années, sur un des cinq quartiers de veille active (La quartier Saint-Pierre - Kerargaouyat), ainsi que sur un des sept quartiers Politique de la Ville : Bellevue – Kérédern.

A l'échelle du territoire de Brest et de sa métropole (8 communes), La Carène travaille en partenariat avec la quasi-totalité des acteur·rice·s des musiques actuelles dont le nombre témoigne de la vitalité du secteur sur ce territoire :

- 5 équipements culturels et scientifiques (Le Quartz, scène nationale de Brest, Les Ateliers des Capucins, espace public et culturel de Brest, Le Mac Orlan, la salle de spectacle municipale de Brest dédiée particulièrement à la danse, Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, Océanopolis, Centre National de Culture scientifique dédié à l'Océan)

- 16 associations œuvrant dans le champ des musiques actuelles dans différentes esthétiques :
    - La SMAC Plages Magnétiques
    - Astropolis : musiques électroniques (production, label et festival)
    - Le Festival Invisible : festival de rock indépendant et musiques expérimentales
    - Longueur d'ondes, festival de la Radio et de l'Ecoute à Brest
    - L'ensemble conventionné Sillages : musique contemporaine
    - L'association Bretagne World Sounds : collectif d'acteurs et d'actrices des musiques du monde en Bretagne
    - Les associations Lazarus, Metalearth et Destrock : métal et musiques extrêmes
    - L'association Cigale productions : reggae, dub
    - L'association The Room : hip hop, rap, cultures urbaines
    - Les associations Club Rade Passion et Panem Vinum : rock indépendant
    - L'association Undercover : funk, rap, cultures urbaines
    - L'association Conne Action : musiques électroniques
    - Fréquence Mutine : radio associative membre du réseau national La Férarock

- 6 festivals :
    - Astropolis (musiques électroniques)
    - Atlantique Jazz Festival (jazz et musiques improvisées)
    - No Border (musiques traditionnelles et du monde)
    - Festival Invisible (rock et expérimental)
    - Longueur d'ondes (festival de la radio et de l'écoute)
    - Electrocution (musiques contemporaines)

- 3 écoles de musique (le Conservatoire à Rayonnement Régional, les écoles de musique Vivre le Monde et La Luciole)

- 3 cursus d'enseignement supérieur de l'Université de Bretagne Occidentale (le master Direction de Projets ou Etablissement Culturels, la Licence Arts, la licence et le master Image et Son)

- 5 bureaux de production et collectifs d'artistes :
    - La Coop 109, coopérative d'accompagnement artistique (musique et théâtre)
    - Le Studio Fantôme, collectif d'artistes et bureau de production concerts et spectacles Jeune Public
    - Astropolis, production et accompagnement d'artistes dans le domaine des musiques électroniques
    - Vivre le Monde, production et accompagnement d'artistes dans le domaine des musiques du monde
    - Margoulins Productions, bureau de production / booking

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- 4 producteurs privés de spectacles (Régie Scène, Quai Ouest Musiques, Arsenal Productions, Diogène productions)

A l'échelle départementale, La Carène travaille avec la SMAC Run ar Puns à Châteaulin et la salle de concerts Eskal à Ouessant, dans le cadre de coproductions en création résidences, ainsi qu'avec Wart à Morlaix (organisateur du festival Panoramas à Morlaix et producteur/booker au niveau national), La Criée, bureau de production à Douarnenez, pour l'organisation de tournées d'artistes. La Carène travaille en réseau avec des partenaires tels que Culture Lab 29, l'agence culturelle du Finistère, A vous les Studios (réseau d'accompagnement de la scène émergente à l'échelle du Département). La Carène est également partie prenante du Schéma d'Orientation et de Développement des Musiques Actuelles en Finistère (SOLIMA).
La Carène étend également son action au-delà de la région brestoise dans la cadre de son programme d'actions culturelles, notamment dans les zones blanches des iles du Ponant ou des Monts D'Arrée (Ile de Batz, Ouessant, Plounéour Ménez).

A l'échelle régionale, La Carène est très impliquée dans les réseaux du secteur des musiques actuelles (Supermab, espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne et AprèsMai, réseau des lieux de musiques actuelles en Bretagne). Elle travaille en coproduction avec de nombreuses salles du réseau breton (AprèsMai), notamment dans le cadre du programme de production mutualisée (La Grande Boutique, Scène conventionnée « Art en territoire », la SMAC Run ar Puns, la SMAC Hydrophone, La Nouvelle Vague, la SMAC Antipode, Les Transmusicales / UBU, la SMAC L'Echonova, la SMAC Bonjour Minuit). La Carène travaille également avec de nombreux producteurs et collectifs bretons dans le cadre de coproduction de soirées ou de tournées (Bretagne(s) World Sounds, collectif d'acteurs et d'actrices des musiques du monde en Bretagne, L'Armada Production, bureau de production et diffusion de spectacles Jeune Public, La Station Service, bureau de production et de diffusion, Patchrock, organisateur du festival Les Embellies à Rennes et tourneur booker).

Au niveau national, La Carène est présente sur tous les grands rendez-vous professionnels du secteur (Transmusicales de Rennes, MaMa Festival, Printemps de Bourges, BIS de Nantes, Raffut – Rencontres de la Fédélima, congrès du Syndicat des Musiques Actuelles). Elle est également très impliquée dans le réseau des salles, La Fédélima (Fédération des lieux de musiques actuelles), ainsi qu'au sein du Syndicat des Musiques Actuelles. Par ailleurs, La Carène est déjà impliquée dans le programme de soutien à la création mutualisée, en partenariat avec le réseau des salles bretonnes, mais également au niveau national (la SMAC Run Ar Puns et la SMAC l'Echonova, la SMAC La Coopérative de Mai et la salle de concerts Le Métronome, à Toulouse).

Valeurs et objectifs transversaux
La Carène, salle des musiques actuelles de Brest métropole a ouvert ses portes en mars 2007. Depuis cette date, le secteur des musiques actuelles a beaucoup évolué. Les crises successives l'ont déstabilisé et les libertés de création et d'expression restent fragiles. Dans ce contexte, les lieux de musiques actuelles doivent, plus que jamais, incarner les valeurs d'ouverture et de tolérance, d'apprentissage, d'expérimentation, de rencontre et de construction de soi. Contrainte par un positionnement géographique excentré, La Carène doit élaborer des stratégies de partenariat et de solidarité entre les acteurs du territoire (festivals, structures culturelles, producteurs, managers, radios…) pour créer des passerelles pérennes et efficientes entre La Carène et le secteur des musiques actuelles au niveau local, national et international.
Investie dans une démarche en responsabilité sociétale initiée en 2020, La Carène se doit de demeurer un établissement vertueux et respectueux de son environnement au sens large, un espace de co-construction, affichant des valeurs d'ouverture et de partage, un équipement doté d'une gestion rigoureuse, moderne et participative.

Le présent projet culturel et artistique entend développer son ambition autour des grands objectifs suivants :
Diffuser de nouvelles formes artistiques, responsables, innovantes et proches des populations, tout en valorisant l'engagement de La Carène en faveur de la parité et de la lutte contre les violences faites aux femmes. S'ouvrir à des esthétiques peu représentées et à la scène émergente, en valorisant la scène locale et régionale et en affirmant la place de La Carène dans les circuits de diffusion à rayonnement national et international.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Faire de La Carène une maison des artistes, un espace d'accueil et de soutien à la création, un équipement, mettant en œuvre des moyens humains, techniques et financiers au service des équipes artistiques de son territoire et de la région.

Faire de l'égalité et de la parité une ligne directrice et transversale pour tous les projets et activités de La Carène, dans l'expression et la diffusion, la création artistique, la transmission, la professionnalisation, les modes de gouvernance, les métiers.

Ancrer le projet de La Carène dans une réflexion globale et permanente sur l'impact de ses actions et de ses activités sur l'environnement, mais aussi sur les écosystèmes culturels et économiques locaux, et sur les populations.

Imaginer et concrétiser des projets de diffusion et de création avec les partenaires culturels du territoire au niveau local, départemental et régional. Impulser une dynamique solidaire et participer à la politique culturelle en faveur des musiques actuelles, en concertation et co-construction avec les réseaux et acteurs du secteur, en région et au niveau national.

Renforcer l'ouverture sur la ville et son territoire, en valorisant la scène locale, les dynamiques associatives et citoyennes, en soutenant les acteurs indépendants du secteur, en garantissant la diversité des expressions, des formes et des formats.

Donner la possibilité à chacun·e de s'émouvoir, de s'exprimer, d'acquérir des savoirs, dans un projet qui priorise l'inclusion, l'insertion et la diversité. Construire des projets avec tou·te·s autour des musiques actuelles.
Ouvrir le lieu, rendre l'espace convivial et vivant, apporter un soin particulier au rapport au public. Donner à voir la richesse des propositions et des valeurs défendues par La Carène, travailler à la sensibilisation au projet et mettre en valeur toutes les parties prenantes.

Renforcer la dynamique interne, en toute considération et bienveillance pour les équipes, en travaillant au respect de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, en privilégiant la formation et la montée en compétence, la prise d'initiative et l'implication.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

1/ Une programmation ambitieuse, paritaire et responsable.

Le projet artistique et culturel de la Carène veut s'inscrire dans une dynamique de diffusion en lien avec sa démarche en responsabilité sociétale et environnementale. Elle soutiendra et valorisera de nouvelles formes artistiques, émergentes, responsables, innovantes, dans le souci permanent de garantir la diversité des expressions dans un cadre inclusif.
Dans son action de diffusion, La Carène valorisera également son engagement en faveur de la parité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.
Enfin, la programmation de La Carène s'ouvrira à des esthétiques peu représentées et à la scène émergente, en valorisant la scène locale et régionale et en affirmant la place de La Carène dans les circuits de diffusion à rayonnement national et international.

a) Une programmation représentative de tous les courants musicaux :
La Carène doit garantir, à travers sa programmation, le principe de diversité et d'ouverture sur le monde en permettant l'expression des nombreux courants musicaux qui font la richesse des musiques actuelles (rock, pop, soul, jazz, blues, funk, reggae dub, rap et hip hop, métal et musiques extrêmes, musique expérimentale, électro, chanson, musiques du monde).
La Carène organise, co-organise ou accueille (locations) en moyenne 80 dates pour plus de 300 artistes par an.
Aujourd'hui, les esthétiques dominantes programmées à La Carène sont la musique pop rock et rock expérimental (30%) et les musiques électroniques (28%). Le rock est inscrit dans l'ADN brestois depuis les années 60, de nombreuses formations émérites du rock français sont issues de Brest (Miossec, Les Locataires, Matmatah). Les musiques électroniques ont également largement leur place à Brest notamment grâce au Festival Astropolis, un des plus anciens et des plus grands évènements électro français, apparu à Brest en 1995 et qui a accueilli les grands noms de la scène électro française et internationale (Laurent Garnier, Manu Le Malin, Miss Kittin, Elisa do Brasil, Carl Cox, Jeff Mills). Née de cet héritage, La Carène positionne naturellement sa programmation autour ces deux esthétiques dominantes.
Pour autant, certaines autres esthétiques tendent à s'imposer dans la programmation, telles que le Rap/ Hip Hop, qui témoignent des revendications et de l'état d'esprit d'une nouvelle génération. La Carène est très attentive aux nouvelles tendances de ces musiques dites « urbaines ». D'ici 4 ans, le rap Hip hop sera représenté à la même proportion que les deux autres esthétiques majoritaires citées plus haut (20% chacune).

Par ailleurs, La Carène travaille également autour des esthétiques de musiques traditionnelles et du monde, notamment grâce au partenariat avec Le Quartz, Scène nationale de Brest, la SMAC Plages Magnétiques et le collectif Bretagne(s) world sounds, collectif d'acteurs et d'actrices des musiques du monde en Bretagne, autour du Festival No Border, pour la coproduction d'une ou deux soirées par an dans le cadre du festival. Cette attention portée aux musiques traditionnelles et du monde, dans un souci d'ouvrir la programmation de La Carène à toutes les esthétiques, sera maintenue dans les 4 prochaines années. La Carène aura également à cœur, dans ce cadre, de s'impliquer dans la diffusion de nouvelles dynamiques de création régionales (diffusion des projets de création émanant du collectif Bretagne(s) World Sounds).
De la même manière, la coopération avec la SMAC Plages Magnétiques, essentielle dans le projet de La Carène, va être renforcée à partir de 2024 et pour les 4 ans de la convention, à travers différents projets de coopération en diffusion, dans un souci d'assumer la complémentarité des deux structures, entre une SMAC spécialisée et un lieu de musiques actuelles plus généraliste. La Carène travaillera avec la SMAC Plages Magnétiques à un programme de co-diffusion en 2024 et 2025 (5 dates par an). Ce programme sera étoffé à partir de 2026 et 2027, dès l'arrivée de la nouvelle direction de la SMAC Plages Magnétiques et dans le cadre de la rédaction d'un nouveau projet de partenariat. Des nouveaux formats de temps forts autour des esthétiques jazz, musiques improvisées et expérimentales vont être imaginés entre les deux structures, de manière à créer des passerelles entre les esthétiques jazz / improvisées et les musiques actuelles amplifiées, sur des projets tels que Nout, Xylouris White, Will Guthrie, Julien Desprez, Rafaëlle Rinaudo, Vacarme.
Les axes de coopération entre La Carène et la SMAC Plages Magnétiques sont détaillés dans l'encadré page 23.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

A horizon 2027, la répartition des esthétiques, dans la programmation de La Carène, devra traduire la diversité du secteur des Musiques Actuelles :

Electro	20%
Pop Rock	20%
Rap Hip Hop	20%
Jazz	10%
Chanson, Variétés	10%
Reggae, Musiques traditionnelles et du monde	10%
Expérimental, ambient, expressions hybrides et numériques	5%
Jeune Public	5%

b) Un positionnement équilibré favorisant l'émergence et la découverte :
Aujourd'hui, la part de têtes d'affiches représente 15% de la programmation de La Carène. Les propositions d'artistes émergents, locaux, amateurs, jeune public, les nouvelles formes artistiques, hybrides et novatrices représentent 85% de la programmation de La Carène. Sur ces 85%, 50% des propositions mettent en avant des artistes émergents. 50% des concerts sont organisés dans la grande salle et accueillent 55% des artistes émergents (premières parties, temps forts). Dès 2024, ces taux de répartitions seront maintenus de manière à renforcer la part de l'émergence et l'objectif, d'ici 2027, est d'arriver à un pourcentage de 60% de la programmation dédié à l'émergence.

La Carène sera attentive à proposer des concerts portés par des artistes reconnu·e·s pour permettre au plus grand nombre de s'approprier l'équipement et son projet, tout en gardant le souci constant de montrer les nouvelles tendances artistiques, valoriser l'émergence et soutenir l'innovation grâce à une programmation défricheuse assumant la prise de risque artistique. En 2024, dans ce cadre, La Carène accueillera des projets tels que Vox Low, Bracco, Les Vulves Assassines, Ulrika Spacek, Radical Kitten, Gablé. Dans la grande salle, La Carène s'appuie les évènements prescripteurs tels qu'Astropolis pour dynamiser la scène émergente, notamment dans le domaine des musiques électroniques, à ce titre ont été accueillis à La Carène : MZA, Flore, WSK, Youl, Infravision, Volition Immanent.
Elle s'inscrira également, comme une étape incontournable, dans les tournées « découvertes », dispositifs de soutien au démarrage et tremplins dédiés à la jeune création et à la **scène émergente** (Tournée des trans, Buzzbooster, RappeuZ, Inouïs du Printemps de Bourges, FAIR). En 2024, La Carène accueillera, par exemple, les auditions régionales du Tremplin RappeuZ.

c) Assumer le rayonnement de la programmation, tout en valorisant la richesse de son territoire :
Les artistes étrangers représentent en moyenne 20% de la programmation. Ils viennent d'Europe et d'ailleurs et sont moins nombreux qu'il y a quelques années. Le coût des transports et les réflexions autour de l'empreinte carbone des programmations raisonnées, expliquent cette diminution.

En revanche, une présence plus forte des musicien·ne·s français·es. au sein de la programmation de La Carène est à noter. Ils représentent presque 35% de la programmation. Les artistes régionaux représentent 45% de la programmation. Cet équilibre sera conservé dans les 4 années du projet. En 2024, plusieurs propositions étrangères sont d'ores et déjà confirmées ou en cours de confirmation (Tindersticks, Charlotte Cardin, Faada Freddy) ou encore des propositions nationales dont les tournées se confirment également pour 2024 (Hubert Felix Thiéfaine, Jain, Luidji, Dionysos).

La Carène s'attachera à soutenir et à faire la promotion de la scène locale (musicien·ne·s de la métropole brestoise, du département, des départements limitrophes et de la région). Elle favorisera l'accès aux premières parties pour les artistes du territoire brestois, aujourd'hui peu valorisés, à raison de 5 à 10 opportunités par an à horizon 2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La Carène organisera des soirées dédiées à la scène locale (15 par an, y compris les scènes organisées dans le hall des Studios de La Carène), en s'appuyant sur la dynamique associative locale. 80% de ces soirées seront gratuites. Elle soutiendra les acteurs indépendants locaux et régionaux, labels, disquaires, radios locales, en ouvrant ses portes et ses espaces aux release-parties, aux salons de labels indépendants, foires aux disques, et autres événements dédiés. A plus de 15 reprises par an, les labels, radios et disquaires de la région brestoise seront mis à l'honneur dans le cadre des soirées organisées à la Carène (par exemple en 2024, Astropolis Records, Mascarade Records, Music from the Masses, French Wine Records, L'Eglise de la Petite Folie, Bad Seeds, Radio U, Fréquence Mutine).

d) L'écologie comme culture :

Engagée dans une démarche en responsabilité sociétale depuis 2020, certifiée ISO 20121, la norme de l'évènementiel, La Carène a initié, en 2023, L'Echo Festival, un festival de musique qui questionne les enjeux de la nécessaire transition écologique. Ce temps fort est dédié aux artistes qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable et qui placent l'écologie au cœur de leurs préoccupations.

La Carène défend une approche sensible de l'écologie et invite chacun·e à s'emparer de ces questions de manière créative pour en faire une affaire commune. Sobriété énergétique, gestion des déchets, impact carbone, biodiversité sont autant de thématiques abordées par les scientifiques et les responsables politiques, l'Echo Festival, qui vise à devenir un rendez-vous annuel, a pour ambition de s'en emparer pour éveiller les consciences par le sensible pour nous inciter à imaginer les modèles de demain.

La Carène intensifiera également son implication autour des questions environnementales et de responsabilité sociétale des structures de l'événementiel, en participant à des groupes de travail et de réflexion au niveau national et international (Fédélima, Live DMA, European network of live music associations), pour la mise en place de tournées responsables et respectueuses de l'environnement. Elle privilégiera, en concertation avec ses homologues bretons et de l'ouest de la France, la mutualisation des tournées, les déplacements vertueux pour les artistes et équipes artistiques, et limitera au maximum l'accueil des productions et scénographies à forte exigence énergétique.

e) La parité en action :

De manière transversale, La Carène veillera à rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes sur scène, sensibilisera tous ses partenaires à la question de la parité, et les incitera à être attentifs et proactifs en termes de lutte contre les inégalités et les discriminations. Elle travaillera de concert avec les producteurs du secteur, en favorisant le choix d'artistes féminines dans les catalogues. Les temps de diffusion seront également l'occasion de sensibiliser le public aux questions d'égalité par la multiplication d'outils de communication et de signalétiques dédiées. Un objectif de 50% d'artistes féminines sur scène sera visé à l'horizon de 2027.

f) La politique tarifaire :

Dans un objectif affirmé de garantir l'accessibilité, la politique tarifaire sera adaptée à toutes les configurations, les tarifs réduits / abonné·e·s et la billetterie sociale seront maintenus. La Carène poursuivra ses efforts en matière tarifaire en proposant de nombreuses soirées à bas prix et, dès que possible, des têtes d'affiche à moindre coût. De ce fait, la moyenne générale des tarifs pratiqués sera de 15€. La Carène augmentera le nombre d'événements gratuits (entre 10 et 15 par an) à différents horaires et dans différents lieux afin de permettre une accessibilité au plus grand nombre : les Midis & Demi, les 18 & Demi, les Music'All (concerts, open mic, scènes ouvertes), organisés dans le hall des studios au premier étage de La Carène, plusieurs événements de l'Echo Festival, Starting Blocks (la soirée d'ouverture de saison). Par ailleurs, l'abonnement reste l'outil principal du programme d'accessibilité, avec un prix réduit sur chaque concert, des places à 3€ sur des dates « découverte » et des opérations spéciales tout au long de la saison.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

g) Une action de coopération affirmée :

La Carène inscrira son projet de diffusion dans une action de coopération affirmée. Au niveau régional et au niveau national, La Carène travaillera, à partir de 2024 et jusqu'à la fin de la convention, à favoriser la mutualisation de tournées en collaboration avec ses partenaires lieux de différents réseaux : AprèsMai pour les lieux de musiques actuelles en Bretagne, la Fédélima pour les lieux de musiques actuelles au niveau national. Elle favorisera les circulations vertueuses des artistes sur le territoire régional, en valorisant les projets de diffusion raisonnés en partenariat avec les producteurs des artistes, en bannissant les logiques anciennes (par exemple les exclus sur certains groupes), et en s'attachant à de nouveaux modèles de production, dans une démarche de transition écologique plus que nécessaire, notamment dans le secteur des musiques actuelles.

Au niveau local, La Carène s'ouvrira à des coopérations diverses dans l'objectif principal de mixer les publics, de mutualiser les moyens et d'agir au sein d'une concertation de territoire en faveur des Musiques Actuelles. La Carène poursuivra son effort d'ouverture vers tous les acteur·rice·s qui œuvrent sur le territoire en faveur des musiques actuelles et de la diversité, en favorisant les coproductions, en cohérence avec sa programmation, dans un esprit de co-construction. Elle travaillera activement, sur toute la durée de la convention, avec les acteurs culturels du territoire pour l'organisation de concerts hors les murs et/ou temps forts selon le rythme suivant :

- Le Quartz, scène nationale de Brest, pour le festival No Border (une ou deux soirées par an) et des concerts en coproduction ayant lieu au Quartz ou à La Carène (2 par an) : en projet > Tindersticks à l'automne 2024 et Kogoba Basigui / Eve Risser & Naïny Diabaté (avec la SMAC Plages Magnétiques) en 2025.
- La SMAC Plages Magnétiques, pour l'Atlantique Jazz Festival et des soirées concerts de la saison de Plages Magnétiques ayant lieu à La Carène (5 soirées par an) : la prochaine date en préparation aura lieu en avril 2024 (Abadjadé), en projet > Kogoba Basigui / Eve Risser & Naïny Diabaté (avec Le Quartz, scène nationale de Brest) en janvier 2025 et Le Bal du Siècle, François Corneloup, en mai 2025.
- Le Mac Orlan, pour des projets en co-diffusion (2 par an) : exemple le Cinéconcert Robocop en avril 24 et l'Echo Festival en juin 2025.
- Les Ateliers des Capucins : pour des partenariats en co-diffusion dans le cadre du festival Astropolis, ou de formats tels que les Midi & demis (2 évènements par an).
- Océanopolis, une production directe dans le cadre du Brest Surf Film Festival et un partenariat action culturelle dans le cadre de l'évènement les Arts Pulseurs, organisé par Océanopolis.
- L'ensemble Sillages, pour un partenariat en co-diffusion dans le cadre du festival Electrocution (une soirée, dans le cadre du festival organisé tous les deux ans).

La Carène travaillera également avec les producteurs privés du territoire brestois pour des coproductions de soirées ou des locations (Diogène Productions, Quai Ouest Musiques, Régie Scène, Arsenal Musiques). Les locations s'adressent aux producteurs locaux du territoire brestois, pour des propositions correspondant moins à la ligne artistique de la programmation de La Carène, et à des opérateurs privés pour des colloques ou rencontres associant systématiquement un moment musical (banques, entreprises privées).

Par ailleurs, La Carène maintiendra, durant les quatre ans de la convention, ses partenariats avec les 6 principaux festivals brestois dédiés à la musique et à l'écoute (Astropolis, Invisible, No Border, Longueurs d'Onde, Atlantique Jazz, Electrocution), pour soutenir et favoriser la dynamique associative du territoire, porteuse de richesses, de diversité et de convivialité :

- Astropolis, festival de musiques électroniques, coproduction pour 4 soirées par an
- Festival Invisible, festival de rock indépendant, coproduction pour 2 soirées par an
- Festival No Border, festival de musiques du monde, coproduction pour 2 soirées par an
- Longueurs d'Onde, festival de la Radio et de l'écoute, coproduction pour des séances d'écoute et une soirée par an
- Atlantique Jazz, festival de jazz et de musiques improvisées, coproduction pour 1 soirée par an
- Electrocution, festival de musiques contemporaines pour l'accueil d'une soirée par an.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

h) Une programmation au plus proche des populations :

- **Des formats de diffusion adaptés :**

La Carène fera une large place, tout au long de la convention, à la rencontre entre les œuvres, les artistes et les populations, en favorisant les croisements des publics et des générations, en étant attentive aux rythmes de vie de chacun·e, en adaptant ses formats de diffusion dans un esprit de convivialité et d'échange :

- **Les Midi & demis**, un mercredi par mois sur l'heure de midi, le grand hall d'accueil de La Carène se transforme en cabaret concert où chacun·e peut apporter son pique-nique et profiter d'un concert gratuitement. Ce format permet d'accueillir un public varié (public plus âgé, personnes en situation de handicap, salarié·e·s du port de commerce) et de favoriser la découverte musicale, valoriser la scène locale et régionale. La gratuité permet de faciliter l'accès à celles et ceux qui ne viennent jamais à La Carène en dehors de ce cadre. Environ 150 à 200 personnes viennent, chaque mois écouter des artistes issu·e·s de la scène régionale et locale, principalement émergents.

- **Les 18 & demis**, concerts « découverte » organisés sur des horaires de fin d'après-midi / début de soirée (18h30) une fois par trimestre le samedi, sont gratuits et constituent des moments conviviaux propices à la découverte. Ces espaces de diffusion viseront un public familial qui pourra venir profiter des concerts à des horaires adaptés aux parents accompagnés d'enfants. Un espace ludique (modulable et mobile) sera mis à disposition, afin d'accueillir au mieux les enfants. Ces concerts seront adaptés aux petites oreilles. La gratuité permet de faciliter l'accès aux familles, aux parents et à leurs enfants qui viennent très rarement à La Carène, sauf sur des propositions spécifiquement dédiées au jeune public. Environ 100 à 150 personnes viennent à chaque fois profiter d'un moment festif mais adapté à l'accueil de toute la famille (horaire de la fin de l'après-midi), et écouter des artistes issu·e·s de la scène régionale et locale, principalement émergents. La fréquence de ces soirées (1 fois par trimestre) a été choisie pour pouvoir être compatible avec le planning du reste de la programmation.

- **Les « P'tits concerts »** sont organisés dans les studios de La Carène pour un public familial, à partir de 7 ans, en très petites jauges pour des moments intimistes autour de la venue d'un artiste. Les P'tits concerts ont lieu une fois par trimestre et sont organisés en marge de la venue d'artistes confirmé·e·s (par exemple : Françoiz Breut, Feu Chatterton, Melissa Laveaux).

- **Les Music'All,** organisés dans le hall des studios, ces évènements seront dédiés à la scène amateure (10 par an). Dans ce cadre, des groupes des studios seront invités à se produire à la Carène. Parallèlement, des open mic seront régulièrement organisés pour valoriser la jeune scène Hip Hop de Brest et de sa région.

- **Le système en son spatialisé** de La Carène (dôme métallique de 130 m², bardé de 23 enceintes permettant une multidiffusion des sons, acquis dans le cadre du programme arts-sciences Sonars 2018-2022), sera utilisé dans les périodes moins denses en termes de programmation, et permettra de favoriser la diffusion de formes plus expérimentales et/ou innovantes, à raison d'une série de dates par an.

- **La Carène valorisera son projet par des temps forts, réguliers** :

- Soirée d'ouverture de saison « **Starting blocks** » fin septembre, qui valorise la scène pop rock indépendante française et européenne, ainsi que la scène émergente locale et régionale.

- Temps fort autour de l'éco-responsabilité « **L'Echo Festival** » en mai/juin (détail > encadré page 18). L'Echo Festival est un festival de musique qui questionne les enjeux de la nécessaire transition écologique. Cet évènement accueillera, sur 5 jours tous les ans, 6 concerts, 1 atelier de réparation de vélo, 1 formation, 2 rencontres (dont une pour les professionnels), 3 ateliers de sensibilisation. A horizon 2027,

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

l'objectif est de développer ce projet afin qu'il devienne un évènement incontournable sur les questions de transition écologique sur le territoire régional.

- Festival **Jeune Public** « Confettis » en mai (5 jours) > **s**ensibilisation, démocratisation, éducation, découverte active : le festival Confettis est le nouveau rendez-vous dédié au jeune public et aux musiques actuelles de La Carène ! Des spectacles pour les tout-petit·e·s, les moyen·ne·s et les grand·e·s, des rencontres, des ateliers... le festival s'adresse à toutes et tous, dès 1 an, et accueillera en moyenne 5 spectacles, 3 ateliers et 1 rencontre par an. Le festival Confettis permet également à La Carène de présenter, tous les ans, les créations Jeune Public soutenues et créer une dynamique d'échange et de rencontres autour du jeune public avec les partenaires du département (Très Tôt Théâtre, Scène Conventionnée Jeunes Publics et le réseau ANCRE, association des professionnels du Spectacle Vivant Jeune Public).

- Autour de la **création féminine** « Les Femmes s'en mêlent », une fois par an.
  Depuis 1997 le festival « Les Femmes s'en Mêlent » œuvre pour une plus grande visibilité des artistes femmes dans les musiques actuelles et notamment sur scène. Tous les ans le festival fait appel au réseau des salles de musiques actuelles au niveau national, pour accueillir plusieurs soirées par an (deux concerts par soirées). Ce partenariat se matérialise par l'achat de concerts et un portage des soirées assumés à 100% par la salle.

  Ces temps forts seront complétés par des rendez-vous réguliers, comme l'organisation de tables rondes et de rencontres professionnelles (2 à 3 par an), notamment dans la cadre des festivals accueillis (exemple Astropolis) sur les enjeux du secteur.

- **Une programmation hors les murs :**

Le projet de La Carène s'exprimera également hors les murs et multipliera les rendez-vous dans des lieux insolites, propices à la découverte et à la proximité avec le public. A raison de 5 propositions par an, notamment pendant l'Echo Festival, La Carène proposera par exemple en 2024, des concerts à la PAM (nouveau tiers lieux brestois), à la plage du Moulin Blanc et au Conservatoire Botanique, afin de toucher des nouveaux publics et faire connaitre son projet.
Le projet de La Carène s'exportera également dans le Nord-Finistère, notamment à la Ferme de Messouflin (Ploumoguer) en 2025, dans le cadre d'un partenariat avec le festival Les Petites Folies qui travaille sur son territoire (Pays d'Iroise) à mettre en place des actions à l'année, au plus proche des populations, notamment autour des enjeux de transition écologique et de développement durable. Ce choix du Nord- Finistère a été privilégié dans un cadre de réflexion lié à l'équilibre territorial entre les différents acteurs musiques actuelles du département, là où Run ar Puns agit plutôt en centre Finistère, Le Novomax au sud et WART/le SEW sur le territoire de Morlaix.
Les évènements hors les murs de La Carène se dérouleront aussi en quartiers avec La Mobile Scène (caravane à concerts), à raison de deux concerts par an, dans les quartiers prioritaires ou de veille active (deux quartiers différents par an, 8 en tout sur la durée de la convention). Ces concerts en quartier accueilleront des artistes isssu·e·s de la scène hip hop émergente brestoise.

Tous ces évènements hors les murs seront gratuits et permettront de faire connaitre et de valoriser le projet de La Carène sur le territoire de Brest, sa métropole et dans le nord du Département, notamment en zone rurale.

i) Les objectifs de fréquentation :
En 2023, La Carène a accueilli plus de 45 000 spectateurs autour de 81 évènements. 52% des spectateurs proviennent de Brest et sa région, 38% du département du Finistère et 10% de la région Bretagne et du territoire national et/ou international.
Les concerts les plus fréquentés sont ceux de la grande salle (taux de remplissage à 84%), alors que les concerts découverte (souvent diffusés au Club) sont moins fréquentés (taux de remplissage à 68%).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les objectifs de La Carène concernant la fréquentation des concerts, à horizon 2027, résideront principalement dans l'amélioration des taux de remplissage des dates « découverte » et du maintien de la très bonne fréquentation des grandes salles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FOCUS SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'ECHO FESTIVAL

Démarche en responsabilité sociétale et environnementale

Suite à un travail de diagnostic interne et externe, mené en lien avec l'ensemble des parties prenantes de La Carène (partenaires, équipe, institutions, artistes...), 4 grandes familles d'axes d'action ont été identifiées. Ces grandes familles sont devenues les axes principaux de la politique de responsabilité et durabilité de La Carène, qui s'appuient sur des enjeux de positionnement et de structuration dans l'écosystème musical, d'ouverture à tou·te·s, de transition environnementale mais aussi de qualité d'organisation interne. Les premiers résultats du plan d'action qui en a découlé, sont lisibles en transversalité dans le projet de La Carène et ont été valorisés en interne et externe. La démarche a créé les conditions d'une prise de conscience sur beaucoup de sujets de la part des parties prenantes.

Mobilité et déplacements

Dans le cadre de la démarche Tomorrow, programme pour le climat piloté par Brest Métropole, La Carène s'est engagée à mettre en place une action collective d'analyse et d'évaluation des mobilités des spectateurs de spectacles à grande jauge, en partenariat avec le master DPEC de l'UBO. Cette analyse se fera autour de l'activité des quatre grandes salles de la région brestoise, qui accueillent ce type de spectacles : La Carène, L'Aréna, Le Quartz, L'Avel Vor. A la suite de cette opération d'évaluation, un plan d'action commun sera dégagé à horizon 2025. Dans le cadre de son bilan carbone (données 2023 en cours d'élaboration), La Carène fera remonter ses données sur la mobilité de ses spectateurs (enquêtes et analyse des données de billetterie) qui seront exploitées dans le cadre de cette enquête. La Carène est très attentive à limiter son empreinte carbone notamment autour d'une programmation raisonnée qui limite les longs déplacements et favorise la mutualisation des tournées avec les autres salles de concert de la région, dans un souci constant de maintenir la diversité dans sa programmation et la présence d'artistes venant de tous les horizons.

Sensibilisation / L'Echo Festival

L'Echo Festival est un festival de musique qui questionne les enjeux de la nécessaire transition écologique et défend une approche sensible de l'écologie. Il invite chacun·e à s'emparer de ces questions de manière créative pour en faire une affaire commune et construire les modèles de demain. L'Echo Festival s'articule autour d'actions de formations, de rencontres et débats, de concerts, d'installations, d'ateliers, d'actions de sensibilisation et de pratique.

Les objectifs du projet :

- Sensibiliser sur les mobilités durables et la transition écologique,
- Inventer de nouveaux modes de production,
- Organiser des temps d'échanges, rencontres et formations pour le tout public et les professionnels,
- Favoriser les circuits courts, filières bio et locales pour l'alimentation et les boissons,
- Inviter les artistes sur plusieurs jours pour qu'ils s'impliquent sur le territoire,
- Limiter l'impression de documents de communication,
- Mettre en place un dispositif de gestion des déchets spécifiques sur tous les lieux du festival en partenariat avec les services de la Ville,
- Réaliser un bilan carbone à l'issue de la manifestation et dans un objectif d'évaluation des performances (déplacements des équipes, des artistes et du public, provenance des fournitures pour l'alimentation et les boissons, les achats et/ou réemploi, la consommation énergétique des formats de spectacles diffusés).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2/ La Carène, une maison des artistes, un espace d'accueil et de soutien à la création pour les équipes artistiques du territoire et de la région.

Le présent projet entend faire de La Carène une maison des artistes, un espace d'accueil, de recherche et de soutien à la création, en favorisant une "permanence artistique" paritaire dans une démarche de mutualisation, de convivialité, et de transversalité.

a) Une présence artistique régulière :
Le volet création et l'action de La Carène, en soutien aux équipes artistiques de la région, seront affirmés et développés. Les formats de soutien à la création seront adaptés aux besoins des artistes en voie de professionnalisation et des professionnel·le·s, soit dans le cadre de demandes ponctuelles, soit dans celui d'un suivi sur le long terme, dans un souci de créer des espaces prédéfinis, tant au niveau du planning d'occupation que de la mise à disposition de différents espaces en fonction des besoins (studios, le Club, la Grande Salle, les espaces hors les murs). Les périodes plus légères en termes de diffusion, telles que les mois de janvier, juin, juillet et septembre, seront prioritairement balisées pour les créations et permettront ainsi d'anticiper les besoins et de garantir une présence artistique régulière au sein de l'équipement.

De la même manière, les équipes permanente et intermittente de La Carène seront mis à la disposition des équipes artistiques sur les périodes précitées, dans une démarche de réflexion collective sur le rôle prépondérant qu'elles ont à jouer dans le soutien artistique.

Le budget spécifique à la création sera renforcé de 15 000 euros pour la première année de la convention et restera ensuite à budget constant jusqu'en 2027. Le budget affecté à la création se montera, chaque année, en moyenne à 80 000 euros et sera financé par la ventilation de la dotation de l'Etat, ainsi que par des financements complémentaires qui seront également sollicités en fonction des projets (aide à la création du Département du Finistère, aide à la production mutualisée de la Région Bretagne, aide à la production pour les lieux du Centre National de la Musique, aide à la création mutualisée de l'Etat, mécénat).

Chaque année de la convention, de 2024 à 2027, 10 projets seront soutenus via un apport en production ou une prise en charge directe des salaires artistiques.

b) Soutien aux projets de création éco-responsables :
La Carène soutiendra, tous les ans, un projet conçu dans une démarche de développement durable, qui interroge les artistes et le public sur les transformations nécessaires du monde du spectacle vivant, en mettant en scène notamment les notions de sobriété et d'autonomie énergétique. Le temps fort de l'Echo Festival permettra tous les ans, au mois de mai/juin, d'offrir au projet soutenu, des opportunités de visibilité à l'échelle régionale et nationale. A horizon 2027, 4 projets (un projet par an) seront soutenus dans ce cadre. Ces projets de création pourront être par exemple autonomes en énergie ou valoriser des démarches de récupération de matériaux ou de réemploi.
Ces projets de création seront financés, sur le budget création, des financements complémentaires seront sollicités via des programmes spécifiques tels que ceux de l'Ademe ou du Centre National de la Musique, ou par la recherche de fonds spécifiques via le mécénat.

c) Soutien à la création Jeune Public :
Parallèlement, La Carène va s'engager sur un programme de soutien à la création Jeune Public. Cette démarche permettra d'accompagner la création de deux spectacles Jeune Public par an, sur le budget de création, en mobilisant si besoin et en complément le soutien de différents partenaires tels que la Sacem. La Carène s'appuiera sur le réseau Ancre comme prescripteur dans le secteur du Jeune Public en Bretagne. Elle participera financièrement aux enveloppes de coproduction du réseau (1000 euros par an). Un volet d'action culturelle sera déployé pour chaque production (résidence en milieu scolaire ou laboratoires en crèches, rencontres, ateliers).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

En 2024, deux équipes artistiques seront soutenues pour des créations très jeune public : Julie Bonnie et le duo Mosaï et Vincent, en partenariat avec l'Armada Production / Rennes.
En 2025, le duo Olor (Brest) sera soutenu et accompagné pour la création d'un conte musical en partenariat avec des partenaires du réseau de lieux de musiques actuelles AprèsMai (la SMAC Run ar Puns et La Nouvelle Vague). Le projet de la compagnie Outch Production « Au lit baby » sera également soutenu.
En 2026 et 2027, deux projets par an seront soutenus en création et diffusés à Brest dans le cadre du Festival Confettis (festival jeune public organisé par la Carène tous les ans).

d) Favoriser les créations portées par des femmes :
Le budget de création tiendra compte d'une répartition paritaire entre les projets de création portés par les femmes et ceux portés par les hommes. Une attention particulière sera donnée à la présence artistique féminine en création. En 2024, sur les 10 projets accueillis en création, cinq projets sont portés par des femmes (Kaolila, Olor, Brazakuja, Emezi, Hache Paille). Ces projets bénéficient d'apports en production et à la création.
A horizon 2027, cette répartition paritaire des moyens de production et de création sera maintenue à hauteur de 50% pour des projets portés par des femmes.

e) Un programme de création ancré dans son territoire :
Le programme de soutien artistique sera dédié principalement aux artistes de la région, en concertation avec les autres lieux de musiques actuelles de Bretagne (réseau AprèsMai) dans le cadre du programme de production mutualisée financé par la Région Bretagne, et en partenariat avec les structures de production (Maison des Producteurs, Bretagne(s) World Sounds), dans l'objectif d'agir dans une logique partenariale de mutualisation des moyens et dans une dynamique d'interconnaissance et de respect mutuel des contraintes de chacun·e. Une place prépondérante sera faite aux artistes en voie de professionnalisation et aux artistes isolé·e·s ne bénéficiant pas encore du soutien d'un producteur/diffuseur, dans un souci constant de favoriser le soutien à l'émergence. En 2024, 25 artistes, issu·e·s du territoire breton, seront soutenus en coproduction ou en engagement direct pour les projets suivants : Kaolila, Brazakuja, Mosai et Vincent, Olor, Thomas Poli, Florian Mona, Mina Rayeeb, Emezi, Mick Strauss, Hache Paille.
En 2025, 2026 et 2027 l'effort de soutien aux équipes artistiques régionales sera maintenu (90% des artistes soutenu·e·s, tous les ans, seront issu·e·s· de la région Bretagne).

Sur le bassin brestois, La Carène s'appuiera également sur le relais des autres acteur·rice·s du territoire (producteur·rice·s, manager·euse·s, structures de quartier et socio culturelles, associations) pour repérer les artistes émergent·e·s et créer du lien entre le terrain et l'institution.
La Carène mettra ses moyens financiers, matériels et humains à la disposition des projets de création portés par la SMAC Plages Magnétiques, afin de lui permettre de bénéficier d'espaces de travail et de moyens adaptés au soutien de ses projets. En 2024, La Carène accueillera, pour une semaine de résidence, la nouvelle création en trio de Rafaëlle Rinaudo, « Spin & Spells » portée par la SMAC Plages Magnétiques. A horizon 2027, les projets de coproduction pour le soutien artistique, entre les deux structures, seront favorisés. Un projet par an sera soutenu dans ce cadre.

Les partenariats avec les festivals brestois, tels que : Atlantique Jazz, No Border, Invisible ou Astropolis, seront également favorisés, en fonction des besoins, sur le volet « préproduction » pour les artistes programmés. La Carène mettra ses espaces à la disposition des équipes artistiques locales, départementales et régionales qui souhaiteraient bénéficier de temps de répétition en amont des représentations programmées au sein de ces temps forts, véritables accélérateurs de parcours professionnel, du fait de la présence de nombreux professionnels.

f) Un soutien à la diffusion pour les projets de création :
D'ici 2027, La Carène s'investira dans un accompagnement à la diffusion hors des « frontières » locales, des artistes en voie de professionnalisation, en s'appuyant sur des partenariats spécifiques, animés par la Fédélima. L'interconnaissance entre les lieux et les équipes des lieux de musiques actuelles, favorisée au sein de cette

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

fédération, permettra à La Carène de diffuser les artistes brestois dans d'autres régions, et de la même manière accueillir les artistes plébiscité·e·s par les salles partenaires, à la manière d'un jumelage, comme cela a déjà eu lieu en 2023, avec Le Tétris, SMAC du Havre. La Carène participera également à toutes les initiatives de ce type, organisées à l'échelle nationale (tournées découverte, mentorat, jumelage Fédélima).
Elle s'impliquera également dans la démarche de prospection des grands temps forts de la région tels que les festivals Les Transmusicales à Rennes, Les Vieilles Charrues à Carhaix, Les Indisciplinées à Lorient, pour y placer le plus régulièrement possible les artistes du bassin brestois et du département du Finistère, notamment sur les plateaux découverte dédiés. Elle pourra s'appuyer également sur l'action des établissements publics régionaux dédiés à la diffusion tels que Spectacle Vivant en Bretagne et des programmes tels que Glaz music (collectif de 20 structures professionnelles, implantées en Bretagne, qui œuvrent au développement international d'artistes et groupes musicaux).

g) Un programme de création ouvert aux équipes artistiques nationales :
Le programme de soutien à la création sera également ouvert aux équipes artistiques nationales, dans un souci de saisir les meilleures opportunités de présence artistique de très grande qualité au sein de La Carène. L'objectif est de créer un lien fort avec certains artistes à l'échelon national et international, et ainsi se donner toutes les chances de pouvoir ensuite diffuser leurs projets au sein de la programmation. En 2025, le projet « Saudade in Berlin » de Julien Gasc sera soutenu dans ce cadre, et en création mutualisée avec deux autres lieux : la SMAC La Coopérative de mai de Clermont Ferrand et le Métronum à Toulouse. A horizon 2027, un projet d'envergure nationale sera soutenu, par an, dans ce cadre de la création mutualisée.

Par ailleurs, certains formats de création plus hybrides ou expérimentaux devront pouvoir trouver toute leur place à La Carène, indépendamment de leur origine géographique. Fidèle à ses valeurs de défense de la diversité et d'exigence en termes de recherche artistique, La Carène deviendra un interlocuteur privilégié pour les structures de production et collectifs d'artistes qui défendent ces types de formats de création (expérimental, jazz, musiques improvisées, ambient, formats pluridisciplinaires liés au numérique…). Dans ce cadre, le projet de Thomas Poli « Le Rayon Extraordinaire » (ambient / expérimental) sera soutenu en 2024, en partenariat avec l'Eskal à Ouessant. D'ici 2027, un projet par an sera soutenu dans ce cadre.

h) Créer du lien entre les artistes et les habitant·e·s, usager·e·s, équipes :
Lors de tous ces temps de création, répétitions, préproductions, La Carène s'efforcera de créer du lien entre les artistes et les habitant·e·s, usager·e·s, et équipes.
Les sorties de fabrique et filages seront ouverts au plus grand nombre (équipes, partenaires, usager·e·s des studios, abonné·e·s, usager·e·s des programmes d'action culturelle et/ou d'insertion, bénévoles). Dans une démarche anticipée et concertée avec les équipes artistiques, les rencontres seront également favorisées afin de créer des moments privilégiés de rencontres, de découverte et d'interconnaissance entre les artistes en création et les populations.

L'espace de restauration de La Carène, rebaptisé « La Cantine », sera l'endroit de la rencontre et des échanges avec l'équipe permanente, véritable lieu de vie en journée et au moment des repas. Ce sera le point de démarrage d'une dynamique forte d'accueil des artistes à La Carène.
L'implication de certaines équipes artistiques dans les projets d'action culturelle, l'organisation de workshops, créeront les conditions d'une présence artistique régulière au sein de La Carène.

Les workshops, à raison de 4 sur la durée de la convention, permettront la rencontre entre des artistes confirmé·e·s et des artistes en voie de professionnalisation, ou encore des étudiant·e·s et/ou personnes en parcours d'insertion. Enfin, La Carène développera un lien fort entre les artistes en création et les usager·e·s du programme d'action culturelle, notamment dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle, en encourageant la pratique et en favorisant la rencontre avec les œuvres et les artistes. Par ailleurs, dans un objectif de professionnalisation, La Carène s'appliquera à accompagner les artistes dans la mise en œuvre de projets d'action culturelle en direction de différents publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FOCUS SUR LES PARTENARIATS AVEC LES SMAC DU DEPARTEMENT

> AVEC PLAGES MAGNETIQUES

La coopération avec la SMAC Plages Magnétiques est essentielle dans le projet de La Carène. La complémentarité des deux projets, entre une SMAC spécialisée et un lieu de musiques actuelles plus généraliste, va être renforcée à partir de 2024 et pour les 4 ans de la convention, à travers différents projets de coopération en diffusion et en création.

Projets confirmés :

En diffusion :

- Coproduction d'une soirée le 13/04/2024 (Abadjade + Mighty Mambo) – tripartite avec Vivre le Monde (https://www.lacarene.fr/abajade-mighty-mambo.html)
- Coproduction de trois soirées dans le cadre de l'Atlantique Jazz Festival (les 15, 16 et17/10/2024 - programmation en cours)
- Coproduction d'une soirée le 31/01/2025 (option Kogoba Basigui / Eve Risser & Naïny Diabaté) – tripartite avec Le Quartz, scène nationale de Brest
- Diffusion du projet *Le Bal du Siècle* et restitutions des ateliers le 17/05/2025 à la Carène

En création :

- Accueil du projet *Spin & Spells* de Rafaëlle Rinaudo, artiste associée de Plages Magnétiques pour la saison 2023/2024, pour une semaine de résidence en mai 2024 aux studios de La Carène.
- Dans le cadre de cette semaine de résidence, une visite de La Carène et une rencontre avec Rafaëlle Rinaudo seront organisées pour les élèves de l'école de Pen ar Streat à Brest et leurs familles.
- Production mutualisée de territoire avec le Conservatoire de musique de Brest, Vivre le Monde et Plages Magnétiques : création participative *Le Bal du Siècle* – par François Corneloup sur 2024 / 2025 (Soutien à la Création par La Carène en hiver 2025, ateliers avec la classe CHAM du collège Saint Pol Roux à Brest)

En construction :

- Plages Magnétiques et La Carène vont s'engager sur un partenariat en création par an, dans le cadre du programme de production mutualisée (avec le soutien de la Région Bretagne), à partir de la saison 2024 / 2025.
- A envisager dès l'arrivée de la nouvelle direction de Plages Magnétiques : un temps fort par an, Jazz / Musiques Actuelles autour des nouvelles expressions de la scène jazz, noise, hybride, expé. (1er semestre 2026)

> AVEC RUN AR PUNS

La coopération avec Run ar Puns se concentre, en 2024 / 2025, sur des projets de coproduction en création, dans le cadre de la production mutualisée. Les deux salles travaillent à un soutien concerté aux équipes artistiques du territoire finistérien et breton, dans une dynamique de partenariats réguliers :
En 2024 / 2025 : soutien à la création dans le cadre de la production mutualisée pour le spectacle jeune Public de Olor, ainsi que pour la nouvelle création de Tékémat. Les deux projets sont également coproduits avec La Nouvelle Vague de Saint-Malo.
En 2026 et 2027, de nouveaux projets seront mis en place au retour du Directeur de Run ar Puns, notamment dans le cadre d'une réflexion concertée sur la ruralité.

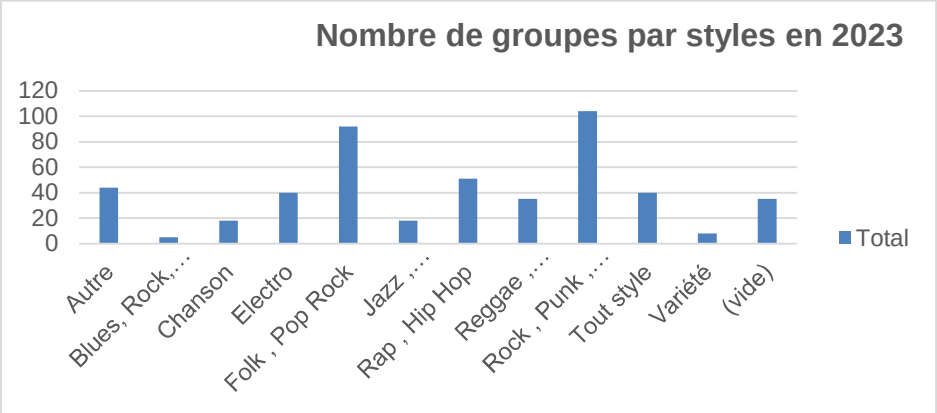
Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3/ La Carène, un lieu de pratique musicale, d'accompagnement et d'épanouissement pour tou·te·s.

Dans son action d'accompagnement, La Carène favorisera la diversité des esthétiques, dans une dynamique d'échanges et de rencontres, de la pratique de loisir à l'insertion professionnelle.

a) L'ouverture au plus grand nombre, des espaces de répétitions et d'enregistrement de La Carène :
En 2023, les studios ont accueilli 491 groupes dont 20% de femmes, sur une tranche d'âge se situant, majoritairement entre 25 et 45 ans. D'ici 2027, l'objectif principal est de passer à 50% de femmes dans les studios, en multipliant les opérations de sensibilisation à la parité dans la musique dès le plus jeune âge et en favorisant l'accueil des musiciennes à La Carène, dans le cadre des parcours de formation du Conservatoire et des écoles de musique. Les programmes d'accompagnement spécifiques en non mixité seront également poursuivis dans l'objectif de garantir une meilleure fréquentation des musiciennes dans les studios de La Carène.

De la même manière, des ateliers réguliers (à raison de deux par semaine) ont été mis en place en 2023 et seront maintenus dans les 4 prochaines années, en partenariat avec Vivre le Monde et La Luciole, sur les esthétiques Afro Beat et Ethno Jazz, dans un souci de nourrir la diversité des esthétiques au sein des studios de La Carène.



L'ouverture à tou·te·s, des espaces de répétitions de La Carène (6 studios) et du centre info-ressources, ouvert du mardi au samedi l'après-midi et offrant rencontres, formations, ateliers de pratique, rendez-vous conseils, quel que soit l'âge, l'esthétique, le niveau, le type de pratique (individuel ou en groupe), sera réaffirmé. Les horaires d'ouverture des studios (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à minuit et de 14h à minuit le mercredi, ainsi que de 14h à 20h le samedi) feront l'objet d'une enquête auprès des usager·e·s, ainsi qu'auprès des musicien·ne·s du territoire, à chaque début de saison, afin d'adapter l'offre au plus près de leurs besoins. La politique tarifaire restera adaptée et dégressive pour permettre l'accès au plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

TARIFS STUDIOS DE REPETITIONS

Tarifs des petits studios (orange / bleu / jaune)				
	Prix par heure	Forfait 10h (2h offertes)	Forfait 20h (5h offertes)	Forfait 50h (15h offertes)
Tarif solo	3,00 €	24,00 €	45,00 €	105,00 €
Tarif duo	5,00 €	40,00 €	75,00 €	175,00 €
Tarif groupe	7,50 €	60,00 €	112,50 €	262,50 €
Tarifs des grands studios (vert / pourpre / rouge)				
	Prix par heure	Forfait 10h (2h offertes)	Forfait 20h (5 heures offertes)	Forfait 50h (15 heures offertes)
Tarif groupe	8,50 €	68,00 €	127,50 €	297,50 €

Le Studio d'enregistrement est accessible aux artistes en voie de professionnalisation pour du maquettage ou de la formation, mais également aux artistes professionnel·le·s accompagné·e·s par La Carène, pour des phases de recherches, d'écriture et de pré-maquettage.
D'une manière générale, les studios de la Carène resteront, en journée, l'espace de travail et de répétition des artistes accompagné·e·s, mais aussi le lieu d'une pratique collective dans le cadre des ateliers menés par le service d'Action Culturelle. Les studios accueilleront également des actions de formations spécifiques, comme par exemple en 2023 : formation voix et improvisation par Erwan Noblet ou formations techniques de prise de son, mixage et Ableton Live par le CIFAP (Centre de formation audiovisuel, radio et spectacle vivant – Montreuil). En 2024, les 3 sessions de formations techniques du CIFAP, ainsi que le cycle de formation voix et chant, seront reconduits.
Dans ce même état d'esprit, la politique d'abonnement, donnant accès aux musicien·ne·s des studios à des tarifs préférentiels pour les concerts de La Carène, sera maintenue afin de favoriser la circulation des usager·e·s au sein de tous les espaces de vie de La Carène, sans cloisonnement.
La Carène mettra, également, à disposition ses espaces et ses moyens humains et matériels pour soutenir des projets de pratique collective, tels que la Chorale Les Karen Sheriff, afin de favoriser les dynamiques de rencontres, d'échanges et d'épanouissement par la pratique musicale.
Toutes ces initiatives permettront de manière transversale de redynamiser la fréquentation des studios après la crise sanitaire et les périodes de confinements/fermetures successives qui ont bouleversé les repères et les habitudes.

b) Dynamisation du hall d'accueil des studios :
A l'instar des autres espaces publics de La Carène, le hall des studios deviendra un espace de rencontre, d'échange et d'expression. Une attention particulière sera portée à l'aménagement d'un espace de convivialité (espace jeux, de discussion, de collation / pause-café) dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance et créer du lien entre les musicien·ne·s des studios, les équipes de La Carène, les artistes professionnel·le·s, les intervenant·e·s de l'Action Culturelle et du Centre info-ressources.
En 2023, le cycle de concerts et scènes ouvertes, pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes dans le hall de studios, et intitulé « Les Music'All », a vu le jour et sera renouvelé tous les ans de 2024 à 2027, à raison de 10 évènements par an. Les premiers chiffres de fréquentation sont très prometteurs et dénotent un réel besoin pour la scène émergente de pouvoir trouver un terrain d'expression et de pouvoir accéder à l'équipement de manière régulière. Ces évènements sont gratuits. Des groupes des studios seront invités à se produire dans ce cadre (5 fois par an).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Parallèlement, des open mic seront régulièrement organisés (5 par an) pour valoriser la jeune scène Hip Hop de Brest et de sa région. Ces scènes ouvertes valoriseront la pratique amateure et créeront des espaces de diffusion pour les musicien·ne·s qui voudraient expérimenter la scène dans un contexte adapté à leurs besoins et à leurs envies.
Ces espaces de diffusion seront ouverts et partagés avec les jeunes collectifs brestois, toutes esthétiques confondues : rap, slam, electro (par exemple pour le RAP : Strictement Vaurien·ne·s, Finistère Amer, The Room ou pour l'électro : Radio Lune, Westsound, BSide) et permettront aux artistes émergent·e·s de trouver un premier espace d'expression et de diffusion, dans un cadre professionnel leur permettant de tisser un lien fort avec l'établissement structurant du secteur et son équipe.
Ces temps de diffusion et de rencontre dans le hall des studios seront également utilisés pour sensibiliser toutes et tous aux différentes activités de la Carène.

c) Mettre la formation et la ressource au cœur de la démarche d'accompagnement :
Le Centre info-ressources, espace d'accueil, de formation et de rencontre, premier jalon du parcours des musicien·ne·s au sein du programme d'accompagnement de La Carène, a été réaménagé en 2022. Les travaux entrepris ont permis d'optimiser les espaces et de les adapter aux multiples activités du centre info-ressources. Ils sont plus accueillants et permettent, grâce à un dispositif de mobilier modulable, une gestion plus souple de l'enchainement des évènements et actions développés.
Les rencontres et formations liées à la connaissance du secteur et l'environnement professionnel, mais aussi aux techniques musicales, sont essentielles dans le parcours d'un·e musicien·ne mais également pour la structuration des acteurs associatifs du territoire. A raison d'une dizaine de rencontres par an (sur la communication, les droits des artistes, la production, la structuration), en complément de l'accueil de formations et d'ateliers spécifiques (voix et chant, formation techniques mixage, Ableton Live, prise de son) en direction des usager·e·s des studios, et plus largement des artistes en voie de professionnalisation, mais aussi des professionnel·le·s (via les formations du CIFAP), l'action du Centre info-ressources est centrale. Ce travail de structuration se construira en concertation et en partenariat avec les structures locales et régionales œuvrant dans le même domaine (Le Jardin Moderne, association rennaise dédiée à l'accompagnement, Le Collectifs des Festivals, Supermab, espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne, Culturel Lab29, HF+ Bretagne, entre autres), dans une démarche de co-construction dans le cadre du groupe de travail « ressources et formation » du réseau régional Supermab, au sein duquel La Carène intervient. Le Centre info-ressources veillera à sélectionner de manière paritaire ses intervenant·e·s pour les formations et rencontres.
La chargée du Centre info-ressources participera également à toutes les actions de structuration du secteur dans le domaine de la formation, notamment au sein des groupes de travail du réseau régional Supermab. Plus largement, elle sera la référente « Carène » au sein du Schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA), piloté en Finistère par Culture Lab29, et ce afin de mettre à disposition l'expertise de La Carène dans le domaine de la structuration, au niveau local et régional.
De la même manière, en lien avec la Ville de Brest et le dispositif « Entrez en culture », programme brestois d'insertion par la culture, ainsi qu'avec les services administratifs et d'Action Culturelle de La Carène, la chargée du Centre info-ressources développera les partenariats avec différentes structures d'insertion professionnelle. Sur toutes les actions menées par le Centre info-ressources et le service d'action culturelle, une attention particulière sera portée aux questions liées au genre et à l'égalité d'accès aux métiers du spectacle vivant, de manière transversale.

d) Une action soutenue en direction des écoles de musique et l'enseignement supérieur :
En tant qu'établissement structurant dans le champ des musiques actuelles, La Carène poursuivra les actions en direction des écoles de musiques et des établissements de formation professionnelle du secteur des musiques actuelles sur le territoire de la Métropole brestoise. Ainsi, les studios de La Carène seront ouverts aux besoins du Conservatoire à rayonnement régional, de la Luciole et de Vivre le Monde afin de créer un lien avec les structures d'enseignement, dans l'objectif de favoriser l'apport de nouveaux contenus dans les cursus, tels que l'ouverture des filages de préproductions, les sorties de fabrique des résidences, les temps d'échanges et de rencontre avec les artistes et l'équipe de La Carène. Par ailleurs, les groupes accompagnés pourront bénéficier de l'expertise et du

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

regard spécifique des professeur·e·s de ces établissements d'enseignement, notamment le Conservatoire à rayonnement régional. Une attention particulière sera portée aux élèves des COP qui pourront bénéficier de workshop et ce dans une optique de découverte du métier d'artiste. L'accès aux concerts de La Carène se fera par le biais de l'abonnement (offert) qui permet aux usager·e·s, d'avoir accès aux meilleurs tarifs. Au niveau des publics scolaires, la CHAM musiques actuelles du collège Saint Pol Roux sera aussi un partenaire privilégié pour la mise en œuvre d'ateliers artistiques en quartiers.
Des journées thématiques et rencontres seront également co-organisées de manière à favoriser des temps de réflexion et d'analyse sur les enjeux du secteur de l'enseignement des musiques actuelles. A titre d'exemple, La Carène sera l'interlocuteur privilégié du Conservatoire à rayonnement régional et de La Luciole, pour la mise en place d'actions spécifiques telles que les rencontres régionales pour l'égalité dans la transmission (une par an depuis 2022).
Les espaces de diffusion de La Carène, ainsi que son personnel dédié seront mis à la disposition de L'ISB (Institut Images et Son de Brest – UBO) à raison de deux sessions par an. Les étudiant·e·s du master DPEC (Direction de projets ou d'établissements culturels) bénéficieront également de l'accompagnement de La Carène, pour la mise en œuvre de leurs projets tutorés. Les étudiant·e·s de la Licence Art seront invité·e·s régulièrement sur les temps de diffusion de concerts, afin de les sensibiliser aux esthétiques des musiques actuelles. De la même manière, La Carène maintiendra son partenariat avec l'association DROM et la KBA (Kreiz Breizh Akademi, cursus de formation professionnelle musicale dédiée aux musiques modales), notamment dans le cadre de l'accueil du festival No Border, pour les actions de formation et rencontres spécifiques liées à l'enseignement et la transmission des musiques populaires et modales (atelier de pratiques et masterclasse).

e) Un nouveau parcours d'accompagnement :
L'accompagnement des musicien·ne·s en voie de professionnalisation sera restructuré. Le parcours d'accompagnement construit en concertation avec le Conseil Culturel (conseil consultatif de 24 membres qui assurent la liaison entre l'équipe de La Carène et les acteurs locaux, actifs dans le domaine des musiques actuelles, dont des usager·e·s et musicien·ne·s) était jusqu'ici conçu à la carte pour chaque projet autour de 4 niveaux d'accompagnement : 1) conseil et rendez-vous particuliers pour les amateur·rice·s, 2) accompagnement simple pour celles et ceux qui souhaitent se former et faire avancer leur projet, 3) accompagnement renforcé pour les artistes émergent·e·s, 4) accélérateur pour les groupes en voie de professionnalisation. Pour certains projets, les quatre niveaux étaient mis en œuvre, pour d'autres et en fonction de leur besoin, seuls un ou deux niveaux d'intervention était activés.

A partir de 2024 / 2025 et pour toute la durée de la convention, La Carène va se concentrer sur le soutien de 5 projets par an, repérés et sélectionnés par l'équipe de La Carène, dans le cadre d'un appel à candidatures annuel. Ce nouveau dispositif permettra aux artistes sélectionné·e·s de développer leur projet musical, dans toutes les esthétiques des musiques d'aujourd'hui et par tous types de formations : en solo, duo et groupes. Ils bénéficieront pour un an, d'un parcours d'accompagnement adapté (par exemple : temps de diagnostic, pré-prod, enregistrement, conseil sur l'environnement professionnel, communication & médias…). Dans ce cadre, la démarche d'accompagnement mobilisera l'équipe de la Carène, régisseur·se·s des studios, chargée du centre info-ressources, responsable de l'Action Culturelle, directeur·rice / programmateur·rice·s, régisseur·se·s techniques et administrateur·rice·s. La dynamique d'accompagnement trouvera également un relais avec le réseau départemental « A vous les Studios », dans un objectif de partage d'information et de mutualisation des moyens des structures d'accompagnement au niveau départemental, au service des artistes émergent·e·s et en voie de professionnalisation. La Carène sera attentive à garantir une bonne répartition des moyens mis en œuvre au bénéfice des projets portés par les femmes.

f) Les accompagnements en mixité choisie :
La Carène mobilisera des moyens humains et financiers complémentaires pour la mise en place d'actions spécifiques à destination des musiciennes.
Dans le domaine du Rap/Slam, La Carène s'appuiera sur le partenariat avec Locamusic (accompagnateur d'artistes dans le domaine du hip hop à Brest) et le collectif RappeuZ (tremplin national pour l'émancipation et le repérage

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

d’artistes féminines dans le domaine des musiques urbaines au niveau national), pour l’organisation d’un atelier de pratique bimensuel en non mixité ayant pour objectifs d’accompagner les participantes dans leur parcours d’artistes et notamment dans le cadre des auditions régionales du tremplin RappeuZ qui ont lieu à Brest (La Carène).

D’ici 2027, La Carène établira des passerelles avec Wart à Morlaix et PanoRap (projet de festival Rap initié par Panoramas à Morlaix à partir de septembre 2024), pour y proposer des artistes rap/slam féminines issues du dispositif RappeuZ. Cette démarche permettra également à La Carène d’intégrer la coopération régionale autour du RAP et slam, en œuvre autour du tremplin Buzz Booster, en partenariat avec Bonjour Minuit, L’Echonova et La Nouvelle Vague.

Par ailleurs, La Carène s’associera, à partir de fin 2024, à un programme régional d’accompagnement en mixité choisie, en partenariat avec la SMAC Bonjour Minuit, La Nouvelle Vague et la SMAC L’Echonova, en sollicitant le soutien de la Région Bretagne et celui du Centre National de la Musique. Ce programme d’accompagnement intitulé « Le Grrrl Camp » participe à la lutte contre la sous-représentation des femmes et minorités de genre sur scène. Le dispositif permet l’accompagnement des musiciennes vers la professionnalisation et contribue à légitimer ce souhait de professionnalisation des musiciennes par des temps collectifs de création, d’échanges et de partage d’expériences.
Le bilan de cette première édition régionale sera réalisé en 2025 et devrait permettre la poursuite du programme sur 2026 et 2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FOCUS SUR L'EGALITE F/H ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'égalité F/H est une des valeurs fondatrices du projet artistique et culturel de La Carène. Le programme d'action *égalité F/H* vise à mettre en œuvre un parcours d'actions concrètes et transversales sur le thème de la parité et de l'égalité autour de quatre pôles d'activités principaux : la programmation, la formation, l'action culturelle, la communication. Un programme spécifique de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles est également mis en œuvre.

De 2024 à 2027, ce programme Egalité F/H sera conforté, avec comme objectifs principaux, d'augmenter le nombre de femmes sur scène et dans les studios de répétition, valoriser la création féminine et encourager toutes les initiatives féminines dans le domaine des musiques actuelles, recruter des femmes sur les postes techniques.

Ce que la structure a déjà engagé :

- L'égalité femmes/hommes est inscrite comme valeur de base du projet artistique et culturel
- La prise en compte de la présence féminine sur scène et en création est réaffirmée chaque année
- Un décompte du nombre de femmes concernées par chaque action de la structure (nombre de femmes programmées, de techniciennes embauchées, de musiciennes dans les studios, de femmes bénéficiaires d'actions culturelles, de femmes dans les publics des concerts, etc.) est réalisé et partagé chaque année
- Animation d'un GT égalité femmes/hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles au sein de l'équipe salariée
- Organisation de tables rondes et rencontres au sujet de l'égalité F/H et des VHSS et participation de l'équipe salariée aux rencontres organisées sur les temps forts sectoriels (MaMA, Trans, etc.)
- Mise en place de cycles d'accompagnement et de formation en mixité choisie, notamment en partenariat avec les autres salles de concert de la région (Grrrl Camp régional avec la SMAC Bonjour Minuit, La SMAC L'Echonova, La Nouvelle Vague et La Carène)
- Favoriser, dans le programme de l'action culturelle, des actions de sensibilisation des plus jeunes et de formation d'artistes musiciennes en tant qu'intervenantes en action culturelle.
- Vigilance sur l'embauche de femmes sur des postes techniques
- Utilisation de l'écriture inclusive et visibilisation des femmes dans les outils de communication de la structure
- Adhésion à HF+ Bretagne et signataire du pacte HF+. Participation au GT personnes relais du Pacte HF+. HF+ Bretagne est une association féministe militant pour l'égalité réelle entre les genres, dans les domaines des arts et de la culture en Bretagne
- Adhésion à la campagne de communication « Ici c'est cool », pour les lieux et évènements festifs qui s'associent contre toutes les violences
- Désignation d'une référente VHSS parmi les délégué·e·s du personnel
- Organisation de formations à destination des salarié·e·s sur les questions de l'égalité F/H et des VHSS
- Evaluation des risques de la structure en matière de VHSS et intégration de ces risques au DUERP
- Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de lutte contre les VHSS
- Mise en place d'une signalétique spécifique sur les questions de violences en milieu festif au sein de l'équipement
- Rédaction d'un avenant pour les contrats de cession et de coréalisation, en cas de VHSS
- Intégration d'un article concernant les VHSS dans tous les contrats de partenariats

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

4/ La Carène, un lieu d'interactions culturelles, inclusif et ancré dans son territoire

Le programme d'action culturelle, proposé par le présent projet, donnera la possibilité à chacun·e de s'émouvoir, de s'exprimer, d'acquérir des savoirs, dans un projet qui priorise l'inclusion, l'insertion et la diversité. La Carène construira des projets avec tout·e·s autour des musiques actuelles, dans le souci de maintenir les objectifs et les moyens donnés à ce programme d'action culturelle ambitieux.

a) Le Jeune public :

Dans le cadre de son projet à destination du jeune public, La Carène déploiera son dispositif à plusieurs échelles d'intervention. Elle poursuivra son programme de formation et de transmission auprès des professionnel·le·s de la Petite Enfance, afin qu'ils et elles puissent s'approprier et utiliser la musique comme outil d'éveil (une session par an, pour 20 personnes). Par ailleurs, La Carène favorisera le soutien aux projets de création en direction du jeune public, créera les conditions de la rencontre entre les artistes et le jeune public, notamment dans le cadre de résidences en milieu scolaire (une par an) en sollicitant le soutien de l'Etat et de la Ville de Brest. Elle encadrera les actions de transmission liées à la création artistique (implication des artistes dans des actions menées en direction des crèches, des écoles, des centres de loisirs et équipements de quartier, des bibliothèques et médiathèques). L'action en crèche se déploiera, notamment, sur des temps de résidences d'artistes pour la création de spectacles très jeune public (0-3 ans) à raison d'un projet par an.

La Carène proposera et/ou participera à des événements réguliers dédiés au jeune public, tels que l'organisation des « P'tits concerts », qui feront le lien entre la programmation tout public et le jeune public en adaptant les formats de diffusion (petites jauges, durée des concerts, volume sonore, narration adaptée) pour créer des moments intergénérationnels et intimistes. La Carène participera à différents événements coproduits avec ses partenaires tels que l'Astroboum, dans le cadre des éditions hiver et été du Festival Astropolis, en y proposant et en prenant en charge une programmation adaptée à un public familial. Enfin, le temps fort « Festival Confettis » sera reconduit tous les ans au printemps, et sera l'occasion de présenter des propositions artistiques pour tous les âges mêlant différentes esthétiques, en valorisant notamment les spectacles soutenus en création par La Carène. Le Festival Confettis proposera également des temps d'ateliers de pratique artistique, ainsi que des temps de rencontres professionnelles et d'échanges sur les enjeux de l'Action Culturelle et du rapport au jeune public dans le secteur des musiques actuelles.

Une nouvelle aire de jeu musicale et ludique est en cours d'élaboration en partenariat avec le collectif Kogumi (collectif basé à Lyon qui sensibilise les publics aux phénomènes sonores et musicaux autour des lutheries électroniques et réalise également des instruments et dispositifs électroniques sur-mesure). Ce nouveau dispositif sera mis en fonctionnement à partir du printemps 2024 dans le cadre du Festival Confettis, et sera à la fois, un outil d'éveil de sensibilisation et de jeu pour une douzaine d'enfants en simultané, à partir de 5 ans, qui pourront l'utiliser en toute autonomie ou avec un encadrement spécifique. Il sera conçu pour être mobile et trouvera sa place à la fois lors des soirées ou évènements dédiées aux familles mais également hors les murs suivant les parcours d'action culturelle de la Carène déployés en quartiers, en structures, en milieu scolaire, à l'hôpital… Cette aire de jeu pourra être également être mutualisée entre les différentes partenaires culturels de la Ville de Brest, ainsi que du Département du Finistère.

b) L'Education artistique et culturelle :

Une part très importante des activités de l'action culturelle de La Carène sera concentrée sur les objectifs de l'Education Artistique et Culturelle, tels que l'acquisition de connaissances, la pratique et la rencontre avec les artistes. Pour ce faire, La Carène s'appuiera sur des ressources matérielles uniques (le Kraken, la mallette numérique), des partenariats forts (CHAM musiques actuelles, jumelage, résidences, réseau Canopé) ainsi qu'une équipe solide dotée d'un professeur Conseiller Relais missionné par la DAAC Bretagne. La Carène investira les écoles primaires qui en feront la demande, grâce aux partenariats et parcours d'aides aux projets d'écoles pilotées par la Ville de Brest, pour une vingtaine d'interventions par an et une intervention par école par an en moyenne, soit 10 établissements touchés par an sur les 50 que compte la ville de Brest. Ces interventions se déclinent sous plusieurs formes : visites pédagogiques et conférences sur les musiques actuelles, ateliers de pratique. A horizon

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2027, le programme de priorisation des établissements touchés par ces interventions aura fait l'objet d'une réflexion visant à favoriser certains quartiers dans le choix des écoles bénéficiant des interventions annuelles.
La Carène proposera également, une fois par an, une résidence en milieu scolaire (pour le niveau primaire) en sollicitant le soutien de ses partenaires, La Ville de Brest et la DRAC Bretagne. La Carène sera très attentive, dans le cadre de ses actions auprès des publics scolaires et plus largement auprès du jeune public, à faire intervenir un nombre important d'artistes féminines et d'intervenantes, dans l'objectif à court terme d'obtenir une présence artistique paritaire dans le cadre de ses actions d'Education Artistique et Culturelle. Les thématiques abordées par les projets développés, seront orientées vers les enjeux de parité, d'éco-responsabilité et d'affirmation des droits culturels. Toutes les esthétiques seront concernées et La Carène travaillera en priorité avec des artistes issu·e·s du territoire régional.

Dans le cadre du label 100% EAC, qui a distingué La Ville de Brest pour son projet global visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire, La Carène sera attentive à faire évoluer le scope des tranches d'âge visées (jusqu'à 25 ans) de son programme d'Education Artistique et Culturelle en cohérence avec les priorités de la Ville de Brest et réfléchit à des pistes d'action en lien avec l'enseignement supérieur.

c) L'action dans les quartiers :
A l'échelle des quartiers de la ville de Brest, La Carène déploie son action, principalement, sur un des cinq quartiers de veille active (Saint-Pierre), ainsi que sur un des sept quartiers Politique de la Ville (Bellevue – Kérédern) :

- Le quartier Saint Pierre : le quartier Saint Pierre recense 19 000 habitants (chiffre de 2016) dans son ensemble. Très étendu, il se compose de plusieurs micros quartiers dont le quartier de Kerargaouyat. Dans ce petit quartier de veille active de la ville de Brest, le nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales est de 243, et le nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales est de 153 personnes, chiffres CAF QVA 2017. La Carène a choisi depuis 2022, de couvrir cette zone de la ville d'une diversité de projets permettant un travail en profondeur, une Classe à Horaire Aménagée Musiques Actuelles s'y étant ouverte cette même année au collège Saint Pol Roux. En proposant déjà, dès la primaire, des actions culturelles de qualité, La Carène souhaite donner des clefs aux élèves de primaire qui n'auraient pas forcément osé postuler en CHAM (Classe à Horaires Aménagés) à l'entrée du collège.

  En 2023, La Carène a initié une résidence en milieu scolaire à l'école de Kerargaouyat pour l'artiste Hughes Germain, dans le cadre de la création de son spectacle jeune public : « A l'attention des poissons ». La Carène co produit ce spectacle en salle, mais accompagne également Hughes Germain dans ce laboratoire de création que sont les résidences en milieu scolaire financées par la Ville de Brest et la DRAC Bretagne.

- Le quartier de Bellevue-Kérédern : grâce au programme « Cité Educative », à la croisée du temps scolaire et du temps libre. Les Cités éducatives sont des programmes grâce auxquels les territoires s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les grands quartiers à mixité sociale limitée.
  C'est exactement le sens de nos actions sur le quartier de Bellevue-Keredern avec, par exemple en 2023, comme support la résidence de Benjamin Le Baron et son projet Art Sciences Instabilités autour duquel ont été réunis les partenaires du quartier de Bellevue : Maison de Quartier Bellevue-Kerinou, Don Bosco, service de prévention, le PL Bergot, le Centre Social de Bellevue, le Patronage Laïque de Lambézellec et le collège Joséphine Baker (ancien Kerhallet).

  Déployant son action depuis plusieurs années sur ces deux quartiers, La Carène a fait le choix de diriger ses projets, à partir de 2024, et pour les 4 ans de la convention, vers un nouveau quartier Politique de la Ville et un nouveau quartier de veille active (choix en attente du nouveau contrat de Ville).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

d) L'action au niveau départemental et régional :

Dans le cadre des jumelages financés par le Conseil Départemental du Finistère (dispositif en cours d'évolution), La Carène sera attentive à déployer son action dans les zones plus rurales du Pays de Brest, et à provoquer, notamment, des partenariats avec des collèges plus éloignés du centre urbain de la Métropole Brestoise, dans des zones définies comme « blanches » par le Département du Finistère et au sein desquels les partenariats sont favorisés. En fonction des nouvelles orientations du programme de jumelage avec les collèges du Département du Finistère, La Carène maintiendra, durant les quatre années de la convention, cette stratégie d'intervention dans les zones les plus rurales du Département, dans un souci de toucher le plus largement possible grâce à une action pas seulement déployée au niveau du territoire de la Métropole brestoise.

Par ailleurs, La Carène deviendra un partenaire privilégié de la classe à horaires aménagés « musiques actuelles » nouvellement créée au Collège Saint-Pol-Roux de Brest, en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Au niveau du lycée, La Carène maintiendra son partenariat avec le lycée Dupuy de Lôme (lycée professionnel - secteur sanitaire et social / habitat et construction, à Brest) pour l'accompagnement des pratiques artistiques des élèves en y faisant intervenir des artistes pour des ateliers de pratique et de création artistique.

La Carène, organisatrice de formations inscrites au Plan Académique de Formation, sera attentive à soutenir les projets mis en œuvre par les enseignants du second degré ayant été formés et ce à l'échelle de la Bretagne, notamment dans le cadre de projets arts-sciences en lien avec le programme Sonars. La Carène accueillera dans ses murs de nombreux groupes scolaires, de la primaire au secondaire, pour favoriser la découverte des esthétiques, des métiers, et des différentes pratiques musicales du secteur des musiques actuelles (visites pédagogiques et conférences sur les musiques actuelles, ateliers de pratique).

e) Handicap et inclusion :

La Carène poursuivra son effort d'ouverture et d'inclusion par des actions en direction des populations les plus fragiles et les plus éloignées de l'offre artistique et culturelle. Le programme d'interventions à destination des personnes en situation de handicap sera conforté. Les projets, en partenariat avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest, et notamment dans les services de psychiatrie, seront favorisés de manière à positionner la musique comme outil de médiation et de soin. « Le Kraken », dispositif musical adapté au handicap créé en 2018, sera déployé sur le territoire. Les formations des intervenant·e·s à l'utilisation de ce dispositif, seront favorisées. Par ailleurs, en partenariat avec les autres lieux de musiques actuelles du réseau AprèsMai, ce dispositif pourra être mis à disposition des lieux et des équipes de la région qui en feront la demande. De la même manière, le dispositif de création participative, déployé autour de la question des troubles autistiques, en partenariat avec le SESSAD Autisme de Brest, sera pérennisé, à raison d'un atelier annuel mené par un ou une artiste pour un groupe de 10 jeunes (un atelier par an sur les quatre ans de la convention).

Concernant le handicap et la politique d'accessibilité, la responsable d'action culturelle, formée en tant que référente handicap pour la Carène, sera associée à la mise en œuvre d'un plan de maintien aux normes lié aux évolutions de la réglementation relative à l'accessibilité au bâtiment et à l'information (accessibilité web, audiodescription, bornes spécifiques, signalétique, renforcement de l'accès en autonomie) et qui démarrera dès la fin 2024 par une phase de formation des équipes et d'étude préliminaire à la recherche d'un prestataire pour la mise en place d'un accompagnement au programme de mise aux normes qui devra être achevé à horizon 2027.

La Carène multipliera les actions en faveur de l'inclusion, grâce à des partenariats pérennes avec différents acteurs du territoire, agissant dans le champ social, tels que la Communauté Emmaüs, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Brest, le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers, La Ligue de l'Enseignement du Finistère (rencontres, visites de l'équipement, ateliers de pratique). Par ailleurs, en complément de ses propres actions, La Carène mettra à disposition ses espaces et ses moyens humains et matériel pour favoriser l'épanouissement des projets de ses partenaires sur ce type de dispositifs, tels que les ateliers de création des associations Astropolis, Vivre le Monde et Le Studio Fantôme en direction des personnes fragiles et isolées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

f) Une action au plus proche des populations :

Dans l'objectif de favoriser une présence artistique au plus proche des populations, La Carène investira les quartiers de veille active et quartiers prioritaires de la ville de Brest en multipliant les actions en partenariat avec les structures sociales et d'animation et en utilisant des outils très concrets comme le Cool bus (un par an) ou encore La Mobile Scène (caravane à concerts), qui pourront circuler et s'installer quelques jours par an, au même endroit pour donner à voir et à pratiquer de façon ludique et attractive. Ces temps dédiés créeront différentes opportunités de rencontres entre les habitants et les artistes, d'organisation de mini-concerts et d'ateliers de pratique et de découverte, en partenariat avec les structures de quartier. Dans ce cadre, La Carène s'impliquera dans le quartier de Bellevue – Kérédern pour y mener une série d'ateliers et d'actions de sensibilisation dans le cadre du programme « Cités éducatives » soutenu par l'Etat et la Ville de Brest.

Les cités éducatives sont des programmes grâce auxquels les territoires s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les grands quartiers à mixité sociale limitée. D'ici 2027, une cité éducative par an, sera mobilisée dans un des quartiers prioritaires de la ville de Brest.

Ces différentes actions, formats et événements seront l'occasion d'agir en questionnant les enjeux de notre société (écologie, parité, respect de la diversité, liberté d'expression et vivre ensemble) et de véhiculer les valeurs de La Carène et plus largement ceux des lieux de musiques actuelles, véritables espaces de socialisation, de partage et de construction de soi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FOCUS HANDICAP ET INCLUSION

La Carène oriente son projet dans une dynamique d'ouverture et d'inclusion par des actions en direction des populations les plus fragiles et les plus éloignées de l'offre artistique et culturelle, notamment dans la cadre du programme d'interventions à destination des personnes en situation de handicap. Une majorité de ces actions seront mise en œuvre, en sollicitant notamment le dispositif Culture Santé DRAC-ARS et grâce au soutien fléché du Conseil Départemental du Finistère :

Le Kraken : en partenariat avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest, et notamment dans les services de psychiatrie, les projets feront l'objet d'une attention particulière, de façon à présenter la musique comme outil de médiation et de soin. « Le Kraken », dispositif musical adapté au handicap créé en 2018, sera déployé sur le territoire de Brest et de sa région. Les formations des musicien·ne·s intervenant·e·s de La Carène, à l'utilisation de ce dispositif, seront encouragées.

Dans le cadre du jumelage avec l'hôpital psychiatrique de Bohars (antenne psychiatrique du CHRU de Brest), deux grands projets sont accompagnés. D'abord le projet de Radio Ciboulot, la web radio de l'hôpital, porté par la Compagnie La Stridente, outil de médiation plébiscité par les équipes soignantes comme par les patient·e·s. Ensuite, la résidence du musicien Mick Strauss, accompagné par Victor Blanchard (Longueurs d'Onde, festival de la Radio et de l'Ecoute), initiée en décembre 2023, qui invite les patient·e·s à s'engager dans la création d'une fiction sonore et musicale. En supplément, une vingtaine d'ateliers réguliers, animés par les musicien·ne·s intervenant·e·s de La Carène, viendront rythmer l'année des services de pédopsychiatrie du Centre Winnicott : ateliers d'éveil musical, ateliers de slam et de création musicale.

Le partenariat avec le CHRU de Brest sera renouvelé tous les 3 ans à partir de 2024.

Le partenariat avec le SESSAD Autisme de Brest invite un groupe de 10 adolescent·e·s à une session de création participative (une par an sur les quatre que compte la convention). Le groupe participera à 3 ateliers mensuels avec un ou une artiste musicien·ne, intervenant pour La Carène, au cours desquels il s'agit d'écrire, d'écouter, de chanter, et de composer. Ce projet est vu comme un parcours culturel, au cours duquel les jeunes et leurs familles sont invités à visiter les coulisses de La Carène, à assister à des balances et à deux concert en soirée.

Dans le cadre de la politique d'accessibilité de La Carène, la responsable de l'action culturelle, formée en tant que référente handicap pour la Carène, sera associée à la mise en œuvre d'un plan de maintien aux normes lié aux évolutions de la réglementation relative à l'accessibilité au bâtiment et à l'information (accessibilité web, audiodescription, bornes spécifiques, signalétique, renforcement de l'accès en autonomie. Ce plan sera mis en œuvre à partir de 2024, d'abord par une phase de formation des équipes et une étude préliminaire à la recherche d'un prestataire pour la mise en place d'un accompagnement dédié. Le programme de mise aux normes qui en découlera devra être achevé à horizon 2027.

Dans le cadre de la programmation, le format des Midi & demis, un mercredi par mois sur l'heure de midi, permet d'accueillir un public varié dans une démarche inclusive, favorise la découverte musicale, valorise la scène locale et régionale. Un public différent vient assister aux Midi & Demis (public plus âgé, personnes en situation de handicap, salarié·e·s du port de commerce). La gratuité permet de faciliter l'accès à ces personnes qui, sinon, ne viendraient pas à La Carène.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5/ La Carène, un lieu ouvert, convivial et accessible

Le présent projet entend faire de La Carène, un lieu ouvert, un espace convivial et vivant, en apportant un soin particulier au rapport au public, pour donner à voir la richesse des propositions et des valeurs défendues par le projet.

a) Améliorer l'accessibilité :

La Carène est implantée au port de commerce de Brest, dans une zone d'activité dynamique, propice à l'implantation d'un lieu de fête et de musique. Elle est accessible rapidement du centre-ville (gare) et du sud et est de la métropole. Placé sur un axe très passant, le bâtiment bénéficie d'une très bonne visibilité. Elle est desservie par des lignes de bus jusqu'à tard le week-end.

Pour autant et pour certains usager·e·s, La Carène véhicule encore l'image d'un équipement dont on ne saisit pas toujours la fonction et qui n'est pas simple d'accès. Ce constat est principalement lié à l'architecture du bâtiment, contrainte par la configuration de la parcelle d'implantation, et du positionnement des activités dans les étages (notamment les studios). Malgré l'apport d'une signalétique complémentaire en 2017 et un effort constant pour pallier aux problématiques d'accès, les activités de La Carène (hors concerts) sont encore mal connues du grand public et l'accès à l'équipement en journée reste parfois compliqué. Par ailleurs, une partie du bâtiment n'est pas accessible en autonomie, pour les personnes en situation de handicap (fauteuil). L'inadaptation des espaces de travail, à l'étage notamment, pourrait à terme poser un certain nombre de problèmes quant au respect de la législation en vigueur. La signalétique à l'intérieur du bâtiment, dans les espaces publics, doit être remise aux normes. Depuis les récentes évolutions de la législation, les espaces d'accueil doivent pouvoir prendre en compte tous les handicaps.

Le présent projet prévoit, d'ici fin 2025, la mise en œuvre d'une étude destinée à établir des préconisations, afin de mettre en place des actions, en 2026 et 2027, visant à améliorer l'accessibilité à l'équipement et au projet. Ses actions se traduiraient non pas par de gros travaux mais plutôt par la mise en place de solutions peu coûteuses et facilement réalisables, en termes de signalétique et d'organisation interne. De la même manière, dans le cadre du programme d'accessibilité, une signalétique spécifique liée aux handicaps sera réalisée pour adapter la signalétique déjà existante : l'objectif est de se conformer aux nouvelles normes issues de la loi Handicap de 2015, et de rendre l'information accessible et compréhensible à tout·e citoyen·ne. En interne, La Carène pourra s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de sa référente handicap (la responsable des actions culturelles), spécifiquement formée sur le sujet.

b) Améliorer l'attractivité du lieu :

Par ailleurs, un effort constant, durant les 4 années de la convention, sera apporté en termes de décoration et d'aménagement des espaces, notamment dans le Grand hall et l'Espace extérieur. L'objectif principal est de renforcer la qualité de l'accueil et de faire de La Carène un lieu attractif et convivial. Associée aux nouveaux formats de diffusion et à la modularité des espaces, cette qualité d'accueil permettra à La Carène d'accueillir le plus grand nombre et que chacun·e puisse y trouver ce qu'il cherche. De la même manière, une étude sur les modes de déplacements et les éventuelles difficultés d'accès via les transports en commun (horaires, fréquence), sera réalisée auprès des utilisateurs des studios et du public des concerts afin d'envisager, le cas échéant, une évolution des services de transport public.

En lien avec ses engagements en responsabilité sociétale et environnementale, La Carène mettra également, à la disposition de son public, une plateforme de covoiturage (en partenariat avec Soticket, la solution de billetterie équitable développée par Supersoniks), notamment pour les dates organisées en grande salle et générant les déplacements les plus massifs.

La Carène s'engagera, également, à partir de 2024, dans une étude sur les déplacements des publics des évènements à grande jauge de quatre structures de spectacle vivant de Brest (La Carène, Le Quartz, scène nationale de Brest, L'Arena et L'Espace Avel Vor à Plougastel daoulas). Les objectifs de cette étude sont à court terme de pour mieux connaître les publics (quelles pratiques, quels freins rencontrés, à quelles conditions ils pourraient modifier leurs habitudes…) afin d'adapter la stratégie des organisateurs et des opérateurs de transports, et à moyen terme, de réfléchir sur des outils communs, mutualiser des ressources, qui seront mis en œuvre d'ici 2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La Carène confortera son programme d'engagement des bénévoles (50 personnes concernées tous les ans), pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, de découvrir l'envers du décor, « les coulisses », apprendre à connaître les différents acteurs qui œuvrent pour l'organisation d'un concert, ou, pour celles et ceux qui ambitionnent d'en faire leur métier, faire leurs premières expériences. L'implication bénévole se déclinera autour de missions liées à la communication (distribution d'affiches), à l'accueil du public lors de certains évènements, notamment hors les murs, ou des artistes (service à la table pendant les repas et aide en cuisine), mais aussi d'enquêtes (dans le cadre du bilan carbone réalisé tous les 3 ans : enquêtes auprès du public les soirs de concerts pour connaitre leur mode de déplacement et leur origine géographique).

c) Un lieu inclusif et sécurisant :

Enfin, et pour que le lieu demeure inclusif et sécurisant où chacun·e s'épanouit sereinement, La Carène intensifiera son action en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toute forme de discrimination. Le protocole mis en œuvre en 2022, en concertation, principalement, avec l'équipe de sécurité et du bar, sera mis à jour tous les ans avec les équipes de prévention. Les équipes de La Carène, permanents et vacataires, et bénévoles, seront formées régulièrement. En interne, une procédure de signalement a été finalisée, au sein du Comité Social et Economique, et sera pilotée par la référente VHSS, qui a bénéficié d'une formation spécifique. Par ailleurs, La Carène continuera de s'impliquer auprès d'HF+ Bretagne, du Collectif des Festivals, du Festival Astropolis, de Supermab et du collectif L'Orange bleue (collectif de prévention et de réduction des risques qui intervient en milieu festif sur toute la Bretagne), dans le comité de pilotage de la mission régionale de lutte contre les inégalités et les VHSS.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

6/ Coopérations et ancrage au niveau local, régional, national et international

La Carène imaginera et concrétisera des projets de diffusion et de création avec les partenaires culturels du territoire au niveau local, départemental et régional. Elle impulsera une dynamique solidaire et participera à la politique culturelle en faveur des musiques actuelles, en concertation et co-construction avec les réseaux et acteurs du secteur, en région et au niveau national et international.

a) Au niveau local :

La Carène est très active dans la mise en place de partenariats au niveau local pour des projets de co-diffusion et de coproduction en création, avec les structures brestoises (La SMAC Plages Magnétiques, Le Quartz, Scène nationale de Brest, Le Mac Orlan, Les Ateliers des Capucins, Océanopolis, Le Fourneau, L'UBO, les ensembles Sillages et Nautilis, les festivals Astropolis, Invisible, No Border, Longueurs d'Onde, Atlantique Jazz).

Durant les 4 ans de la convention, La Carène privilégiera les coopérations en codiffusion et en coproduction de projets de création, avec la SMAC Plages Magnétiques, dans le cadre d'une convention cadre de partenariat qui sera rédigée dès l'arrivée de la nouvelle direction de la SMAC Plages Magnétiques en 2025.

Le partenariat avec Le Quartz, Scène nationale de Brest, portera sur des actions de co-diffusion et permettra à La Carène de diffuser des esthétiques moins représentées (Jazz, musiques improvisées et musiques traditionnelles et du monde).

Les autres partenariats seront maintenus, durant la période de la convention, dans l'objectif d'agir dans une démarche collective, dans l'intérêt des artistes et des publics et dans un souci constant de valoriser la diversité et l'ouverture à toutes les esthétiques, de créer des points de rencontre entre les différents acteurs culturels du territoire et de faire rayonner l'action de la Carène, sur tout le territoire de Brest et de sa métropole.

Au niveau local, La Carène s'appuiera sur la dynamique de concertation et d'animation de son Conseil Culturel (conseil consultatif de 24 membres qui assurent la liaison entre l'équipe de La Carène et les acteurs locaux, actifs dans le domaine des musiques actuelles, dont des usager·e·s et musicien·ne·s) pour mener à bien un projet artistique et culturel au plus proche des réalités du territoire.

b) Au niveau départemental et régional :

Au niveau départemental, La Carène continuera de s'investir au sein des groupes de travail du Schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA) pour travailler au niveau départemental à la structuration du secteur et participer aux actions du Département du Finistère et de Culture Lab29. Elle demeurera un lieu ressource pour tous les acteur·rice·s des musiques actuelles du Finistère.

Par ailleurs, elle privilégiera la coopération avec la SMAC Run ar Puns en se concentrant, en 2024 / 2025, sur des projets de coproduction en création, dans le cadre de la production mutualisée. Les deux salles travailleront à un soutien concerté aux équipes artistiques du territoire finistérien et breton, dans une dynamique de partenariats réguliers. En 2026 et 2027, de nouveaux projets de co-diffusion et de coproduction à la création seront mis en place.

Parallèlement, et d'ici 2027, La Carène établira des passerelles avec Wart à Morlaix et PanoRap (projet de festival Rap initié par Panoramas à Morlaix à partir de septembre 2024), pour y proposer des artistes rap/slam féminines issues du dispositif RappeuZ.

Un partenariat spécifique sera également mis en place, à partir de 2025, entre La Carène et L'Eskal à Ouessant, pour y coproduire une résidence d'artistes par an à Ouessant et favoriser le déploiement de l'action de La Carène au niveau départemental, notamment en milieu rural ou extra marin.

Au niveau régional, La Carène maintiendra les coopérations avec les autres lieux de musiques actuelles bretons (Réseau AprèsMai), ainsi qu'avec d'autres lieux de spectacle bretons, dans le cadre de coproductions et aides à la production mutualisée, pour engager son action dans une démarche de co-construction structurée et raisonnée de soutien aux équipes artistiques, au niveau régional. En 2024, plusieurs projets seront soutenus en création dans ce cadre (production mutualisée), tels que la création du conte musical d'Olor avec la SMAC Run ar Puns et La Nouvelle Vague, ou le projet de création de Kaolila avec la SMAC Run ar Puns et la SMAC L'Echonova. En 2025, La Carène s'associera avec La Nouvelle Vague et la SMAC Run ar Puns pour soutenir la nouvelle création

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

du groupe Tékémat, ainsi qu'avec Amzer Nevez, centre culturel breton implanté à Ploemeur dans le Morbihan et Le Sillon, centre culturel à Pleubian, pour soutenir la nouvelle création de Krismenn. En 2026 et 2027, d'autres projets de coopération régionale en création (3 par an) seront mis en œuvre.

Par ailleurs, La Carène s'associera, à partir de 2024, à un programme régional d'accompagnement en mixité choisie, en partenariat avec la SMAC Bonjour Minuit, La Nouvelle Vague et la SMAC L'Echonova, en sollicitant le soutien de la Région Bretagne et celui du Centre National de la Musique. Ce programme d'accompagnement intitulé « Le Grrrl Camp » participe à la lutte contre la sous-représentation des femmes et minorités de genre sur scène. Le dispositif permet l'accompagnement des musiciennes vers la professionnalisation et contribue à légitimer ce souhait de professionnalisation des musiciennes par des temps collectifs de création, d'échanges et de partage d'expériences. Le bilan de cette première édition régionale sera réalisé en 2025 et devrait permettre la poursuite du programme sur 2026 et 2027.

La Carène participe au Comité d'administration, au Comité stratégique et aux groupes de travail de Supermab (l'Espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne), dans une démarche de co-construction et de réflexion sur la structuration du secteur des musiques actuelles au niveau régional. Elle s'implique également dans le Conseil d'Administration et les groupes de travail du réseau des lieux de musiques actuelles bretons AprèsMai. La Carène apportera son soutien au réseau jeune public ANCRE, en faisant un apport financier à la coopérative de production tous les ans, et continuera de s'investir dans la réflexion et la mise en place d'actions concertées de diffusion et de soutien à la création en faveur du jeune public en Bretagne.

Par ailleurs, elle participera activement, durant toute la durée de la convention, à la mise en œuvre du Pacte HF+ pour les musiques actuelles, pour lequel elle s'est engagée dès 2022. Ce pacte HF+, piloté par HF+ Bretagne et la mission de lutte contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles dans les musiques actuelles, vise à déployer des actions concrètes répondant aux objectifs fixés par le Pacte et en s'appuyant sur un groupe de travail qui réfléchit à faire évoluer le contenu de ce pacte et dont La Carène fait partie.

c) Au niveau national et international :

Au niveau national, La Carène est adhérente du SMA (Syndicat des musiques actuelles) et de la Fédélima (Fédération nationale des lieux de musiques actuelles), et participe activement aux travaux de réflexion et de structuration du secteur au niveau national, en concertation avec différents acteurs de la chaîne (labels, producteurs, tourneurs, radios, festivals, lieux). A l'occasion de différents temps forts, tels que séminaires, rencontres, congrès, La Carène s'engagera dans différents chantiers en lien avec les enjeux du secteur (parité, diversité, indépendance, éco-responsabilité). La Carène accueillera, en septembre 2024, le Congrès National du Syndicat des Musiques Actuelles et ses 600 membres, pendant trois jours.

La Carène est également impliquée dans le programme de soutien à la création mutualisée. Dans ce cadre et en 2024, La Carène va coproduire la nouvelle création de Julien Gasc avec Le Métronum de Toulouse et la SMAC La Coopérative de Mai à Clermont Ferrand. A partir de 2025, une création d'envergure nationale, par an, sera soutenue par La Carène dans ce cadre.

Au niveau international, La Carène continuera de participer aux travaux du Live DMA (réseau européen des lieux de musiques actuelles), notamment sur les questions d'écologie et de déplacement des artistes dans le cadre de tournées européennes plus vertueuses.

d) Mieux produire, mieux diffuser :

Au niveau régional et au niveau national, La Carène travaillera, à partir de 2024 et jusqu'à la fin de la convention, à favoriser la mutualisation de tournées en collaboration avec ses partenaires lieux de différents réseaux : AprèsMai pour les lieux de musiques actuelles en Bretagne, la Fédélima pour les lieux de musiques actuelles au niveau national. Elle favorisera les circulations vertueuses des artistes sur le territoire régional, en valorisant les projets de diffusion raisonnés en partenariat avec les producteurs des artistes, en rompant avec des logiques dépassées (par exemple les exclusivités sur certains groupes), et en s'attachant à de nouveaux modèles de production, dans

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

une démarche de transition écologique plus que nécessaire, à tous les échelons, et notamment dans le secteur des musiques actuelles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

7/ Les enjeux d'un système de management responsable

La Carène renforcera sa dynamique interne, en toute considération et bienveillance pour les équipes, en travaillant au respect de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, en privilégiant la formation et la montée en compétence, la prise d'initiative et l'implication.

a) Une politique en responsabilité sociétale et environnementale :

En novembre 2021, Le Conseil d'Administration de la Régie d'Equipement Musiques Actuelles de Brest Métropole, a validé la déclaration d'une politique en responsabilité sociétale pour La Carène. L'objectif principal de cette démarche est de mettre en place une organisation responsable, garantissant l'administration et la gestion de La Carène, dans le respect des principes de développement durable que sont la transparence, l'intégrité, le devoir d'inclusion et le devoir de vigilance.

Parmi les grands piliers structurants de cette politique, que sont le positionnement de La Carène comme équipement structurant et acteur de diversité au sein de son écosystème, l'affirmation de l'ouverture du projet à toutes et tous, l'implication de La Carène en tant qu'acteur culturel en transition environnementale, le dernier concerne la prise en compte de la qualité de son organisation interne, respectueuse et soucieuse du bien-être au travail, de la santé et de la sécurité de ses équipes, ou encore du développement des compétences et des parcours.

Ce travail a été accompagné par le cabinet Herry Conseils (rebaptisé aujourd'hui IPAMA), et doit permettre de questionner et prioriser les actions de La Carène sur les questions de transition écologique. Cette démarche a reçu le soutien de l'ADEME, pour qu'elle soit durablement portée, et conduite suivant les attendus et méthodes de cette norme.

En 2022, au terme de différentes étapes, la démarche a abouti à la certification ISO 20121 (la norme de l'évènementiel responsable) délivrée par l'AFNOR.

A horizon 2027, le plan d'action de La Carène sera activé de manière transversale, autour des enjeux de sa politique en responsabilité sociétale et environnementale (la priorisation de ces enjeux et les actions associées seront détaillées dans l'annexe dédiée à l'expérimentation CACTE) :

Axe 1 : La Carène, équipement structurant et acteur de diversité
- Positionnement du projet et modèle économique
- Ancrage local

Axe 2 : La Carène, un projet ouvert à toutes et tous
- Santé et sécurité des personnes
- Parité / égalité
- Droits culturels
- Handicap et inclusion
- Ouverture du lieu

Axe 3 : La Carène, un acteur culturel en transition environnementale
- Biodiversité et impact carbone
- Transports et déplacements
- Déchets
- Alimentation et boissons
- Energie et fluides
- Nuisances sonores, voisinage
- Matériel et consommables

Axe 4 : Un projet prenant en compte la qualité de son organisation interne
- Animation interne
- Outils de travail
- Santé, sécurité et bien-être au travail
- Communication et sensibilisation RSO
- Insertion professionnelle
- Numérique et gestion des données

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Ce travail va permettre d'avancer sur les performances au regard de l'avancement opérationnel de la démarche et d'évaluer le niveau de maturité en lien avec les principes généraux de développement durable (voir plan d'action opérationnel CACTE).

b) Mobilité, déplacements et empreinte carbone :

Dans le cadre de la démarche Tomorrow, programme pour le climat piloté par Brest Métropole, La Carène s'est engagée à mettre en place une action collective d'analyse et d'évaluation des mobilités des spectateurs de spectacles à grande jauge, en partenariat avec le master DPEC de l'UBO. Cette analyse se fera autour de l'activité des quatre grandes salles de la région brestoise, qui accueillent ce type de spectacles : La Carène, L'Aréna, Le Quartz, L'Avel Vor. A la suite de cette opération d'évaluation, un plan d'action commun sera dégagé à horizon 2025. Dans le cadre de son bilan carbone (données 2023 en cours d'élaboration), La Carène fera remonter suffisamment de données sur la mobilité de ses spectateurs (enquêtes et analyse des données de billetterie) qui seront exploitées dans le cadre de cette enquête. La Carène est très attentive à limiter son empreinte carbone notamment autour d'une programmation raisonnée qui limite les longs déplacements et favorise la mutualisation des tournées avec les autres salles de concert de la région, dans un souci constant de maintenir la diversité dans sa programmation et la présence d'artistes venant de tous les horizons.

c) La qualité de son organisation interne :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de responsabilité et de durabilité, La Carène s'engagera à agir en s'appuyant sur un système de management responsable définissant l'implication de chacun·e dans le projet global comme la base de son mode opérationnel. Chaque salarié·e pourra s'impliquer, non plus en considérant une organisation par service, mais plutôt dans le cadre d'une organisation par processus correspondant aux grands pôles d'activité et de mise en œuvre du projet artistique et culturel. Cette nouvelle organisation place chacun·e face aux différents enjeux de développement de l'activité, en valorisant les compétences au service du projet dans sa globalité. Dans ce cadre, la Direction de La Carène entend redynamiser les parcours, s'engager dans un programme de formation renforcé et d'amélioration des outils de travail, et redonner du sens au projet pour chacun·e.

De la même manière, la Direction de La Carène œuvrera activement pour améliorer la Qualité de Vie au Travail, dans le respect des rythmes de chacun·e, et en respectant le nécessaire équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Chaque fois que ce sera possible, les équipes de production et techniques seront doublées en faisant appel au renfort des équipes intermittentes et vacataires. Un équilibre sera systématiquement recherché pour favoriser l'implication raisonnée des équipes pour agir dans un objectif à long terme de maintien d'une dynamique interne vertueuse. Cette démarche sera, par ailleurs, complétée par l'organisation régulière de temps collectifs afin de favoriser la convivialité en interne, d'impliquer les équipes au projet dans un esprit de dialogue et de concertation.

Par ailleurs, La Carène fait partie des 20 structures représentatives de la filière des musiques actuelles qui bénéficieront, entre 2024 et 2026, d'un accompagnement individuel et collectif pour réfléchir et agir en faveur de l'amélioration des conditions de travail, dans le cadre du Pacte EMMA (Pour une Action Collective dans le Travail et l'Emploi – Ensemble, repensons les Métiers des Musiques Actuelles), un projet inédit dans la filière porté par le Syndicat des Musiques Actuelles avec le soutien du FACT (Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail), de l'AFDAS, d'Audiens, du Centre national de la musique, du ministère de la Culture et de Thalie Santé. Ce programme vise à questionner et rénover la Qualité de Vie et des Conditions de Travail dans les entreprises de la filière afin de faire face à la crise d'attractivité. A l'issue de ces deux ans, les participant·e·s au projet formaliseront les enseignements de cette expérimentation et proposeront une boîte à outils destinée à transmettre l'expérience acquise au-delà du secteur des musiques actuelles : vidéos, fiches pratiques, podcast.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

d) Organigramme (2024) :

22 permanents :

1 CDD de droit public (Direction)
21 CDI (droit privé), dont 5 temps partiels

Répartition des postes des permanents :

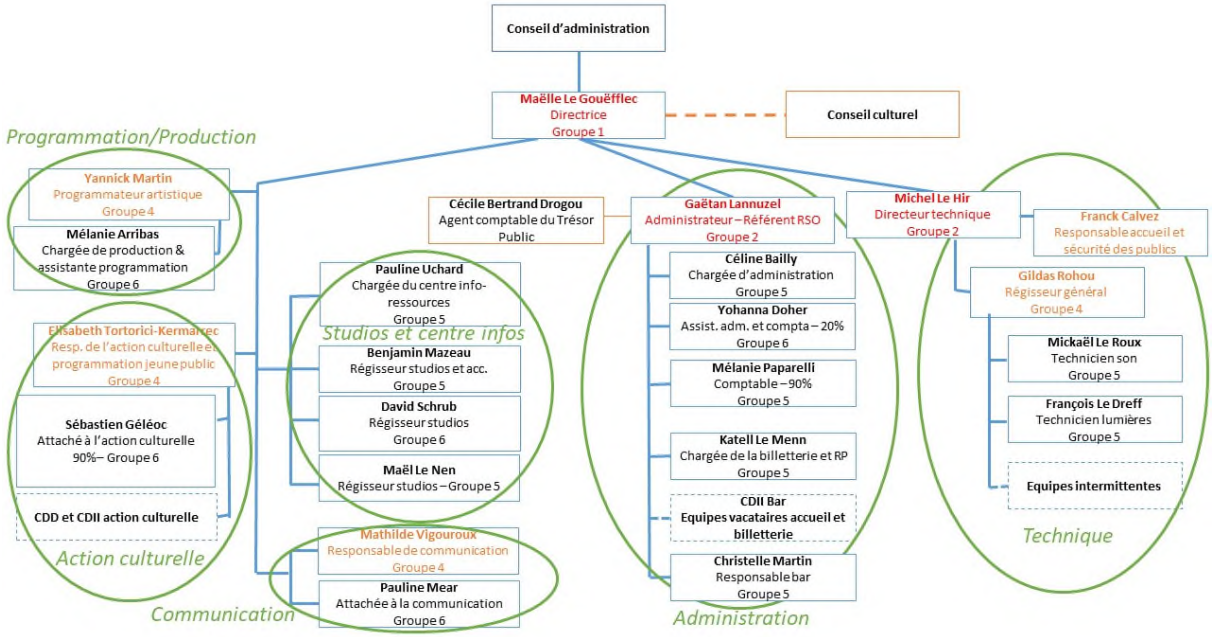
Répartition FH : 50% de femmes / 50% d'hommes
Direction : 1F
Administration : 5F / 1H
Programmation / production : 1H / 1F
Action Culturelle : 1F / 1H
Technique : 5H
Studios/Centre Info-ressources : 3H / 1F
Communication – relations publiques : 2F

18 vacataires :

3 CDII :
1 serveuse au bar et 2 musiciens intervenants en action culturelle

15 CDD :
7 serveur·se·s au bar, 2 régisseurs remplaçants aux studios et 6 musicien·ne·s intervenant·e·s en action culturelle (intervenant en complément des artistes musicien·ne·s, en action culturelle, pour un volume de 335 heures pour les intervenant·e·s, et de 1325 heures pour les artistes musicien·ne·s, sur un total de 1660 heures d'intervention artistique en action culturelle)

350 contrats intermittents par an, en moyenne



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

8/ Les moyens financiers et la gestion budgétaire raisonnée

La Carène s'appuiera sur des moyens stables et une gestion raisonnée de ses ressources, grâce au soutien de ses partenaires, à la mobilisation d'aides diversifiées, à une politique de mécénat active et au maintien de son niveau de ressources propres.

a) Une gestion raisonnée :

Pour mettre en œuvre son projet, la direction de La Carène veillera à conserver une gestion raisonnée des moyens qui lui sont alloués. Pouvant compter sur le soutien au fonctionnement de ses partenaires (Brest métropole, Département du Finistère, Région Bretagne, Etat – DRAC Bretagne), La Carène pourra s'appuyer sur une situation budgétaire stable pour assumer le « Théâtre en ordre de marche », c'est à dire les dépenses de fonctionnement, concernant principalement les dépenses de personnel permanent et la gestion du bâtiment.

La provision pour risques et charges exceptionnelles (125 000 euros) alimentée pendant la crise Covid, sera utilisée à bon escient et, dans la mesure du possible, reprovisionnée jusqu'en 2027, dans l'attente de la stabilisation définitive de la situation.

Par ailleurs, La Carène peut s'appuyer sur un fonds de réserve (cumul de reports de résultats) de 300 000 euros, ce qui lui permet d'assumer une gestion sereine.

Concernant le financement des activités, La Carène s'appuiera sur une part des aides au fonctionnement et les aides complémentaires de ses partenaires (appels à projets DRAC et Ville de Brest, production mutualisée Région Bretagne, aides à la création mutualisée et Département du Finistère, jumelages départementaux et autres programmes dédiés à l'Action Culturelle). Elle s'appuiera, en outre, sur des aides spécifiques qu'elle essayera de diversifier au maximum, telles que les aides de la Sacem, du Centre National de la Musique, de la Convention Régionale CNM, DRAC, Région, de l'ADEME, de l'Institut français, de la Fondation de France et autres fonds spécifiques.

Par ailleurs, La Carène tentera d'intensifier sa politique de mécénat, en associant des partenaires privés (entreprises locales) autour des temps forts que sont le Festival Confettis, L'Echo Festival, Les Femmes s'en mêlent, et autour des projets liés aux enjeux de société et de transition écologique. Elle mobilisera, dans ce cadre, 4 à 5 partenaires par an, à partir de 2024, pour une enveloppe globale de 15 000 euros par an.

Concernant les ressources propres, La Carène restera très prudente sur la reprise de fréquentation. Par ailleurs, les baisses de fréquentation et donc de ressources propres billetterie et bar sont notables dans de nombreuses salles de musiques actuelles au niveau national et au regard de la nouvelle crise de l'énergie, de l'augmentation des coûts salariaux liés aux négociations de branche et des courbes de l'inflation. Les budgets prévisionnels, ainsi que les budgets analytiques seront travaillés en conséquence de manière à ne faire courir aucun risque à la structure.

La part de 10 % des dates dédiées aux locations de salle (productions par d'autres organisateurs locaux et privatisations), sera maintenue de manière à s'assurer des ressources propres complémentaires. En fonction de l'évolution financière de la situation pour les SMACs, elle pourra être portée à 15% d'ici 2027.

b) Redynamiser les ressources propres :

La Carène s'efforcera de redynamiser la fréquentation des salles en valorisant sa programmation ainsi que son action sur le territoire de Brest et de sa métropole, en proposant de nouveaux formats (gratuits, hybrides, hors les murs, dans l'espace public). Elle intensifiera la promotion de ses évènements en initiant de nouveaux partenariats médias, notamment en local.

c) Mise en place d'un budget genré :

Par ailleurs, La Carène travaillera à mettre en place un budget genré afin de répartir équitablement les moyens alloués entre les femmes et les hommes, principalement en diffusion et en création. Ce budget genré est en réflexion, sera mis en œuvre à partir de 2024 et amené à se préciser et à s'affiner jusqu'en 2027 pour être le plus efficient possible dans l'atteinte de ses objectifs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :
Le compte rendu financier annuel visé à l'article 8 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.
Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Convention d'objectifs
Indicateurs d'évaluation

La responsabilité artistique

Socle de missions	Objectifs		Indicateurs de suivi	2023	2024		2025		2026		2027		Total convention	
					Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
Diffusion / création / production	Développer une programmation musicale éclectique Promouvoir les courants émergents et alternatifs	Pop, Rock, Folk, Electro, Rap	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	60 / 75%	55 / 69%		50 / 62,5%		48 / 60,5%		48 / 60,5%		**48 / 60,5%**	
		Jazz et musiques improvisées	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	2 / 2,5%	4 / 5%		6 / 7,5%		7 / 8,5%		7 / 8,5%		**7 / 8,5%**	
		Musiques traditionnelles / Musiques du monde	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	2 / 2,5%	4 / 5%		6 / 7,5%		7 / 8,5%		7 / 8,5%		**7 / 8,5%**	
		Chanson	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	8 / 10%	8 / 10%		8 / 10%		8 / 10%		7 / 8,5%		**7 / 8,5%**	
		Jeune Public	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	6 / 7,5%	7 / 8,5%		7 / 8,5%		7 / 8,5%		7 / 8,5%		**7 / 8,5%**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

		Nouvelles disciplines artistiques et numériques, formes innovantes et progressistes	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	2 / 2,5%	2 / 2,5%		3 / 4%		3 / 4%		4 / 6%			
		Total	**Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts**	**80 / 100%**	**80 / 100%**		**80 / 100%**		**80 / 100%**		**80 / 100%**		**80 / 100%**	
Rayonnement	Ouverture européenne et internationale – Equilibre de la programmation		Nombre de groupes étrangers et % au total des groupes accueillis	60 / 20%	65 / 21%		67 / 22%		70 / 23%		75 / 25%		75 / 25%	
	Renforcer les partenariats avec d'autres établissements artistiques		Nombre de partenaires de programmation Nombre de co réalisations	32 / 40%	32 / 40%		34 / 42%		36 / 45%		40 / 50%		40 / 50%	

Responsabilité publique (territoriale et sociale)

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2023	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Fréquentation	Augmenter la fréquentation payante	Nombre de spectateurs payants	43 000	43 600		44 000		45 300		47 200		47 200	
	Améliorer le taux de remplissage	Taux de places vendues par rapport à la jauge (Nombre de places vendues / jauge offerte en %)	73%	74%		75%		77%		80%		**80%**	
	Diversifier les publics Etablir une politique tarifaire adaptée et modulaire	Nombre de spectacles hors les murs et part en % sur le total des concerts	5 / 6,5%	5 / 6,5%		7 / 8,5%		7 / 8,5%		8 / 10%		**8 / 10%**	
		Nombre de tarifs proposé	4 (Plein, réduit, abonnés, social)	4		5		5		5		**5**	
	Fidéliser les publics et renouveler les outils de communication	Nombre de cartes d'abonnés et % des abonnés dans la fréquentation	1300 / 7%	1300 / 7%		1500 / 8%		1600 / 9%		1700 / 10%		**1700 / 10%**	
		Une enquête de satisfaction sera-t-elle mise en place ? Oui / Non		Oui		Oui		Oui		Oui		**Oui**	
Action culturelle et territoriale	Favoriser la créativité des publics Soutenir la vie culturelle locale Prendre en compte les publics éloignés de l'offre	Nombre de manifestations hors les murs et % sur le total des spectacles	5	7		8		9		10		**10**	
		Nombre d'actions « participatives »	79	79		85		87		87		**87**	
		Nombre de projets d'éducation artistique et culturelle	52	52		58		62		62		**62**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

		Nombre de mises à disposition de salles	5	5		6		7		8			
	Tisser des liens avec les acteurs du territoire	Nombre de structures socio-culturelles et médico-sociales partenaires sur l'action culturelle	25	25		26		26		27		**27**	

Responsabilité professionnelle

Socle de missions	Objectifs	**Indicateurs de suivi**		**2023**	**2024**		**2025**		**2026**		**2027**		**Total convention**	
					Objectif chiffré	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**
Accompagnement de projets et des pratiques artistiques	Accompagner la jeune création – Poursuivre la prise de risque artistique	Nombre de groupes régionaux programmés		**135 / 45%**	**140 / 46%**		**145 / 48%**		**150 / 50%**		**155 / 52%**		**155 / 52%**	
		Nombre d'heures de répétition		7000h	7200		7400		7600		7800		**7800**	
	Soutenir la pratique professionnelle	Nombre de résidences création	Montants	5 / 35 000	7 / 50 000		7 / 50 000		7 / 50 000		7 / 50 000		**7 / 50 000**	
		Nombre de résidences de pré production	Montants	2 / 15 000	2 / 15 000		2 / 15 000		2 / 15 000		2 / 15 000		**2 / 15 000**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

	Qualification des pratiques amateurs	Nombre de groupes amateurs accompagnés	10	10		12		14		15			
	Formation de bénévoles	Nombre de bénévoles formés	0	0		10		10		10		**10**	

Rationnaliser la gestion et diversifier les sources de financement

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2023	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
Gestion	Maîtrise des coûts	Part du budget consacrée à la masse salariale en %	40,00%	41,00%		42,00%		43,00%		43,00%		**48%**	
		Taux évolution de la masse salariale en volume et en %	4%	4%		4%		4%		4%		**16%**	
		Nombre de stagiaires / Jeunes en insertions	8	10		10		12		12		**12**	
		Nombre d'ETPT permanents	25	25		26		27		28		**28**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

	Diversifier les sources de financement	Part du budget consacrée aux charges de fonctionnement en %	55,00%	55,00%		55,00%		56,00%		56,00%			
		% des ressources propres sur le total des produits	25%	25%		26%		27%		28%		**28%**	
		Part en % de la billetterie dans le total des produits	17%	17%		18%		19%		20%		**20%**	
		Prix moyen par place	15	15		15		15		15		**15**	
		Part en % des recettes studios dans le total des produits	0,7%	0,7%		0,75%		0,75%		0,8%		**0,80%**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROJET
Année ou exercice 2024, 2025, 2026, 2027

REMA LA CARENE - BUDGETS PREVISIONNELS - 2024 2025 2026 2027
SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES HT	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027
011 - Charges à caractère général		**1 614 483,00**	**1 638 900,00**	**1 652 816,00**	**1 667 600,00**
60 - Achats		498 800,00	515 500,00	516 500,00	522 500,00
604	Achats prestations artistiques	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
605	Achats de matériel, équipements & travaux	2 300,00	3 000,00	4 000,00	5 000,00
6061	Fluides	75 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	19 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures de bureau	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6066	Carburants	500,00	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00	500,00
607	Achats de marchandises (bar)	50 000,00	50 000,00	50 000,00	55 000,00
61 - Services extérieurs		771 600,00	776 400,00	781 500,00	784 600,00
6132	Locations immobilières	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
6135	Locations mobilières	79 000,00	80 000,00	81 000,00	82 000,00
6155	Entretien et réparations	26 000,00	27 000,00	28 000,00	29 000,00
6156	Maintenance	57 000,00	58 000,00	59 000,00	60 000,00
616	Assurances	11 300,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	100,00	100,00	100,00	100,00
6181	Documentation	1 700,00	1 800,00	1 900,00	2 000,00
6183	Reversements billetterie	109 000,00	109 000,00	110 000,00	110 000,00
6184	Reversements bar	32 000,00	33 000,00	34 000,00	34 000,00
6188	Divers services extérieurs	5 500,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
62 - Autres services extérieurs		325 683,00	328 600,00	335 916,00	341 600,00
6225	Indemnités au comptable public, aux régisseurs et aux stagiaires	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6226	Honoraires	18 400,00	19 000,00	20 000,00	21 000,00
6227	Frais d'acte & de contentieux	50,00	50,00	50,00	50,00
623	Publicités / Publications / Relations publiques	58 000,00	59 000,00	60 000,00	61 000,00
624	Transports	50,00	50,00	50,00	50,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

6251	Déplacements, missions, réceptions	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6256	Frais d'hébergement / Frais de missions	45 000,00	46 000,00	47 000,00	48 000,00
6257	Réceptions / Repas	66 000,00	67 000,00	68 000,00	69 000,00
626	Frais postaux et de télécommunication	10 500,00	11 000,00	11 500,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations…)	5 400,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6282	Frais de gardiennage (Sécurité / Service d'ordre)	48 000,00	48 000,00	50 000,00	50 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	40 000,00	40 000,00	42 000,00
6288	Autres frais divers / Autres prestations	11 283,00	10 000,00	10 816,00	10 000,00
63 - Impôts et taxes		18 400,00	18 400,00	18 900,00	18 900,00
635	Autres impôts et taxes (administration fiscale)	3 400,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
637	Autres impôts et taxes (CNM)	15 000,00	15 000,00	15 500,00	15 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		**1 143 700,00**	**1 155 137,00**	**1 166 688,00**	**1 178 355,00**
63 - Impôts et taxes		56 100,00	56 661,00	57 228,00	57 800,00
6311	Taxe sur les salaires	56 000,00	56 560,00	57 126,00	57 697,00
6312	Taxe d'apprentissage	100,00	101,00	102,00	103,00
64 - Charges de personnel		1 087 600,00	1 098 476,00	1 109 460,00	1 120 555,00
641	Rémunérations du personnel	622 000,00	628 220,00	634 502,00	640 847,00
6414	Indemnités et avantages divers	20 000,00	20 200,00	20 402,00	20 606,00
645	Cotisations sociales	442 000,00	446 420,00	450 884,00	455 393,00
6475	Médecine du travail	3 500,00	3 535,00	3 570,00	3 606,00
648	Formation du personnel	100,00	101,00	102,00	103,00
65 - Autres charges de gestion courante		**45 100,00**	**45 100,00**	**45 600,00**	**45 600,00**
6511	Redevance pour droits et valeurs similaires	45 000,00	45 000,00	45 500,00	45 500,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	50,00	50,00	50,00	50,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	50,00	50,00	50,00
66 - Charges financières		**10,00**	**10,00**	**10,00**	**10,00**
668	Autres charges financières	10,00	10,00	10,00	10,00
67 - Charges exceptionnelles		**150,00**	**150,00**	**150,00**	**150,00**
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50,00	50,00	50,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50,00	50,00	50,00	50,00
678	Autres charges exceptionnelles	50,00	50,00	50,00	50,00
69 - Impôts sur les bénéfices		**62,00**	**62,00**	**62,00**	**62,00**
695	Impôts sur les bénéfices (bar et locations de salles)	62,00	62,00	62,00	62,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		**32 450,00**	**32 450,00**	**32 450,00**	**32 450,00**
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 400,00	32 400,00	32 400,00	32 400,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	50,00	50,00	50,00	50,00
022 - Dépenses imprévues		**229 942,00**	**231 333,00**	**234 955,00**	**228 239,00**
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**3 065 897,00**	**3 103 142,00**	**3 132 731,00**	**3 152 466,00**

RECETTES HT		**Exercice 2024**	**Exercice 2025**	**Exercice 2026**	**Exercice 2027**
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		**875 400,00**	**887 500,00**	**909 500,00**	**913 500,00**
706	Prestations de service (billetterie)	420 000,00	420 000,00	430 000,00	430 000,00
707	Ventes de marchandises	230 000,00	240 000,00	250 000,00	250 000,00
7081	Locations studios	15 000,00	16 000,00	17 000,00	20 000,00
7082	Ventes accessoires studios	400,00	500,00	500,00	500,00
7083	Location de salles	27 000,00	28 000,00	29 000,00	30 000,00
7085	Recettes de coproduction	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
7086	Prestations actions culturelles	23 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
7087	Remboursement de frais	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74 - Subventions d'exploitation et mécénat		**1 786 370,00**	**1 814 415,00**	**1 829 004,00**	**1 843 739,00**
7411	État / DRAC - Subventions de fonctionnement	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7412	État / DRAC - Autres aides aux projets	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
7421	Région - Subventions de fonctionnement	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7422	Région - Aides aux projets	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7431	Département - Subventions de fonctionnement	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7432	Département - Aides aux projets	7 900,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7441	Brest Métropole - Subventions de fonctionnement	1 444 470,00	1 458 915,00	1 473 504,00	1 488 239,00
7452	Ville de Brest - Aides aux projets	11 500,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7462	Mécénat & Fondations - Aides aux projets	10 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7482	Autres aides aux projets	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
75 - Autres produits de gestion courante		**50,00**	**50,00**	**50,00**	**50,00**
758	Produits divers de gestion courante	50,00	50,00	50,00	50,00
76 - Produits financiers		**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
764	Revenus de valeurs mobilières de placement	100,00	100,00	100,00	100,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

77 - Produits exceptionnels		**15 050,00**	**15 150,00**	**15 150,00**	**15 150,00**
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	50,00	150,00	150,00	150,00
778	Produits exceptionnels - droit de tirage CNM	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
013 - Attenuations de charges		**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
641	Remboursement sur rémunérations de personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		**24 000,00**	**21 000,00**	**14 000,00**	**15 000,00**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 000,00	13 000,00	14 000,00	15 000,00
7875	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	12 000,00	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		**2 710 970,00**	**2 748 215,00**	**2 777 804,00**	**2 797 539,00**

002 - RESULTATS D'EXPLOITATION REPORTES (RESERVES)	**354 927,00**	**354 927,00**	**354 927,00**	**354 927,00**

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	**3 065 897,00**	**3 103 142,00**	**3 132 731,00**	**3 152 466,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

PLAN D'ACTION RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELLES (VHSS)

Formulaire VHSS – personnes morales de droit public (relevant du Code général de la fonction publique)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS

Notice explicative :
A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.
Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.
A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure de signalement, etc).
- s'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les 5 engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Formulaire applicable aux personnes morales de droit public (établissements publics, collectivités territoriales, etc)

- Nom de la structure demandeuse : La Carène
- Raison sociale /statut juridique : Régie d'Equipement Musiques Actuelles / EPIC - SIREN : 490 079 936 00020
- Identité du dirigeant : Le Gouëfflec Maëlle (depuis septembre 2022)
- Nombre d'agents de l'entité : 22

Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligation prévue par le code général de la fonction publique en matière de prévention des VHSS	**OUI**	**NON**
- **Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ?** *(Obligation issue de l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique et du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020)* **- Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place :** **Accompagnement à la rédaction de deux protocoles interne et externe de lutte contre les VHSS par Laure Ignace en septembre 2022** **Finalisation de la rédaction du protocole public de lutte contre les VHSS en septembre 2022** **Finalisation du protocole interne de lutte contre les VHSS en décembre 2022** - **Joindre la décision formalisant le dispositif de signalement de la structure**	☒	☐
- **Ce dispositif est-il mutualisé avec d'autres administrations ?**	☐	☒
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	**OUI**	**NON**
2.1 Mise en place d'un dispositif d'information des agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?	☒	☐
2.2 Désignation d'une personne référente au sein de la structure sur les VHSS ? **- Nom et fonction du référent le cas échéant : Mathilde Vigouroux, référente VHSS**	☒	☐
- **Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?**	☒	☐
2.3 Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le dirigeant de la structure ?	☒	☐
- Date de la formation (ou de l'inscription) : 22 février 2022		
- Nom et fonction du représentant inscrit : Gwenn Potard (ancien directeur)		
Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)		
2.4 Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	☒	☐
- Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années : 20		
- Nombre de personnes restant à former : 2		
2.5 Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	☒	☐
- Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? Formation de l'ensemble de l'équipe permanente en juin 2022 : Maîtriser le cadre légal, savoir agir en tant que témoin ou confident.e Affichage interne		
2.6 Mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des agents ? Si oui, précisez laquelle : référente VHSS	☒	☐

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

A compléter (propositions d'actions à adapter par l'entité)

Je soussigné(e) Maëlle Le Gouëfflec, représentant de La Carène (REMA) m'engage à mettre en œuvre en 2024 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

1. **Être en conformité avec les obligations légales et réglementaires en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**

2. **Former, dès 2024, les personnes non formées de la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**

   - Nombre de personnes de la structure à former en 2024 : 5, dont la nouvelle directrice au nom de La Carène
   - Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

3. **Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**
   - Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à leur disposition
   - Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
   - Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
   - Former les équipes aux VHSS : nombre de personnes à former 20 : OK en 2022
   - Informer et sensibiliser les personnes non salariées, intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
   - Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

4. **Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**
   - Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS (d'ici le 31/12/2024)
   - Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
   - Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

5. **Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :** actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 23/04/2024

Signature



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– ANNEXE V –
CADRE D'ACTION ET DE COOPERATION POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CACTÉ)

Engagement méthodologique transversal :

- Définition de la stratégie :

– Périmètre d'action de la démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations) de La Carène : Les activités de La Carène, salle des musiques actuelles de Brest métropole, regroupent :

- La diffusion de concerts et de spectacles, avec l'organisation de 60 à 80 concerts par an, en Club, Grande Salle ou dans d'autres espaces comme le hall, les studios, et hors les murs. Ces concerts peuvent être organisés en production directe, dans le cadre de partenariats, ou en location de l'équipement ;
- L'accueil de musicien.nes en studios de répétition et d'enregistrement, dans le cadre de pratique en amateur ou de loisir, de parcours d'accompagnement artistique, ou pour des professionnel.les ;
- Le soutien aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, pour des résidences de création ou des pré-productions scéniques, directement par La Carène ou en partenariat avec d'autres structures de production ;
- La conduite d'actions culturelles en direction de toutes les personnes, dans et hors les murs, pour des actions ponctuelles ou des partenariats plus longs : rencontres, conférences, résidences, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, …

  L'ensemble de ces activités entrent dans le périmètre du système de management responsable et durable de La Carène.

– Politique en responsabilité sociétale et environnementale de La Carène :
En adéquation avec ses missions et valeurs, s'appuyant sur les actions engagées et sur un diagnostic interne et externe (analyse des risques et opportunités, évaluation des enjeux, veille réglementaire et Bilan Carbone), cette politique de l'établissement public posera le cadre des priorités pour la mise en œuvre de son projet. Cette politique de l'établissement dédié aux musiques d'aujourd'hui s'appuie sur quatre grands piliers dont découlera le plan des actions :

- La Carène, équipement structurant et acteur de diversité au sein de son écosystème, sur son territoire et dans la société, développant ses actions dans un mode partenarial et ouvert, s'inscrivant dans un réseau économique national et interconnecté, en gardant une liberté de projet, de choix et d'action ;
- La Carène, un projet ouvert à toutes et tous, respectueux du droit culturel des personnes et leur dignité, œuvrant pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, la parité et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la diversité des pratiques et des parcours artistiques et culturels ;
- La Carène, un acteur culturel en transition environnementale, qui intègre les réflexions sur son impact avec l'objectif, au-delà de la réduction et du tri des déchets, de quantifier, maîtriser et améliorer son empreinte en termes d'émissions de gaz à effet de serre, à tous les niveaux de son activité ;
- Un projet prenant en compte la qualité de son organisation interne, respectueuse et soucieuse du bien-être au travail, de la santé et de la sécurité de ses équipes, ou encore du développement des compétences et des parcours.

La Carène s'engage à mettre en place une organisation pérenne, satisfaisant au cadre légal et exigences réglementaires qui s'appliquent à l'ensemble des activités de La Carène, dans une logique collective et un objectif d'amélioration continue sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

– Bilan Carbone :
Le Bilan Carbone de La Carène a été réalisé en 2021 sur la base des données de 2019, l'année 2020 n'étant pas considérée comme représentative de l'activité usuelle de La Carène. Le lancement du plan d'action qui découle du Bilan Carbone, a été réalisé début 2022, la période de mise en œuvre durera jusqu'en 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les actions proposées (telles que diminuer et optimiser les consommations d'énergie et agir sur les déplacements des spectateurs) doivent permettre d'arriver à une baisse annuelle des émissions de Gaz à Effet de Serre d'environ 3,6% par an, et de réduire les émissions de 14,3% en 4 ans.
Un deuxième bilan Carbone est à l'œuvre depuis début 2023 afin d'affiner les chiffres de 2019 et permettre en 2027, d'établir un 3ème bilan Carbone sur les données de 2026 et établir un état de progression de l'impact Carbone de La Carène et de ses activités.

- Formation des équipes :

La Carène s'engage à mettre en œuvre un plan de formation dédié à la transition écologique dans la continuité des actions déjà réalisées :

- Formation de l'équipe permanente et des instances (CA + Conseil Culturel), aux enjeux de la transition écologique, réalisée en janvier 2021 : intervention de Samuel Valensi / The Shift Project « Décarboner la Culture » - 1 journée
- Formation des deux cadres dirigeants adjoints (administrateur et Directeur technique) à la méthode Bilan Carbone, réalisée en mars 2021 – 22 heures
- Formation de la directrice en cours : (Re)Directions, accompagnement des directions d'équipements et d'évènements aux transitions socio-écologiques et économiques – printemps / été 2024. Formation initiée par le Collectif des festivals / différentes thématiques abordées : cadres scientifiques et éléments prospectifs, mobilités, numérisation, gouvernance et conditions de travail, modèle économique et trajectoires de transition écologique.
- Mise à jour formation équipe : une mise à jour de la formation du personnel permanent (notamment pour les nouveaux arrivants) est prévue en 2025.
- Formation et sensibilisation régulière pour l'ensemble de l'équipe, durant les 4 années de la convention, aux enjeux liés aux 3 engagements thématiques priorisés: fresque des mobilités, écogestes, balance carbone.

- La démarche collaborative :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de responsabilité et de durabilité, La Carène s'engagera à agir en s'appuyant sur un système de management responsable définissant l'implication de chacun·e dans le projet global comme la base de son mode opérationnel. Chaque salarié·e pourra s'impliquer, non plus en considérant une organisation par service, mais plutôt dans le cadre d'une organisation par processus correspondant aux grands pôles d'activité et de mise en œuvre du projet artistique et culturel. Cette nouvelle organisation place chacun·e face aux différents enjeux de développement de l'activité, en valorisant les compétences au service du projet dans sa globalité.
Un responsable RSO sera désigné (en la personne de l'administrateur de La Carène) pour piloter et évaluer la démarche globale, son mode opératoire et ses méthodes de travail. Il pilotera la collecte des données pour le Bilan Carbone, et devra sensibiliser, mobiliser et engager l'ensemble des salarié.e.s, prestataires et partenaires autour des enjeux et objectifs de la politique de développement durable. Il fera état de l'avancement du système de management responsable et initiera, en lien avec la Direction, le plan d'action à venir.
Dans le cadre de cette démarche collaborative, le responsable RSO mettra en place des outils mutualisés entre les différents services (technique, diffusion/production, administration/comptabilité, action culturelle et studios) afin de collecter les données pour le Bilan Carbone 2024. Ce second Bilan Carbone permettra de mesurer les progrès réalisés depuis le précédent bilan. Il définira les nouveaux objectifs de réduction et détaillera un plan d'action qui sera déployé par les cadres de services et coordonné par le responsable RSO, pour les 4 années à venir. Concernant la question des mobilités des publics, un référent sera nommé et aura pour mission, durant 4 ans, de centraliser les données pour La Carène, de participer et d'apporter son expertise aux actions concertées sur le territoire de la Métropole.

- Pratiques de coopération et implication des parties prenantes :

A toutes les étapes de la mise en œuvre de son plan d'action, La Carène veillera à favoriser les pratiques de partenariat et à impliquer ses parties prenantes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Cette volonté d'implication se traduira par la mise en application d'une procédure de dialogue régulier avec les parties prenantes, qui permettra de les identifier (les parties prenantes sont les acteur·ice·s qui interagissent avec La Carène et ont des intérêts dans ses activités. Il s'agit à la fois des salariés mais aussi du public, des usager·e·s des studios, des artistes, des fournisseurs, des partenaires culturels et socioculturels, des partenaires publics, des clients, des pouvoirs publics, du voisinage ou encore des syndicats), puis de les hiérarchiser et les prioriser afin de leur présenter la politique en responsabilité et durabilité de La Carène, ses avancées et recueillir une fois par an leurs attentes.
Ce dialogue permettra de faire évoluer le plan d'action en adéquation avec les attentes recueillies, les risques repérés et les éventuelles opportunités.
A terme, les parties prenantes pourront prendre part au plan d'action de La Carène dans une dynamique de partenariat autour de démarche concertée et co-construite de transition écologique.

Par ailleurs, La Carène a lancé, en 2023, un évènement intitulé L'Echo Festival, ayant pour objectif de sensibiliser le public et les partenaires de La Carène sur les enjeux de la nécessaire transition écologique. Ce temps fort défend une approche sensible de l'écologie et invite chacun·e à s'emparer de ces questions de manière créative pour en faire une affaire commune et construire les modèles de demain. L'Echo Festival s'articule autour d'actions de formations, de rencontres et débats, de concerts, d'installations, d'ateliers, d'actions de sensibilisation et de pratique. Cet évènement sera décliné tous les ans au printemps. A horizon 2027, l'objectif est de développer ce projet afin qu'il devienne un évènement incontournable sur les questions de transition écologique sur le territoire régional.

Plus largement, La Carène communiquera régulièrement sur sa démarche RSO et valorisera ses actions dans le cadre d'un plan de communication dédié.

<u>Engagements thématiques priorisés dans la présente CPOM</u> :

Thématique priorisée : réduction de l'Impact Carbone et sobriété des activités

1) La mobilité durable des publics et des usagers :

Elément de diagnostic	Action envisagée	Objectifs	Co-bénéfices	Evaluation
4 équipements de Brest Métropole génèrent les déplacements les plus conséquents pour des spectacles à grande jauge, quelle action commune mener pour réduire l'impact carbone de ces évènements	Action concertée autour des mobilités des spectateurs de spectacles à grande jauge (Quartz, Carène, Arena, Avel Vor)	Mettre autour de la table Direction Culture + Direction mobilités urbaines de Brest Métropole + équipements culturels	Faire coopérer tous les acteurs du territoire concernés, en partenariat avec le master Direction de Projets et d'Etablissements Culturels de l'UBO de Brest	Evaluation de fin d'étude des étudiants de l'UBO
Co-déplacements peu développés et peu valorisés	Associer une plateforme de covoiturage / co-déplacements à la solution de billetterie Soticket utilisée par La Carène (2024/ 2025)	Favoriser les modes de transports vertueux pour les spectateur.rice.s de La Carène	Faciliter les bons usages et favoriser la convivialité	Enquête mobilités

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2) La réduction des consommations d'énergie et d'eau

Elément de diagnostic	Action envisagée	Objectifs	Co-bénéfices	Evaluation
Points faibles de l'isolation thermique du bâtiment repérés lors de l'audit énergétique de 2022	Associer la réparation des points faibles repérés, aux travaux d'étanchéité (2023 à 2025)	Réduire les pertes de chaleur	Sobriété économique et énergétique du projet	Fin de travaux, levée des réserves Conclusions de l'audit énergétique de contrôle
Surconsommation électrique en lien avec la vétusté des éclairages du bâtiment	Finalisation du passage en LED des éclairages du bâtiment, et mise en place détecteurs de présence par zones (2024 / 2025)	Réduction des consommations électriques	Amélioration des performances énergétiques du bâtiment	Fin de travaux, levée des réserves Conclusions de l'audit énergétique de contrôle

3) L'alimentation et boissons responsables

Elément de diagnostic	Action envisagée	Objectifs	Co-bénéfices	Evaluation
Données 2019 : litrage bières = 14,53% bio et 48,87% régionale	Définir une politique de diversité des fournisseurs et du lien au local pour le bar	Améliorer la qualité et l'impact environnemental des produits servis au bar	Réduire l'Impact Carbone Favoriser la qualité à la rentabilité	Données alimentation / boissons issues du Bilan Carbone
Comment faire adhérer les équipes accueillies aux valeurs de solidarité et de respect de l'environnement, de La Carène	Rédaction d'une charte d'accueil des équipes artistiques (réduction repas carnés, favoriser les circuits et les filières biologique, réduction des déchets et encourager le tri, y compris pour les équipes accueillies)	Améliorer la qualité et l'impact environnemental des produits servis au catering en réduisant les exigences des riders	Améliorer les conditions d'accueil et réduire les déchets Favoriser les pratiques vertueuses	Evaluation de la production de déchets pour le Bilan Carbone

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS FRAC BRETAGNE

Juillet 2024 – Juin 2027

Entre

D'une part,

L'Etat (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)
Représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, en sa qualité de Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Ci-après désigné sous le terme « **L'Etat** »,

La Région Bretagne, ayant son siège à RENNES (35) 283, avenue du Général Patton, CS 21 101 – 35711 Cedex 7, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 233 500 016
Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président,
Ci-après désignée sous le terme « **La Région** »,

La Ville de Rennes
Représentée par Madame Nathalie APPERE Maire, agissant en cette qualité conformément à la Délibération °2022-0326 du Conseil municipal du 5 décembre 2022
Ci-après désignée sous le terme « **La Ville** »,

Ci-après conjointement désigné.es sous le terme « **Les partenaires publics** »

Et

D'autre part,

Le Frac Bretagne
Etablissement Public de Coopération Culturelle
19 avenue André Mussat, CS 81123, 35011 RENNES CEDEX
N° SIRET : 200 037 653 000 17 – Code APE : 9102Z
Représenté par Madame Madeleine LOUARN, en sa qualité de Présidente,
Ci-après désigné sous le terme **« Le Frac Bretagne »,**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu le programme 131 de la mission de la culture ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne et notamment leurs articles 7, 11,14 et 15 ;

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.116-1, L.116-2, R. 116-1à R.116-7 ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant le nouveau projet de mandat du directeur présenté en séance du Conseil d'administration du 3 octobre 2023 et approuvé par le Conseil d'administration le 30 novembre 2023,

Préambule

Le Fonds régional d'art contemporain Bretagne créé en 1981, est installé, depuis 2012, dans un bâtiment conçu par l'architecte française Odile Decq au cœur du parc de Beauregard à Rennes, qui lui est mis à disposition par la Région Bretagne.

Le Frac Bretagne est un Etablissement Public de Coopération Culturelle créé en 2013 à la suite de l'association Frac Bretagne. A ce titre, siègent à son Conseil d'administration 4 représentant.es de l'Etat, 4 représentant.es du Conseil Régional de Bretagne et 2 représentant.es de la Ville de Rennes.

Sa collection d'art contemporain riche de plus de 5 000 œuvres est le ferment de nombreux projets dans ses murs et surtout sur le territoire régional (établissements scolaires, de la santé, pénitentiaires, du champ social).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

À travers un ambitieux programme d'expositions, de diffusion et d[illegible] collection ainsi que de nombreux dispositifs à destination des publics, le Frac Bretagne participe pleinement de l'éducation artistique et culturelle, de la vie d'un quartier comme de la sensibilisation à l'art pour tous les publics.

Le projet artistique et culturel du Frac Bretagne est à l'écoute des nécessités et attentes du monde contemporain.
Il œuvre en matière de développement durable par la mise en œuvre de politiques de rationalisation de ses consommations énergétiques.
Il s'engage à reconnaître les droits culturels à savoir le droit de chaque personne à exprimer son identité, participer à la vie culturelle et revendiquer ses références culturelles.
Il s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion par une politique de sensibilisation à l'art contemporain résolument horizontale et participative.
Il met en place les conditions d'une accessibilité la plus large possible.
Il défend l'égalité Femme-Homme.
Il est ouvert à des propositions, des voix, des approches diversifiées d'ici et d'ailleurs, du monde des arts visuels et d'autres champs culturels et artistiques.
Il encourage la participation de tous les enfants et jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnel.les de la culture, une pratique artistique ou culturelle.
Il participe à l'économie des artistes par la rémunération des droits de présentation de leurs œuvres et le soutien à la production.
Le Frac Bretagne souhaite également partager l'ensemble de ses positionnements avec ses partenaires. À ce titre, il propose systématiquement :

- Une sélection ou une orientation d'œuvres à égalité femmes et hommes ;
- Une sélection choisie, partagée ou acceptée par ses partenaires ;
- Une médiation accessible ;
- Des solutions d'accrochage et de monstration les plus respectueuses possible de l'environnement ;
- Une valorisation des artistes présenté.es.

Le Frac Bretagne signe une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), pour une période de 3 ans, renouvelable, avec l'Etat-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.
Le directeur est associé à la rédaction de la convention établie sur la base de son projet annexé à la présente convention, comportant des objectifs et moyens identifiés, quantifiés et annualisés mais également les objectifs fixés à l'établissement dans le cadre de la LOLF, notamment en ce qui concerne la fréquentation du public et les demandes spécifiques des partenaires publics.

Considérant la politique culturelle de l'État conduite par le ministère de la Culture,

L'État vise à développer le soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain au moyen de priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région.

Dans ce cadre, l'État développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. A travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire. Les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) ont été institués en 1982 sur la base d'un partenariat entre l'Etat et les Régions. Ils sont des acteurs essentiels dans le domaine de arts plastiques. Leur mission est de soutenir la création par la constitution d'un fonds d'œuvres d'art contemporain et la production d'œuvres, ainsi que d'en assurer la diffusion par des actions dans et hors les murs sur leur aire régionale et plus largement au plan national et international afin de sensibiliser le public le plus large à la

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

création contemporaine.

La DRAC Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la Culture et les établissements publics relevant de ce ministère.

Précurseur dans l'obtention des deux labels Égalité et Diversité en 2017, le Ministère de la culture veille à l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et promouvant la diversité et l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, le Ministère de la culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie pour la période 2023-2027 a été élaborée dans une approche commune aux lieux, événements et professions culturelles et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite les structures labellisées à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ).

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Rennes,

La culture au cœur du projet pour la cité
La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égale dignité des identités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

Dans le respect des droits culturels

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les [illegible] des droits humains, visent

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains
- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures...
- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire
- À affirmer l'égale dignité des cultures et des identités culturelles
- À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"
- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.

Elle souhaite que le bénéficiaire s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

Tous et toutes écoresponsables
La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture
La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus...) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité du bénéficiaire. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité F/H et la parentalité effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Le bénéficiaire mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. Le bénéficiaire veillera à proposer des actions en ce sens.
Considérant la politique culturelle de la Région Bretagne,

Dans le respect des droits culturels, **la Région Bretagne**, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et de favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets
- de prioriser l'EAC comme levier d'équité, d'épanouissement et d'émancipation et de favoriser les dynamiques culturelles en lien avec les habitant.e.s ;
- de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et leur transmission, la diversité culturelle et les patrimoine et matrimoine culturels immatériels.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant.e.s et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitant.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de du FRAC Bretagne pour son action en faveur de l'art contemporain en Bretagne, avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- la constitution d'une collection publique d'art contemporain et sa valorisation au travers d'un programme d'exposition, de diffusion et de documentation
- la contribution de l'établissement à la structuration de l'art contemporain en Bretagne et à la professionnalisation des pratiques ;
- l'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de diffusion à l'échelle régionale et nationale ;
- l'action culturelle et le développement des publics, les projets de territoire permettant différentes modalités de rencontres entre artistes et habitants, et particulièrement l'organisation d'actions d'éducation artistique et culturelle ;
- les actions visant à favoriser l'égalité femmes – hommes et la transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.
En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet (annexe 1) en cohérence avec les orientations de politiques publiques et conformément à son objet statutaire et inscrit ci-après :

- La constitution, l'enrichissement et la conservation d'une collection d'art contemporain par l'acquisition et la commande d'œuvres représentatives de la diversité des formes et modes d'expression artistique.

- La diffusion de la collection sur le territoire métropolitain régional, national, international à travers l'organisation d'expositions dans et hors les murs, le prêt et le dépôt d'œuvres, l'édition, la mise en œuvre d'un programme de rencontres et d'événements.

- La sensibilisation et la formation à toutes les formes de la création contemporaine menées auprès des publics les plus larges.

- La poursuite et le renforcement des partenariats confortant la présence de l'établissement sur le territoire métropolitain et régional.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, correspondant au second mandat du directeur en exercice, soit de juillet 2024 à juin 2027.

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET DETERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME

Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué pour chaque exercice budgétaire annuel complet en annexe 2 sur la base des recettes publiques suivantes :

Contributions annuelles au titre du fonctionnement et de l'activité en 2024

Conseil Régional de Bretagne	670 000,00
Ministère de la Culture-DRAC Bretagne - Création	640 000,00
Ministère de la Culture-DRAC Bretagne - Transmission des savoirs et démocratisation	30 000,00
Ville de Rennes	150 000,00

Subventions annuelles au titre du fonctionnement et de l'activité en 2024

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	40 000,00
Ministère de la Culture-DRAC soutien artistes - Droits de présentation	20 000,00
Ville de Rennes - Coopération renforcée	10 000,00

Subventions annuelles au titre des acquisitions d'œuvres en 2024

Conseil Régional de Bretagne	115 000,00
Ministère de la Culture-DRAC Bretagne Création	115 000,00

Subventions annuelles au titre de l'investissement divers en 2024

Conseil Régional	20 000,00
Ministère de la Culture-DRAC Bretagne	20 000,00

Les montants sont indiqués sous réserve des votes et arbitrages des partenaires publics, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

D'autres subventions et des recettes de mécénat abondent annuellement les crédits destinés aux projets et activités.

Un budget prévisionnel cadre en annexe 2 précise la répartition générale des dépenses et recettes.

Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible.

Le Budget Primitif annuel est l'objet d'un Débat d'Orientation Budgétaire puis d'un vote par le Conseil d'administration du Frac Bretagne.

Le Conseil d'administration vote chaque année le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat de l'exercice.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité l'administration contribue financièrement au projet visé à l'article 1er de la présente convention.

Les partenaires publics participent au financement sous forme de contributions annuelles et éventuellement de subventions (cf article 3).

Le bénéficiaire justifie chaque année, en Conseil d'administration, de l'utilisation des crédits alloués par :
- Le vote de sa programmation annuelle,
- Le vote de son Budget Primitif, son Budget Supplémentaire et/ou ses Demandes Modificatives,
- Le vote des résultats financiers de l'exercice précédent,
- La présentation de son rapport d'activités.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention (annexe 3).

ARTICLE 5 – CRITERES D'EVALUATION

Cinq objectifs prioritaires sont fixés au Frac que ce dernier devra pourvoir mesurer pour rendre un service public responsable, équilibré, attractif, participatif et soucieux des artistes.

5.1 - Objectif 1 : un service public responsable

5.1.1. L'égalité femmes-hommes

Engagée depuis 2019, la politique en matière d'égalité s'exerce principalement sur deux fronts.

. Les acquisitions d'œuvres

La composition du Comité Technique d'Acquisition est toujours paritaire et la parité est désormais inscrite dans le règlement des instances.
La politique d'achat d'œuvres l'est également pour installer une tendance durable au rééquilibrage au sein de la collection.

. La diffusion des œuvres

Le Frac est dans une recherche permanente d'équilibre dans l'ensemble de ses accrochages, expositions et projets.

Mesure de l'objectif :
- Passer de 18,5 % en 2022 à 25% en 2027 d'œuvres dans la collection produites par des femmes.
- Comptabiliser et valoriser le nombre d'œuvres exposées réalisées par des femmes chaque année.

5.1.2 L'éco-responsabilité

L'Etat et les collectivités territoriales signataires accompagnent la transition écologique des acteurs culturels qu'ils soutiennent.

L'engagement du Frac répond ainsi à une véritable convergence des enjeux partagés par l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes dont les objectifs sont identifiés à la fois dans les outils mis à disposition des acteurs culturels par la Ville de Rennes (boussole, questionnaire RSEA) et dans la convention d'accompagnement de la transition globale dans le secteur culturel conclue par la DRAC Bretagne et la Région Bretagne pour les années 2023-2025.

Dans ce contexte, le bénéficiaire s'engage à expérimenter le Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ) proposé par le Ministère de la Culture, dès la première année de la convention, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention (engagement méthodologique). Au terme de cette première année, le Frac veillera à approfondir le travail d'ores et déjà entamé autour d'un minimum de 3 engagements thématiques, en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

La Région et la Ville exigent également des objectifs et des indicateurs pour mesurer la mise en place d'une politique de transition en matière écologique.

Des formations ciblées ont été réalisées par le Frac Bretagne :

Engager sa transition écologique	ACB - Les Augures	C. Leroux
Fresque du climat	Damien Poublanc	J. Garnier, J. Dupont, M. Cahours, C. Pineda, P. Janvier, A. Pigeon, A. Malinge, C. Leroux, M. Estève, L. Gilot, C. Martin, Y. Lesueur, N. Goupil, A. Ourion
Café Hulotte - Sensibilisation aux éco-gestes	Ville de Rennes, RM, ALEC	C. Leroux
Une journée en équipe dédiée aux transitions : améliorer la co-construction et la créativité	Le collectif des festivals	C. Pineda, C. Leroux, J. Dupont, N. Goupil, M. Estève, M. Cahours, P. Janvier, E. Bernard, A. Ourion, A. Pigeon, G. Respriget, J. Garnier, T. Rouillard, G. Coutances, V. Royer Busnel, A. Dieth, A. Malinge, K. Lavaur, C. Martin, L. Gilot, O. Tisserand, F. Cortyl, A. Couzigou
La communication responsable	Le collectif des festivals	P. Janvier
L'écoconception dans la régie d'exposition	Platform – Karbon Prod	G. Respriget, S. Giordani
Webinaire étude impact carbone des Frac	Platform - Les Augures	S. Giordani, M. Estève, C. Leroux

Plusieurs groupes de travail réfléchissent, depuis 2023, à 5 volets en particulier :
. Gestion et réduction des déchets
. Déplacements et transports
. Muséographie et conditionnement
. Pollution numérique : volet communication
. Pollution numérique : stockage des données

Dans le cadre du CACTE, le Frac Bretagne en accord avec ses partenaires, souhaite approfondir le travail entamé autour des engagements thématiques suivants :

Engagement 1 : une communication et des usages numériques plus responsables

Actions en cours
. Réflexion sur le changement d'hébergement du site web.
. Production d'un guide interne pour diminuer les envois de mails.
. Allègement du stockage numérique et organisation d'un « cleaning day » annuel.
. Mutualisation des équipements et du matériel audio et vidéo avec les lieux culturels rennais.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Engagement 2 : un chantier de réduction des déchets

Actions en cours
. Réutilisation des aménagements muséographiques et recyclage des matériaux.
. Mutualisation du matériel avec les autres équipements rennais.
. Suppression des bouteilles d'eau en plastique, mise en place de la buvette mobile sans vaisselle jetable
. Achats en volume pour ne pas multiplier les emballages.
. Utilisation de fly cases et de couvertures pour les transports d'œuvres.
. Rationalisation des supports papier de communication.
. Recyclage du papier.
. Collecte spécifique des déchets organiques et des mégots de cigarettes.

Engagement 3 : un bâtiment moins énergivore

Dans le cadre du plan de relance pour la culture de 2020, deux chantiers ont été impulsés en vue de réduire la consommation d'énergie :
- L'optimisation du système de traitement de l'air.
- La révision complète des systèmes d'éclairage.

Mesure de l'objectif :
- Réduire la consommation en éclairage annuelle 2024 de 50 000 à 25 000 watts en 2027.
- Réduire la production de carbone de chaque visite sur le site Internet de 1,85 g en 2024 à 0,5 g en 2027.

5.1.3 L'accessibilité du public en situation de handicap

Sur la base des préconisations du label Tourisme et Handicap, en 2021, complétées par le diagnostic d'Ille-et-Vilaine Tourisme, en 2022, le Frac continue d'adapter son accueil à différents types de handicaps.
- Système d'audiophones avec boucles à induction magnétique pour les publics malentendants à disposition à l'accueil.
- Réalisation d'un film de présentation du Frac, audio, sous-titré et en LSF.
- Occultation des miroirs déformants des toilettes publiques du rez-de-chaussée.
- Installation de signaux lumineux doublant, dans ces mêmes toilettes, l'alarme sonore incendie par une alerte visuelle.
- Mise aux normes des robinets du lavabo des toilettes PMR
- Révision intégrale de la signalétique intérieure.

Accueil de personnes présentant un handicap
En 2021 : 47 individuels, 61 accompagnateurs.rices, 71 personnes en groupes.
En 2022 : 138 individuels, 105 accompagnateurs.rices, 199 personnes en groupes.
En 2023 : 182 individuels, 144 accompagnateurs.rices, 391 personnes en groupes.

Mesure de l'objectif :
- Obtention du label Tourisme & handicap pour deux familles de handicaps : auditif et psychique, mental.
- Accueil de 800 personnes présentant un handicap à l'horizon 2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5.2 - Objectif 2 : un service public territorial équilibré

Le Frac Bretagne est par définition un opérateur régional de diffusion et de développement des publics de l'art. Malgré les efforts menés depuis de nombreuses années, il est évident que les objectifs de rééquilibrage territorial n'ont pas été atteints. La situation géographique du Frac à Rennes comme les liens historiques entretenus avec le département d'Ille-et-Vilaine sont autant de raisons d'un déploiement majoritaire des actions à l'est de la Région. Il est impératif, dans le cadre de cette convention, de remédier à cela.

Les objectifs annoncés sont :

- Concentrer le programme biennal de déploiement des actions du Frac Bretagne « Frac en Résidence » sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan.
- Mettre en œuvre au moins 3 projets par an dans chacun des départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan.
- Concentrer le programme d'acquisitions participatives « Collection commune » sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan.
- Veiller à déployer les actions menées en dehors des centres urbains dans les territoires ruraux.

Le déploiement des actions menées par le Frac Bretagne doit être plus résolument concerté avec le Ministère de la Culture/DRAC Bretagne et la Région Bretagne. La mise en place d'un groupe de travail (qui pourrait d'ailleurs être élargi aux 5 structures d'arts visuels labellisés de Bretagne) permettrait de travailler à une planification territoriale précise des actions menées en accord avec les priorités politiques de l'Etat et de la Région. La mise en place de cette instance permettra, au-delà de répondre aux objectifs des partenaires publics, une mise en commun des informations et expériences pour identifier aux mieux les interlocuteurs, les besoins et les écueils dans toute la région.

Mesure de l'objectif :
Déploiement de 3 projets au minimum chaque année dans chaque département.
Mise en place d'un pilotage partagé pour renforcer et équilibrer les propositions culturelles sur le territoire régional.

5.3 - Objectif 3 : un service public de proximité attractif

Pour développer et diversifier la fréquentation des publics, le Frac a :

- Défendu la requalification de l'arrêt de bus le plus proche en « Cucillé – Frac ».
- Travaillé chaque session d'expositions avec les autres saisons culturelle rennaises.
- Intégré la programmation Exporama de La Ville de Rennes l'été.
- Pavoisé tout le quartier Beauregard de drapeaux d'artistes et donné naissance aux « Embarqué.es », volontaires et soucieux.euses de défendre une vie culturelle à Beauregard.
- Créé des synergies avec les habitant.es via des programmations communes (cinéma notamment avec le Cadran, maison de quartier de Beauregard).
- Développé l'offre de sa librairie-boutique.
- Installé des œuvres hors salles d'expositions dans son bâtiment.
- Repensé complément la formule de restauration pour plus d'ancrage sur son territoire et de convivialité.
- Proposé dans le Canyon une zone où écouter, lire, se reposer.
- Renforcé le travail avec le tissu social, socioculturel et périscolaire du quartier.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Les objectifs sont :
. Améliorer la signalétique.
. Accentuer la communication visuelle.
. Proposer des endroits où s'asseoir.
. Ouvrir davantage à d'autres voix, disciplines, cultures.
. Distribuer de l'information dans le quartier.
. Conduire des projets avec les équipements du quartier (Le Cadran, la Ferme de la Harpe, la Ferme de Quincé...)

La fréquentation totale
Moyenne de référence pré-pandémie 2017-2018 : 27 688
En 2022 : 28 359
En 2023 : 30 975

Mesure de l'objectif :
Accueil de 35 000 personnes en moyenne chaque année.

5.4 - Objectif 4 : un service public participatif

Education artistique et culturelle (EAC) et droits culturels sont intrinsèquement liés dans la politique du Frac Bretagne comme l'ensemble des dispositifs qui associent le public ; l'inclusion étant la matrice générale du Frac depuis sa création.

L'EAC est l'arrière paysage de tout projet selon 3 orientations :
- Faire société avec et par l'art ;
- Inscrire toute démarche dans des enjeux de société ;
- Vivre l'art comme une expérience.

La participation des partenaires et la co-construction des expositions font partie des manières d'agir du Frac depuis 40 ans.
Les dispositifs *Société mouvante,* qui compose chaque année un groupe de citoyen.nes pour réfléchir et proposer la mise en place de réponses à des enjeux de société (égalité femmes-hommes, accessibilité, développement durable) et *Collection commune,* qui associe un groupe de volontaires aux acquisitions d'œuvres, ont accéléré l'inscription du Frac dans cette démarche d'association de toutes les personnes à la construction de ses actions.
Par ailleurs, *le Frac en résidence* est aussi une proposition visant à associer un territoire dans toutes ses composantes (habitant.es, commerçant.es, établissements scolaires, médico-sociaux...) à un projet de territoire toute une année : accrochages d'exposition, animations, création d'outils de médiation...

Au même titre que l'égalité Femmes-Hommes, l'ouverture à l'autre, la promotion des droits culturels des personnes et, plus généralement, l'horizontalité et la participation ont été les maîtres-mots du premier mandat.

Les actions mises en place suite à Société mouvante en 2023 :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Insertion sur le site web d'une partie sur les engagements du Frac et des préconisations de Société mouvante #1.

- Charte sur l'écriture inclusive déclinée sur les supports écrits administratifs et à l'attention des publics.
- Réaménagement des toilettes publiques.
- Œuvrer contre les stéréotypes de genre liés aux métiers.
- Sensibilisation générale de l'équipe.
- Pérennisation du télétravail.
- Inscription de l'égalité femmes-hommes dans les statuts de l'établissement.

Mesure de l'objectif :
Reprise chaque année des préconisations de Société mouvante et engagements du Frac à répondre à une majorité d'entre eux.

5.5 - Objectif 5 : un service public de l'économie des artistes

Depuis 2019, le Frac élabore et affine une grille de rémunération la plus juste et équitable possible pour la monstration d'œuvres mais aussi de façon plus générale pour les différentes interventions de nature artistique, culturelle et pédagogique.

Elle est fondée sur les préconisations du Ministère, enrichie des contributions de l'ADAGP, de DCA et d'échanges avec le Ministère de la Culture-DGCA et Platform pour une formulation qui semble à ce jour plutôt complète et précise.
Bien entendu, des ajustements seront sans doute nécessaires encore mais une formalisation et une validation permettent au Frac d'officialiser sa volonté d'œuvrer à l'économie des artistes dans un cadre transparent.
Le barème sera notamment révisé en fonction des nouvelles recommandations du Ministère de la culture et/ou des organismes de gestion collective des droits d'auteur dans les arts visuels.

Au-delà de ce cadre, le barème du Frac Bretagne prévoit aussi les rémunérations pour :

- La conception de projets
- L'installation d'œuvres
- Les droits de reproduction
- Les commissariats
- Les rencontres, conférences, interventions…
- Les défraiements hébergement, déplacements et restauration.

Le Frac a finalisé une grille de rémunération la plus juste et équitable possible pour la monstration d'œuvres mais aussi de façon plus générale pour les différentes interventions de nature artistique, culturelle et pédagogique.

Le vote à l'unanimité du Conseil d'administration de ce barème en 2023 a permis d'officialiser la volonté du Frac d'œuvrer à l'économie des artistes dans un cadre transparent.

Parallèlement, le Frac participe au chantier d'ACB qui travaille aussi sur cette question.

Mesure de l'objectif :
Assurer une rémunération, hors acquisitions, des artistes et intervenant.es à hauteur de 100 000 € dont 20 000 € de droits de présentation au minimum chaque année.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

Le suivi de l'exécution de la CPO est effectué par le Conseil d'administration du Frac Bretagne, notamment en ce qui concerne le bilan social simplifié, la grille des emplois et l'égalité femme-homme.

Au plus tard six mois avant l'expiration de la CPO, le directeur doit remettre à la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et à ses partenaires publics une évaluation comportant :

- un bilan argumenté avec des indicateurs de la réalisation des objectifs et des actions menées,
- un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai ses partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe ses partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de ses partenaires publics.

7.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

La Région Bretagne et la Ville de Rennes sont pleinement associées à cet engagement.
Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention (annexe 3). Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 8 - ÉVALUATION

8.1 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

8.2 Le bénéficiaire s'engage à fournir, au moins six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

8.3 L'administration procède à la réalisation d'une évaluation avec le bénéficiaire, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE PAR LES PARTENAIRES PUBLICS

9.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics contrôlent annuellement (DOB, vote des BP, BS et DM, vote du compte de gestion, vote du compte administratif, décision d'affectation des résultats) et à l'issue de la convention que les contributions financières correspondent à la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes I, II, III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Rennes, le

Pour le bénéficiaire,
La Présidente du Frac Bretagne
Madeleine LOUARN

Pour l'Etat,
Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Philippe GUSTIN

Pour Le Conseil Régional
Le Président
Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour la Ville de Rennes
La Maire
Nathalie APPERE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FAIRE ARCHIPELS

Projet de nouveau mandat

1er juillet 2024 – 30 juin 2027

frac bretagne

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

INTRODUCTION

Le présent document détaille la poursuite et développement du projet de l'établissement initié en juillet 2019 et porté depuis par Etienne Bernard, directeur du Frac Bretagne, et son équipe.

Depuis 2019, le projet artistique et culturel du Frac Bretagne intitulé « Faire archipels » postule l'idée que l'établissement doit constituer « un système dynamique intégré à d'autres systèmes avec lesquels il coconstruit son existence et la pertinence de ses actions : chaque initiative et projet se pense en relation et en réseau, dans l'horizontalité. Il s'agit avec les partenaires, le territoire, les artistes, les acteurs, actrices et les publics de faire signe, de faire relation, de déborder l'un et l'une vers l'autre, d'inclure et de susciter l'interaction, de se nourrir mutuellement, de générer un débat fait de prises de position, de rebonds, de renvois, etc ». Dans cette optique, il est proposé d'utiliser la métaphore de l'archipel pour aider à visualiser un projet nécessairement complexe et systémique qui échappe à toute logique monolithique.

En effet, « au sein d'un archipel, chaque terre possède sa propre identité et c'est dans la synergie avec ses semblables qu'elle peut exister dans l'affirmation de ses spécificités. L'archipel est ainsi l'espace de la dynamique collective, de l'expérience relationnelle, de la traversée de rythmes, de la découverte, de la proximité et de la distance, du franchissement, des courants, de la négociation, de l'errance et de l'aventure. »

Le Frac Bretagne revendique tout cela.
Il est, en effet, à la fois un lieu ressource qui n'aurait pas d'objet s'il n'était pas sollicité par les acteurs et actrices de son territoire (publics, collectivités, structures culturelles, artistes, etc). Le Frac Bretagne est un lieu d'art et donc nécessairement doit porter et promouvoir la fragilité, le questionnement, la poésie, l'imaginaire, l'étranger du projet artistique tout en l'ancrant solidement dans des parcours signifiants pour les publics.

Le projet revendique également un positionnement éthique de l'établissement qui infuse ses actions à tous les niveaux. Il interroge l'avenir de l'institution à l'aune des aspirations légitimes de notre société contemporaine. Il se veut ainsi :

- inclusif en misant sur une politique de médiation horizontale et participative ;
- ouvert sur la diversité en inscrivant le Frac Bretagne dans des circulations internationales ;

- décloisonné en s'ouvrant à d'autres champs disciplinaires ;

- inscrit en Bretagne et dans le monde en fondant toutes ses actions sur la coproduction ;

- engagé sur les terrains des droits culturels des personnes, de l'égalité Femmes-Hommes et de l'éco-responsabilité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le nouveau projet qui vous est aujourd'hui présenté se fonde sur le rapport d'autoévaluation qui a été transmis le 30 juin 2023 et, sur les constats établis par celui-ci, propose de :

1 POURSUIVRE, DEVELOPPER ET ASSEOIR
les axes et projets qui ont su trouver leur validité au cours du premier mandat, qu'il nous semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre en leur offrant un rythme de croisière ;

2 REPRENDRE, REPENSER ET STRUCTURER
les axes et projets qui, à l'inverse, n'ont pas été aboutis et qui appellent à être prioritairement développés et structurés ;

3 INVENTER ET CONSTRUIRE
les nouvelles perspectives à ouvrir et mettre en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

1 POURSUIVRE, DEVELOPPER ET ASSEOIR

RESPONSABILITES SOCIETALES DU FRAC

Dès l'origine du projet « Faire archipels », il est apparu primordial d'orienter la politique globale de l'établissement vers un fonctionnement plus éthique et conscient des problématiques sociales et sociétales auxquelles nous devons toutes et tous nous confronter.

L'égalité Femmes-Hommes

Le premier grand chantier ouvert dans ce champ a été celui de l'égalité Femmes-Hommes. Une refonte en profondeur des principes de fonctionnement de la politique d'exposition, d'acquisition, de projets, de partenariats a été menée et, même s'il reste beaucoup à faire, nous sommes fondés de dire que le Frac Bretagne est désormais sur de bons rails pour poursuivre son objectif de parité. Ce chantier a également été mené, avec la complicité de voix extérieures (dans le cadre de notre instance citoyenne agissante Société Mouvante), pour réorienter les logiques de fonctionnement de l'établissement et de son équipe.
En outre, un vaste protocole de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels est engagé. Désormais solidement ancré dans la pensée et la mise en œuvre de chaque action, le principe d'égalité Femmes-Hommes sera poursuivi et promu.

L'horizontalité et la promotion des droits culturels

Au même titre que l'égalité Femmes-Hommes, l'ouverture à l'autre, la promotion des droits culturels des personnes et, plus généralement, l'horizontalité et la participation ont été les maîtres-mots de ce premier mandat.
Société Mouvante, instance citoyenne agissante, véritable think tank participatif mis en place pour aider le Frac Bretagne à repenser en profondeur ses principes de fonctionnement ou Collection commune, programme d'acquisitions participatives, constituent certainement les deux dispositifs les plus emblématiques de la démarche du Frac dans cette direction. Pour autant, ils accompagnent une politique générale de l'établissement en direction de ses publics fondée sur l'Éducation artistique et culturelle qui, pour nous, définit l'ensemble des dispositifs, actions et méthodes mis en œuvre pour créer les conditions d'un dialogue actif, participatif et inclusif entre création et publics.
Au-delà de la dimension proprement institutionnelle et opérationnelle, cette idée d'une approche de l'art dans le partage de savoir et la création de sens en commun, s'appuie sur l'idée défendue notamment par Marcel Duchamp que « l'œuvre d'art doit être regardée pour être reconnue comme telle ». C'est en effet à travers le regard et à l'attention portée sur un objet créé par un.e artiste que ce premier devient œuvre. La condition d'œuvre d'art est ainsi le fruit de l'intelligence conjuguée de la création et du regard. Le rôle du Frac est de constituer l'outil-interface qui crée les conditions du dialogue.

▶ Ces logiques sous-tendent toutes les actions et projets du Frac Bretagne. Elles en constituent aussi bien l'ADN que les principes méthodologiques opérationnels.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

FAIRE DU FRAC A RENNES UN LIEU DE VIE INCONTOURNABLE

Un des grands enjeux du premier mandat a été d'envoyer le signal clair que le Frac Bretagne à Rennes est un lieu ouvert et grand public ce qui n'était pas complètement perçu jusqu'alors.

Investir et révéler le bâtiment

Ainsi, depuis 2019, a été engagée une démarche volontariste pour faire du Frac Bretagne un lieu de vie résolument plus avenant et ouvert à de multiples usages. Des œuvres ont été installées dans les espaces dits « intermédiaires » (hall d'entrée, espaces de circulations) :

- en faisant « déborder » les expositions des galeries ;

- en implantant le néon *Corrupting the absolute* de Peter Friedl (dépôt du CNAP) à l'entrée du bâtiment ;

- en commandant la bande-son de l'ascenseur *Vertical Transport Music* à Vincent Malassis ;

- en investissant régulièrement la façade avec des images en vitrophanie.

Dans cette dynamique, plusieurs espaces ont été requalifiés ou créés pour accueillir différentes formes de création :

- l'espace dit du « vide central » en contre-bas de la banque d'accueil a été rebaptisé « Le Canyon » et est désormais toujours investi soit en espace d'exposition temporaire soit en lieu de vie et d'expérimentation avec les publics grâce à la commande de mobilier *Pédilove* d'Anaïs Touchot ;

- le Mur du Fonds, à proximité de l'auditorium, est désormais un espace dévolu à la présentation des initiatives éditoriales menées par les artistes ;

- le réduit précédemment dévolu aux casiers-vestiaires, au fond de la boutique, a été transformé en « Cabinet » de présentation d'œuvres ;

- une série de 19 mâts à drapeaux ont été installés (dans le cadre d'une démarche participative portée par la Ville de Rennes et la SPL Territoires) dans le quartier de Beauregard et constituent désormais une nouvelle galerie extérieure pour le Frac.

Enfin, une attention particulière a été portée à la montée en gamme des services de convivialité proposés au Frac :

- la librairie a été développée pour en faire une véritable boutique de musée proposant à la fois des éditions, des œuvres multiples, un rayon jeunesse et différents objets créés par des artistes ;

- le changement de concessionnaire du restaurant a transformé celui-ci en cantine avec une dynamique plus jeune et avenante.

▶ Ces efforts seront bien évidemment poursuivis, notamment dans le cadre d'un grand chantier quant à l'accessibilité du Frac (détaillé plus bas), mais il nous semble important de désormais laisser le temps à ces modifications substantielles de trouver leur rythme de croisière et leur pertinence aux yeux des publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Développer la fréquentation et diversifier les publics

Toutes ces initiatives de modification de la perception du bâtiment vont de pair avec une programmation ambitieuse pour développer la fréquentation et diversifier les publics.
Ainsi, un travail a été mené avec les services de Rennes métropole et Destination Rennes pour mieux identifier le Frac notamment, dans le champ de la mobilité, en renommant un arrêt de bus « Cucillé – Frac » ou en travaillant à l'éditorialisation de la ligne C4 comme « ligne de l'art à Rennes ». Dans le champ culturel, en inscrivant très clairement le Frac dans le parcours des institutions phares de l'art à Rennes (notamment via la saison Exporama) ou encore avec l'installation du projet *Beauregard flottant*, galerie à ciel ouvert composée de 19 mâts à drapeaux déployés dans tout le quartier.

Cette stratégie de développement accompagne une dynamique programmatique de décloisonnement disciplinaire et de développement avec l'inscription quasi-systématique du Frac dans les circuits événementiels culturels (festivals Waterproof, Travelling, Teenage Kicks, TnB, Autres Mesures, etc) et la mise en place de grandes expositions phares à fort potentiel populaire (Martin Parr, *Pas Sommeil*, Jeremy Deller).

▶ Il est évident que la pandémie du COVID 19, intervenue en cours de mandat, a partiellement empêché de vérifier dans les chiffres les fruits de cette politique mais une tendance positive est néanmoins perceptible et nous espérons vivement que l'exposition « Les JO de Raymond Depardon » en 2024 transformera l'essai.
Un chantier de modification de l'appellation de l'établissement est également en cours.

LE SOUTIEN AUX ARTISTES DE LA REGION

Utiliser les forces du Frac, première institution d'arts visuels de Bretagne, pour promouvoir et accompagner la scène artistique régionale est un axe important du projet « Faire archipels ». En complémentarité et en dialogue avec les autres acteurs du champ, l'établissement mène une politique active pour créer les conditions de soutien aux artistes.

Le programme phare de cette politique est le Prix du Frac Bretagne – Art Norac, lancé en 2020, qui propose chaque année à un.e artiste de Bretagne de réaliser une exposition personnelle dans une institution partenaire à l'étranger.
Ce projet qui est aujourd'hui un marqueur fort de l'action du Frac est articulé à d'autres dispositifs à l'adresse des artistes (résidence croisée Bretagne/Pays de Galles avec le Aberythwyth Arts Center, résidence Sacatar au Brésil avec la Fondation des Artistes, bourse de production-acquisitions vidéo avec le festival Lo Schermo dell'arte à Florence, acquisitions participatives Collection commune, commande-acquisition de drapeaux d'artistes, etc) et sera poursuivi et amplifié lors du second mandat (détail plus bas).

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2 REPRENDRE, REPENSER ET STRUCTURER

Malgré les efforts déployés, il reste beaucoup à faire pour la réorientation du Frac Bretagne vers un fonctionnement plus éthique et raisonnable autant que pour remplir pleinement ses missions d'opérateur public régional.

RESPONSABILITES SOCIETALES DU FRAC

Le chantier impérieux que nous n'avons jusqu'ici qu'abordé et qu'il nous faut désormais attaquer de front est celui de la réduction de l'impact de l'établissement sur l'environnement.
Ce colossal chantier portera principalement sur 2 axes dans le cadre du second mandat :

Vers un Frac plus éco-responsable

Main dans la main avec le Conseil régional de Bretagne, propriétaire du bâtiment, il nous faut faire évoluer celui-ci vers un fonctionnement plus vertueux que sa conception architecturale n'a pas pris en compte.
Un audit structurel du bâtiment est prévu prochainement par les services du Conseil régional. Ses résultats nous permettront de déterminer les priorités, d'identifier les marges de manœuvre qui sont les nôtres et de planifier les modifications à opérer.

À l'endroit de l'usage du bâtiment, responsabilité de l'équipe, un plan d'investissement pour la modification des systèmes de traitement de l'air, des fluides et de l'éclairage est en cours, notamment financé par une subvention reçue dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments publics adossé au Plan de Relance.

Un large plan de formation de l'équipe pour faire évoluer ses usages vers un fonctionnement vertueux va être lancé dès cette année. Il s'appuiera en outre sur une démarche participative dédiée à ces sujets dans le cadre de l'instance citoyenne agissante Société Mouvante.

▶ Calendrier prévisionnel selon 3 axes

1. BÂTIMENT

- 2023 : modification générale du système d'éclairage
- 2023 : finalisation de la modification de la gestion des flux d'aération et de chauffage
- 2023-2024 : audit général de rénovation énergétique financé par le Conseil régional, propriétaire du bâtiment
- 2024-2027 : modification du bâtiment selon les conclusions de l'audit

2. FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION (VIE DE L'ÉQUIPE ET UTILISATION DU BÂTIMENT)

- 2023-2025 : formation/sensibilisation de l'équipe aux comportements à adopter
- 2024-2025 : chantier participatif dans le cadre de Société mouvante

3. FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION (MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL)

- 2024-2025 : audit des méthodologies de travail par champ (régie, diffusion de collection, relations aux publics, etc)
- 2024 : symposium de partage méthodologique entre institutions dans les régions celtes
- 2025 : conclusions de l'audit et définition des orientations (formations, réorientation des pratiques, etc)
- 2025-2027 : mise en application

Le Frac Bretagne ne pourra, à l'évidence, pas réussir ce défi seul. Il devra être pensé en réseau et en intelligence avec les tutelles publiques, les réseaux professionnels et les institutions partenaires localement, nationalement et internationalement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Vers un Frac toujours plus accessible

La problématique de l'accessibilité constitue un enjeu majeur au Frac Bretagne. Depuis 2021 au sortir de la crise sanitaire, un chantier de fond a été engagé pour rendre le Frac plus accessible. Celui-ci est envisagé de façon globale à l'adresse des personnes mobilité réduite, en situation de handicap physique ou cognitif mais aussi des personnes éloignées socialement des problématiques culturelles.

Le Frac Bretagne est accompagné dans ces chantiers par différents partenaires :

- Tourisme et handicap : Un travail initié avec Ille-et-Vilaine Tourisme vise à l'obtention du Label tourisme et handicap pour 2 familles de handicap : auditif et psychique. La réalisation d'un certain nombre d'aménagements est à l'étude, notamment la signalétique générale. Les objectifs sont d'offrir aux personnes en situation de handicap l'autonomie à laquelle elles aspirent, d'obtenir une reconnaissance en matière d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap, mais également d'attirer de nouveaux publics ;

- LSF (Langue des signes française) : Pour chaque saison d'exposition, une visite est interprétée en LSF, afin de favoriser les échanges et la mixité des publics. La langue des signes française permet aux personnes atteintes de surdité sévère ou profonde de communiquer sans effort. L'accès aux œuvres est favorisé par des visites retranscrites simultanément en langue des signes française. Pour ces visites, le service des publics travaille en collaboration avec le Service d'interprétation et d'accompagnement à la vie sociale (SIAVS 35) de l'URAPEDA à Rennes. Dans la même dynamique un nouveau chantier est engagé pour la réalisation des visites par des personnes sourdes et malentendantes elles-mêmes.

- FALC (Facile à Lire et à Comprendre) : En partenariat avec l'ADAPEI 35, le Frac Bretagne développe depuis plusieurs années des livrets FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Élaborée en premier lieu pour les personnes déficientes intellectuelles, cette méthode peut profiter à un public bien plus large (personnes allophones, ayant des difficultés à lire ou encore toute personne préférant accéder à des informations plus synthétiques). Un livret de présentation de l'établissement a été édité en 2020 et, depuis 2021, chaque exposition dispose de son livret FALC.

- Accessibilité et convivialité : La deuxième édition de Société mouvante, instance citoyenne agissante est associée au Secours populaire, association qui depuis ses débuts part de l'idée que la culture est source d'émancipation. Comment pouvons-nous faire plus et mieux pour qu'un lieu d'art comme le Frac puisse être plus accessible, disponible, convivial ? Comment pouvons-nous ouvrir davantage les portes d'un lieu d'art ? Le groupe de participant.es à Société mouvante est amené à chercher des idées concrètes, des préconisations qui seront ensuite inscrites dans les règlements internes du Frac Bretagne et pourront peut-être inspirer d'autres lieux.

- Champ social : Une convention de partenariat (2023-2025) entre le Frac Bretagne et l'association PRISME qui développe des actions de conseils, d'ingénierie et de formation pour accompagner les structures dans leur adresse aux publics éloignés de l'emploi et/ou en situation de grande précarité sociale, a été signée. Elle vise notamment à intégrer les publics concernés dans les activités du Frac et à accompagner le Frac dans sa réflexion en matière d'accessibilité.

▶ Si ces chantiers sont bien engagés, nous sommes toujours néanmoins au milieu du gué. Leur mise en œuvre et en pratique constituera une priorité du second mandat.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DANS LE DEPLOIEMENT DES ACTIONS

Malgré les efforts menés depuis de nombreuses années, il est évident que les objectifs de rééquilibrage territorial annoncés dans le projet « Faire archipels » en 2019 n'ont pas été atteints. La situation géographique du Frac à Rennes comme les liens historiques entretenus avec le Département d'Ille-et-Vilaine sont autant de raisons d'un déploiement majoritaire des actions à l'est de la région. Un certain nombre de dispositifs visant à un rééquilibrage territorial a été mis en place :

- le programme Frac en Résidence qui permet de réunir en même temps et sur un même territoire différentes expériences associant des artistes, des œuvres et des groupes de personnes (Guingamp 2022, Douarnenez 2024, St-Pol-de-Léon 2026) ;

- les commandes-acquisitions de drapeaux d'artistes (Binic 2023, Brest 2024) ;

- les expositions Hors-les-Murs à fort impact public (Jean Jullien à Clohars-Carnoët 2022, Commande photographique de la BnF à Brest, Lorient et Le Guilvinec 2023, les *Trésors de la collection* à Lorient, Brest et Lannion 2024) ;

- le programme *Une traversée photographique en Bretagne,* parcours estival d'expositions de photographies réunissant 7 partenaires dans les 4 départements bretons.

Pour autant, nous sommes encore bien loin d'une réelle équité dans le déploiement des actions. Un travail de fond pour structurer le déploiement de nos actions à tous les niveaux devra être mené en concertation avec les tutelles publiques qui devra tenir compte des problématiques liées aux déplacements et à la mobilisation des équipes de l'établissement.

▶ Calendrier prévisionnel

2023

→ Chantier de définition d'une méthodologie efficiente de répartition territoriale des actions (avec le service Collection et le service des publics + tutelles État et Région) + présentation des orientations en conseil d'administration

2024

→ Démarrage de la mise en œuvre + bilan en fin d'année

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3 INVENTER ET CONSTRUIRE

Au-delà des chantiers précédemment cités, le projet « Faire archipels » doit prendre de l'ampleur et poursuivre son développement. Le Frac Bretagne, en sa qualité d'opérateur culturel, inscrit pleinement son ambition et ses actions dans les politiques publiques portées par les collectivités parmi lesquelles le soutien à la création et à la professionnalisation du secteur.

LE SOUTIEN AUX ARTISTES DE LA REGION

Depuis l'origine du projet en 2019, le Frac Bretagne s'est clairement positionné comme un outil-clé au service des artistes et de leur professionnalisation. La politique et les dispositifs initiés sont pensés dans le dialogue et en complémentarité avec les collectivités, le réseau a.c.b art contemporain en Bretagne ainsi que les acteurs et actrices également engagé.es sur ces terrains, à commencer par les quatre Centres d'art contemporain d'intérêt national bretons. Tous ces interlocuteurs et interlocutrices travaillent de concert pour faire de la Bretagne un territoire productif et professionnalisé. Celui-ci compte d'ailleurs aujourd'hui parmi les plus riches en initiatives porteuses pour les artistes.

Pour autant, les différentes opportunités offertes (résidences, production, bourses, expériences internationales, etc) manquent encore de cohérence et il apparaît nécessaire de structurer ensemble un projet lisible à l'échelle régionale.

Le Frac Bretagne constitue à la fois un outil de développement pour les artistes et un pôle ressource méthodologique pour la mise en œuvre de projets de production et d'EAC. C'est pourquoi nous proposons que ses compétences et savoir-faire soient, plus encore, mis au service aussi bien des créateurs, créatrices et des acteurs, actrices, que des publics de la région.
Il s'agirait ainsi de réorienter dans un souci d'une optimisation des ressources certains dispositifs existants pour, en coordination avec les different.es acteurs et actrices du territoire, faire du Frac Bretagne une plateforme de production de projets à la fois chargée de penser au plus juste l'orientation professionnelle de l'artiste et de créer des situations structurées d'échange sur le territoire.

▶ Calendrier prévisionnel

Printemps 2024

→ Identification des dispositifs et moyens mobilisables avec les tutelles publiques

→ Définition des objectifs et outils d'évaluation avec les tutelles publiques

→ Mise en place d'une méthodologie de gouvernance et d'opération avec le réseau a.c.b-art contemporain en Bretagne et les acteurs, actrices

→ Identification des premiers terrains de projet selon les priorités des tutelles publiques

Eté 2024

→ Lancement des premiers appels à participation

Année scolaire 2024-2025

→ Mise en œuvre des premiers projets

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CREATION D'UN RESEAU INSTITUTIONNEL DANS LES REGIONS CELTES

Depuis plusieurs années, le Frac Bretagne a tissé des liens forts avec des institutions de référence dans plusieurs régions celtes (participation de Tessa Giblin au Comité technique d'acquisition de 2020 à 2022, expositions en 2023 de Fanny Gicquel dans le cadre du Prix du Frac Bretagne - Art Norac à Temple Bar Gallery + Studios à Dublin et de la collection à la Glucksman Gallery de Cork, résidence croisée Magnetic Fluxus avec le Aberystwyth Arts Center au Pays de Galles à partir de 2024, etc). Ces coopérations sont ancrées dans la dynamique politique et culturelle que partagent ces territoires et dans le souhait de renforcer les liens dans le contexte complexe du Brexit. Fort de ces expériences, l'idée est venue de construire un réseau plus formel entre différentes institutions.

▶ Champs de coopération envisagés

1. Circulation des artistes et des œuvres

- Inventer les moyens de coopérer pour accompagner les artistes à travers des programmes de résidences croisées ou des projets en coproduction

- Construire des projets de circulation de nos collections

2. Partage d'expériences professionnelles

- Partager les méthodologies de travail dans les champs de la production, de la diffusion et de la médiation

- Faire circuler nos équipes à travers des programmes d'échange et des périodes d'observation professionnelle

3. Inventer le futur de nos institutions

- Échange et partage quant aux enjeux sociétaux (écologie, fracture sociale, etc.)

- Recherche d'orientations partagées

▶ Premiers partenaires identifiés

Talbot Rice Gallery, musée d'art contemporain d'Édimbourg, Écosse

Temple Bar Gallery + Studios, centre d'art contemporain, Dublin, Irlande

The Glucksman Gallery, musée d'art contemporain de Cork, Irlande

MARCO Museo de Arte Contemporaneo, Vigo, Galice

Aberystwyth Arts Center, Pays de Galles

▶ Première étape de travail

Un symposium autour des questions de l'engagement des institutions à réduire leur impact sur l'environnement est envisagé au printemps 2024.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Fonds régional
d'art contemporain
Bretagne

19 avenue André Mussat
CS 81123
35011 Rennes cedex

tél. +33 (0)2 99 37 37 93
accueil@fracbretagne.fr
www.fracbretagne.fr

Le Frac Bretagne reçoit le soutien du Conseil régional de Bretagne, du ministère de la Culture (DRAC Bretagne) et de la Ville de Rennes.
Le Frac Bretagne est membre des réseaux Platform, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain et a.c.b-art contemporain en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CPO Budgets prévisionnels annuels 2024 à 2027

FONCTIONNEMENT	2024	2025	2026	2027
Dépenses	1 940 500,00	1 925 500,00	1 925 500,00	1 925 500,00
Recettes	1 940 500,00	1 925 500,00	1 925 500,00	1 925 500,00
Dont subventions	1 592 500,00	1 580 000,00	1 580 000,00	1 580 000,00
+ report des exercices précédents	245 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00

INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027
Dépenses	402 000,00	392 000,00	392 000,00	370 000,00
Recettes	402 000,00	392 000,00	392 000,00	370 000,00
Dont subventions	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
+ report des exercices précédents	330 000,00	300 000,00	280 000,00	260 000,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2024	2025	2026	2027
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	645 000,00	630 000,00	635 000,00	640 000,00
CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 145 000,00	1 150 000,00	1 155 000,00	1 160 000,00
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	30 500,00	25 500,00	15 500,00	10 500,00
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	40 000,00	35 000,00	30 000,00	20 000,00
CHAPITRE 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	85 000,00	90 000,00	95 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**1 940 500,00**	**1 925 500,00**	**1 925 500,00**	**1 925 500,00**

Détails Postes de dépenses - Fonctionnement	2024	2025	2026	2027
Masse salariale permanente +charges	1 100 000,00	1 105 000,00	1 110 000,00	1 115 000,00
Masse salariale non permanente	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Charges liées au bâtiment (loyer, fluides, maintenances, assurances, location, véhicule)	215 000,00	200 000,00	205 000,00	210 000,00
Charges liées à l'administration (honoraires, frais de déplacement, téléphone, fournitures,	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Impôts et taxes	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Dotations aux amortissements	80 000,00	85 000,00	90 000,00	95 000,00
Autres charges (financières/exceptionnelles,)	40 000,00	35 000,00	30 000,00	20 000,00
Total charges structure	1 528 000,00	1 518 000,00	1 528 000,00	1 533 000,00
Masse salariale non permanente	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Rémunération des artistes (expos, intervenants, résidences et cessions de droit d'auteurs	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
dt droit d'exposition	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
dt résidence	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Production d'œuvres (hors rémunérations)	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Autres charges d'activités liées aux expos	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Autres charges d'activités liées aux actions artistiques et culturelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Autres charges d'activités liées à l'Edition	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Communication et édition institutionnelle	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Dépenses actions envers les pro (formations/ressources)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Dépenses liées à l'activité commerciale	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total Charges activités	361 000,00	361 000,00	361 000,00	361 000,00
Charges liées à gestion de la collection (assurance, videomuseum.....)	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Acquisitions				
Conservation/restauration	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total Charges Gestion des acquisitions et conservation préventive	21 000,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2024	2025	2026	2027
Consommation de report	**15 000,00**			
Atténuation de charges / Chap 013 (CPAM)	**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
Conseil Régional Bretagne	670 000,00	670 000,00	670 000,00	670 000,00
DRAC Bretagne - Création (prog 131)	640 000,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00
DRAC Bretagne - Transmission des savoirs (prog 361)	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
DRAC Bretagne - Droits de présentation des artistes (prog 131)	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
DRAC - EAC (prog 361)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Ville de Rennes	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Ville de Rennes partenariat avec la Criée	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Autres subventions	22 500,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Conseil Départemental Ille-et-Vilaine	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL SUBVENTIONS CHAPITRE 74	**1 592 500,00**	**1 580 000,00**	**1 580 000,00**	**1 580 000,00**
701- Billetterie	25 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7061- Visites accompagnées	500,00	500,00	500,00	500,00
7062- Produits de la diffusion	15 000,00	22 500,00	20 000,00	17 000,00
7063- Partenariats du service des publics	10 000,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00
706- Participations		2 000,00	2 000,00	2 000,00
70831- Location des espaces du Frac	15 000,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00
70832- Redevance exploitant restaurant	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7087 - Remboursements de frais	500,00	500,00	500,00	500,00
7088- Ventes des éditions à la librairie	49 500,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL VENTES CHAPITRE 70	**133 500,00**	**123 500,00**	**132 000,00**	**119 000,00**
Autres produits de gestion courante / Chap 75 Part salariale des chèques déjeuners et remboursements Uniformation, assurances...	**17 500,00**	**18 000,00**	**18 000,00**	**18 000,00**
Produits exceptionnels : Mécénat / Chap 77	**115 000,00**	**135 000,00**	**124 500,00**	**135 500,00**
Opération ordre de transfert entre sections quote part des subv virées au résultat / Chap 042	**62 000,00**	**64 000,00**	**66 000,00**	**68 000,00**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**1 940 500,00**	**1 925 500,00**	**1 925 500,00**	**1 925 500,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

INVESTISSEMENT DEPENSES	2024	2025	2026	2027
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
20 - Immobilisations incorporelles - Logiciels, site web, études	13 200,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00
21 - Immobilisations corporelles - Equipements, Batiment, Acquisitions	304 800,00	291 000,00	294 000,00	282 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**430 000,00**	**425 000,00**	**430 000,00**	**415 000,00**

INVESTISSEMENT RECETTES	2024	2025	2026	2027
Consommation de report	**30 000,00**	**20 000,00**	**20 000,00**	
ACQUISITIONS				
Conseil Régional immobilisations corporelles acquisitions	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Drac Bretagne immobilisations corporelles acquisitions	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
TOTAL acquisitions	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
EQUIPEMENTS				
Subvention Région équipements, mobiliers et logiciels	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Subvention Drac équipements, mobiliers et logiciels	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL équipements	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL SUBVENTIONS CHAPITRE 13	**270 000,00**	**270 000,00**	**270 000,00**	**270 000,00**
Virement de la section d'exploitation / Chap 040	**80 000,00**	**85 000,00**	**90 000,00**	**95 000,00**
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**430 000,00**	**425 000,00**	**430 000,00**	**415 000,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Plan d'action du Frac Bretagne pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

frac bretagne

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

INTRODUCTION

Le protocole présent est applicable
- À tou.tes les salarié.es du Frac Bretagne, qu'ils ou elles soient en Contrat à Durée Indéterminée, en Contrat à Durée Déterminée, en alternance ou recruté.es temporairement pour les besoins du Frac,
- À tou.tes les stagiaires,
- À l'ensemble des intervenant.es.

Il est distribué aux salarié.es et aux stagiaires qui doivent en prendre connaissance.
Il est joint aux lettres de commande et d'invitation faites aux artistes, auteur.es, intervenant.es.
Il est intégré au Document Unique d'Évaluation des Risques.

Le dispositif de signalement a fait l'objet d'une diffusion à toute l'équipe et d'un affichage.

Vu le Code pénal et notamment ses articles 621-1, 222-22, 222-23, 222-24, 222-28, 222-30, 222-32, 222-33,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L1142-2-1, L1153-1 à L1153-5,

Vu la loi n°2018-703 du 3 août 2018, dite "loi Schiappa",

Vu la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, entrée en vigueur le 31 mars 2022,

Vu la circulaire du 7 août 2012 accompagnant la loi relative au harcèlement sexuel,

Vu le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022,

Les violences et les harcèlements sexuels et sexistes se manifestent de façon systémique et généralisée dans l'ensemble de la société et n'épargnent aucun secteur.

Le Code du Travail prévoit à son article L1153-5 que « l'employeur prend toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner ».

Il est ainsi mis en place au Frac Bretagne :
1/ Un dispositif d'information et de sensibilisation de l'équipe
2/ Un plan de formation
3/ Un dispositif de signalement
4/ Un bilan annuel des actions et dispositifs
5/ Un plan global pour l'égalité entre femmes et hommes

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

1 DES DÉFINITIONS LÉGALES

Le sexisme est une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, et par extension de tout ce qui est associé au féminin.

L'homophobie renvoie à l'exclusion, la discrimination et la violence envers les personnes homosexuelles, bisexuelles ou supposées comme telles.
La lesbophobie désigne les discriminations et violences subies par les femmes lesbiennes, qui articulent homophobie et sexisme.
La transphobie est quant à elle l'oppression subie par les personnes trans (personnes qui ne vivent pas le genre qu'on leur a assigné à la naissance, ou ne s'identifient pas à la binarité de genre).
Le concept de **transmisogynie** est également conceptualisé et revendiqué par les femmes trans : il désigne l'oppression spécifique qu'elles vivent du fait de l'articulation du sexisme et de la transphobie.

Injures racistes, sexistes, homophobes :
la loi sanctionne les injures publiques et non-publiques, avec des circonstances aggravantes et un allongement du délai de prescription si ces injures sont proférées « envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », « à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ou de leur handicap ».
Articles 29 et 33 de la loi du 29 juillet 1882 sur la liberté de la presse.

Constitue un **outrage sexiste** le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
Article 621-1 du Code Pénal
1 500 € d'amende
Devient un délit puni de 3 750 € en cas de circonstances aggravantes (autorité ou orientation sexuelle).

L'agissement sexiste est défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
Article L1142-2-1 du Code du travail

Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, **l'exhibition sexuelle** est constituée quand la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé, est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public.
Article 222-32 du Code Pénal
Un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.
Article 222-33 du Code pénal
2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende majorée en cas de circonstances aggravantes.

Le harcèlement peut prendre la forme de :
- tout propos à connotation sexuelle ou sexiste : des "blagues", des sous-entendus, des remarques sur le physique ou la tenue, une personne qui vous raconte ses fantasmes ou sa vie sexuelle, pose des questions sur votre vie sexuelle, fait des propositions de nature sexuelle, des surnoms paternalistes, des propos dégradants sur les femmes (même si vous n'êtes pas visée directement) ou plus largement tout ce qui suppose l'infériorité des femmes (= sexisme).
- comportements à connotation sexuelle ou sexiste, de quelque nature qu'ils soient : une proximité physique imposée comme le fait de danser en tournant autour d'une personne, de suivre une personne, des regards insistants, des clins d'œil, des sifflements, mimer des actes sexuels, montrer/envoyer des images à caractère pornographique, des photos ou vidéos des personnes prises à leur insu, etc.

Le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes ou vulgaires qui lui deviennent insupportables.
CA Orléans, 7 février 2017

L'absence de consentement de la victime n'a pas à être explicite, la législation précise qu'un silence peut constituer une expression de non-consentement.

Dans le cadre des relations de travail, le harcèlement sexuel peut prendre des formes diverses : chantage à l'embauche ou à la promotion, menaces de représailles en cas de refus de céder à des avances sexuelles, etc.

Le harcèlement sexuel est également constitué :
- Lorsqu'un.e même salarié.e subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- Lorsqu'un.e même salarié.e subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Article L1153-1 du Code du travail
Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, entrée en vigueur le 31 mars 2022

L'agression sexuelle est constituée par toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise [...]
L'agression suppose un contact physique intentionnel. La jurisprudence définit 5 zones qui permettent de caractériser la dimension sexuelle de l'agression : les seins, les fesses, l'intérieur des cuisses, le sexe, la bouche. Néanmoins des évolutions sont en cours, en vertu d'une jurisprudence récente de la Cour de cassation, ce n'est plus seulement le contact avec ces 5 zones qui peut déterminer le caractère sexuel de l'agression mais le contexte dans lequel se sont déroulés les faits. Les "frotteurs" sont des agresseurs sexuels, un "baiser volé" est une agression sexuelle.

Article 222-22 du Code pénal

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le viol est caractérisé par tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.
À la différence de l'agression sexuelle, le viol, lui, est considéré comme un crime.

Article 222-23 du Code pénal

Par ailleurs, en matière de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol, plusieurs situations constituent des circonstances aggravantes, notamment lorsque l'infraction est commise :
- Sur une personne « dont la situation de particulière vulnérabilité est [...] est apparente ou connue de leur auteur »
- Par une personne « qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions »
- « Par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants » ou « lorsqu'une substance a été administrée à la victime, à son insu, afin d'altérer son discernement ou le contrôle de ses actes »

Articles 222-24, 222-28, 222-30, 222-33 du Code pénal

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

2 UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE L'ÉQUIPE

Le Frac Bretagne se conforme aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel.

Affichage des articles de loi concernant

L'égalité de rémunération entre les Femmes et les Hommes
L'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes
La lutte contre le harcèlement moral et sexuel

Article 11 du règlement intérieur :

Selon la définition du harcèlement sexuel dans l'article 222-33-1 du Code Pénal et conformément à l'article L. 122-46 du Code du Travail, « aucun.e salarié.e, aucun.e candidat.e à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ne peut être sanctionné.e, licencié.e ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement de toute personne dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.
Aucun.e salarié.e ne peut être sanctionné.e, licencié.e ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné des agissements définis à l'alinéa précédent ou pour les avoir relatés. Toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit. »

Article sur les engagements du Frac Bretagne dans les conventions de partenariat :

Le projet artistique et culturel du Frac Bretagne est à l'écoute des nécessités et attentes du monde contemporain. Il œuvre en matière de développement durable par la mise en œuvre de politiques de rationalisation de ses consommations énergivores.
Il s'engage à reconnaître les droits culturels à savoir le droit de chaque personne à exprimer son identité, participer à la vie culturelle et revendiquer ses références culturelles.
Il s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion par une politique de sensibilisation à l'art contemporain résolument horizontale et participative.

Il milite pour l'égalité Femme-Homme.

Il est ouvert à des propositions, des voix, des approches diversifiées d'ici et d'ailleurs, du monde des arts visuels et d'autres champs culturels et artistiques.
Il encourage la participation de tous les enfants et jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnel.les de la culture, une pratique artistique ou culturelle.
Il soutient l'économie des artistes par la rémunération des droits de présentation de leurs œuvres.

Sensibilisation de l'équipe

- Réunion générale d'information et d'échanges le lundi 9 octobre 2023.
- Présentation et affichage du présent protocole.
- Distribution à chaque nouveau contrat du règlement intérieur et du présent protocole.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

3 UN PLAN DE FORMATION

Le Frac a formé
- Un membre de la direction : Cécile Leroux.
- La référente au CSE à la lutte contre les VHSS : Pauline Janvier.

Un membre de l'équipe est déjà formé : Gilles Respriget.

Ville de Rennes - Journée de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans les arts et la culture - 22 novembre 2022 : Pauline Janvier.

ACB - Session d'information collective #11 - Les VSST De quoi on parle et quelles obligations ? - 6 juin 2023 : Cécile Leroux.

La Délégation aux arts visuels - Réunion d'information et de présentation de la cellule d'écoute Audiens relative au sujet des VHSS - 25 mai 2023 : Cécile Leroux.

Formation dispensée par l'organisme Colosse aux pieds d'argile - Acquérir les fondamentaux en matière de VHSS - 15 juin 2023 : Cécile Leroux.

Parcours 1 Acquérir les fondamentaux en matière de violences et harcèlements sexistes et sexuels

Objectifs pédagogiques
Acquérir une culture commune pour prévenir et agir contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans son environnement de travail ;
Être capable de différencier les différentes infractions sexuelles ;
Apprendre à se prémunir de situations à risques ;
Comprendre ce qu'est un.e agresseur.euse et comment il agit ;
Être capable d'identifier une victime, recevoir sa parole et l'orienter ;
Prendre connaissance des obligations légales ;
Savoir agir en cas de révélations ou de suspicions.

Description
Présentation de l'association et de l'histoire de son Directeur-fondateur : genèse, missions/actions, évolution, chiffres clés ;
Étude sur la qualification juridique des infractions à caractère sexuel ;
Par équipe, analyser les différents contenus du document (PDF) transmis : images, pubs, blagues, extrait d'article... ; faire un retour collectif, en créant un visuel avec les éléments de réponse de chacun.e ; focus sur le harcèlement sexuel au travail ;
Instruction de toutes les obligations légales spécifiques aux VHSS dans le but d'informer le ou la stagiaire des obligations légales existantes, des ressources à disposition et des délais de prescriptions ;
Visionnage d'une vidéo ; Visionnage avec consignes précises pour l'analyse ; Retour collectif sur l'analyse établie. Rappel sur la notion de consentement : être sous emprise/ céder ça n'est pas consentir.
Le process de signalement : état des lieux de ce que les stagiaires connaissent sur le sujet ; exposition du process légal (prud'hommes, code du travail), judiciariser ou non.
Agir contre les VHSS : établir des pistes de réflexion sur les actions à mettre en place en interne ;
Réalisation d'un quizz de 15 minutes sur des éléments vus dans la journée puis retour du formateur sur les points qui ont posé problème.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

4 UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

L'objectif est de ne pas se mettre, ou mettre les victimes, en difficulté et de savoir qui contacter avant d'intervenir.

Une situation de harcèlement peut être à l'initiative :
- d'un membre de l'équipe permanente ou temporaire,
- de toute personne intervenant pour le compte du Frac (artiste, entreprise, bénévole, commissaire d'exposition, assistant.e d'artiste, invité.e...),
- des publics.

1 - La détection des situations de violence

Si un.e membre de l'équipe repère une situation qui lui semble problématique, il ou elle doit en faire part à un.e référent.e, par tous moyens et dans les meilleurs délais.
Le ou la référent.e devra alors enquêter (point 7).
La prévention, la vigilance et la bienveillance sont essentielles pour éviter autant que possible qu'une situation de harcèlement ne s'installe.

2 - La mise à l'abri et la protection de la victime

Si une personne victime vient s'adresser à vous, elle doit avant toute chose être mise en sécurité dans un espace d'accueil isolé, calme, à l'abri des regards.
Ce lieu peut être sur le site du Frac ou à l'extérieur.
Dans tous les cas, il est préférable d'éviter un éclairage agressif et une ambiance bruyante.
Surtout, il faut veiller à ce que la victime ne se retrouve pas au contact de l'agresseur.euse et ne pas les confronter directement.

Un.e référent.e doit rapidement pouvoir intervenir si l'agresseur.euse fait partie de l'équipe ou est un.e intervenant.e.
Si l'agresseur.euse est un. visiteur.euse, la victime doit alerter l'équipe du service des publics en poste (code au talkie-walkie) qui fait en sorte qu'elle ne soit plus en contact avec l'agresseur.euse.
Le ou la responsable de l'équipe à ce moment-là doit demander à l'agresseur.euse de cesser et appeler les forces de l'ordre avec l'accord de la victime.

3 - Le recueil du signalement par la victime

Cette partie incombe à un.e référent.e.
À défaut, quelques préconisations :
- Maîtriser ses émotions,
- Adopter une attitude bienveillante, une voix douce,
- Rassurer la personne,
- Respecter sa parole et sa volonté.

Il est conseillé de :
- Se présenter,
- Être dans une démarche d'écoute active : reformuler des éléments, poser des questions ouvertes...,
- L'écouter, respecter son rythme sans vouloir précipiter le récit,
- Ajuster sa posture, ses propos et son comportement à chaque personne,
- La croire sans émettre de jugement, ne pas mettre en doute sa parole,
- Veiller à garantir la confidentialité, le droit à l'intimité et la protection de la dignité de la victime,
- Lui rappeler qu'elle n'est pas coupable mais bien victime,
- Ne pas minimiser ou relativiser la gravité des faits relatés,
- Affirmer que les faits sont des infractions qui ne sont pas autorisés au sein de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Il convient de l'accompagner pour lever les obstacles à la dénonciation :
- Une minimisation des violences : la peur de s'être trompé.e, d'exagérer,
- La volonté de préserver la personne qui l'a agressée, en particulier si elle fait partie de son entourage,
- La culpabilité (attitude, tenue vestimentaire...),
- La peur que la dénonciation soit inutile,
- La méconnaissance de ses droits,
- La peur des représailles.

Il est conseillé de consigner les informations fournies par la victime pour conserver une trace et ne pas faire répéter la victime. Il ne s'agit pas pour autant de lui demander de raconter dans les détails si elle ne le souhaite pas.
Il faut respecter son rythme sans conduire un interrogatoire et pouvoir garantir la confidentialité des notes : être transparent.es sur les personnes qui auront accès à ce récit, anonymiser si nécessaire.

Il est aussi souhaitable de renvoyer une trace écrite des notes prises à la victime.

Les faits devront être signalés à un membre de la direction : président.e, directeur.rice, secrétaire général.e.

4 - L'accompagnement par l'information

Il s'agit d'informer la victime des procédures et ressources disponibles.
Même si la victime ne souhaite pas être prise en charge, il lui sera communiqué le protocole et les contacts utiles.
L'objectif est de la rediriger vers les professionnel.les compétent.es.
Cf pages 18-20.
N'hésitez pas à souligner que le dépôt de plainte n'est pas obligatoire ni même nécessaire, mais que c'est un droit.
Les éventuel.les témoins pourront témoigner à partir de ce qui a été observé et des propos recueillis.

5 - L'accompagnement après le signalement

Il est nécessaire de prévoir le retour à domicile en contactant un.e proche susceptible de venir chercher la victime ou en la raccompagnant soi-même.
Il est préférable de s'assurer qu'elle ne se retrouve pas seule.

6 - L'extension de la protection à l'ensemble de l'équipe

Le principe de précaution doit s'appliquer.
Le dispositif doit permettre de protéger l'ensemble de l'équipe.
Une mise à distance au moins temporaire de l'agresseur.euse doit être envisagée.

Si l'agresseur.euse fait partie de l'équipe, il est indispensable qu'il ou elle ne puisse pas croiser sa victime en étant écarté.e du site : télétravail, suspension de contrat ou prise imposée de congés.

Si l'agresseur.euse est un.e intervenant.e, il doit être mis fin sur le champ à ses missions si elles sont susceptibles d'interférer avec le travail de la victime.

Si l'agresseur.euse fait partie du public, il ou elle doit quitter l'établissement.

7 - L'enquête interne par le CSE formalisée par écrit

La direction doit, sans délai, procéder à une enquête avec les membres de la délégation du personnel au CSE et prendre les dispositions nécessaires.

Il convient de veiller à mettre par écrit un maximum d'informations : prise de notes pendant le récit de la victime, interrogations des témoins, des collègues.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

8 - Prendre en charge et sanctionner l'agresseur.euse

Il s'est agi jusque-là d'appliquer précaution et protection. Mais il ne faut pas exclure l'agresseur.euse du dispositif. Une fois la victime sécurisée et cette sécurisation étendue à l'équipe, il faut rapidement rencontrer l'agresseur.euse sans le ou la confronter à sa victime.

Si l'agresseur.euse fait partie de l'équipe, l'enquête ci-dessus doit conduire à un régime de sanctions.
Si l'agresseur.euse est un.e intervenant.e (artiste, entreprise, bénévole, commissaire d'exposition, assistant.e d'artiste, invité.e...), le contrat peut être rompu sans indemnités.
Si l'agresseur.euse est un.e visiteur.euse, il faudra l'informer que ses agissements sont répréhensibles et que les forces de l'ordre peuvent être appelées.

Il ne faut pas chercher à impliquer la victime dans la prise de décision sur une sanction de la personne qui l'a agressée. Le poids de cette décision incombe à l'employeur en fonction des faits relatés.

Le règlement intérieur prévoit à l'article 14 - Règles de discipline et sanctions, l'échelle des sanctions suivante :
. Avertissement écrit pour tout manquement au présent règlement.
. Mise à pied, avec retenue sur salaire correspondante, d'une durée de trois à huit jours, après trois avertissements et en fonction de la gravité de la faute constatée.
. Rétrogradation à l'échelon directement inférieur de la grille du Syndeac après trois mises à pied non suivies d'effet.
. Licenciement pour faute sérieuse ou insuffisance professionnelle.
Le ou la salarié.e a droit à l'indemnité de licenciement et au préavis de licenciement.
Licenciement pour faute grave en cas d'injures, de comportements violents, de vol avéré, de refus d'exécuter le travail, d'abandon de poste ou de harcèlement.
Une faute grave justifie le licenciement (CDI) ou la rupture anticipée (CDD), sans préavis ni indemnité.

Il est, sur cette base, proposé la procédure disciplinaire suivante :
. Avertissement pour tout outrage sexiste
. Mise à pied disciplinaire après 3 avertissements
. Rétrogradation pour tout agissement sexiste
. Rupture du contrat de travail pour tout fait se rapportant à du harcèlement, à une agression sexuelle ou un viol.
En cas de carence de l'employeur ou de divergence sur la réalité de cette atteinte, et à défaut de solution trouvée avec l'employeur, la victime et/ou les membres élu.es du CSE, peuvent saisir le bureau de jugement du conseil de prud'hommes qui statue selon la procédure accélérée au fond.

9 - Faire un bilan annuel des actions mises en œuvre

Le bilan du protocole permet d'une part d'identifier et d'analyser les situations qui ont été signalées, et d'autre part d'évaluer le fonctionnement du protocole en tant que tel.
Il est nécessaire d'anticiper la phase d'évaluation en intégrant au dispositif des démarches permettant de créer ou rassembler des éléments factuels sur le protocole, sa mise en œuvre, les situations traitées, afin de pouvoir prendre du recul a posteriori.
Il est aussi possible d'interroger les équipes engagées sur le dispositif pour obtenir leurs retours et pistes d'amélioration.

Indicateurs proposés :
- Nombre de réunions pour la construction du protocole
- Nombre de sessions de formations
- Nombre de fois que le protocole a été activé
- Niveau de coordination entre les acteurs et actrices impliqué.es
- Niveau de connaissance du protocole par l'équipe
- Satisfaction des personnes prises en charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

5 UN PLAN GLOBAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PROPOSITIONS SUITE AUX PRÉCONISATIONS SOCIÉTÉ MOUVANTE 2021 # 1ÈRE ÉDITION POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU FRAC BRETAGNE

Société mouvante est un groupe de volontaires animé par des questionnements actuels de société. Il réfléchit, propose, conseille pour agir sur le fonctionnement et la gouvernance du Frac Bretagne. Société mouvante questionne autant l'art que le Frac lui-même par le prisme des préoccupations contemporaines de société.
En 2021, Société mouvante a débuté son action autour des questions d'égalité Femmes-Hommes en collaboration avec l'association HF Bretagne

Prise d'acte des préconisations de Société mouvante par le Conseil d'administration du Frac Bretagne le 25 novembre 2021.
Groupe de travail constitué le 24 mars 2022 sur la base du volontariat, composé de Séverine GIORDANI, Morgane ESTEVE, Adriana PIGEON, Carolina PINEDA et Cécile LEROUX.

Formalisation écrite de la réponse du Frac (en bleu) aux préconisations de Société mouvante le 20 novembre 2023.

A - LA COMMUNICATION ET LA MÉDIATION ORALE ET ÉCRITE

1- Engagement du Frac Bretagne en faveur de l'égalité et de l'inclusivité

Sur le site internet et sur la documentation écrite accompagnant les expositions, expliquer l'engagement du Frac envers l'égalité et la parité Femmes-Hommes.
Insertion sur le site web d'une partie sur les engagements du Frac.

Insertion sur le site web des préconisations dans la partie Service des publics -Société mouvante #1.

2 - Communication visuelle

Penser une stratégie d'inclusivité sur les supports visuels qui accompagnent les adresses au public, la signalétique et plus largement, l'ensemble de la communication visuelle du Frac (par exemple, avec des personnages dont on ne peut pas identifier le genre par les attributs, les vêtements, etc.)
L'ensemble de la communication écrite et visuelle est inclusif.
La réflexion parallèle sur l'accessibilité demande une signalétique très claire et compréhensible par tous et toutes.

3 - Communication écrite

L'utilisation de l'écriture inclusive est conseillée sur l'ensemble de la communication interne et externe (livrets, site internet, documents administratifs…)

Écriture inclusive sur le site web et le portail de la documentation.
Écriture inclusive des Pilotes, journaux d'exposition.
Écriture inclusive du rapport d'activité annuel.
Écriture inclusive des délibérations et documents transmis au Conseil d'administration.
Liste des mots épicènes HF Bretagne à disposition sur Teams.

Charte sur l'écriture inclusive réalisée et partagée au sein du Frac.
Charte sur l'écriture inclusive diffusée sur le site web.
Signature des engagements du Guide édité par le Haut conseil à l'égalité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

– La signalétique et le mobilier
Le groupe propose un aménagement des toilettes du hall d'accueil, afin de rendre cet espace totalement inclusif, sans distinction ni assignation de genre.

. Signalétique Toilettes : Écriture et pictogramme d'un WC.
. Condamnation de l'urinoir.
. Plus de différenciation Femmes et Hommes.
. Mise à disposition de poubelles fermées dans chaque toilette.
. Mise à disposition d'un distributeur de protections périodiques gratuites.
. Table à langer déjà présente.
. Aménagement et mise à disposition d'un lieu confortable pour s'isoler pour l'allaitement : réflexion sur l'installation de fauteuils cocons au restaurant.
. L'équipement d'un micro-ondes en accès libre pour les publics serait le bienvenu (ce qui permettrait par exemple aux parents de réchauffer le biberon ou le repas de leurs enfants) : le nouvel exploitant du restaurant mène désormais de concert avec le Frac une réflexion sur l'accueil des enfants.

B - LES ŒUVRES ET LEUR DIFFUSION

1 - Les acquisitions

Que le comité de sélection des acquisitions soit toujours paritaire.
C'est le cas depuis 2020.

Que les acquisitions soient toujours paritaires, dans le choix des artistes comme dans la répartition du budget, et que le nombre d'artistes femmes sélectionnées soient toujours au minimum de 50 %.
L'attention portée aux acquisitions d'œuvres d'artistes femmes est largement respectée au Frac depuis 2020, tant en nombre d'artistes femmes par rapport aux hommes qu'en terme budgétaire.

Que le Frac se donne comme postulat l'accompagnement des artistes femmes pour développer leur carrière et leur permettre de gagner en visibilité.
C'est le cas, au même titre que les hommes, avec notamment des dispositifs comme Collection Commune ou Le Prix du Frac Bretagne - Art Norac, qui accompagnent les jeunes artistes.

Qu'une attention particulière soit portée au contenu des œuvres de femmes et d'artistes non-binaires, pour ne pas réduire l'accès à l'acquisition aux seuls sujets militants.
C'est le cas.

Que chaque année soit diffusé et publié sur le site du Frac, avant la réunion du Comité Technique d'Acquisition, un appel à candidature et que le délai de dépôt soit prolongé si la parité ne peut être acquise.
Un appel à candidature est déposé sur le site internet du Frac environ 4 mois avant la date limite de dépôt. L'équilibre entre dossiers d'artistes femmes et d'artistes hommes est constaté depuis le Comité technique 2020.

Qu'une attention particulière soit portée à la diversité des candidat.es, en faisant figurer dans les formulaires d'acquisitions deux cases (« non-binaire » et « ne se prononce pas ») en plus des cases homme et femme, et en remplacement de la case « autre » actuellement sur les formulaires.
Il n'y a pas de case « autre », mais une case « autre précision », qui vient combler un éventuel manque, pour les personnes qui ne se reconnaîtraient pas dans les propositions précédentes, à savoir : homme, femme, non-binaire et groupe/collectif. Cette proposition est disponible sur les formulaires depuis l'automne 2020, et permet de laisser un éventuel commentaire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Extrait du règlement des instances modifié voté par le Conseil d'administration du 17 janvier 2020 :
Article 13 - Composition du comité technique d'acquisition
Le comité technique d'acquisition comprend, avec le ou la directeur.rice, cinq à sept membres. Les personnalités qualifiées dans le domaine de l'art contemporain sont bénévoles et doivent compter au moins un.e artiste.
Sa composition doit tendre à l'égalité femmes-hommes.
Article 17 - Fonctionnement du comité technique d'acquisition
Pour une stricte égalité femmes-hommes dans la politique d'acquisition, les membres du comité technique d'acquisition sont tenu.es au soutien de propositions à parité.
Une attention particulière est, par ailleurs, portée à la diversité culturelle dans la constitution de la collection.

2 - Les expositions

Des expositions paritaires autant que possible, tout en tenant compte de la contrainte de la collection, constituée actuellement de 78 % d'œuvres d'artistes hommes.
Si l'exposition ne peut être paritaire, le groupe recommande d'accompagner l'exposition d'une communication expliquant au public l'absence de parité.
Les expositions sont très globalement paritaires (voir rapports d'activité 2022 et 2023).

– Le programme culturel

Le Frac Bretagne pourrait ajouter à sa convention de partenariat, déjà mise en place, une clause relative à l'égalité femmes-hommes.

Clause ajoutée dans les conventions en 2022 :
Le projet artistique et culturel du Frac Bretagne est à l'écoute des nécessités et attentes du monde contemporain.
Il œuvre en matière de développement durable par la mise en œuvre de politiques de rationalisation de ses consommations énergivores.
Il s'engage à reconnaître les droits culturels à savoir le droit de chaque personne à exprimer son identité, participer à la vie culturelle et revendiquer ses références culturelles.
Il s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion par une politique de sensibilisation à l'art contemporain résolument horizontale et participative.
Il milite pour l'égalité Femmes-Hommes.
Il est ouvert à des propositions, des voix, des approches diversifiées d'ici et d'ailleurs, du monde des arts visuels et d'autres champs culturels et artistiques.
Il encourage la participation de tous les enfants et jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnel.les de la culture, une pratique artistique ou culturelle. Il soutient l'économie des artistes par la rémunération des droits de présentation de leurs œuvres.
Le Frac Bretagne souhaite partager l'ensemble de ses positionnements avec ses partenaires.

À ce titre, il propose dans la mesure du possible :
Une sélection ou une orientation d'œuvres tendant vers la parité femmes et hommes ;
Une sélection choisie, partagée ou acceptée par ses partenaires ;
Une médiation accessible ;
Des solutions d'accrochage et de monstration les plus respectueuses possible de l'environnement ;
Une valorisation des artistes présenté.es.

Si le partenaire ne tient pas les engagements pris vis-à-vis de l'égalité femmes-hommes, le Frac Bretagne s'engage à questionner le maintien du partenariat dans le futur.
Il paraît difficile de contraindre les partenaires mais c'est le Frac qui opère les sélections d'œuvres ou qui peut réorienter les choix participatifs sur cette logique de parité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

C - L'ÉQUIPE DU FRAC

1 - Recrutement

Sur la question du processus de recrutement, il est préconisé par le groupe la parité du jury de sélection dans la procédure de recrutement (sélection des candidatures et entretiens).
Largement plus de femmes dans les jurys hors recrutement de la direction qui n'est pas du ressort du Frac.

Le groupe préconise de ne pas démarrer les entretiens tant que la parité (ou du moins, un certain équilibre) n'est pas atteinte en termes de candidatures, et ce, plus spécifiquement sur les postes à responsabilité que sur le recrutement des contrats courts.
Plutôt plus de candidatures féminines en général.

Enfin, le groupe préconise de dégenrer au maximum les services afin d'avoir une équipe paritaire autant que faire se peut.
C'est noté pour les recrutements à opérer au départ des titulaires mais même en prolongeant le délai, la parité n'est pas forcément au rendez-vous dans les candidatures (exemple : remplacement responsable technique du bâtiment en 2022, délai de candidature prolongé d'1 semaine mais 1 femme seulement a postulé sur toute la période de publication de l'offre - 1 mois environ).

2 - Équipe

Le groupe préconise des formations à destination de l'équipe du Frac pour l'accompagner notamment sur les questions suivantes :
. La sensibilisation aux stéréotypes de genre (question du sexisme ordinaire et du sexisme bienveillant aussi)
. Formation sur la communication égalitaire et inclusive, la sensibilisation aux pratiques sexistes courantes : interruption, explication paternaliste, propos sexistes.

Sensibilisation faite et résultats de ce groupe de travail à partager avec toute l'équipe pour ouvrir un dialogue constructif et transparent.

Concernant l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle :

. Le groupe préconise de maintenir le télétravail lorsque cela est possible, selon les besoins du ou de la salarié.e.
Chaque salarié.e peut bénéficier de ce droit jusqu'à deux jours par semaine.
En cas de conditions particulières (crise sanitaire, épisodes de pollution, grève des transports, épidémie ou fermeture du Frac pour maintenance/travaux...), un régime de télétravail plus important voire total pourra être mis en place.

. Éviter les réunions après 18h, maintenir la vigilance sur les plannings par rapport au roulement et de proposer des modes de garde d'enfants au besoin.
Pas de réunions programmées après 18h par le Frac / rotation équitable dans les plannings des chargé.es des publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

D - PÉRENNITÉ DES PRÉCONISATIONS :

Afin de pérenniser ces préconisations le groupe propose de :

. Intégrer aux règlements qui régissent le fonctionnement interne du Frac (inscription dans les différents règlements des instances : le recrutement, la collection, le CSE, etc.)
Révision des statuts prévue à l'article 4 avec l'ajout suivant : « Conformément à l'arrêté du 5 mai 2017, le Frac Bretagne a une responsabilité sociétale dans l'exercice de ses missions. À ce titre, l'établissement doit participer à la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) en participant à des projets territoriaux de développement durable et en s'inscrivant, le cas échéant, dans les agendas 21 des collectivités territoriales. À ce titre également, l'établissement veille à respecter l'égalité Femme-Homme dans ses instances de gouvernance et dans sa programmation. »

. Désigner un.e référent.e égalité en interne qui participerait aux réunions du CA et du CSE.
Référente nommée au CSE en mars 2021 : Soizig LOUEDEC puis en juin 2023 : Pauline JANVIER.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

OUTILS ET GUIDES

Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : prévenir, agir, sanctionner – guide pratique et juridique du Ministère du travail, 2019

Construire un protocole de lutte contre les VSS en milieu festif - guide pratique - Stourm, 2023

Écoute, prévention, accompagnement & formation contre les VSS dans les arts et la culture en France et en Ille-et-Vilaine + numéros utiles - HF Bretagne, collectif des festivals, 2022 (dans le cadre des journées de sensibilisation aux Violences Sexistes et Sexuelles dans les arts et la culture, 15 & 22 novembre 2022 à Rennes - Ville de Rennes et DRAC Bretagne).

Fiche pratique du défenseur des droits "Le harcèlement discriminatoire au travail", 2018

Simonae, Guide pratique : Mieux s'adresser aux personnes transgenres

Kit de prévention « Violences, harcèlement sexuel, sexisme », CCHSCT audiovisuel & cinéma, Collectif 50/50, 2022

Guide « Soutenir un·e survivant·e d'aggression sexuelle », UBUNTU et Men Against Rape Culture

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

RESSOURCES, ÉTUDES

« Défaire les discours sexistes dans les médias », Rose Lamy

« En finir avec les violences sexistes et sexuelles. Manuel d'action », Caroline de Haas

« La culture du viol », Valérie Rey

« Le berceau des dominations », Dorothée DUSSY

« Le livre noir des violences sexuelles », Muriel Salmona

« En finir avec la culture du viol », Noémie Renard

« Pas pour les filles », Mélissa Plaza

« Le consentement », Vanessa Springora

« Sport et virilisme », Philippe Liotard

« Du sexisme dans le sport », Béatrice Barbusse

Chamberland, L. & Lebreton, C. (2012). *Réflexions autour de la notion d'homophobie : succès politique, malaises conceptuels et application empirique. Nouvelles Questions Féministes*

Crenshaw, K. (2005). *Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et vio- lences contre les femmes de couleur*. Cahiers du Genre, 39, 51-82.

Hanmer, J., & E. L. (1977). « Violence et contrôle social des femmes ». *Questions Féministes*, 1, 68-88.

Hill, Rosemary Lucy, Hesmondhalgh, David ; Megson, Molly (2019). *Sexual violence at live music events: Experiences, responses and prevention. International Journal of Cultural Studies*

Kelly L, Radford J. (1990) *« Nothing really happened » : the invalidation of women's experiences of sexual violence*. Critical Social Policy.

Kelly, L. & Tillous, M. (2019). *Le continuum de la violence sexuelle*. Cahiers du Genre, 66, 17-36.

Khemilat, F. (2018). *Le corps des femmes : une assignation à (par)être*. Les Cahiers du Développement Social Urbain

Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France, HCE, 2023

L'Observatoire de la lesbophobie

XY Media, media transféministe qui propose ressources et analyses politiques

WikiTrans, site d'information autour des transidentités, à destination des personnes trans, leurs proches et allié·es

Contre-arguments aux discours transphobes

Revue des cahiers du développement humain

Brochure du Collectif féministe contre le viol : « Victimes de viols ou d'agressions sexuelles, faire valoir vos droits »

« Accompagner une victime de viols ou d'agressions sexuelles, Brèves consignes pour guider l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences », CFCV

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

CONTACTS

AU NIVEAU NATIONAL

STOP violences sexistes sexuelles
Audiens pour le Ministère de la Culture
Cellule d'écoute spécifique aux acteurices de la culture, victimes ou témoins de viol, harcèlement sexuel, VSS dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du cinéma, des arts visuels, du jeu vidéo
01 87 20 30 90
https://www.violences-sexuelles-culture.org/fr/
violences-sexuelles-culture@audiens.org
Joignable du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

La Direction générale de la création artistique (DGCA)
Sous-direction des affaires financières et générales
01 40 15 88 32
demarchevhss.creation@culture.gouv.fr

AVFT - Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail
01 45 84 24 24
www.avft.org
Permanence téléphonique ouverte le lundi de 14h à 17h, les mardi et vendredi de 9h30 à 12h30. P
elise.pillet@avft.org
laure.ignace@netc.fr

Violences Femmes Info
Plateforme d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de VSS.
https://arretonslesviolences.gouv.fr/
3919
Gratuit et anonyme.
7j/7 de 9 h à 19 h
www.solidaritefemmes.org

Défenseur.e des droits
09 69 39 00 00 ou 39 29
https://www.defenseurdesdroits.fr/fr
Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h

CFCV - Le Collectif féministe contre le viol
0 800 05 95 95
www.cfcv.asso.fr
Permanence téléphonique à destination des victimes de viols et d'agressions sexuelles. Numéro vert, du lundi au vendredi, de 10h à 19h.

En Parler
https://www.associationparler.com/
Intervient dans l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, de la prise de parole au dépôt de plainte, et après.
Propose des groupes de parole bienveillants entre victimes de violences sexuelles.

Souffrance X Travail
Annuaire de psychologues spécialisé.es sur les questions de souffrance au travail
https://annuaire.souffrance-et-travail.com/

Centre Hubertine Auclert
https://www.centre-hubertine-auclert.fr/observatoire-regional-des-violences-faites-aux-femmes

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

AU NIVEAU LOCAL

Inspection du travail d'Ille-et-Vilaine
DREETS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - inspection du travail (antenne locale)
02 99 12 22 22
https://bretagne.dreets.gouv.fr/Ille-et-Vilaine

Hôtel de Police de Rennes
06 18 83 10 07
02 99 79 86 28
marie.guyomard@interieur.gouv.fr

Compagnie de Gendarmerie de Rennes
06 49 44 82 80
charline.olivier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

L'ASFAD - Rennes
Numéro d'écoute pour les victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.
02 99 54 44 88
02 99 33 26 08
https://www.asfad.fr/
urgencesprevention@asfad.fr
24h/24, 7j/7

Le CIDFF 35 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
02 99 30 80 89
https://illeetvilaine.cidff.info/accueil/permanences-cidff/p-52
cidff.35@orange.fr

Le Planning Familial 35
02 99 31 54 22
https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-dille-et-vilaine-35

(UAIR) Union des Associations Interculturelles de Rennes
02 99 33 01 03
https://uair.org/
s.gharrafi@uair.org

Les associations Nous Toutes 35 et Nous Toutes
https://www.noustoutes.org/trouver-de-laide/
noustoutes35@gmail.com

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Viol / Harcèlement sexuel / Emprise / Violences sexistes et sexuelles dans la culture

VIOLENCES SEXISTES STOP SEXUELLES
01 87 20 30 90

LE SECTEUR CULTUREL SE MOBILISE

Cellule d'écoute psychologique et juridique

Une adresse mail
violences-sexuelles-culture@audiens.org

Un site internet
www.violences-sexuelles-culture.org

FRANCE VICTIMES
Une antenne par département

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
09 69 39 00 00

ANTI DISCRI MINATIONS
392

Fonds régional d'art contemporain Bretagne

19 avenue André Mussat
CS 81123
35011 Rennes cedex

tél. +33 (0)2 99 37 37 93
accueil@fracbretagne.fr
www.fracbretagne.fr

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région BRETAGNE

Ville de Rennes

Le Frac Bretagne reçoit le soutien du Conseil régional de Bretagne, du ministère de la Culture (DRAC Bretagne) et de la Ville de Rennes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

STATUTS D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN BRETAGNE

- Modifiés par délibération 2017-107 du Conseil d'administration du 22 septembre 2017 -
- Modifiés par délibération 2023-256 du Conseil d'administration du 30 novembre 2023 -

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21

Vu la délibération du Conseil régional de Bretagne en date du 4 février 2012 demandant la création d'établissement public de coopération culturelle

Vu la délibération du Conseil municipal de Rennes en date du 16 janvier 2012 demandant la création d'établissement public de coopération culturelle

Vu la circulaire interministérielle n°2003/005 du 18 avril 2003 relative à la mise en œuvre de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et du décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002

Vu le Code du Patrimoine, notamment ses articles L.116-1, L. 116-2, R. 116-1 à R. 116-7

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017

Vu le décret n° 2021-979 du 23 juillet 2021 relatif à la procédure de déclassement de biens mobiliers culturels et à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC)

Préambule

Créé en 1981, le Fonds régional d'art contemporain de Bretagne constitue un des points d'appui essentiels à la politique de soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain en région. Les missions du Frac s'articulent ainsi autour de trois objectifs principaux : la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, sa diffusion et, enfin, la mise en œuvre d'actions de médiation et de formation.

Avec les concours de l'Etat et de la Ville de Rennes, la Région Bretagne s'est investie dans la construction d'un bâtiment dédié au Frac pour lequel elle a assuré la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de donner un nouveau rayonnement et une visibilité accrue au Frac en le dotant d'un nouvel outil véritablement adapté à la richesse de sa collection, une des plus importantes au plan national et de renforcer ainsi sa diffusion.

Cette évolution majeure a conduit l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes, conformément à la circulaire du 18 avril 2003, à examiner les perspectives d'évolution de cette structure associative en Etablissement Public de Coopération Culturelle. Approuvé par le conseil d'administration de

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

l'association le 13 mai 2009, ce statut permettra en effet de formaliser et d'assurer la conduite du projet artistique et culturel du Frac dans des conditions d'efficacité et de sécurité juridiques satisfaisantes en clarifiant notamment le statut de la collection.

C'est dans ce contexte que l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes se sont associés pour la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle dédié au Fonds régional d'art contemporain de Bretagne.

Conformément à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui instaure le label « Fonds régional d'art contemporain (FRAC) », le Fonds régional d'art contemporain de Bretagne fait évoluer ses statuts afin de mener à bien ses missions d'intérêt général en faveur du soutien à la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et de sa diffusion auprès des publics les plus larges. Il met en œuvre un projet artistique et culturel ambitieux s'inscrivant pleinement dans le cadre de la loi susvisée et des textes réglementaires relatifs au label FRAC.

Titre Ier : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Création

Il est créé entre :
- l'Etat, représenté par le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- la Région Bretagne, représenté par son Président
- la Ville de Rennes, représenté par son Maire.

Un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial régi d'une part par les articles L.1431-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et d'autre part par les présents statuts.

Il jouit de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant les présents statuts.

Cet établissement reprend les activités de « l'association Fonds régional d'art contemporain de Bretagne ».

Article 2 : Dénomination et siège de l'établissement

L'établissement public de coopération culturelle est dénommé : Fonds régional d'art contemporain de Bretagne.
Il a son siège à Rennes.
Il peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

Article 3 : Durée

L'établissement public de coopération culturelle est créé pour une durée illimitée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 4 : Missions

Les missions de l'établissement public de coopération culturelle s'articulent autour de 4 axes en cohérence avec l'arrêté du 5 mai 2017 en application du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 :

- La constitution, l'enrichissement et la conservation d'une collection d'art contemporain par l'acquisition et la commande d'œuvres représentatives de la diversité des formes et modes d'expression artistique.

- La diffusion de la collection sur le territoire métropolitain régional, national, international à travers l'organisation d'expositions dans et hors les murs, le prêt et le dépôt d'œuvres, l'édition, la mise en œuvre d'un programme de rencontres et d'événements.

- La sensibilisation et la formation à toutes les formes de la création contemporaine menées auprès des publics les plus larges.

- La poursuite et le renforcement des partenariats confortant la présence de l'établissement sur le territoire métropolitain et régional.

L'établissement exerce ses missions en tenant également compte des orientations culturelles que l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes développent en matière de structuration du paysage local et régional de l'art contemporain, d'accompagnement de la scène artistique, de médiation, d'élargissement des publics de l'art contemporain par des outils et des modalités d'intervention variées et innovantes, d'échanges et de projets internationaux.

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2017, le Frac Bretagne a une responsabilité sociétale dans l'exercice de ses missions. A ce titre, l'établissement doit participer à la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) en participant à des projets territoriaux de développement durable et en s'inscrivant, le cas échéant, dans les agendas 21 des collectivités territoriales. A ce titre également, l'établissement veille à respecter l'égalité femme-homme dans ses instances de gouvernance et dans sa programmation.

Article 5 : La collection d'œuvres d'art contemporain

La collection est composée d'une part des œuvres dévolues par l'association Fonds régional d'art contemporain de Bretagne et d'autre part de celles acquises à partir de la création de l'établissement public de coopération culturelle.
La collection constitue dans son entité un bien inaliénable et imprescriptible.
La conservation et l'exploitation de celle-ci sont assurées selon les règles de déontologie professionnelle définie par le Conseil international des musées (ICOM) et dans le respect du droit de la propriété intellectuelle.

Le Frac Bretagne tient à jour un inventaire de la collection sur un cahier réglementaire et attribue un numéro d'inventaire à chaque œuvre, qui doit également être marquée et documentée (éléments techniques, historiques et iconographiques) après un constat d'état d'entrée dans la collection. Le constat d'état est renouvelé à chaque mouvement de l'œuvre.

Le Frac Bretagne inscrit les œuvres de sa collection sur une base de données commune aux FRAC.

Les demandes de prêts et dépôts sont examinées dans le cadre d'un comité interne à l'établissement. La politique de prêts et de dépôts s'inscrit dans le projet artistique et culturel du/de la directeur.rice

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

et doit être présentée au Conseil d'administration.
Les dépôts donnent lieu à un récolement tous les 3 ans au mieux, 5 ans au maximum.

Article 6 : Affectation et cession, dévolution de la collection

Article 6.1 : Affectation

Conformément à l'article L116-2 du code du Patrimoine, les biens artistiques et culturels acquis par dons et legs ou acquis avec le concours de l'État, de la région ou d'une autre collectivité territoriale, sont affectés irrévocablement à la présentation au public.

Article 6.2 : Cession, dévolution

Conformément au décret n° 2021-979 du 23 juillet 2021 du code du Patrimoine, toute décision de cession de biens culturels appartenant au FRAC Bretagne, est préalablement soumise à l'avis du ministre en charge de la Culture.

En cas de dissolution de l'établissement, la dévolution de la collection dans sa totalité est opérée au profit de la Région Bretagne ou d'une personne morale de droit public ou privé à but non lucratif, capable de la recevoir et s'étant engagée à son affectation irrévocable au public, poursuivant le même objet de diffusion de l'art contemporain. Dans ce cas, la personne morale est désignée d'un commun accord entre l'État, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

TITRE II : ADHESION, RETRAIT, DISSOLUTION ET MODIFICATION DES STATUTS

Article 7 : Adhésion d'un nouveau membre, retrait d'un membre, dissolution de l'établissement

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article R1431-3 et article R1431-19 et suivants) s'appliquent en ce qui concerne l'adhésion d'un nouveau membre, le retrait d'un membre et la dissolution de l'établissement.

Article 8 : Modifications des statuts

Le conseil d'administration peut proposer une modification des statuts de l'établissement en vue de modifier les missions de l'établissement et/ou ses conditions initiales de fonctionnement.
La modification des statuts est décidée par arrêté du/de la représentant.e de l'Etat dans la région, après délibérations concordantes des conseils et organes délibérants de chacun des membres de l'établissement.

Article 9 : Organisation générale

L'établissement est administré par un conseil d'administration et est dirigé par un.e directeur.rice. Il est également doté d'un comité technique d'achat.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 10 : Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend 16 membres :

- 4 représentant.e.s de l'Etat ou leurs suppléants désigné.e.s par le Préfet de région,

- 4 représentant.e.s de la Région Bretagne ou leurs suppléant.e.s s désigné.e.s par le Conseil régional de Bretagne pour la durée du mandat électif restant à courir,

- 2 représentant.e.s de la Ville de Rennes ou leurs suppléant.e.s désigné.e.s par le Conseil municipal pour la durée du mandat électif restant à courir,

Chaque collectivité élit, en plus des représentant.e.s visé.e.s ci-dessus, un.e représentant.e suppléant.e de chaque représentant.e titulaire.

- 3 personnes qualifiées désignées conjointement par l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes, pour une durée de trois ans renouvelables**.**
En l'absence d'accord des membres sur la désignation des personnes qualifiées, la désignation s'opère de la manière suivante :
  - une personne qualifiée nommée par l'Etat,
  - une personne qualifiée nommée par la Région Bretagne,
  - une personne qualifiée nommée par la Ville de Rennes,

- 1 représentant.e de l'association « Les amis du Frac » désigné.e pour une durée de trois ans renouvelables.

- 2 représentant.e.s du personnel de l'établissement, élu.e.s à cette fin par le personnel pour une durée de trois ans renouvelables.

Tout membre du conseil d'administration peut donner mandat, par écrit, à un autre membre ou le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

En cas de vacance d'un membre, pour quelque cause que ce soit, survenu plus de six mois avant l'expiration de son mandat, un.e autre représentant.e est désigné.e ou élu.e dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 11 : Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un.e président.e en son sein, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder le cas échéant celle de son mandat électif.
Le/la président.e est assisté.e de deux vices-président.e.s désigné.e.s dans les mêmes conditions et pour la même durée que le/la président.e. Il est procédé à l'élection du/de la premier.ère vice-président.e puis à l'élection du/de la second.e vice-président.e.

En cas d'empêchement ou d'absence du/de la président.e, le/la premier.ère vice-président.e assure son remplacement. En cas de vacance du/de la président.e, le/la premier.ère vice-président.e assure son intérim et convoque dans les trois mois une réunion du conseil d'administration pour élire un.e président.e.
En cas d'empêchement ou d'absence du/de la président.e et du/de la premier.ère vice-président.e, le/la second.e vice-président.e assure leur remplacement. En cas de vacance du/de la président.e et

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

du/de la premier.ère vice-président.e, le/la second.e vice-président.e assure leur interim et convoque dans les trois mois une réunion du conseil d'administration pour élire un(e) président.e.

Le/la président.e convoque le conseil d'administration au moins deux fois par an.
Il/elle préside les séances du conseil et en arrête l'ordre du jour.
Il/elle propose au conseil d'administration de délibérer sur la nomination et la cessation de fonction du/de la directeur.rice d'établissement dans les conditions fixées à l'article des présents statuts.
Il/elle nomme le/la directeur.rice de l'Etablissement dans les conditions prévues aux articles L.1431-5 et R1431-10 du code général des collectivités territoriales.
Il /elle peut déléguer sa signature au/à la directeur.rice.

Article 12 : Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement notamment sur :
1° Les orientations générales de la politique de l'établissement sous forme d'un projet artistique et culturel
2° La convention de mise à disposition du bâtiment appartenant à la Région Bretagne
3° Les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements ou tout autre structure partenariale
4° Le budget et ses modifications
5° Les comptes et l'affectation du résultat de l'exercice
6° La politique tarifaire régissant les droits d'entrée et toutes autres prestations culturelles
7° Les créations, modifications et suppressions des emplois permanents
8° Les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles
9° Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés, le tarif des prestations facturées
10° Les projets de concession et de délégation de service public
11° Les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières
12° Les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte
13° L'acceptation de dons, legs, partenariats et les orientations en matière de mécénat prises par l'établissement
14° Les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le/la directeur.rice
15° Les transactions
16° Le règlement intérieur de l'établissement
17° Les conditions générales d'acquisitions d'œuvres d'art destinées à la collection, de legs et de dons sur proposition du comité technique d'achat – et il entend les propositions et conditions de dépôts/prêts de ces œuvres formulées par le /la directeur.rice
18° Les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Le conseil d'administration détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au/à la directeur.rice. Celui/celle-ci rend compte, lors de la prochaine séance du conseil d'administration, des décisions qu'il/elle a prises en vertu de cette délégation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 13 : Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son/sa président.e qui fixe l'ordre du jour de la séance. Il se réunit au moins deux fois par an. Il se réunit également à la demande d'une des personnes publiques membres de l'établissement ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

En l'absence de son/sa suppléant.e, un membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du/de la président.e est prépondérante.

Le/la président.e peut inviter au conseil d'administration, pour avis, toute personne dont il/elle juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour.

Le/la directeur.rice, sauf lorsqu'il/elle est personnellement concerné.e par l'affaire en discussion et l'agent comptable participent au conseil d'administration avec voix consultative.

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre gratuit. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement temporaire prévues par la réglementation en vigueur.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises. Tout membre du conseil ne respectant pas ces règles sera entendu par le conseil d'administration et, le cas échéant, démis d'office de ses fonctions par le conseil d'administration.

Tout mandat prend fin de plein droit par la perte de la qualité en vertu de laquelle il a été nommé.

Article 14 : Le/la directeur.rice de l'établissement

A la création de l'établissement, les dispositions prévues par la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006, article 3, au sujet de la nomination du/de la directeur.rice lors de la transformation de « l'association Fonds régional d'art contemporain de Bretagne » en établissement public de coopération culturelle, sont appliquées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le/la directeur.rice est recruté.e et nommé.e conformément aux articles L.1451-5 et R1451-10 du Code général des collectivités territoriales, aux dispositions de l'article 5 du décret du 28 mars 2017 précité et à celles de l'arrêté du 5 mai précité fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

Le/la directeur.rice est nommé.e par le/la président.e de l'établissement sur proposition du conseil d'administration à la majorité des deux tiers de la totalité de ses membres.

Le premier mandat du/de la premier.ère directeur.rice de l'établissement ainsi nommé.e est de cinq ans. Ce mandat est renouvelable par période de trois ans. Le renouvellement est décidé par le conseil d'administration sur proposition de son/sa président.e et sur la base d'un nouveau projet artistique et culturel proposé par le/la directeur.rice."

La durée du mandat des directeur.rice.s ultérieur.e.s sera de trois ou cinq ans, renouvelable par période de trois ans.

Il peut être mis fin au mandat du/de la directeur.rice en cas de faute grave.

La décision du/de la président.e de mettre un terme au mandat du/de la directeur.rice doit être précédée d'une procédure contradictoire, de la communication préalable des griefs et de l'accord du conseil d'administration adoptée à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le/la directeur.rice dirige l'établissement Fonds régional d'art contemporain de Bretagne et à ce titre :
1° Il/elle élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel il/elle a été nommé.e et rend compte de son exécution au conseil d'administration
2° Il/elle assure la réalisation du programme d'activités validé par le conseil d'administration
3° Il/elle prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration
4° Il/elle est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement
5° Il/elle prépare le budget, ses décisions modificatives et en assure l'exécution
6° Il/elle assure la direction de l'ensemble des services et a autorité sur l'ensemble du personnel
7° Il/elle a autorité sur le personnel, recrute et nomme aux emplois de l'Etablissement
8° Il/elle passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration
9° Il/elle représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile
10° Il /elle peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable de l'établissement, créer des régies de recettes et d'avances soumises aux conditions fixées par les articles R1617-1 à R1617-17 du Code général des collectivités territoriales
11° Il/elle participe au conseil d'administration avec voix consultative sauf lorsqu'il/elle est personnellement concerné.e par l'affaire en discussion
12° Il/elle prépare et anime les comités techniques d'achat. Il/elle informe le conseil d'administration des dépôts et prêts d'œuvres à l'établissement Fonds régional d'art contemporain Bretagne.
13° Pour l'exercice de ses attributions, et après accord du Conseil d'administration, il/elle peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

Le/la directeur.rice soumet au conseil d'administration toute modification du programme d'activités et toute modification budgétaire nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Les fonctions de directeur.rice sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'établissement et avec tout autre fonction dans un groupement qui en est membre ainsi qu'avec celle de membre du conseil d'administration de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le/la directeur.rice ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'établissement, ni occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

En cas de motifs graves (décès, démission, révocation) ou de vacance du poste de directeur.rice, le/la président.e du conseil d'administration nomme, sur proposition du conseil d'administration, pour une durée qui ne peut excéder 8 mois, un.e ordonnateur.rice pour assurer l'intérim avant la nomination d'un.e nouveau.elle directeur.rice. Le conseil d'administration délibère sur les attributions exactes données à l'ordonnateur.rice par intérim.

Article 15 : Le comité technique d'acquisition

Le comité technique d'acquisition participe à la politique d'acquisition de l'établissement. Il propose et émet des avis sur les acquisitions.

Il est composé :

- du directeur/de la directeur.rice
- de quatre à six personnalités qualifiées pour leur expertise en art contemporain nommées pour une durée de trois ans renouvelables une fois par le conseil d'administration sur proposition du/de la directeur.rice, dans le respect des dispositions relatives à la parité hommes/femmes.

- du/de la conseiller.ère pour les arts plastiques à la direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un.e collaborateur/.rice de la direction de la culture de la Région Bretagne et d'un.e collaborateur.rice de la direction de la culture de la Ville de Rennes qui assistent aux réunions avec voix consultative.

En cas de cessation d'activité de l'une des personnes qualifiées, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes et pour la durée du mandat restant à courir.

Le comité technique d'acquisition se réunit sur l'initiative du/de la directeur.rice de l'établissement. La présence de la majorité de ses membres et d'au moins les deux tiers des personnalités qualifiées est obligatoire.
La convocation à la réunion du comité technique d'acquisition est faite par lettre individuelle à ses membres au moins quinze jours à l'avance. L'absence à trois réunions consécutives entraîne la démission d'office.
Les propositions d'acquisition sont définies à la majorité simple des membres présents.
Le/la directeur.rice de l'établissement anime les travaux du comité technique d' acquisition et en assure le secrétariat. Il/elle établit un procès-verbal des réunions qu'il/elle soumet pour décision au conseil d'administration.

Article 16 : Evaluations et indicateurs de suivi

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)
Le Frac Bretagne signe une convention pluriannuelle d'objectifs, pour une période de 3 à 5 ans, renouvelable, avec l'Etat-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et la Ville de Rennes. Le/la directeur.rice est associé.e à la rédaction de la convention établie sur la base de son projet annexé à la présente convention, comportant des objectifs et moyens identifiés, quantifiés et annualisés mais également les objectifs fixés à l'établissement dans le cadre de la LOLF, notamment en ce qui concerne la fréquentation du public et les demandes spécifiques des partenaires publics.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Le suivi de l'exécution de la CPO est effectué par le Conseil d'd'administration, notamment en ce qui concerne le bilan social simplifié, la grille des emplois et la parité femme-homme.
Au plus tard six mois avant l'expiration de la CPO, le/la directeur.rice doit remettre à la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et à ses partenaires publics une évaluation comportant :

- un bilan argumenté avec des indicateurs de la réalisation des objectifs et des actions menées,
- un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Le comité de suivi
Le Frac Bretagne met en place un comité de suivi réunissant des membres de la DRAC Bretagne, la Région Bretagne et la Ville de Rennes. Le comité est chargé de veiller à la conformité des actions du Frac avec le label et de préparer les Conseils d'administration.

L'action artistique et culturelle
La politique du Frac Bretagne en matière d'éducation artistique et culturelle est formalisée dans un programme d'actions élaboré en dialogue avec les rectorats, les collectivités territoriales, les acteurs de l'éducation populaire, de l'art contemporain et de la culture en général. Ce programme est assorti d'indicateurs de suivi.

Les enquêtes statistiques
Le Frac Bretagne a obligation de répondre, dans les délais impartis, aux enquêtes statistiques demandés par les partenaires publics.

Article 17 : Le régime juridique des actes

Les délibérations du conseil d'administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'établissement font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture du département où l'établissement a son siège.

Une copie de ces actes est adressée aux personnes publiques membres de l'établissement.

Sous réserve des dispositions qui précèdent, les dispositions du titre III du livre Ier de la troisième partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des actes des autorités départementales sont applicables à l'établissement.

TITRE III – REGIME ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE

Article 18 : Dispositions générales

Les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptables publics sont applicables à l'établissement.

Article 19 : Le budget

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses est adopté par le conseil d'administration dans les trois mois qui suivent la création de l'établissement puis, chaque année, avant le 1er février de l'exercice auquel il se rapporte.

Article 20 : Le comptable

Le comptable de l'établissement est un comptable direct du Trésor ou agent nommé par le Préfet sur proposition du conseil d'administration après avis conforme du trésorier-payeur général. Il est soumis aux obligations prévues par les articles L.1617-2 à L.1617-5 du Code général des collectivités territoriales.

Article 21 : Régies d'avances et de recettes

Sur avis conforme du comptable, le/la directeur.rice peut créer des régies d'avances et de recettes.

Article 22 : Ressources

Les ressources de l'établissement comprennent :
1° Les contributions financières des personnes publiques membres de l'établissement
2° Des subventions et autres concours de l'Union Européenne, de l'Etat, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et leurs groupements et de toute autre personne publique
3° La rémunération des services rendus
4° Les droits d'entrée et produits des activités commerciales
5° Le produit des contrats et concessions
6° Le produit des manifestations artistiques ou culturelles organisées par l'établissement
7° Les revenus des biens meubles et immeubles
8° Le produit de la location d'espaces et de matériels
9° Le produit des aliénations et immobilisations
10° Les dons, legs et apport en mécénat
et, d'une manière générale, toutes recettes autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 23 : Apports et contributions des membres

Les contributions des membres sont fournies :

1° sous forme de participation financière au budget annuel (fonctionnement et investissement hors acquisition d'œuvres)
Les contributions de base des collectivités membres au titre de l'année 2012 sont les suivantes :

Pour l'Etat
Pour la mise en œuvre des missions définies à l'article 4 et sous réserve des décisions budgétaires annuelles, l'Etat s'engage à verser une contribution annuelle à l'établissement établie sur la base d'un montant cible de560 000 €

Pour la Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Pour la mise en œuvre des missions définies à l'article 4 et sous réserve des décisions budgétaires annuelles, la Région Bretagne s'engage à verser une contribution annuelle à l'établissement établie sur la base d'un montant cible de 560 000 €

Pour la Ville de Rennes
Pour la mise en œuvre des missions définies à l'article 4 et sous réserve des décisions budgétaires annuelles, la Ville de Rennes s'engage à verser une contribution annuelle à l'établissement établie sur la base d'un montant minimum de 150 000 €.

Pour les années suivantes, les contributions financières de l'Etat, de la Région et de la Ville de Rennes seront établies dans des proportions comparables aux subventions versées en 2012.

Les contributions financières de l'Etat et de la Région seront établies chaque année, en ayant pour objectif le principe de parité.

Ces contributions financières feront l'objet de décisions des personnes publiques dans le cadre de l'annualité budgétaire.

2° Sous forme de mise à disposition de terrain, locaux, équipements qui restent la propriété de la personne physique ou morale qui en aura fait l'apport.
A ce titre, la Région Bretagne, maître d'ouvrage du bâtiment, met celui-ci à disposition de l'établissement à titre gratuit. Cette mise à disposition sans transfert de propriété fait l'objet d'une convention entre la Région Bretagne et l'établissement. Cette convention précise la nature des charges qui relèvent d'une part du propriétaire et d'autre part de l'usager.

3° sous forme de mise à disposition de personnel qui fera également le cas échéant l'objet de convention.

TITRE IV – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 24 : Dispositions transitoires relatives au conseil d'administration

Jusqu'à la première élection des représentant.e.s du personnel au sein du conseil d'administration de l'établissement qui devra intervenir dans un délai de six mois suivant la publication de l'arrêté de création de l'établissement et jusqu'à la nomination des personnes qualifiées qui devra intervenir dans un délai identique, le conseil d'administration siège valablement sans leur présence avec les membres mentionnés à l'article 10 des présents statuts.
Les représentant.e.s élu.e.s du personnel siègent au conseil d'administration dès leur élection. Les personnes qualifiées siègent au conseil d'administration dès leur désignation.

Article 25 : Transfert de personnels

Il est fait application des dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail aux salariés de l'association Fonds régional d'art contemporain, autres que le/la directeur.rice de celles-ci.
Les personnels disposant de contrats de droit privé dans l'association dont l'activité est transférée à l'Etablissement continuent de bénéficier des mêmes conditions contractuelles.
L'arrêté préfectoral de création de l'établissement fixe la date à laquelle des transferts deviennent effectifs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Article 26 : Dévolution des biens

L'établissement est autorisé à recevoir, après vérification de l'inventaire, les biens, propriétés de l'association dénommée Fonds régional d'art contemporain de Bretagne notamment :

- la collection d'œuvres et d'objets d'art et la documentation afférente,
- le fonds documentaire général et les archives de « l'association Fonds régional d'art contemporain de Bretagne »
- les droits et obligations résultant des contrats et conventions conclus par l'association
- les droits de propriété intellectuelle issus des cessions de droits d'exploitation par les artistes auteurs des œuvres de la collection.

Ces dispositions ne sont applicables que sur délibération de l'assemblée générale de dissolution de l'association décidant de la dévolution des biens à l'établissement et des modalités des opérations de liquidation correspondantes.

En outre, la reprise par l'établissement de la trésorerie, des dettes et créance de « l'association Fonds régional d'art contemporain Bretagne » ne devient effective également qu'après délibération de l'assemblée générale de l'association organisant les modalités de cette reprise.

Les contrats de travaux, fournitures et services passés par l'association et en cours d'exécution à la date de la dissolution de l'association sont transférés de plein droit à l'établissement.

TITRE V : REGLEMENT INTERIEUR

Article 27 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

frac bretagne
Fonds régional
d'art contemporain

CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 novembre 2023

Délibération n° 2023-256
Modification n° 3 des statuts de l'EPCC Frac Bretagne

Le Conseil d'administration du Frac Bretagne s'est réuni à Rennes le 30 novembre 2023 sur convocation en date du 14 novembre 2023 et sous la présidence de Madame Madeleine Louarn.

Nombre de membres :
- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 12 dont pouvoirs : 2

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présent.e.s :
Madeleine Louarn, Personne qualifiée, Présidente
Béatrice Macé, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, 1ère Vice-Présidente du Frac Bretagne
Benoît Careil, Adjoint à la Maire de Rennes chargé de la Culture, 2ème Vice-Président du Frac Bretagne
Isabelle Chardonnier, Directrice Régionale des Affaires Culturelles
Olivier Lerch, Conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles
Morgane Estève, Chargée de la gestion de la collection et de sa diffusion, représentante du personnel
Alexis Ourion, Coresponsable de l'accueil, représentant du personnel
Véronic Piazza, Représentante de l'association « Les Ami.es du Frac Bretagne »
Marie-Pierre Bathany, Personne qualifiée
Julie C. Fortier, Personne qualifiée

Pouvoirs :
Pouvoir donné par **Christopher Miles**, Directeur Général de la Création Artistique, Ministère de la Culture à **Olivier Lerch.**
Pouvoir donné par **Christophe Fouillère,** Adjoint au Maire de Rennes délégué aux quartiers à **Benoît Careil.**

Excusé.e.s :
Philippe Gustin, Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Jérôme Tre-Hardy, Conseiller régional
Katja Kruger, Conseillère régionale
Fabien Le Guernevé, Conseiller régional

Etaient aussi présent.es :
Etienne Bernard, directeur du Frac Bretagne
Cécile Leroux, secrétaire générale du Frac Bretagne
Justine Dupont, chargée d'administration et de comptabilité du Frac Bretagne
Jean-François Bertrand, chef du service art et développement territorial, Région Bretagne
Antoine Chaudet, chargé de mission Arts Visuels, Direction de la Culture, Ville de Rennes - Rennes Métropole
Laure Soudain, payeuse régionale de Bretagne

Secrétaire de séance : Cécile Leroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Frac Bretagne en date du 27 décembre 2012, modifié par les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 2016 et du 23 novembre 2017 ;

Vu les statuts de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Fonds régional d'art contemporain Bretagne et notamment leurs articles 7, 11,14 et 15 ;

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.116-1, L.116-2, R. 116-1à R.116-7

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Conformément au règlement des instances voté par la délibération 2019-120 modifié par les délibérations 2020-166 et 2022-231 ;

Considérant que le Conseil d'administration peut proposer une modification des statuts de l'établissement en vue de modifier les missions de l'établissement et/ou ses conditions initiales de fonctionnement ;

Considérant que la modification des statuts est décidée par arrêté du représentant de l'Etat dans la région, après délibérations concordantes des conseils et organes délibérants de chacun des membres de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Exposé des motifs

Considérant la délibération n° 2016-81 du 1er avril 2016 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé la modification des statuts du Frac Bretagne, fixant une durée de mandat de trois ans renouvelables aux trois personnes qualifiées et au représentant de l'association « Les amis du Frac Bretagne ».

Considérant la délibération n° 2017-107 du 22 septembre 2017 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé la modification des statuts du Frac Bretagne

- Insérant une féminisation des terminologies employées,
- Incluant une obligation de parité hommes/femmes dans la composition du Comité Technique d'Achat à son prochain renouvellement,
- Ajoutant un.e second.e vice-président.e dès la prochaine élection,
- Prévoyant une situation d'intérim du/de la directeur.rice,
- Allongeant le délai de vote du Budget Primitif de l'établissement,
- Remplaçant la référence à la circulaire n°2002/006 du 28 février 2002 par les articles L.116-1, L. 116-2, R. 116-1 à R. 116-7 du Code du Patrimoine, la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 et par l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) ;

Considérant néanmoins que la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) impliquent certains compléments aux statuts ;

Il est proposé de modifier les statuts comme suit :

- Ajouter la mention de la responsabilité sociétale du Frac Bretagne à l'article 4 – Missions.
- Compléter l'article 5 sur la collection avec les notions d'inventaire et de base de données.
- Elargir l'article 6 sur la dévolution de la collection au profit de la Région Bretagne ou à une personne morale de droit public ou privé à but non lucratif s'engageant à sa présentation au public.
- Réviser l'article 14 concernant la nomination à la direction de l'établissement par référence également aux dispositions du label Frac.
- Ajouter un article sur l'évaluation et les indicateurs de suivi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-233500016-20240708-24_0302_05-DE

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve la modification des statuts du Frac Bretagne permettant une totale mise en conformité avec le label FRAC.
Le Conseil d'administration demande aux collectivités publiques membres de l'établissement de prendre les délibérations nécessaires pour soumettre la modification des statuts au Préfet de Région.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Rennes, le 30 novembre 2023,



La Présidente
Madeleine LOUARN